

Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement.  
Département de l'Etude du Milieu naturel et agricole.  
Direction de l'Analyse économique agricole.

SPW | Éditions

Bilans et perspectives

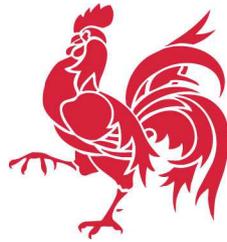
Agriculture

## Evolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie 2012-2013



Wallonie





Wallonie

Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des  
Ressources naturelles et de l'Environnement  
Département de l'Etude du Milieu naturel et agricole  
Direction de l'Analyse économique agricole

**EVOLUTION DE L'ECONOMIE AGRICOLE  
ET HORTICOLE DE LA WALLONIE  
2012 – 2013**



# TABLE DES MATIERES

---

<b>A. L'agriculture dans l'Union européenne</b>	<b>1</b>
1. Chiffres clés	1
2. La campagne 2012	3
3. Situation économique générale	5
4. Situation économique agricole	5
<b>B. Evolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie</b>	<b>7</b>
<b>CHAPITRE I. LES FACTEURS DE LA PRODUCTION</b>	<b>7</b>
<b>I.1 La main-d'œuvre</b>	<b>8</b>
I.1.1 Le volume de la main-d'œuvre diminue presque au même rythme que le nombre d'exploitations	8
I.1.2 Etat civil du chef d'exploitation	10
I.1.3 Succession des exploitants	10
I.1.4 Taux de remplacement des exploitations	11
<b>I.2 La terre</b>	<b>12</b>
I.2.1 Superficie agricole utilisée (SAU)	12
I.2.2 Modes de faire-valoir des terres	12
I.2.3 Les fermages	13
<b>I.3 Les cheptels</b>	<b>14</b>
I.3.1 Cheptel bovin	14
I.3.2 Cheptel porcin	15
I.3.3 Cheptel avicole	15
I.3.4 Autres cheptels	15
<b>I.4 Les unités de production</b>	<b>16</b>
I.4.1 Nombre d'exploitations	16
I.4.2 Superficie agricole utilisée moyenne par exploitation	17
I.4.3 Le seuil de persévérance des exploitations agricoles en Wallonie	17
I.4.4 Répartition des exploitations selon l'orientation technico-économique	18
I.4.5 Répartition des exploitations selon la superficie cultivée	20
I.4.6 Répartition des exploitations selon le statut juridique et selon le volume de la main-d'œuvre	20
I.4.7 Nombre d'exploitations détentrices de bovins et de porcs	21
I.4.7.1 Nombre de détenteurs de bovins	21
I.4.7.2 Nombre de détenteurs de porcs	23
<b>CHAPITRE II. LES PRODUCTIONS ET LES PRIX</b>	<b>25</b>
<b>II.1 Les cultures agricoles</b>	<b>25</b>
II.1.1 Les céréales	25
II.1.2 Les cultures industrielles	26
II.1.3 Les pommes de terre	28
II.1.4 Les prés, les prairies et les cultures fourragères	28
II.1.5 Terres arables retirées de la production	28

## II

II.1.6 Importance et localisation des cultures agricoles	29
<b>II.2 Les cultures horticoles</b>	<b>30</b>
II.2.1 Les productions maraîchères	30
II.2.1.1 Les cultures de légumes en plein air	30
II.2.1.2 Les cultures sous serres	30
II.2.2 Les productions fruitières	30
II.2.3 Les pépinières et cultures ornementales	31
II.2.4 Importance et localisation des cultures horticoles	31
<b>II.3 Les productions animales</b>	<b>32</b>
II.3.1 Les productions bovines	32
II.3.1.1 La production de viande	32
II.3.1.2 Importance et localisation de la viande bovine	32
II.3.1.3 La production de lait	33
II.3.1.4 Importance et localisation de la production de lait	34
II.3.2 La production porcine	34
II.3.3 La production avicole	35
II.3.3.1 Le poulet de chair	35
II.3.3.2 Les poules pondeuses	35
II.3.4 Importance et localisation du secteur des granivores	35
II.3.5 La production chevaline	36
II.3.6 Les productions ovine et caprine	36
<b>II.4 Les productions sous mode biologique</b>	<b>36</b>
II.4.1 Les productions végétales	36
II.4.2 Les productions animales	39
II.4.3 Evolution des productions sous contrôle « bio »	39
II.4.3.1 Les tendances	39
II.4.3.2 Importance du marché des produits « bios »	39
<b>II.5 Evolution des prix des principaux produits et moyens de production agricoles</b>	<b>41</b>
II.5.1 Les produits végétaux	41
II.5.1.1 Les céréales	41
II.5.1.2 Les pommes de terre	42
II.5.1.3 Les betteraves sucrières	43
II.5.2 Les produits animaux	44
II.5.2.1 La viande bovine	44
II.5.2.2 La viande porcine	46
II.5.2.3 La viande de volaille	47
II.5.2.4 Le lait	48
II.5.2.5 Les œufs	49
II.5.3 Evolution des prix reçus, des prix payés et du rapport prix reçus/prix payés	50
II.5.3.1 Indice des prix reçus	50
II.5.3.2 Indice des prix payés	52
II.5.3.3 Le terme de l'échange (ciseau des prix)	53
<b>CHAPITRE III. SITUATION ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS</b>	<b>55</b>
<b>III.1 Le revenu en agriculture</b>	<b>56</b>
III.1.1 Structure des exploitations agricoles	56
III.1.2 Revenu du travail par hectare	56

III.1.2.1 Selon les orientations technico-économiques	56
III.1.2.2 Selon les régions agricoles	57
III.1.3 Structure des produits et des charges en Wallonie	57
III.1.4 Revenu du travail par unité de travail	58
III.1.4.1 Selon les orientations technico-économiques	58
III.1.4.2 Importance des aides dans le revenu du travail	58
III.1.4.3 Revenu du travail sur une longue période	59
III.1.4.4 Selon les régions agricoles	60
III.1.4.5 Dispersion du revenu du travail en Wallonie	61
III.1.5 Revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial	61
<b>III.2 Les principales orientations technico-économiques wallonnes</b>	<b>62</b>
III.2.1 les exploitations de grandes cultures (OTE 1)	63
III.2.1.1 Caractéristiques structurelles	63
III.2.1.2 Rentabilité de quelques grandes cultures	64
III.2.1.3 Résultats de l'ensemble de l'exploitation de grandes cultures	67
III.2.2 Les exploitations laitières (OTE 450)	68
III.2.2.1 Caractéristiques structurelles	68
III.2.3 Les exploitations spécialisées en viande bovine (OTE 460).	71
III.2.3.1 Caractéristiques structurelles	71
<b>III.3 Le capital agricole (approche micro-économique)</b>	<b>74</b>
III.3.1 Nature et importance des capitaux engagés	74
III.3.2 Endettement des exploitations professionnelles	76
<b>CHAPITRE IV. SITUATION ECONOMIQUE DE L'AGRICULTURE ET DE L'HORTICULTURE</b>	<b>79</b>
<b>IV.1 valeur de la Production wallonne</b>	<b>79</b>
IV.1.1 Situation en 2012	79
IV.1.2 Evolutions 1990-2012	79
IV.1.3 Part de l'agriculture wallonne dans l'agriculture belge	81
<b>IV.2 Valeur ajoutée brute de l'agriculture wallonne et part de celle-ci dans la valeur ajoutée brute régionale</b>	<b>81</b>
<b>IV.3 Les aides directes apportées au titre de la PAC</b>	<b>81</b>
IV.3.1 Le 1 <sup>er</sup> pilier (données financières)	81
IV.3.1.1 Ventilation des aides par secteur	82
IV.3.2 Le 2 <sup>ème</sup> pilier	83
IV.3.2.1 La programmation 2007-2013 du PDR	83
IV.3.2.2 Les mesures adoptées en Wallonie	83
IV.3.2.3 Plan de financement 2007-2013	84
IV.3.2.4 Exécution du PDR 2007-2013 depuis sa mise en route	85
<b>CHAPITRE V. PREVISIONS POUR 2013</b>	<b>87</b>
<b>V.1 Les exploitations et les facteurs de production</b>	<b>87</b>
V.1.1 Les exploitations	87
V.1.2 La superficie agricole utilisée	87
V.1.3 Le cheptel	88

## IV

<b>V.2 Les productions</b>	<b>88</b>
V.2.1 Les productions végétales	88
V.2.2 Les productions animales	89
<b>V.3 Les prix</b>	<b>89</b>
V.3.1 Les productions végétales	89
V.3.2 Les productions animales	90
<b>V.4 Les revenus</b>	<b>92</b>

## ANNEXE I

Annexe I.1 : Situation de la main-d'œuvre agricole en Wallonie et en Belgique (mai 2012)

Annexe I.2 : Répartition de la main-d'œuvre agricole en Belgique, en Région flamande, en Wallonie et dans les régions agricoles situées en territoire wallon (mai 2012)

Annexe I.2 (suite): Répartition de la main-d'œuvre agricole selon les provinces wallonnes (mai 2012)

Annexe I.3 : Main-d'œuvre agricole en Belgique et en Wallonie (2005 à 2012)

Annexe I.4 : Etat civil des exploitants en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et dans les provinces (mai 2010) (données indisponibles en 2011 et 2012)

Annexe I.5 : Succession des exploitants de 50 ans et plus en Belgique, en Région flamande et en Wallonie (mai 2012)

Annexe I.6 : Nombre de nouveaux déclarants entre mai 2009 et mai 2010, superficies totale et moyenne cultivées par eux en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (données indisponibles en 2011 et 2012)

Annexe I.7 : Evolution du taux de remplacement des exploitations agricoles et horticoles en Wallonie (2000 à 2010) (données indisponibles en 2011 et 2012)

Annexe I.8 : Taux de remplacement des exploitations entre mai 2009 et mai 2010 pour la Belgique, la Région flamande, la Wallonie, les régions agricoles et les provinces wallonnes (données indisponibles en 2011 et 2012)

Annexe I.9 : Variation de la SAU en Région flamande, en Wallonie et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes, entre 2011 et 2012 et importance relative des régions agricoles et des provinces dans la Wallonie

Annexe I.10 : Superficie en faire-valoir direct et en faire-valoir indirect en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2012).

Annexe I.11 : Coefficients de fermage des années 1980 à 2013 (incluse) en Wallonie

Annexe I.12 : Résultats de l'enquête annuelle de la DGSIE sur les fermages (1980-2010)

Annexe I.13 : Nombre de bovins en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2012)

Annexe I.14 : Nombre de porcs en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2012)

Annexe I.15 : Nombre de volailles en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2012)

Annexe I.16 : Nombre d'ovins, de caprins et d'équidés en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2012)

Annexe I.17 : Evolution du nombre d'exploitations en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2012)

## VI

Annexe I.18 : Evolution de la superficie moyenne par exploitation en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2012)

Annexe I.19 : Répartition du total des exploitations de Wallonie selon l'orientation technico-économique (mai 2012)

Annexe I.20 : Répartition des exploitations de Wallonie selon les principales orientations technico-économiques et les régions agricoles (mai 2012)

Annexe I.21 : Répartition du total des exploitations de Wallonie selon la classe de superficie (mai 2012)

Annexe I.22 : Cheptel bovin, nombre de détenteurs et cheptel bovin moyen en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2012)

Annexe I.23 : Nombre de vaches laitières, nombre de détenteurs et cheptel moyen en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2012)

Annexe I.24 : Nombre de vaches allaitantes, nombre de détenteurs et cheptel moyen en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2012)

Annexe I.25 : Nombre de porcs, nombre de détenteurs et cheptel porcin moyen en Belgique, en Région flamande, en Wallonie et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2012)

## ANNEXE II

Annexe II.1 : Importance relative des cultures (2012)

Annexe II.2 : Estimation définitive de la production des cultures agricoles

Annexe II.3 : Composition du cheptel bovin wallon, au 1<sup>er</sup> mai, en 2011 et 2012 (têtes)

Annexe II.4: Prix du froment panifiable (Jusque 2006 : marché de Liège. A partir de 2007 : Synagra) (Eur/100 kg)

Annexe II.5 : Prix de l'escourgeon (Eur/100 kg)

Annexe II.6 : Prix des pommes de terre (Eur/100 kg)

Annexe II.7 : Prix des taureaux assimilés (Eur/100 kg sur pied)

Annexe II.8 : Prix des taureaux de bonne conformation (Eur/100 kg sur pied)

Annexe II.9 : Prix des vaches assimilées C-D-P (Eur/100 kg sur pied)

Annexe II.10 : Prix des vaches de bonne conformation (Eur/100 kg sur pied)

Annexe II.11 : Prix des vaches 50 % (Eur/100 kg sur pied)

## ANNEXE III

Annexe III.1 : Répartition du champ d'observation en 2012 par orientation technico-économique et par région agricole

Annexe III.2 : Données structurelles moyennes du champ d'observation par orientation technico-économique en Wallonie (résultats observés en mai 2012)

Annexe III.3 : Evolution du revenu du travail par ha de SAU, selon les orientations technico-économiques, en 2010, 2011 et 2012 (€)

Annexe III.4 : Evolution du revenu du travail par ha de SAU, selon les régions agricoles wallonnes, en 2010, 2011 et 2012 (€)

Annexe III.5 : Structure des produits et des charges de l'exploitation agricole par ha de SAU, en Wallonie (2010, 2011 et 2012)

Annexe III.6 : Structure des produits et des charges de l'exploitation agricole par ha de SAU, selon l'OTE en 2012

Annexe III.6(bis) : Structure des produits et des charges de l'exploitation agricole par ha de SAU, selon la région agricole en 2012

Annexe III.7 : Evolution du revenu du travail par unité de travail, selon les orientations technico-économiques, en 2010, 2011 et 2012 (€)

Annexe III.8 : Part des aides (premier et second pilier de la PAC) dans le revenu du travail (%)

Annexe III.9 : Evolution du revenu du travail par unité de travail, selon les régions agricoles de Wallonie, en 2010, 2011 et 2012 (€)

Annexe III.10 : Evolution du revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial, selon les orientations technico-économiques en 2010, 2011 et 2012 (€)

Annexe III.11 : Evolution du revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial, selon les régions agricoles en 2010, 2011 et 2012 (€)

Annexe III.12 : Répartition des exploitations en fonction du revenu du travail par unité de travail (%), de 2010 à 2012

Annexe III.13 : Répartition du capital engagé dans l'exploitation selon les orientations de production (en 2011)

Annexe III.14 : Répartition du capital engagé dans l'exploitation selon les régions agricoles (en 2012)

Annexe III.15 : Répartition du capital engagé (actif) par l'exploitant entre 2009 et 2011

Annexe III.16 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant entre 2009 et 2011

Annexe III.17 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant selon les orientations technico-économiques en 2012

Annexe III.18 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant selon les régions agricoles en 2012

## ANNEXE IV

Annexe IV.1 : Valeur de la production agricole wallonne 2001-2012 (en millions d' €)



## **PREAMBULE**

---

Ce rapport annuel sur l'évolution de l'économie agricole et horticole de la Région wallonne est présenté conformément à l'arrêté du 8 janvier 1987 instituant le CSWAAA (Conseil supérieur wallon de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de l'Alimentation).

Cette édition est la vingt-cinquième. Comme les dix années précédentes, elle a été établie par la direction de l'Analyse économique agricole du Service public de Wallonie.

Ce rapport comporte une description succincte de l'agriculture dans l'Union européenne et cinq chapitres qui concernent :

- les facteurs de production ;
- les productions agricoles et les prix ;
- la situation économique des exploitations ;
- la situation économique de l'agriculture et de l'horticulture wallonne ;
- les prévisions pour 2013.

Les informations qui ont permis d'établir ce rapport proviennent de sources diverses mais complémentaires. La direction de l'Analyse économique agricole (DAEA) attachée au département de l'Étude du milieu naturel et agricole (DEMNA) récolte des données comptables (réseau RICA+) et macro-économiques (marchés agricoles). Elle traite et analyse les données en provenance d'autres sources.

Ces autres sources sont, d'une part, le service public fédéral de l'économie (SPF-économie) et, plus particulièrement sa Direction générale Statistique et Information économique (DGSIE) ex-Institut national de statistique (INS), et d'autre part, les autres directions de la Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement, notamment le département des aides (D4, ex-Ig2).



# A. L'agriculture dans l'Union européenne

## 1. Chiffres clés

L'Union européenne à 27 dispose d'une superficie totale de 4,4 millions de Km<sup>2</sup>, dont près de 1,7 millions sont consacrés à l'agriculture, ce qui représente 41 % de la superficie totale. Cette superficie agricole est utilisée (SAU) par près de 12 millions d'exploitations.

La superficie cadastrale de la Belgique est de 30 528 Km<sup>2</sup> (0,7 % de l'Union), dont 13 580 Km<sup>2</sup> de superficie agricole utilisée (0,8 % de l'Union) par près de 43 000 exploitations agricoles (0,4 % de l'Union). Le poids de l'agriculture belge dans l'agriculture européenne est donc très faible en termes de superficie et d'exploitations agricoles.

En 2010, dernière enquête sur la structure des exploitations agricoles connue, la taille moyenne des exploitations agricoles européennes s'élevait à 14,6 ha. La taille moyenne présente une grande hétérogénéité selon les États membres ainsi qu'au sein de chaque État. Ainsi, la dimension moyenne s'élève en République Tchèque à 151,5 ha et ne s'élève qu'à 3,1 ha à Chypre.

La dimension moyenne de l'exploitation agricole belge est de 32,3 ha, mais cette dimension moyenne s'élève à 21,8 ha en Flandre et à 51,1 ha en Wallonie. A titre d'information, la dimension moyenne des exploitations s'élève à 181,8 ha aux Etats-Unis.

En 2010, 9,7 millions d'unité de travail étaient actives dans l'agriculture européenne, soit 5 % de la population active de l'Union. En Belgique, 63 700 unités de travail, qui représentent 83 800 personnes, sont actives en agriculture, soit 1,4 % de la population active belge.

L'effectif de la main-d'œuvre ne peut à lui seul qualifier une agriculture. Pour cela, un bon indicateur est la main-d'œuvre par unité de surface. Cet indicateur qualifie le niveau de mécanisation de l'agriculture d'une région ou, son orientation de production car l'horticulture et l'arboriculture fruitière, pour ne donner que ces deux exemples, sont des spéculations très intensives en termes d'utilisation de la force de travail. Ainsi, dans l'Union européenne, on compte 6,2 unités de travail (UTA) par 100 ha de superficie agricole utilisée. Cet indicateur passe à 5 dans EUR-25 et à 4 dans EUR-15. Pour l'ensemble des 12 derniers adhérents, il s'élève à 11 unités de travail par 100 ha de SAU, il monte à 19 pour la Roumanie.

Cet indicateur peut être très variable au sein d'un même État membre. Ainsi, en Belgique, il s'élève à 7 unités de travail pour 100 ha en Flandre, où l'horticulture, notamment, est fort développée, mais il n'est que de 2,4 UTA pour 100 ha en Wallonie, où les grandes cultures et l'élevage bovin sont plus développés.

La main-d'œuvre agricole belge, qui représente à peine 0,5 % de la main-d'œuvre agricole européenne, produit, en termes de standard de pouvoir d'achat (SPA) et selon EUROSTAT, 2 % de la valeur de la branche d'activité agricole de l'Union. Ceci caractérise bien une agriculture intensive sur des sols aux qualités pédo-climatiques exceptionnelles.

La superficie agricole utilisée de l'Union européenne à 27 couvre en 2010 (dernière enquête de structure disponible) 177 millions d'hectares qui se répartissent à raison de 57,4 % en terres arables, 31,6 % en prairies permanentes, 6,1 % en cultures permanentes et 4,8 % en jachères.

Les terres arables se répartissent entre les céréales (54 %), les oléagineux (7 %), les cultures fourragères (14 %), les plantes industrielles (11 %) et les légumes frais (2 %).

Parmi les cultures permanentes, on peut citer les oliviers (40 %), la vigne (30,9 %) et les arbres fruitiers et baies (23,6 %).

Tableau 1 : Occupation des sols dans l'Union européenne (à 27) en 2010 (en millions d'hectares)

	Millions d'ha	%
SAU	171,6	100,0
Terres arables	103,0	60
Dont :		
- Céréales	55,8	32,5
- Oléagineux	7	4,1
- Betteraves sucrières	1,7	1
Prairies permanentes	57,6	33,6
Cultures permanentes	10,6	6,2
Autres	0,4	0,2

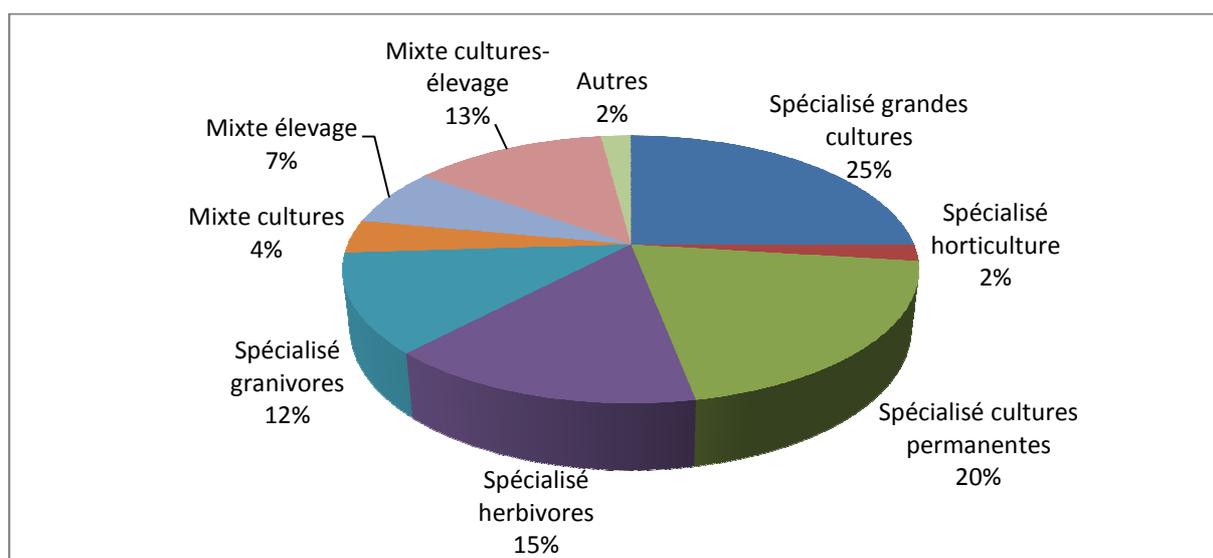
L'effectif du cheptel bovin s'élève à 87,4 millions de têtes, dont 23,1 millions de vaches.

On relève aussi 151,6 millions de porcs, 99,5 millions d'ovins, 363 millions de poules pondeuses et 6 milliards de mises en place de poulets de chair (tableau 2).

Tableau 2 : Le cheptel dans l'Union européenne (à 27) en 2010 (en millions de têtes)

	Millions de têtes
Bovins	87,4
Dont :	
- Vaches laitières	23,1
Porcs	151,6
Ovins	99,5
Volailles	
Dont :	
- Poules pondeuses	363
- Poulets de chair (mises en place)	6.148

Figure 1 : Répartition des exploitations de l'UE-27 selon leur typologie en 2010 (%)



Source : Eurostat-Agriculture, fishery and forestry statistics

## 2. La campagne 2012

La superficie cultivée en **céréales** (à l'exception du riz) devrait atteindre 56,9 millions d'hectares pour la campagne 2012/2013, soit 1,9 %, de plus qu'en 2011/2012. Avec un rendement moyen de 4,8 tonnes/ha (inférieur de 7 % au rendement de 2011/2012), on estime la production totale de céréales à 271,5 millions de tonnes, soit 4,9 % de moins qu'en 2011/2012. Le bilan de 2012 présente toutefois des nuances: la production de blé tendre, d'avoine, de maïs et de sorgho aurait baissé par rapport à 2011, tandis que la production de froment dur, d'orge, de seigle, de triticale et d'autres céréales aurait augmenté.

La superficie estimée des **cultures oléagineuses** dans l'UE-27 est de 10,9 millions d'hectares pour la campagne 2012/2013, pour une production totale de 27 millions de tonnes, en diminution de 7 % par rapport à la campagne précédente. Les rendements moyens devraient s'élever à 2,5 tonnes/ha, en recul de 2 % par rapport à la campagne 2011/2012.

En ce qui concerne les **cultures protéagineuses**, la production devrait être de 2,2 millions de tonnes pour la campagne 2011/2012 (- 19 % par rapport à la campagne précédente).

Selon l'organisation internationale du **sucre** (OIS), la production de sucre à l'échelle mondiale atteint 175,05 millions de tonnes en 2011/2012 tandis que la consommation atteint 168 millions de tonnes. La campagne 2011/2012 dégage donc un excédent de 6,9 millions de tonnes.

Pour la campagne 2012/2013, la production devrait atteindre le niveau record de 177,6 millions de tonnes et la consommation devrait s'établir à 171,4 millions de tonnes engendrant un excédent de 6,2 millions de tonnes.

La production dans l'Union au cours de la campagne 2011/2012 a atteint 14 millions de tonnes dans le quota et 5,4 millions de tonnes hors quota (sucre et isoglucose). La consommation devrait s'établir à 16,3 millions de tonnes dans le quota auxquelles s'ajoute 1,95 million de tonnes hors quota.

Selon les prévisions pour la campagne 2012/2013, la production sous quota devrait atteindre 13,8 millions de tonnes.

Les prix du sucre ont été moins volatiles en 2012. Sur le marché mondial, le prix du sucre blanc a évolué entre 540 €/t en juillet 2012 et 425 €/t en octobre 2012. Le prix moyen du sucre sur le marché de l'Union a progressé de 634 €/t en octobre 2011 à 708 €/t en septembre 2012.

L'année 2012 sera en terme général une année positive pour presque tout le secteur des **fruits et légumes**. Des températures particulièrement basses au printemps ont ralenti la maturation des produits, notamment des légumes, d'où un chevauchement de saisons (fin de la saison méridionale et début de la saison septentrionale) conduisant à un pic de l'offre. Les prix des légumes se sont améliorés par rapport aux prix de 2011.

La production de **pommes** dans l'UE devrait atteindre, selon les prévisions, 9,7 millions de tonnes en 2012, soit 9 % de moins qu'en 2011, qui avait été l'une des récoltes les plus basses de la décennie. Cette récolte peu abondante a entraîné une augmentation des prix par rapport à la saison précédente. Cependant, les prix varient considérablement d'un État membre à l'autre, principalement en fonction des variétés.

La production de **poires** devrait atteindre 1,8 millions de tonnes dans l'UE en 2012. Ce chiffre représente une diminution de 30 % par rapport à 2011. Les prix ont augmenté sensiblement dans toute l'UE.

Les tomates et autres légumes de serre, notamment les concombres, courgettes et poivrons ont payé le plus lourd tribut aux crises météorologiques et sanitaires de 2011. En 2012, les prix ont été satisfaisants, surtout pendant la campagne d'hiver (janvier à mai) et à partir de la fin août.

La production de **pommes de terre** a connu une baisse généralisée dans l'UE en 2012, avec des prix très élevés par rapport à 2011.

D'après les données fournies par les pays producteurs, la production d'**huile d'olive** devrait avoir atteint 2,4 millions de tonnes pour la campagne 2011/2012 (du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012), dont 1 613 000 tonnes produites en Espagne, 450 000 tonnes en Italie, 295 000 tonnes en Grèce, 76 000 tonnes au Portugal, 5 600 tonnes à Chypre, 3 000 tonnes en France et 500 en Slovénie. Cette quantité représente une hausse de 11 % par rapport à 2010/2011. Sur la même période, les prix de l'huile d'olive ont augmenté de 10 % par rapport à ceux de la campagne précédente.

Dans le **secteur bovin**, la diminution du cheptel s'est poursuivie en 2012 (-1,4 % par rapport à 2011). Le nombre de vaches a diminué. Cette diminution du cheptel est due en partie à la situation sur le marché des produits laitiers. Selon les dernières prévisions, la production de viande de bœuf et de veau devrait afficher une diminution de 4,8 % par rapport à 2011.

En ce qui concerne le commerce de viande bovine avec les pays tiers, l'UE redevient importatrice nette en termes de volume. La raison principale de ce retournement de situation provient de la tendance observée dans la diminution des effectifs qui provoque une réduction de volume des abattages. Les exportations de viande de bœuf devraient diminuer de 43 % du fait d'une disponibilité moins importante, mais aussi par remplacement des exportations de viande par des exportations de bovins vivants à destination des pays méditerranéens. La consommation de viande par habitant tend à diminuer et se situe aux environs de 15 kg par habitant et par an. Les prix aux producteurs restent élevés en 2012 pour toutes les catégories de bovins.

En 2012, dans le **secteur porcin**, les coûts élevés de l'alimentation des porcs ont été compensés par des prix élevés de la viande porcine aux producteurs. Ce qui a permis de maintenir leur marge à un niveau moyen. Le cheptel porcin a diminué de 1,7 %, cette diminution est plus prononcée pour les truies en production (-3,2 %).

En ce qui concerne les exportations, 2012 est comparable à l'année exceptionnelle de 2011 : l'Union a exporté 2,2 millions de tonnes de viande porcine, soit près de 10 % de la production domestique. La Russie, la Chine et l'Ukraine sont les principales destinations (34 % du total).

La consommation de viande porcine diminue légèrement en 2012 pour atteindre 41,2 kg par habitant. Le prix des carcasses s'est maintenu de 18 €/100 kg plus élevé qu'en 2011, soit 10 % de plus.

La production de **viande de volaille** a augmenté de 1,5 % en 2012. Les importations se sont maintenues au même niveau qu'en 2011. Bien qu'en légère baisse (-7 %), les importations en provenance du Brésil restent importantes (70 % du total). Les exportations de l'Union sont soutenues du fait de la forte demande en Ukraine, en Afrique du Sud, au Bénin et au Ghana. Les exportations ont augmenté de 1,5 % en 2012 par rapport à 2011.

Les prix des poulets de chair sont élevés par rapport aux années précédentes (+3 % par rapport à 2011) et s'établissent à 192 €/100 kg de carcasse.

La consommation a augmenté de 1,5 % par rapport à 2011 et s'élève à 23,9 kg/habitant/an.

La production de **viande ovine** aurait diminué de 1,2 % selon les estimations pour 2012. Les importations ont diminué de 20 % du fait de la faible production de la Nouvelle-Zélande. Le volume des exportations a augmenté de 22 000 tonnes.

La consommation européenne a diminué de 5,6 %, s'établissant à 2,2 kg/habitant/an.

Les prix sont plus élevés en 2012, 594 €/100 kg de carcasse pour les agneaux légers et 507 €/100 kg pour les agneaux lourds.

Après une période de prix élevés au cours du premier semestre de 2011, ces derniers suivent une tendance décroissante qui se poursuit jusqu'en mai 2012, si bien que le prix du lait atteint 32 €/100 kg en septembre 2012, soit 8 % sous le niveau de septembre 2011.

On estime que la production de lait atteint 153 millions de tonnes en 2012, soit une augmentation de 1,5 % par rapport à la production de 2011, grâce à la poursuite de la croissance des rendements laitiers qui compense la contraction du cheptel laitier. L'effectif de ce cheptel est estimé à 22,7 millions de têtes en 2012, correspondant à une réduction de 0,8 % par rapport à 2011. Le rendement laitier moyen atteint 6 584 kg (+1,7 %).

Les livraisons de lait aux laiteries ont atteint 140,1 millions de tonnes en 2012 (+1,1 % en comparaison à 2011).

La production de fromage est estimée à 9,061 millions de tonnes correspondant à une augmentation de 1 %. La consommation a augmenté de 0,2 % pour atteindre 16,7 kg/habitant/an tandis que les exportations sont estimées à 756 000 tonnes (+11 %).

La production de beurre augmente de 2,7 % en 2012 et s'élève à 2,25 millions de tonnes. Sa consommation s'élève à près de 4,2 kg/habitant/an, tandis que la consommation de produits laitiers frais augmente légèrement (+0,4 %) atteignant 94 kg/habitant/an.

### **3. Situation économique générale**

L'économie de l'Union a ralenti en 2012, le taux de croissance du produit intérieur brut en termes réels devrait diminuer de 0,3 %. On observe donc une légère récession, mais les chiffres témoignent d'une situation contrastée d'un Etat membre à l'autre. Le taux de croissance le plus élevé est attendu dans les Etats baltes pour la deuxième année consécutive et en Slovaquie. Les principaux pays méditerranéens accusent une forte baisse de leur PIB en termes réels : Grèce (-6 %), Portugal (-3 %), Italie (-2,3 %) et Espagne (-1,4 %). Les PIB de la France, de l'Allemagne et du Royaume-Uni seraient respectivement de +0,2 %, +0,8 % et -0,3 %. Au niveau mondial, on estime que le PIB en termes réels a augmenté de 2,5 %.

L'inflation globale des prix est de 2,6 % en 2012 et la hausse des prix alimentaires est de près de 3 %.

### **4. Situation économique agricole <sup>1</sup>**

La hausse des revenus réels agricoles par actif en 2012 est de 1 %. Globalement, l'augmentation du revenu des facteurs agricoles (+3 %) et une baisse de la main-d'œuvre (-20 %), ont pour conséquence que le revenu agricole en termes réels par unité de travail dans l'Union a augmenté de 29,5 % depuis 2005.

En 2012, l'évolution de la valeur de la production agricole (+2 %) est liée à l'évolution de la valeur des productions animales (+3,1 %) et des productions végétales (+1,4 %).

L'augmentation de la valeur des productions végétales s'explique par une augmentation des prix (+7 %) et une diminution (-5,2 %) des volumes produits. Celle de la valeur des productions animales s'explique par une augmentation de 3,8 % des prix et une légère baisse des productions (-0,6 %).

Selon les observations d'EUROSTAT, les consommations intermédiaires (les achats aux autres secteurs économiques) ont augmenté de 2 %. Cette augmentation est due essentiellement à une hausse du prix des moyens de production, surtout due aux prix des engrais, de l'énergie et des lubrifiants (+6 % chacun) ainsi que des aliments pour les animaux (+4,1 %). Le volume des consommations intermédiaires aurait diminué

---

<sup>1</sup> Source : EUROSTAT, comptes économiques de l'agriculture

globalement de 1,4 % (-4,6 % pour les engrais, -7,5 % pour les semences et -2,5 % pour l'énergie).

Les données des échanges agricoles disponibles pour 2012 présentent une situation excellente avec un échange net positif de 14 milliards d'EUR sur les neufs premiers mois de l'année.

Les exportations agricoles représenteraient un montant de près de 116 milliards d'EUR (+12 % par rapport à 2011). L'augmentation est importante en sucre (+22 %), en boissons (+15 %) et pour les préparations à base de céréales (+18 %). Les productions animales présentent des augmentations notables : viande (+7 %) et produits laitiers (+18 %). Les exportations de viande et de produits laitiers à destination de la Russie représentent respectivement 1,6 et 1,2 milliards d'EUR.

Les importations agricoles de l'Union représentent en 2012 un montant de 102 milliards d'EUR (+3 % sur la même période de 2011). Les principales importations concernent les produits tropicaux pour un montant de plus de 24 milliards d'EUR.

# B. Evolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie

## CHAPITRE I. LES FACTEURS DE LA PRODUCTION

---

### Avertissement

Au cours de la période étudiée, deux évènements indépendants se sont produits et ont perturbé les évolutions chronologiques.

Premièrement, afin de constituer des groupes homogènes d'exploitations, on procède à leur répartition en orientations technico-économiques (OTE) sur base, avant l'année 2010, de la part relative prise par chacune des spéculations pratiquées sur l'exploitation dans la marge brute standard totale de l'exploitation. Cette méthode de calcul était imposée à tous les États membres de l'Union par la décision des communautés européennes n° 85/377<sup>[1]</sup>. Cette décision a été modifiée par le Règlement n° 1242/2008<sup>[2]</sup> applicable dès 2010 et basant la référence, non plus sur des rapports de marges brutes standard, mais sur des rapports de productions brutes standard.

Avec la nouvelle typologie et ses règles d'application, le champ d'observation est plus étendu qu'auparavant. En effet, d'une part la limite inférieure est abaissée et, d'autre part, il n'y a plus de limite supérieure.

Dans le système articulé sur les MBSw une exploitation doit atteindre au moins 5 UDW, soit environ 27 10<sup>3</sup> € de MBS totale (MBSw « 2004 »), ce qui correspond à une PBS totale d'à peu près 37 10<sup>3</sup> € (PBSw «2004 »). Dans le nouveau système le seuil d'entrée est fixé à 25 10<sup>3</sup> € de PBS totale. Examiné à la lumière de l'enquête DGSIE de mai 2008, cet abaissement de la limite inférieure permet à un peu plus de 1 000 exploitations (supplémentaires) d'entrer dans le champ d'observation. A l'autre extrémité la suppression de la limite supérieure dans le nouveau système permet à quelques 200 exploitations (supplémentaires) de faire partie du champ d'observation. Il s'agit d'exploitations dont la dimension économique, c'est-à-dire la PBS totale, dépasse 522 10<sup>3</sup>€ ce qui correspond à la limite supérieure de 70 UDW dans l'ancien système.

Le champ d'observation ainsi redessiné porte sur 74% des exploitations en activité (soit 11 417 exploitations), concentrant 98% du potentiel économique exprimé selon les PBSw «2004 ». Envisagé selon le système des MBSw « 2004 » le champ d'observation porterait sur moins de 66% des exploitations en activité (soit 10 175 exploitations), totalisant 87% du potentiel économique.

Le champ d'observation dans sa nouvelle formule représente donc mieux et de façon plus complète la population agricole.

Par rapport à l'ancien système, on assiste à une sorte de montée en puissance relative des orientations de production qui ne sont pas tributaires ou qui le sont peu de la PAC. Il s'agit pour l'essentiel des OTE granivores, horticoles et fruiticoles spécialisées. Ces OTE ainsi que quelques autres agricoles dans lesquelles on retrouve des granivores et/ou de l'horticulture font partie des orientations de production peu représentées en Région wallonne. Dans le système articulé sur les PBSw«2004 » ces OTE totalisent 17,5% de la production standard totale alors qu'elles forment à peine plus de 8% de la marge brute standard totale wallonne dans le système fondé sur les MBSw«2004 ». En termes d'effectif cela représente 1 077 exploitations dans le nouveau système contre 703 dans l'ancien.

En conséquence, les caractéristiques structurelles moyennes (DGSIE) présentent une rupture de série chronologique à partir de 2010.

---

<sup>[1]</sup> Journal officiel des CE n° L220 du 17/08/1985

<sup>[2]</sup> Journal officiel L335 du 13/12/2008

Deuxièmement, dans un but de simplification administrative, l'enquête de la DGSIE sur les exploitations agricoles et horticoles ne se fonde plus sur les agriculteurs qui ont fait une déclaration au recensement agricole de 2010 mais sur les agriculteurs qui ont introduit une déclaration de superficie à la Région wallonne ou une verzamelaanvraag à la Région flamande. Il y a donc une rupture chronologique dans le registre DGSIE des exploitations agricoles. En d'autres termes, la définition de l'échantillon recensé change à partir de 2011.

Du fait de ces deux modifications majeures la plus grande prudence est requise pour l'interprétation des évolutions observées sur la période 2007-2012.

## I.1 LA MAIN-D'ŒUVRE

La personne qui doit effectuer la déclaration de superficie est l'exploitant. Celui-ci est le responsable juridique et économique de l'entreprise, il peut être une personne physique ou une personne morale pour le compte et au nom de laquelle l'exploitation est mise en valeur.

Si l'exploitant est une personne morale, il n'y a pas de main-d'œuvre familiale. Toute la main-d'œuvre agricole de l'exploitation est considérée comme de la main-d'œuvre non familiale.

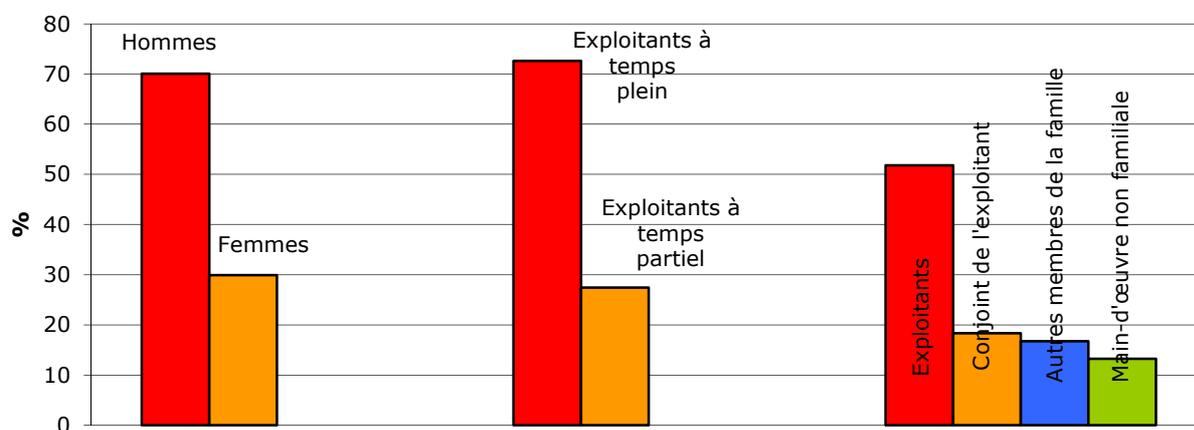
La main-d'œuvre familiale ou non familiale occupée régulièrement peut travailler à temps partiel ou à temps plein.

Par ailleurs, la main-d'œuvre agricole prise en compte n'est pas celle qui est présente le jour du recensement mais celle qui couvre toute l'année précédente (de mai 2011 à mai 2012).

### I.1.1 Le volume de la main-d'œuvre diminue presque au même rythme que le nombre d'exploitations

En 2012, selon l'enquête de la DGSIE, 23 226 personnes ont exercé une activité dans le secteur agricole et horticole wallon (annexe I.1). Elles représentent 31 % de la main-d'œuvre nationale dans ce secteur. Parmi elles, 70,1 % sont des hommes et 29,9 % sont des femmes.

Figure 1.1 : Répartition de la main-d'œuvre agricole wallonne (mai 2012)



Source : DGSIE (INS) - Enquête agricole

Les exploitants constituent 51,8 % de la main-d'œuvre. Parmi eux, 72,6% sont exploitants à temps plein et 27,4 % à temps partiel. Parmi les exploitants à temps plein, on compte 13,3 % de femmes et parmi les exploitants à temps partiel, 22,5 % de femmes.

Les conjoints des exploitants forment le deuxième groupe en importance numérique. Il est très largement à dominance féminine. En Wallonie, on dénombre 4 262 conjoints, dont 32,1 % à temps plein.

Les autres membres de la famille sont au nombre de 3 873, dont 36,3 % à temps plein.

La main-d'œuvre non familiale représente 3 060 personnes, soit 13,2 % de la main-d'œuvre totale (la main-d'œuvre des exploitations « personnes morales » en fait partie).

En Wallonie, deux exploitants sur trois n'ont pas de conjoint qui travaille dans l'exploitation.

Par rapport à la Région flamande, l'effectif de la main-d'œuvre non familiale occupée dans les exploitations wallonnes est assez faible. En effet, la Région flamande emploie nettement plus de main-d'œuvre non familiale, notamment en horticulture, secteur beaucoup plus développé dans cette région qu'en Wallonie.

Tableau 1.1 : Répartition de la main-d'œuvre agricole en Belgique, en Région flamande, en Wallonie et dans les régions agricoles situées en territoire wallon (mai 2012)

	Belgique	Région flamande	Wallonie	Région sablo-limoneuse (Wallonie)	Région limoneuse (Wallonie)	Région herbagère liégeoise (Wallonie)	Campine hennuyère	Condroz
Exploitants								
à temps plein								
- hommes	20.971	13.397	7.567	452	2.727	779	15	1.061
- femmes	2.766	1.602	1.163	48	394	107	4	123
- total	23.737	14.999	8.730	500	3.121	886	19	1.184
à temps partiel								
- hommes	7.879	5.320	2.557	165	872	271	5	382
- femmes	2.106	1.358	744	54	286	56	2	106
- total	9.985	6.678	3.301	219	1.158	327	7	488
Conjoints des exploitants								
à temps plein	4.395	3.025	1.367	93	553	88	4	191
à temps partiel	10.729	7.831	2.895	169	986	347	3	352
total	15.124	10.856	4.262	262	1.539	435	7	543
Autres membres de la famille	11.214	7.339	3.873	243	1.443	394	10	483
Main-d'œuvre non familiale	15.529	12.448	3.060	298	1.456	232	8	573
Total	75.589	52.320	23.226	1.522	8.717	2.274	51	3.271
Exploitants/total (%)	44,6	41,4	51,8	47,2	49,1	53,3	51,0	51,1

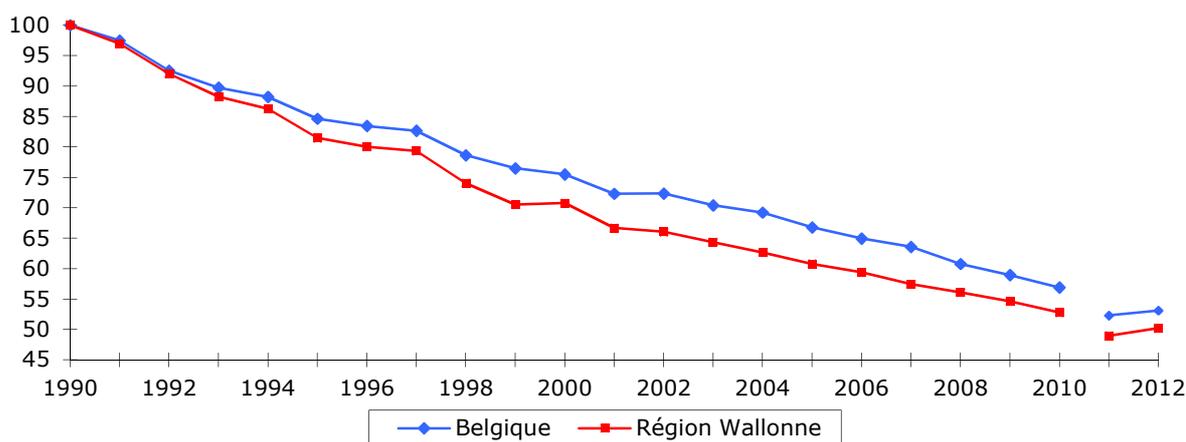
	Haute Ardenne	Région herbagère (Fagne)	Famenne	Ardenne	Région jurassique
Exploitants					
à temps plein					
- hommes	386	166	564	1.118	299
- femmes	59	17	98	251	62
- total	445	183	662	1.369	361
à temps partiel					
- hommes	160	58	183	363	98
- femmes	45	13	54	95	33
- total	205	71	237	458	131
Conjoints des exploitants					
à temps plein	36	42	85	220	55
à temps partiel	210	53	202	450	123
total	246	95	287	670	178
Autres membres de la famille	253	87	298	469	193
Main-d'œuvre non familiale	65	29	141	196	62
Total	1.214	465	1.625	3.162	925
Exploitants/total (%)	53,5	54,6	55,3	57,8	53,2

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensement agricole

En 1990, la Wallonie comptait 46 305 personnes travaillant dans le secteur agricole. vingt années plus tard, le nombre de personnes exerçant une activité agricole ou horticole a régressé de 47,5 %, soit -3,2 % l'an. Pour rappel, 2010 et 2011 ne sont pas parfaitement comparables.

La figure 1.2 illustre l'évolution relative, sur base 1990 = 100, de la main-d'œuvre agricole totale en Belgique et en Wallonie. En 2012, en Belgique, la main-d'œuvre totale ne représente plus que 53,1 % de celle qui a été recensée en 1990 et pour la Wallonie, elle n'atteint plus que 50,2 %.

Figure 1.2 : Evolution relative du nombre de personnes occupées dans le secteur agricole en Belgique et en Wallonie (1990 à 2012) (1990 = 100)



Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

L'annexe I.3 reprend les chiffres de la main-d'œuvre agricole en Belgique et en Wallonie pour les années 2005 à 2012 (main-d'œuvre totale, exploitants, main-d'œuvre à temps plein et main-d'œuvre à temps partiel) et 2010 à 2011 (main-d'œuvre totale et exploitants, la distinction temps plein/temps partiel n'étant pas disponible pour la main d'œuvre familiale autre que l'exploitant et son conjoint et la main d'œuvre non familiale).

### I.1.2 Etat civil du chef d'exploitation

Ces données ne sont pas disponibles pour 2011 et 2012. En 2010, au niveau de la Belgique, 74 % des exploitants sont mariés. Cette proportion est plus faible en Wallonie (71 %) qu'en Région flamande (76 %). Le pourcentage de célibataires atteint 19,8 % en Wallonie contre 15,6 % en Région flamande. Les veufs représentent 4,6 % du nombre total des exploitants. Le nombre d'exploitants séparés représente 4,9 % en Wallonie et 3,7 % en Région flamande.

L'annexe I.4 donne la répartition des exploitants selon leur état civil pour l'ensemble de la Belgique, la Région flamande, la Wallonie, les régions agricoles et les provinces.

Au niveau des provinces, les différences observées ne sont pas très importantes.

### I.1.3 Succession des exploitants

Afin d'obtenir des informations sur la continuité des exploitations, les agriculteurs âgés de 50 ans et plus sont invités, lors de l'enquête agricole, à répondre à une question relative à leur succession. Ont-ils, oui ou non, un successeur présumé pour leur exploitation ? Les résultats relatifs à la Belgique, à la Région flamande et à la Wallonie figurent à l'annexe I.5. Ces données permettent aussi de mettre en évidence l'importance du nombre d'exploitants âgés de 50 ans et plus (63,9 % des exploitants).

Pour l'ensemble du pays, on observe que sur 100 exploitants âgés d'au moins 50 ans, environ 16 d'entre eux déclarent avoir un successeur présumé. Ce nombre est plus élevé en Wallonie (21) qu'en Région flamande (13). Certains exploitants sont dans l'incertitude : 37,5 % sur le plan national. Cette proportion atteint 38 % en Wallonie contre 37 % en Région flamande. Le

principal facteur qui semble déterminer l'existence d'un successeur potentiel est la taille de l'exploitation. En effet, les agriculteurs wallons qui ont un successeur présumé disposent en moyenne d'une superficie de 71 ha, alors que ceux qui n'en ont pas ne cultivent, en moyenne, que 34 ha. Le même phénomène est observé en Région flamande : 36 ha pour ceux qui déclarent avoir un successeur et 14,5 ha pour ceux qui déclarent ne pas en avoir.

### I.1.4 Taux de remplacement des exploitations

Ces données n'étant pas disponibles pour 2011 et 2012, suite à la simplification administrative appliquée par la DGSIE, nous garderons les commentaires correspondant aux résultats de la période 2000-2010.

Tableau 1.2 : Evolution du taux de remplacement des exploitations agricoles et horticoles en Wallonie (2000 à 2010)

	Nombre d'exploitations	Nombre de nouveaux déclarants (A)	Diminution du nombre d'exploitations (B)	(A)/(A+B)
2000	20 843	534	667	0,44
2001	19 779	464	1 064	0,30
2002	18 989	346	790	0,30
2003	18 342	318	647	0,33
2004	17 712	343	630	0,35
2005	17 109	314	603	0,34
2006	16.557	325	552	0,37
2007	16.008	366	549	0,40
2008	15.500	324	508	0,39
2009	14.966	199	534	0,27
2010	14.502	258	464	0,36

Source : DGSIE (INS) – Recensements et enquêtes agricoles

Le nombre de déclarants devenus exploitants entre le 1<sup>er</sup> mai 2009 et le 1<sup>er</sup> mai 2010 en Wallonie est de 258 (annexe I.6), soit 59 de plus qu'au cours de l'année précédente.

Les nouveaux déclarants cultivent une superficie totale de 11 362 ha, la moyenne étant de 44 ha. En Région flamande, on compte 514 nouveaux déclarants, la superficie moyenne atteignant près de 25 ha.

Le taux de remplacement des exploitations est le rapport entre le nombre de nouveaux déclarants et le nombre d'exploitants ayant quitté la profession (ce dernier nombre étant la somme du nombre de nouveaux déclarants et du nombre d'exploitations en moins). L'évolution du taux de remplacement des exploitations en Wallonie est donnée à l'annexe I.7 et au tableau 1.2 ci-dessus. Au cours de la période 1990 à 2010, le taux de remplacement moyen est toujours resté inférieur à 0,50. Pour 2010, il s'élève à 0,36, ce qui signifie qu'entre mai 2009 et mai 2010, 36 agriculteurs se sont installés en Wallonie pour 100 agriculteurs qui ont quitté la profession.

Le taux de remplacement le plus élevé est observé en région sablo-limoneuse (0,56). A l'opposé, le taux de remplacement le plus faible est enregistré en haute Ardenne (0,21)(annexe I.8).

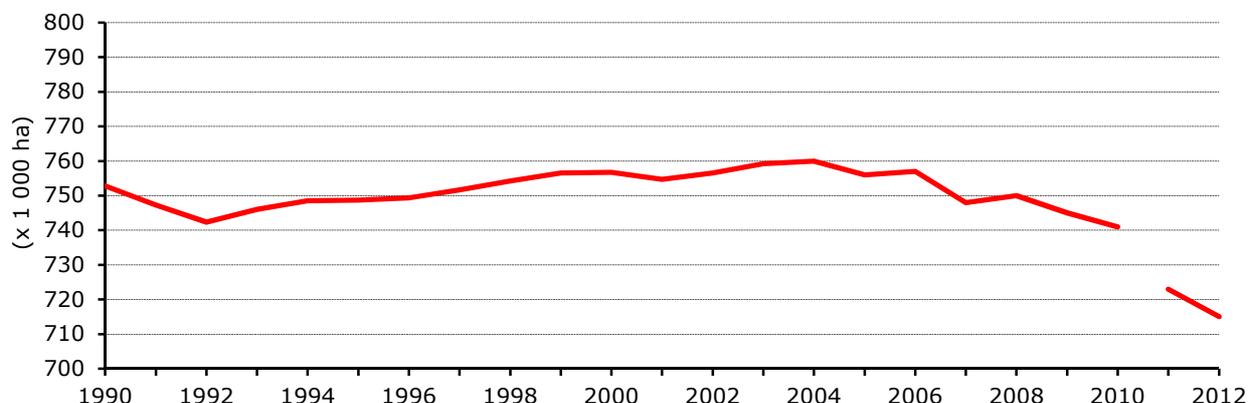
Sur le plan provincial, le taux de remplacement est le plus élevé en Brabant wallon (0,43) et le plus faible en province de Luxembourg (0,28).

## I.2 LA TERRE

### I.2.1 Superficie agricole utilisée (SAU)

Au 1<sup>er</sup> mai 2012, la SAU wallonne atteint, selon l'enquête de la DGSIE, 714 954 ha, soit 54 % de la SAU nationale (1 333 913 ha).

Figure 1.3 : Evolution de la SAU en Wallonie (1990 à 2012) (x 1 000 ha)



Source : DGSIE (INS) – Recensements et enquêtes agricoles

Au fil du temps, la SAU wallonne n'a cessé de décroître, à l'exception de la période 1993-2004. Cette diminution est due à plusieurs facteurs dont les principaux sont bien connus : développement de l'économie (création de parcs industriels), amélioration des conditions de vie (construction de maisons individuelles, infrastructures de service public, ...) et construction de voies de communication.

Entre 2009 et 2010, la SAU a diminué de 0,52%, en 2011, la rupture de série chronologique empêche toute conclusion.

Mais, entre 2011 et 2012, la SAU wallonne diminue de 1,1 %.

En ce qui concerne la répartition de la SAU wallonne entre les provinces et les régions agricoles, on constate que la province du Hainaut est la plus grande province agricole avec 28,8 % de la SAU, tandis que le Brabant wallon est la province la plus petite (8,7 %). La région limoneuse est de loin la plus grande région agricole de Wallonie (35,2 %), elle devance le Condroz (17,8 %) et l'Ardenne (14,4 %).

#### Chiffres repères

##### SAU en RW

X 1 000 ha	
1990	753
2005	756
2009	745
2010	741
2011	723
2012	715

### I.2.2 Modes de faire-valoir des terres

Les deux principaux modes de faire-valoir des terres agricoles sont le faire-valoir direct (l'exploitant est le propriétaire) et le faire-valoir indirect (l'exploitant n'est pas le propriétaire). Les autres modes de faire-valoir (métayage, par exemple, qui représente 3.767 ha) ne concernent qu'une faible part de la SAU.

En Wallonie, la part de la SAU en faire-valoir direct est relativement faible, notamment par rapport aux régions voisines. Dans les années 80, le pourcentage de la SAU en faire-valoir direct a d'abord eu tendance à augmenter, avant de régresser quelque peu dans les années 90. En 2012, 33,5 % des terres cultivées en Wallonie appartiennent à l'exploitant (figure 1.4). Le pourcentage était de 31 % en 2010.

En Région flamande, 36 % de la SAU est en faire-valoir direct.

#### Chiffres repères

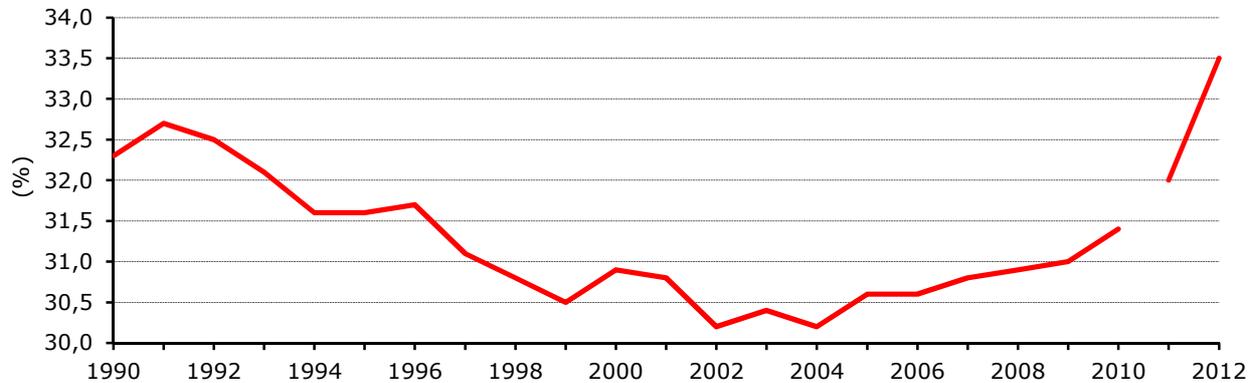
##### % faire-valoir direct

Wallonie	33,5
Régions agricoles	
Herbagère liégeoise	30,3
Jurassique	39,0
Provinces	
Hainaut	30,3
Luxembourg	37,8

En Wallonie, ce pourcentage est le plus faible en région herbagère liégeoise (30,3 %). La proportion de faire-valoir direct est plus grande dans le sud et l'est : région jurassique (39 %), Haute Ardenne (33,3 %), Ardenne (38,6 %) et Famenne (32,9 %) (Annexe I.10).

Sur le plan provincial, le taux de faire-valoir direct est le plus faible en Hainaut (30,3 %). Il est le plus élevé dans la province de Luxembourg (37,8 %). Cette province est, en effet, relativement plus rurale et agricole.

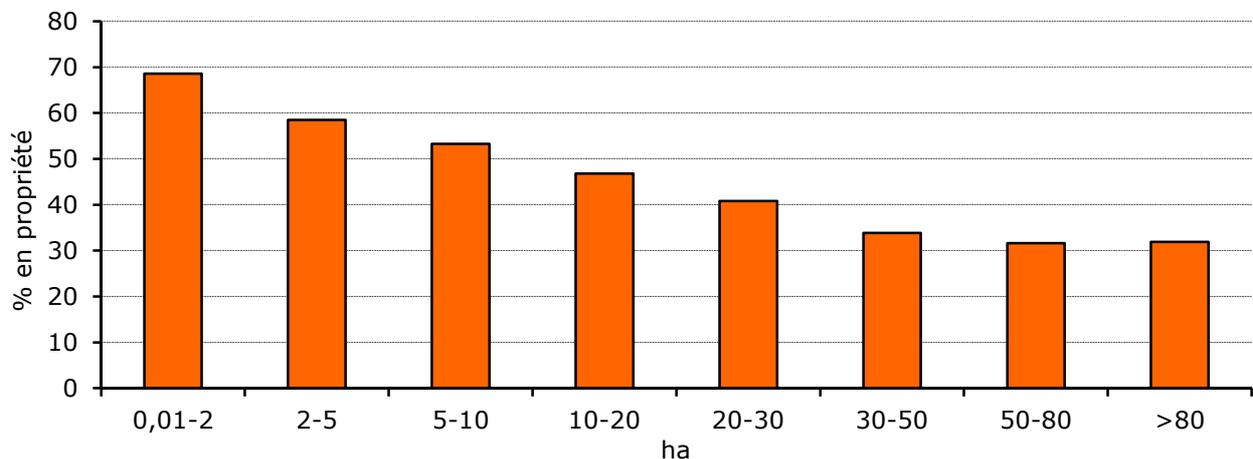
Figure 1.4 : Evolution de la part de la SAU cultivée en faire-valoir direct en Wallonie (1990 à 2012) (%)



Source : DGSIE (INS) – Recensements et enquêtes agricoles

Si la proportion des terres en faire-valoir direct varie en fonction des lieux, elle varie plus fortement encore en relation avec la taille des exploitations (figure 1.5). D'une manière générale, le pourcentage de faire-valoir direct est d'autant plus faible que la superficie cultivée s'accroît. Dans les exploitations de moins de 10 ha, les agriculteurs et horticulteurs sont, en moyenne, propriétaires des deux tiers des terres qu'ils cultivent. Au-delà de 80 ha, cette proportion tombe à 32 %.

Figure 1.5 : Part de la superficie en faire-valoir direct selon la taille de l'exploitation en Wallonie (en 2012)



Source : DGSIE (INS) – Enquête agricole

### I.2.3 Les fermages

Le fermage est la somme que le preneur (locataire) paie annuellement au bailleur (le propriétaire) pour avoir l'usage de la terre à des fins agricoles.

Preneur et bailleur conviennent librement du fermage qui doit être payé. Le bailleur ne peut toutefois pas demander plus que la loi du bail à ferme (Loi du 4 novembre 1969, articles 17 à 23) ainsi que la loi sur la limitation des fermages ne l'y autorisent.

Pour faire simple, le fermage maximum légal est égal au produit du revenu cadastral non indexé de la terre par un coefficient de fermage.

Un coefficient de fermage est déterminé par région agricole provinciale (annexe I. 11). Cette détermination est faite par les commissions provinciales de fermage qui se réunissent tous les trois ans. Les coefficients sont donc fixés pour 3 années.

On constatera, à la lecture de l'annexe I. 11, que pendant 25 ans, entre 1980 et le triennat 2005-2007, les fermages maxima ont augmenté modérément, + 66 % pour la moyenne pondérée de la Wallonie, soit, sur base annuelle, une progression de l'ordre de 2 %.

Entre 2007 et le triennat 2008-2010, la progression est de 13 % en moyenne pondérée, mais atteint 17 à 18 % en province de Liège. En moyenne pondérée (par la SAU), le fermage maximum légal a augmenté de 14 % en région limoneuse, région la plus étendue en Wallonie.

Pour les fermages venant à échéance en 2011-2013, une augmentation de l'ordre de 6 à 7 % est décidée pour toutes les provinces, sauf pour la province du Brabant wallon (+11 %) et la province de Luxembourg (+3 %).

Jusqu'à présent, nous n'avons traité que du fermage maximum légal or la loi sur le bail à ferme est claire : sous cette limite, le fermage est fixé librement par les parties pour autant qu'il ne soit pas ridiculement bas.

La DGSIE (ex-INS) enquête régulièrement auprès des exploitants agricoles au sujet des fermages payés pour les prairies permanentes et les terres labourées. Les résultats des enquêtes sont repris à l'annexe I. 12.

Entre 1980 et 2010, les fermages, tant pour les prairies permanentes que pour les terres labourées, ont doublé en moyenne pondérée au niveau du Royaume, soit au rythme annuel de 2,6 %.

## I.3 LES CHEPTELS

En Wallonie, le secteur agricole est fortement dominé par les élevages et plus précisément par l'élevage bovin. Suite au contingentement de la production laitière, le secteur s'est considérablement restructuré et on a assisté à un important accroissement de la production de viande bovine à partir des vaches allaitantes.

Par ailleurs, les élevages hors-sol, traditionnellement de faible importance, ont connu un développement non négligeable au cours des dernières années.

### I.3.1 Cheptel bovin

Après avoir atteint un maximum de 1 554 525 têtes en 1995, le nombre total de bovins recensés en Wallonie diminue régulièrement. Alors que la réduction du cheptel laitier consécutive à l'instauration des quotas laitiers était compensée par un accroissement du cheptel destiné à la production de viande, ce n'est plus le cas depuis 1995 et, suite à la seconde crise de la vache folle, on enregistre même, en 2002 et 2003, une diminution du cheptel allaitant. En Région flamande, on observe la même évolution mais elle y est encore plus accentuée qu'en Wallonie.

De 1990 à 2012, l'ampleur de la diminution du nombre de bovins varie selon la région agricole. Si, pour l'ensemble de la Wallonie, la réduction s'élève à 20,8 %, elle atteint des valeurs supérieures dans les régions agricoles où la production laitière est relativement importante (annexe I.13). C'est le cas de la Haute Ardenne (-28,9%) ainsi que de la région herbagère liégeoise (-26,7 %) et de la région sablo-limoneuse (-33,3 %). A l'inverse, la région jurassique voit l'effectif de son cheptel bovin se maintenir presque au même niveau que celui qui a été enregistré en 1990.

<b>Chiffres repères</b>	
Cheptel bovin en RW	
(x 1 000 têtes)	
1990	1.532
1995	1.555
2000	1.483
2005	1.348
2010	1.289
2011	1.258
2012	1.213

### I.3.2 Cheptel porcin

En Wallonie, l'effectif du cheptel porcin n'a pas cessé de diminuer jusqu'en 1996 (272 187 têtes). Depuis lors, il progresse régulièrement et s'élève à 404 168 têtes en 2012 (annexe I.14). Par rapport à la Région flamande, la Wallonie a un effectif porcin très faible : celui-ci représentait seulement 3,8 % du cheptel national en 1996 mais passe tout de même à 6,1 % en 2012. Ceci est dû aussi au fait que le cheptel porcin s'est sensiblement réduit en Région flamande.

Les régions agricoles qui comptent les plus grands effectifs porcins sont la région limoneuse (44 % de l'effectif wallon), le Condroz (20 %) et la région herbagère liégeoise (14,2 %). Au niveau des provinces, les effectifs porcins les plus importants se trouvent dans le Hainaut (38 %) et dans la province de Liège (28,7 %).

Il est à noter qu'en 1962 on recensait 2 000 000 de porcs en Belgique dont près de 574 000 porcs en Wallonie (28 %). A elle seule, la province de Liège en comptait 279 000, soit près de la moitié des porcs wallons.

Chiffres repères Cheptel porcin en RW (x 1 000 têtes)	
1990	305
1996	272
2005	366
2010	392
2011	370
2012	404

### I.3.3 Cheptel avicole

Chiffres repères Total volailles en RW (x 1 000 unités)	
1990	1 168
2005	5 183
2010	5.249
2011	4.814
2012	5.467

Depuis 1990, la production avicole a connu un développement important en Wallonie (+368 %), alors qu'en Région flamande, après une progression de 41 % entre 1990 et 2000, elle enregistre une diminution sensible et présente une baisse de près de 5 % en 2012 par rapport à 2011, tandis qu'il augmente de 13,6 % en Wallonie (annexe I.15). Si, en 1990, le cheptel avicole wallon représentait un peu plus de 4 % du cheptel national, en 2012, il en constitue 18,1 %.

Parmi le cheptel avicole recensé en Wallonie, c'est la production de poulets de chair qui a augmenté le plus fortement : de 1990 à 2012, le nombre de têtes a été multiplié par 6,1.

Les régions agricoles qui comptent le plus grand nombre de volailles sont la région limoneuse (38,2 % de l'effectif wallon) et le Condroz (27,3 %). Au niveau des provinces, les effectifs les plus importants se trouvent dans le Hainaut (35,2 % de l'effectif wallon) dans la province de Liège (25,7 %) et dans la province de Namur (22,1 %).

### I.3.4 Autres cheptels

En 2012, la Wallonie détient respectivement 41,4 %, 27,3 % et 37,1 % du nombre total des ovins, des caprins et des équidés recensés dans les exploitations agricoles belges (annexe I.16). Il est à noter que sur les 14 466 chevaux recensés dans les exploitations agricoles wallonnes, 2 330 seulement sont qualifiés de chevaux agricoles.

## I.4 LES UNITES DE PRODUCTION

### I.4.1 Nombre d'exploitations

En mai 2012, le nombre d'exploitations agricoles et horticoles recensées en Wallonie atteint 13 306 unités (annexe I.17), ce qui représente 34,5 % des exploitations belges. Le nombre d'exploitations wallonnes décroît de manière continue au taux annuel moyen de -3,4 %, il était de 29 178 en 1990. La même évolution est observée en Région flamande, où le nombre d'exploitations a chuté de 57 934 en 1990 à 25 230 en 2012 (figure 1.6).

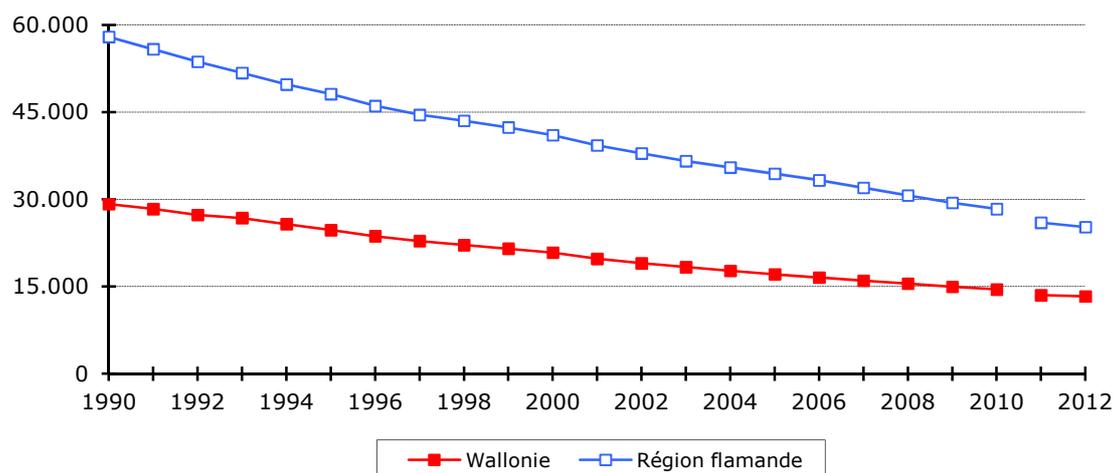
En Wallonie, depuis 1990, la diminution annuelle du nombre d'exploitations a le plus souvent avoisiné 800 unités mais a parfois dépassé 1 000 unités. Entre 2005 et 2006, le nombre d'exploitations s'est réduit de 552 unités; entre 2009 et 2010, il a diminué de 464 unités (annexe I.17), 2011 est une adaptation de l'échantillon. Entre 2011 et 2012, leur nombre a diminué de 215 unités.

Si, en valeur relative, aucune différence n'est observée entre la Région flamande et la Wallonie dans leur ensemble (-49 % et -50 % entre 1990 et 2010), l'ampleur du phénomène de régression du nombre d'exploitations varie quelque peu selon la région agricole.

Une diminution particulièrement importante du nombre d'exploitations a été observée en Haute Ardenne, région plus particulièrement orientée vers la production laitière (-69 % entre 1990 et 2012). Par contre, la réduction a été relativement moins importante en Condroz (-50 %), en région limoneuse (-48 %) et en région sablo-limoneuse (-51 %).

Dans les provinces wallonnes, on constate également quelques divergences dans le rythme de réduction du nombre d'exploitations. La diminution a été plus forte dans les provinces de Liège et de Luxembourg (-59 % et -58 % respectivement) que dans la province du Brabant wallon (-47 %).

Figure 1.6 : Evolution du nombre d'exploitations en Wallonie et en Région flamande (1990 à 2012)



Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

### I.4.2 Superficie agricole utilisée moyenne par exploitation

En Wallonie, la superficie moyenne par exploitation était de 25,8 ha en 1990. En augmentation continue, elle atteint 53,7 ha en 2012, soit par rapport à 1990, un accroissement de 27,9 ha ou de 108 % (figure 1.7).

La superficie moyenne par exploitation varie sensiblement d'une région à l'autre en fonction des conditions pédoclimatiques et des spéculations pratiquées. En Wallonie, la superficie moyenne représente, en 2012, près de deux fois celle qui est observée en Région flamande : 53,7 ha contre seulement 24,5 ha (annexe I.18).

Cette différence est due à une densité d'exploitations nettement plus élevée dans le nord du pays, où l'on rencontre de nombreuses entreprises horticoles ainsi que des élevages hors sol (porcs et volailles).

De fortes différences sont enregistrées entre les régions agricoles. C'est dans le Condroz que la superficie moyenne est la plus élevée, 65,5 ha. Elle est également relativement importante en région jurassique et en Famenne (63 ha et 63,2 ha respectivement). Viennent ensuite les régions sablo-limoneuse et limoneuse où la superficie moyenne est de 53 ha. A l'opposé, on observe les superficies moyennes les plus faibles en Haute Ardenne et en région herbagère liégeoise (41 ha). D'une manière générale, la superficie moyenne est donc plus grande dans les régions où l'on pratique les grandes cultures et l'élevage bovin et plus faible dans celles orientées vers la production laitière.

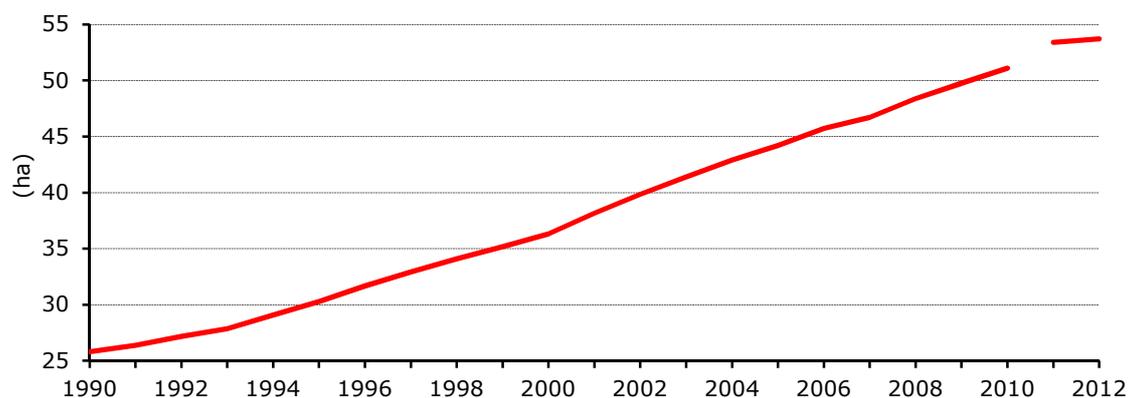
Au fil du temps, la superficie moyenne progresse significativement dans toutes les régions.

Au cours de la période de 1990 à 2012, les hausses les plus importantes sont observées dans la partie sud de la Wallonie : +223 % en Haute Ardenne, +136 % en Ardenne et +131 % en région jurassique. Par contre, l'augmentation de la superficie moyenne est plus faible dans les régions orientées vers les grandes cultures : +89 % en Condroz, +78 % en région limoneuse et +101 % en région sablo-limoneuse.

Au niveau des provinces, les hausses de superficie résultent des observations enregistrées dans les régions agricoles : la plus forte est observée dans la province de Luxembourg et la plus faible dans la province du Brabant wallon.

Chiffres repères	
Superficie moyenne des exploitations en Wallonie	
(ha)	
1990	25,8
2005	44,2
2009	49,8
2010	51,1
2011	53,4
2012	53,7

Figure 1.7 : Evolution de la superficie moyenne par exploitation en Wallonie (1990 à 2012)



Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

### I.4.3 Le seuil de persévérance des exploitations agricoles en Wallonie

Il convient de définir le seuil de persévérance comme la superficie d'exploitation (SAU) au-dessus de laquelle le nombre d'exploitations tend à augmenter et en-dessous de laquelle il tend à diminuer.

L'évolution rapide de ce critère au cours de la décennie écoulée est l'expression de l'importance accordée par les agriculteurs au facteur superficie de l'exploitation, du fait de l'orientation des productions wallonnes essentiellement liées au sol. Si du point de vue économique, la taille d'une exploitation ne peut s'estimer uniquement sur la superficie dont elle dispose, en terme de prospective, le nombre d'hectares d'une exploitation s'avère un élément de première importance.

Tableau 1.3 : Evolution de l'effectif des exploitations selon la classe de superficie en Wallonie (2000 à 2012)

Classe de superficie (ha)	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2011	2012
moins de 1 ha	1 463	1 069	906	803	665	604	245	538
de 1 à 20 ha	7 213	6 314	5 660	5 006	4 437	3 897	3447	3141
de 20 à 30 ha	2 371	2 066	1 804	1 645	1 509	1 403	1421	1359
de 30 à 40 ha	2 325	1 995	1 799	1 641	1 534	1 341	1318	1239
de 40 à 45 ha	1 032	931	843	764	694	637	628	599
de 45 à 50 ha	877	845	765	716	666	642	646	604
de 50 à 55 ha	787	738	680	665	649	601	569	564
de 55 à 60 ha	710	663	641	618	567	533	542	519
de 60 à 65 ha	582	579	591	545	551	551	520	501
de 65 à 70 ha	510	505	518	515	489	486	478	460
de 70 à 75 ha	454	476	456	452	449	410	378	432
de 75 à 80 ha	386	386	374	384	367	401	378	362
de 80 à 85 ha	321	348	369	381	363	365	355	361
de 85 à 100 ha	699	738	790	813	841	802	807	827
plus de 100 ha	1 113	1 336	1 516	1 609	1 719	1 829	1789	1800

Source : DGSIE (INS) – Recensements et enquêtes agricoles

Sur base des données des recensements et des enquêtes établis par la DGSIE au mois de mai de chaque année, on estime que le seuil de persévérance est, en Wallonie, voisin de 75 à 80 ha. Il y a 20 ans, ce seuil approchait les 50 ha.

La rupture de série chronologique nous empêche de commenter le seuil de persévérance pour l'année 2011.

#### I.4.4 Répartition des exploitations selon l'orientation technico-économique

Jusqu'à présent, la classification des exploitations selon l'orientation technico-économique (OTE) était basée sur la notion de marge brute standard (MBS), l'OTE étant déterminée par la contribution relative des différentes spéculations de l'exploitation à la marge brute standard totale de celle-ci. A partir de 2010, la notion de production brute standard (PBS) se substitue à celle de marge brute standard en application du Règlement CE 1242/2008.

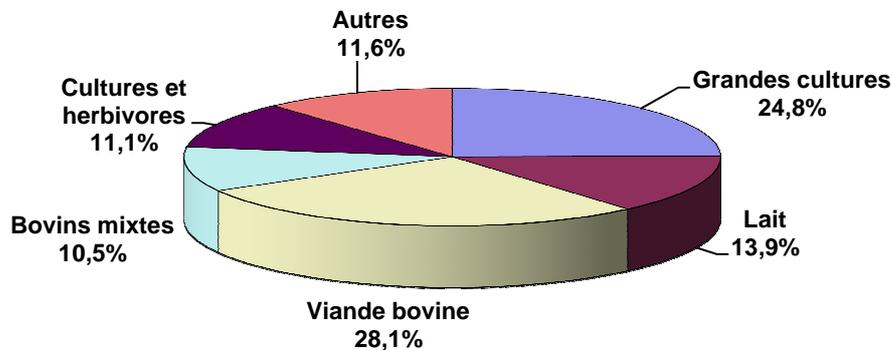
La production brute standard (PBS) d'une spéculation correspond à une situation moyenne de la production brute (sans les subsides). Elle s'exprime par ha pour les productions végétales et par tête pour les animaux et porte sur une période de production de 12 mois.

En multipliant les superficies des spéculations végétales et les têtes de bétail par les PBS correspondantes, et en additionnant les résultats de ces produits, on obtient la PBS totale d'une exploitation. Les PBS, valeurs représentant la situation moyenne de la Wallonie, se réfèrent à une période de cinq années et font l'objet d'une actualisation tous les trois ans. C'est ainsi que les PBS centrées sur l'année 2007 (période 2005 à 2009) servent à classer les exploitations recensées en 2010, 2011 et 2012.

L'objectif de cette classification est de constituer des groupes homogènes d'exploitations, en vue de permettre l'analyse de la situation des exploitations à partir de critères économiques,

de comparer entre elles les exploitations de même orientation ainsi que de permettre un suivi des différents secteurs de production en agriculture.

Figure 1.8 : Répartition des exploitations selon les principales O.T.E. en Wallonie (2012)



Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

En 2012, la répartition des exploitations de Wallonie selon l'orientation technico-économique montre que 85,2 % d'entre elles sont spécialisées (annexe I.19). La spécialisation concerne principalement la production de viande bovine (28,1 % des exploitations), les cultures agricoles (24,8 % des exploitations), la production de lait (13,9 % des exploitations) et la production bovine mixte « lait et viande » (10,5 % des exploitations).

Quant aux exploitations mixtes (présentant deux orientations ou plus), elles combinent principalement les cultures et les bovins (11,1 %).

Si on analyse l'annexe I. 20 selon les différentes orientations, on constate principalement que :

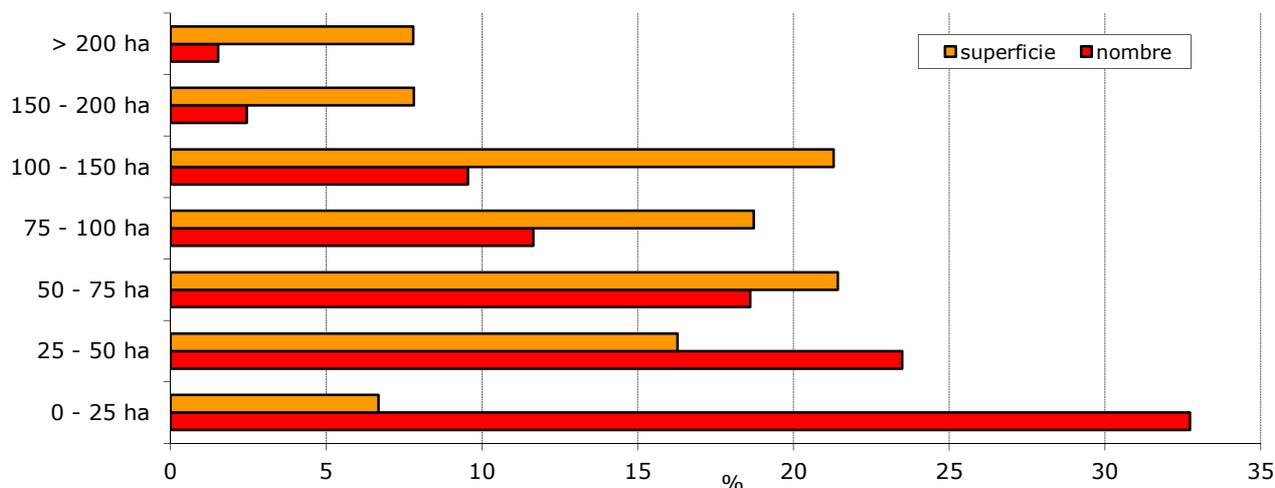
- l'orientation spécialisée cultures agricoles est surtout représentée en région limoneuse, en Condroz et en région sablo-limoneuse.
- les exploitations spécialisées dans la production laitière se trouvent principalement en région herbagère liégeoise et en Haute Ardenne. On en recense cependant un bon nombre en région limoneuse, en Condroz et en Ardenne.
- l'orientation spécialisée en production de viande bovine est de loin la plus représentée en Ardenne.
- les exploitations spécialisées en production bovine mixte se trouvent principalement en région limoneuse, en Ardenne, en Condroz et en Famenne.
- les exploitations mixtes « cultures et bovins » se rencontrent principalement en région limoneuse et en Condroz.
- les exploitations spécialisées dans la production d'autres herbivores sont présentes pratiquement partout mais en nombre généralement limité.

Si on examine le tableau sous l'angle des régions agricoles, on constate notamment que :

- bien que les exploitations des régions limoneuse, sablo-limoneuse et du Condroz soient principalement orientées vers les cultures agricoles, les autres orientations y sont aussi relativement bien représentées.
- les exploitations de Famenne, d'Ardenne et de la région jurassique sont orientées principalement vers la production de viande bovine. Dans les deux premières, on trouve cependant un pourcentage relativement important d'exploitations spécialisées en production bovine mixte.
- si la région herbagère liégeoise et la Haute Ardenne sont spécialisées en production laitière, un nombre important d'exploitations (respectivement 20 et 32 %) sont orientées vers la production de viande bovine.

### I.4.5 Répartition des exploitations selon la superficie cultivée

Figure 1.9 : Répartition des exploitations selon la superficie cultivée et la part de la SAU totale qu'elles occupent en Wallonie (2012)



Source : DGSIE (INS) - Enquête agricole

Un peu moins de 33 % des exploitations recensées cultivent moins de 25 ha. Elles occupent 6,7 % de la superficie ; on y trouve beaucoup d'exploitations occasionnelles ainsi que des exploitations orientées vers les productions hors sol (91 exploitations ne déclarent pas de superficie).

Du côté des plus grandes, on constate que 1 800 exploitations (13,5 % du total) déclarant plus de 100 ha occupent 36,9 % de la superficie. Parmi ces exploitations, 203 (1,5 %) ont plus de 200 ha et occupent 7,8 % de la superficie agricole (annexe I.21). Ces exploitations se trouvent principalement en région limoneuse et en Condroz. Une majorité d'entre elles sont orientées « grandes cultures ».

### I.4.6 Répartition des exploitations selon le statut juridique et selon le volume de la main-d'œuvre

Au 1<sup>er</sup> mai 2012, 1 258 exploitants (9,5 % du total) sont des personnes morales : 1 232 sont des sociétés et 26 des institutions publiques ou semi-publiques. L'apparition des personnes morales n'est pas nouvelle : on en dénombrait 261 (0,8 % du total) en 1984 et 676 (2,6 % du total) en 1994. Au cours des dernières années, c'est surtout l'importance relative qu'elles représentent qui prend de l'ampleur. Ces exploitations « personnes morales » utilisent environ 12 % de la SAU. 54% d'entre elles sont spécialisées en grandes cultures et 24% en production bovine, surtout en viande.

Parmi les 12 048 exploitations dont l'exploitant est une personne physique, 1 455 sont des groupements (mari - épouse, père - fils, etc...).

Au 1<sup>er</sup> mai également, la DGSIE (INS) a recensé 10 027 exploitations (75,4 %) dites à temps plein (occupant au moins une unité de travail) et 3 279 exploitations (24,6 %) dites à temps partiel (occupant moins d'une unité de travail).

La superficie moyenne des exploitations à temps plein est de 63,9 ha et celle des exploitations à temps partiel est de 22,8 ha.

La majorité de ces exploitations à temps partiel (3 279, soit 25 % du total des exploitations) sont de petites exploitations : 40 % d'entre elles exploitent moins de 10 ha et 57 % exploitent moins de 20 ha. On y trouve cependant aussi des exploitations de taille plus importante, notamment 358 exploitations de plus de 50 ha avec une superficie moyenne de 88 ha et 29 exploitations de plus de 150 ha. Ce sont probablement là des exploitations en société, ou dont l'exploitant exerce une activité principale ailleurs. On y trouve aussi 1/3 du total des personnes morales.

## I.4.7 Nombre d'exploitations détentrices de bovins et de porcs

### I.4.7.1 Nombre de détenteurs de bovins

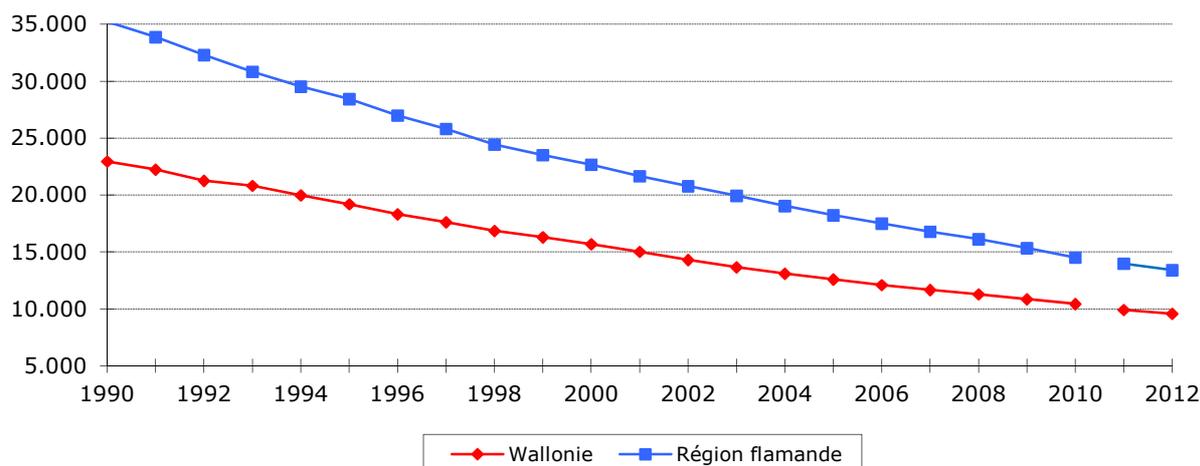
En mai 2012, on a dénombré en Wallonie 9 577 détenteurs de bovins (annexe I.22), ce qui signifie que la production bovine est présente dans 72 % des exploitations wallonnes. C'est moins qu'en 1990, année où elle concernait 78,7 % des exploitations.

En Wallonie, le nombre de détenteurs de bovins diminue régulièrement. De 1990 à 2012, il s'est réduit de 58,3 % (figure 1.10).

En Région flamande, l'évolution est comparable à celle qui est observée en Wallonie. Toutefois, le nombre de détenteurs de bovins y est plus élevé : 13 408 en 2012, mais il ne représente que 53,2 % des exploitants agricoles flamands. En 1990, les valeurs étaient respectivement de 35 233 détenteurs et 60,8 %.

Chiffres repères	
Détenteurs de bovins en Wallonie	
(x 1 000 unités)	
1990	23,0
2004	13,1
2006	12,1
2008	11,3
2010	10,4
2011	9,9
2012	9,6

Figure 1.10 : Evolution du nombre de détenteurs de bovins en Wallonie et en Région flamande (1990 à 2012)



Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

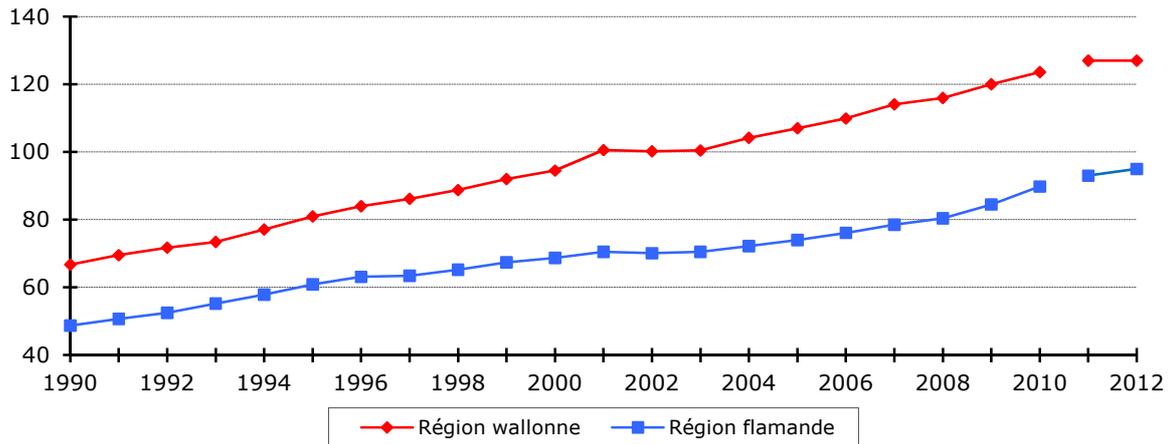
Chiffres repères	
Cheptel bovin moyen en Wallonie	
(têtes)	
1990	66
2006	110
2008	116
2010	124
2011	127
2012	127

Le cheptel bovin moyen par exploitation détentrice a toujours suivi une tendance à la hausse mais, après une diminution sensible du nombre de bovins en 2001, il est resté stationnaire entre 2001 et 2003 (figure 1.11). Il a légèrement augmenté en 2004 et en 2005. Il est actuellement de 127 têtes de bétail en moyenne par exploitation détentrice (66 têtes en 1990). Le même phénomène a été observé en Région flamande : 95 têtes en 2012 contre 49 en 1990.

C'est en Ardenne (153 têtes) et en Famenne (156 têtes) que le cheptel bovin moyen est le plus important. La dimension moyenne du cheptel bovin est par contre plus faible dans les régions agricoles orientées vers la production de lait, soit 89 têtes en Haute Ardenne et 106 têtes en région herbagère liégeoise.

On observe également des différences assez nettes selon les provinces. Le cheptel bovin moyen varie de 109 têtes dans la province de Liège à 157 têtes dans la province de Luxembourg.

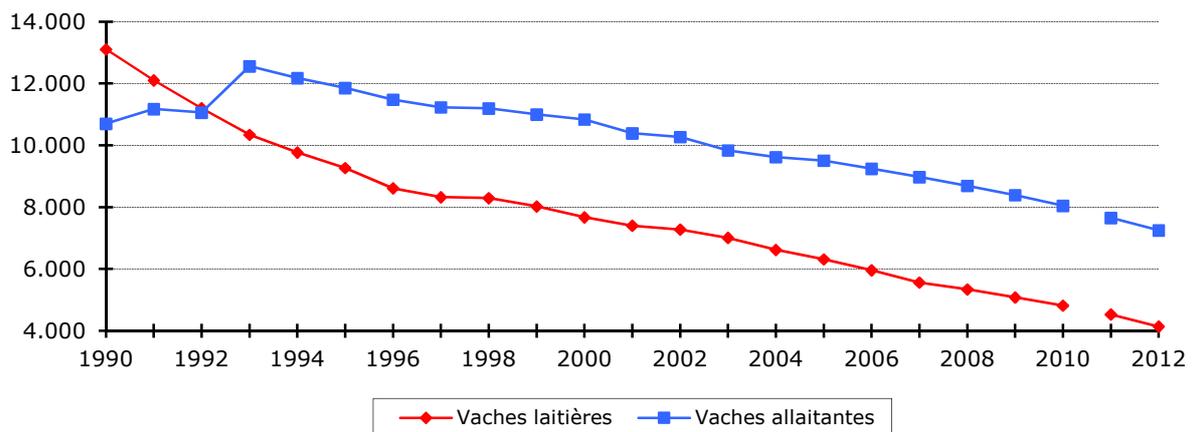
Figure 1.11 : Evolution du cheptel bovin moyen en Wallonie et en Région flamande (1990 à 2012)



Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

Suite à la réforme de la PAC en 1992, on a vu se poursuivre la restructuration du cheptel bovin vers la production de viande bovine. Ce phénomène avait commencé avec l'instauration des quotas laitiers en 1984, laquelle avait provoqué une augmentation rapide des rendements laitiers entraînant une forte diminution du nombre de vaches laitières et du nombre de producteurs laitiers (figure 1.12).

Figure 1.12 : Evolution du nombre de détenteurs de vaches laitières et de vaches allaitantes en Wallonie (1990 à 2012)



Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

Si, en 1990, 57 % des détenteurs de bovins wallons déclaraient posséder des vaches laitières, cette proportion tombe à 43 % en mai 2012. A cette date, on ne recense plus que 4 139 détenteurs de vaches laitières en Wallonie contre 13 107 en 1990. Depuis l'instauration des quotas laitiers, le nombre de producteurs laitiers a été divisé par trois. Toutefois, avec la mise en place au cours de la campagne 1996-97 d'un nouveau système de transfert de quotas via un Fonds des Quotas, la diminution du nombre de détenteurs de vaches laitières a été ralentie.

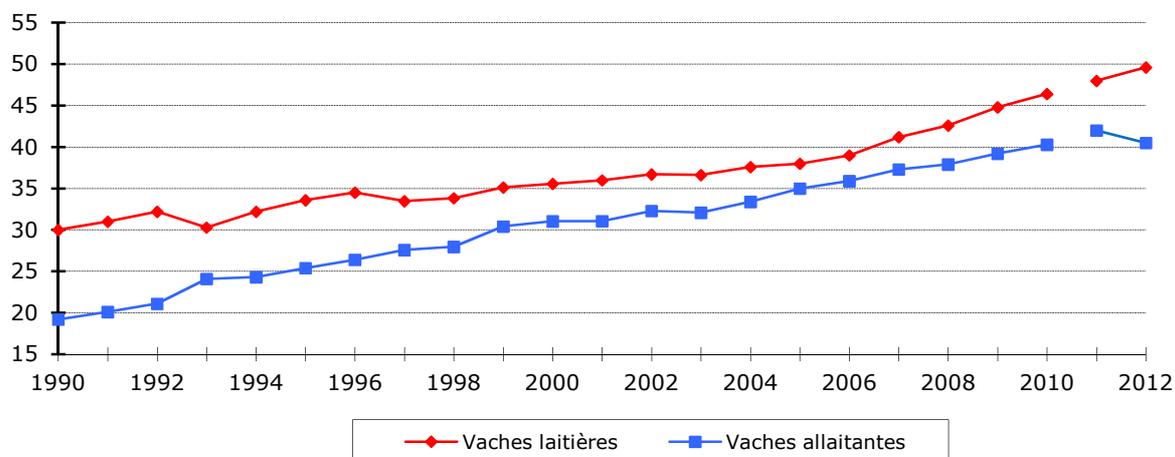
A l'inverse, le nombre de détenteurs de vaches allaitantes a fortement progressé suite à l'instauration des quotas laitiers pour culminer en 1993 à 12 557 unités. Depuis lors, il diminue régulièrement et il s'établit en 2012 à 7 248 unités, ce qui représente 76 % des détenteurs de bovins.

Si le nombre de vaches laitières a sensiblement régressé en Wallonie, la diminution du nombre de détenteurs a été plus rapide encore, si bien que le nombre moyen de vaches laitières par exploitation détentrice n'a cessé de croître.

Concernant les vaches allaitantes, on constate également un agrandissement du troupeau moyen, mais dans ce cas-ci il a résulté, dans un premier temps, d'une augmentation du

cheptel allaitant et dans un deuxième temps d'une diminution de ce dernier mais relativement moins forte que celle du nombre de détenteurs (figure 1.13).

Figure 1.13 : Evolution du nombre moyen de vaches laitières et du nombre moyen de vaches allaitantes par exploitation bovine en Wallonie (1990 à 2012)



Source : DGSIE (INS) – Recensements et enquêtes agricoles

En 2012, le nombre moyen de vaches laitières par troupeau est de 50 têtes contre 30 en 1990. Pour les vaches allaitantes, on atteint 41 têtes en 2012 contre 19 en 1990. Sur 100 détenteurs de vaches laitières en Belgique, on en compte 42 en Wallonie (annexe I. 23).

Les régions limoneuse et herbagère liégeoise contribuent largement à la production laitière wallonne puisqu'on y trouve respectivement 32 et 16 % des détenteurs de vaches laitières ainsi que 25 et 23 % du cheptel laitier de la Wallonie. Par exploitation, le nombre moyen de vaches laitières est le plus faible en région limoneuse (40 têtes) et le plus élevé en région herbagère liégeoise (70). Cette dernière région est également la plus spécialisée en production laitière. Viennent ensuite le Condroz, la Haute Ardenne et l'Ardenne, qui détiennent entre 9 et 13 % des vaches laitières et ont des troupeaux comprenant en moyenne de 49 à 59 vaches laitières.

Concernant les vaches allaitantes, la Wallonie compte 47 % des détenteurs mais 63 % du cheptel national. Le cheptel moyen par exploitation y est pratiquement le double de celui observé en Région flamande (annexe I.24).

La spéculation du veau au pis est présente un peu partout en Wallonie, même dans les régions orientées vers les grandes cultures. Les régions comptant le plus de vaches allaitantes sont l'Ardenne, la Famenne et le Condroz.

Le cheptel moyen varie sensiblement d'une région à l'autre. Il est le plus élevé en Ardenne (55 têtes) qui est la région spécialisée dans l'élevage bovin. Il est également important en région jurassique (50 têtes), en Famenne (51 têtes) et dans le Condroz (49 têtes). A l'opposé, le nombre moyen de vaches allaitantes est le plus faible en Haute Ardenne (15 têtes).

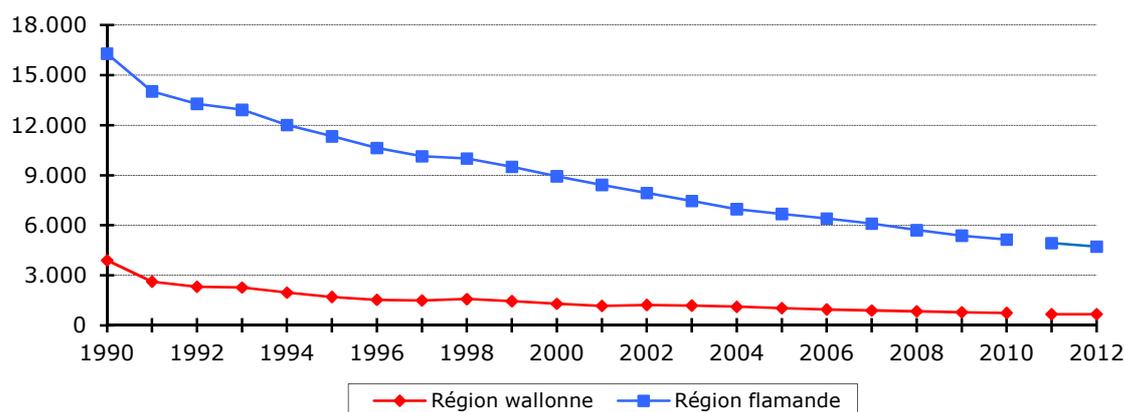
#### I.4.7.2 Nombre de détenteurs de porcs

Depuis 1990, le nombre de détenteurs de porcs a diminué de 75 % en Wallonie et de 61 % en Région flamande, tant et si bien qu'au 1<sup>er</sup> mai 2012 (annexe I.25), la spéculation porcine ne concerne plus que 5 % des exploitations wallonnes et 19 % des exploitations flamandes.

En 2012, la Wallonie compte 667 détenteurs de porcs (12 % de l'ensemble des détenteurs belges) qui détiennent ensemble près de 6 % du cheptel porcin national.

Chiffres repères		
Détenteurs de bovins en Wallonie		
(x 1 000 unités)		
	Vaches laitières	Vaches allaitantes
1990	13,1	10,7
2004	6,6	9,6
2006	5,9	9,2
2008	5,3	8,7
2010	4,8	8,1
2011	4,5	7,7
2012	4,1	7,2

Figure 1.14 : Evolution du nombre de détenteurs de porcs en Wallonie et en Région flamande (1990 à 2012)



Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

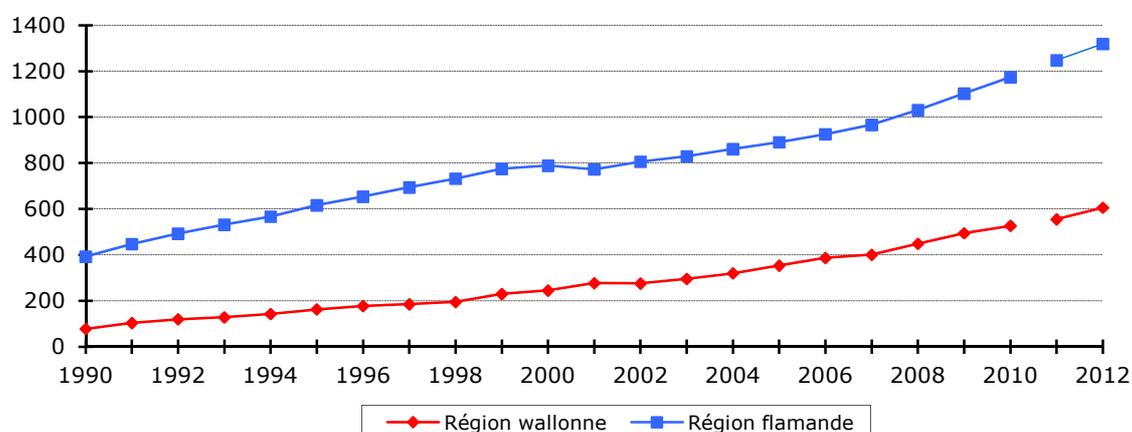
Parallèlement à la diminution du nombre de détenteurs, le cheptel moyen par exploitation a fortement augmenté. En Wallonie, il est passé de 78 têtes en 1990 à 606 têtes en 2012 tandis qu'en Région flamande il est passé de 393 à 1 319 têtes (figure 1.13). La taille du cheptel porcine dépend surtout du degré de spécialisation de l'exploitation. En Région flamande, une part importante des exploitations qui détiennent des porcs sont spécialisées et ont de ce fait une dimension moyenne nettement plus importante qu'en Wallonie, où la production porcine est plus souvent une production d'appoint.

Parmi les régions agricoles, c'est la région limoneuse qui est la plus concernée par la production porcine : on y recense 36 % des détenteurs et 44 % du cheptel porcine wallon. Les autres régions où la production porcine occupe une certaine importance sont la région herbagère liégeoise et le Condroz. Le cheptel porcine moyen par exploitation varie fortement d'une région à l'autre. Il passe de 173 têtes en région jurassique à 734 têtes en région limoneuse, 627 têtes en Famenne et 831 têtes en Condroz.

Chiffres repères	
Détenteurs de porcs en Wallonie	
(x 1 000 unités)	
1990	3,9
2004	1,1
2006	0,96
2008	0,84
2010	0,74
2011	0,67
2012	0,67

Sur le plan provincial, la production porcine est surtout présente dans les provinces du Hainaut (31 % des détenteurs et 39 % du cheptel) et de Liège (29 % des détenteurs et 27 % du cheptel). La taille moyenne du cheptel porcine varie aussi fortement d'une province à l'autre : elle va de 304 têtes dans la province de Luxembourg à 733 dans la province du Hainaut.

Figure 1.15 : Evolution du cheptel porcine moyen en Wallonie et en Région flamande (1990 à 2012)



Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

## CHAPITRE II. LES PRODUCTIONS ET LES PRIX

Afin d'estimer la production agricole au cours d'une campagne ou d'une année, il faut disposer de deux informations : la superficie consacrée à la culture (ou le nombre de têtes de bétail) et le rendement moyen estimé (par hectare ou par tête). La production obtenue sur cette base est donc elle-même une estimation.

D'une manière générale, l'agriculture wallonne se caractérise par des productions de grandes cultures (céréales, plantes industrielles), de cultures fourragères et par des productions animales (essentiellement bovines) liées au sol.

L'utilisation du sol par l'exploitation agricole wallonne (tableau 2.1) traduit bien cette orientation : les cultures arables couvrent 55 % de la superficie agricole utilisée et les prairies permanentes 45 %. Lorsqu'on observe l'évolution sur une longue période, on constate une augmentation de la part des cultures arables au détriment des prairies permanentes.

Tableau 2.1 : Utilisation du sol par l'exploitation agricole « Wallonie » (1<sup>er</sup> mai 2010 à 2012) (ha)

	2010	2011	2012
Terres arables	399.406	389.628	391.107
Cultures permanentes	2.319	2.100	1.968
Prairies permanentes	339.039	330.850	321.843
Cultures sous serres	69	32	36
Autres	52	42	0
Superficie agricole utilisée	740.885	722.652	714.954

Source : DGSIE (INS) – Enquêtes et recensements agricoles - SIGEC

### II.1 LES CULTURES AGRICOLES

Globalement, pour l'année 2012, les superficies couvertes par les différents groupes de cultures se répartissent dans la superficie agricole utilisée (SAU, en diminution de 1,1 %), par ordre décroissant, en prairies permanentes (45 %), céréales pour le grain (26,6 %, dont 69,7 % de froment), cultures fourragères (12,7 %), cultures industrielles (8,4 %), pommes de terre (4,0 %), autres (2,6 % dont 1 % de jachères) et pois verts de conserve (0,7 %) (annexe II.1).

Les variations observées dans la production d'une année à l'autre sont la conséquence d'une variation des superficies cultivées et/ou des rendements. Les données sont reprises à l'annexe II.2.

Par rapport à 2011, la DGSIE observe une augmentation des ensemencements en orge d'hiver (+5,1 %), une diminution en chicorée (-21,6 %), en pommes de terre (-12,1 %) en lin (-2,3 %), en betteraves sucrières (-0,8 %), en légumineuses (-48,4 %) et en froment de printemps (-66,6 %).

#### II.1.1 Les céréales

En Wallonie, la superficie consacrée aux céréales en 2012 couvre 190 193 ha (+5 161 ha par rapport à 2011), soit 55,6 % des emblavements en céréales de la Belgique et 26,6 % de la SAU wallonne.

La production de froment d'hiver, céréale la plus représentée, est estimée à 1 121 839 tonnes, soit une augmentation de 2,8 % par rapport à 2011. Ceci s'explique par la baisse du rendement (-0,8 %) et la hausse de la superficie cultivée (+3,8 %). Le rendement moyen estimé pour la Wallonie est d'environ 84,7 quintaux (Qx)/ha. Il varie cependant entre 57,9 Qx/ha en région jurassique et 87,8 Qx/ha en région limoneuse.

La production d'escourgeon (orge d'hiver), seconde céréale en importance, est de l'ordre de 250 600 tonnes, soit une augmentation de 6,6 % par rapport à 2011. Les surfaces ensemencées ont progressé de 5,1 % et le rendement moyen estimé pour la Wallonie a augmenté (1,5 %), il s'élève à 81,8 Qx/ha et varie entre 58,3 Qx/ha en région jurassique et 87,3 Qx/ha en région limoneuse.

L'épeautre, céréale la plus cultivée en Ardenne, dont le total des emblavements couvre 9 838 ha, voit sa production augmenter de 4 % par rapport à 2011, pour s'établir à 69 314 tonnes. Cela est dû à l'augmentation de la superficie cultivée (+4,8 %) ainsi qu'à un rendement en baisse de 0,5 %.

### **II.1.2 Les cultures industrielles**

Les plantes qualifiées d'industrielles sont celles qui ne peuvent être utilisées directement sur l'exploitation et qui doivent subir une transformation importante par des procédés élaborés nécessitant souvent de lourds investissements.

Elles regroupent les betteraves sucrières, le lin, la chicorée à café, la chicorée à inuline, les plantes oléagineuses, le tabac, le houblon ainsi que les plantes médicinales, aromatiques et condimentaires. Elles couvrent en 2012 une superficie de 59 368 ha, soit 8,3 % de la SAU wallonne.

Les betteraves sucrières, la chicorée à inuline et le lin textile représentent respectivement 68 %, 7 % et 4,5 % des surfaces réservées aux plantes industrielles en Wallonie.

La diminution de la superficie ensemencée en betteraves sucrières en 2012 en Wallonie (40 431 ha, soit 0,8 % de moins qu'en 2011) et la diminution du rendement en racines (804,1 Qx/ha, -8,6 %) impliquent une baisse de la production de 9,3 %, qui s'établit ainsi à 3 251 055 tonnes (3 584 187 tonnes en 2011).

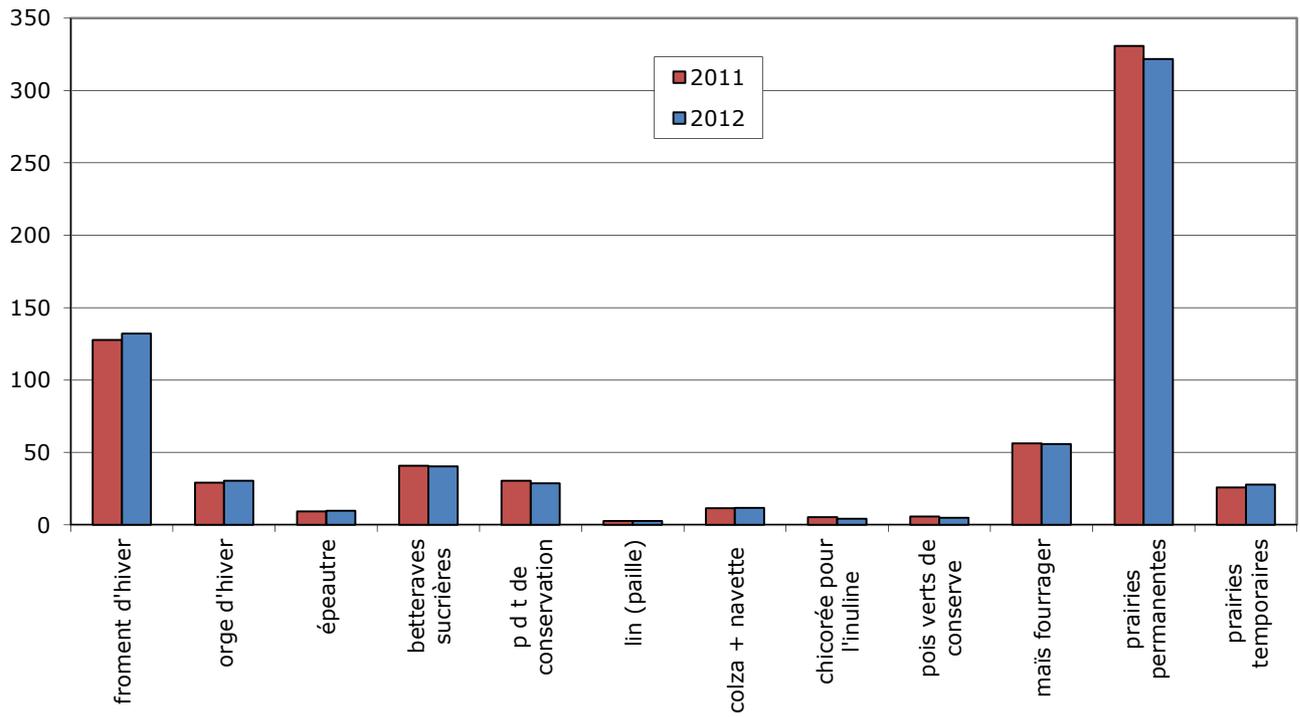
Parmi les autres plantes industrielles présentes de manière significative en Wallonie, on trouve le lin et la chicorée à inuline. La superficie consacrée à la chicorée à inuline a diminué en 2012 pour s'établir à 4 172 ha contre 5 321 ha en 2011 (-21,6 %). La superficie emblavée en lin a diminué (-3 %) pour s'établir à 2 651 ha en 2012 selon les estimations de la DGSIE.

La production de lin (paille) en Wallonie atteint 15 882 tonnes, soit 58 % de plus qu'en 2011!

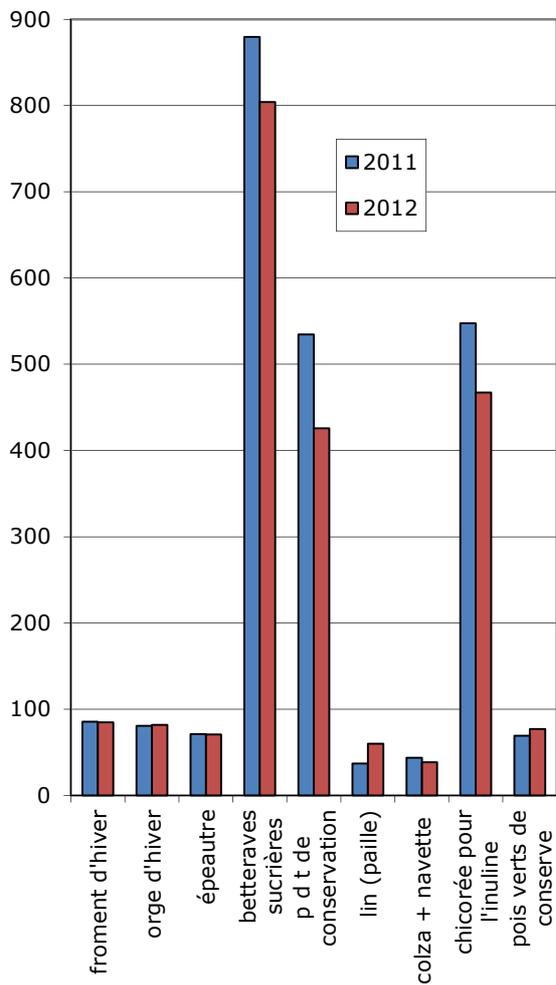
La culture de chicorée à inuline a vu sa superficie se réduire considérablement entre 2005 et 2006, si bien que la production de racines est passée de 565 564 tonnes en 2005 à 291 569 tonnes en 2006, soit une diminution de 48,4 %. En 2012, la production s'élève à 194 970 tonnes soit une baisse de 33,1 % par rapport à 2011. Cette culture est essentiellement située en région limoneuse et sablo-limoneuse.

La culture du colza (11 850 ha), concentrée sur la province de Namur (60 %), connaît une nouvelle augmentation de la superficie ensemencée (+3,9 %) par rapport à 2011. Cette augmentation induit une production estimée à 45 463 tonnes, en baisse (-8,8 %), due à une baisse du rendement de 12 %.

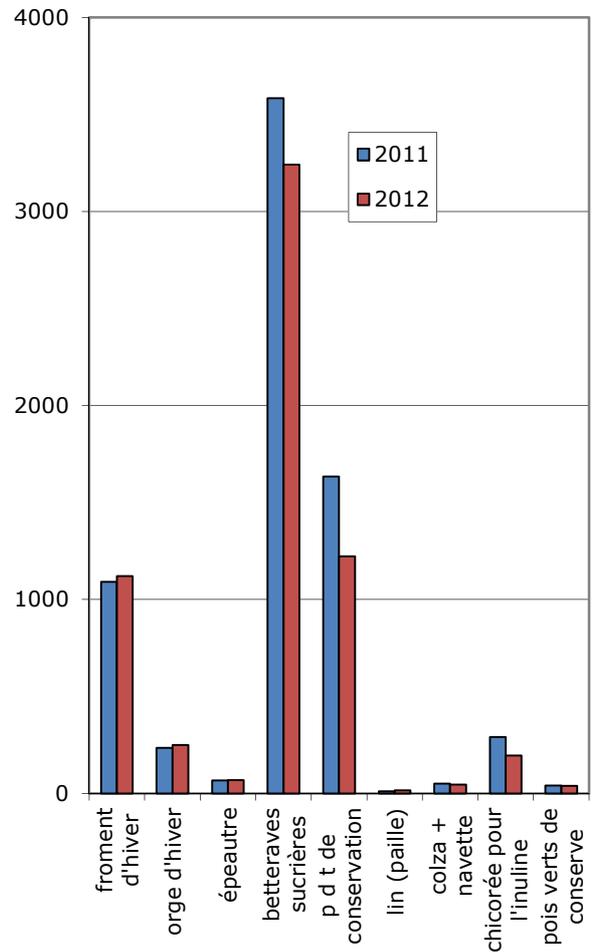
Superficie en milliers d'hectares



Rendement en Q/ha



Production en milliers de T



### **II.1.3 Les pommes de terre**

En ce qui concerne la culture de pommes de terre, la surface qui y est consacrée en 2012 s'élève à 29 885 ha (-12,5 %), dont 897 ha destinés à produire des plants de pommes de terre et 28 816 ha pour les pommes de terre de conservation (la variété « Bintje » assurant près de 60 % du volume produit).

En moyenne, le rendement observé en 2012 est en baisse par rapport à 2011 de 20 %, et la production totale de pommes de terre de conservation, qui s'élève à 1 226 520 tonnes, est moins élevée de 25 % par rapport à l'année précédente.

### **II.1.4 Les prés, les prairies et les cultures fourragères**

Les prés, les prairies et les cultures fourragères couvrent 412 634 ha en 2012, soit 58,0 % de la SAU wallonne.

Les prés et prairies couvrent à eux seuls 349 725 ha (85,0 % du total des fourrages) dont 321 843 ha de prairies permanentes et 27 882 ha de prairies temporaires. Il est à noter que ces dernières progressent de façon régulière depuis une vingtaine d'années ; ainsi en 2009, elles représentaient 6,5 % des terres arables. En 2012, elles en représentent 7,1 %.

Pour le calcul de la production, on prend en compte les prairies déclarées comme destinées à la fauche et, en tenant compte du nombre de coupes, on obtient une superficie de fourrages de conservation de 26 159 ha de prairies temporaires et 95 702 ha de prairies permanentes.

Le rendement en matière sèche des prairies temporaires pour la fauche est estimé à 95,0 Qx/ha (contre 82,4 Qx/ha en 2011). Celui des prairies permanentes pour la fauche est estimé à 66,7 Qx/ha (contre 53,3 Qx/ha en 2011). Dès lors, la production totale récoltée en 2012 s'élève à 887 177 tonnes de matière sèche, soit une hausse de 9,2 % par rapport à l'année 2011.

Sur les 62 903 ha consacrés aux autres cultures fourragères, 55 811 ha le sont au maïs fourrager récolté plante entière. Grâce à un rendement estimé à 44,2 tonnes de masse verte à l'hectare, la production de 2012 s'élève à 2 466 632 tonnes, soit +2,3 % par rapport à 2011.

La superficie en betteraves fourragères atteint 751 ha, en baisse de 64 %, dont près de la moitié se trouve dans la province du Hainaut.

### **II.1.5 Terres arables retirées de la production**

A la suite de la réforme de la PAC de 1992, une part des terres arables consacrées à la production de céréales, oléagineux et protéagineux doit être retirée de la production et bénéficie à titre compensatoire de mesures de soutien. Actuellement, le taux de jachère obligatoire est porté à 0 %.

On distingue la jachère aidée sans production, la jachère dite non-alimentaire, constituée de terres utilisées pour la production de cultures industrielles non destinées à l'alimentation humaine ou animale, la jachère non aidée et les tournières enherbées.

A partir de 2011, il n'y a plus de distinction entre jachère aidée et non aidée. La jachère proprement dite couvre encore 1.126 ha en Wallonie.

Les terres retirées de la production (jachères et tournières enherbées) couvraient, en 2012, 6 798 ha en Wallonie, soit 1,7 % de la superficie des terres arables.

Tableau 2.2 : Superficie des terres arables retirées de la production (hors jachère non alimentaire), en Wallonie, au 1<sup>er</sup> mai, de 2008 à 2012 (ha)

	2008	2009	2010	2011	2012
Jachères	3.822	2.101	1.638	988	1.143
Tournières enherbées	5.008	4.835	4.829	5.616	5.655
Total	8.830	6.936	6.467	6.604	6.798

Source : DGSIE (INS) - Recensements et enquêtes agricoles

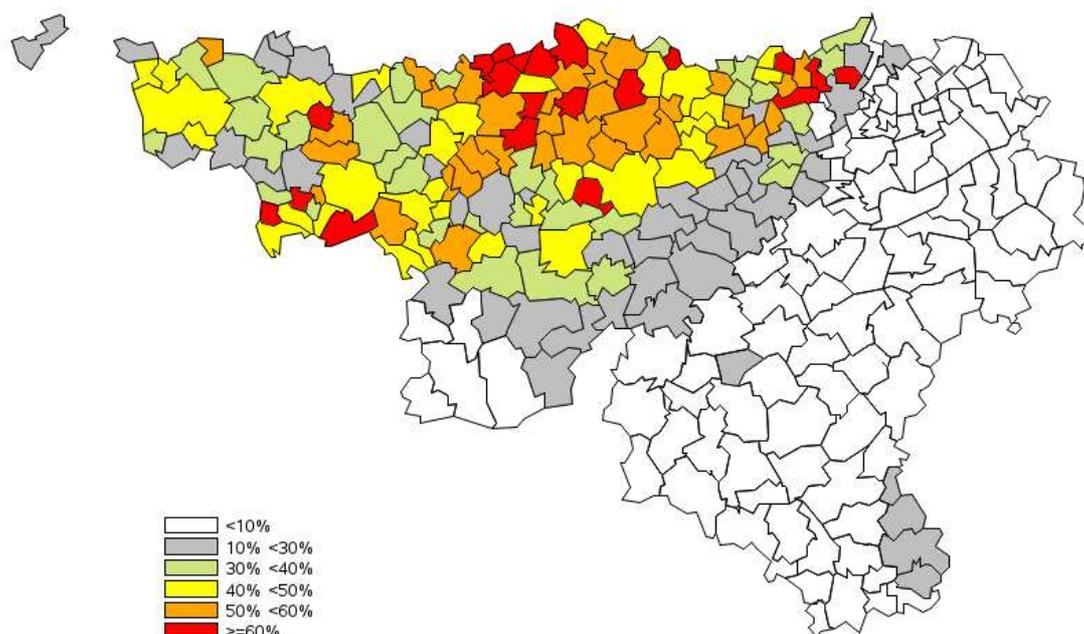
## II.1.6 Importance et localisation des cultures agricoles

Pour mesurer l'importance du secteur des grandes cultures et des autres secteurs de l'agriculture (voir ci-après) dans les communes de Wallonie, les données suivantes ont été utilisées :

- d'une part, les superficies des différentes cultures et le nombre d'animaux recensés par la DGSIE (INS) dans les communes en 2012 ;
- d'autre part, à partir de 2010, le règlement CE 1242/2008 impose de se référer sur des rapports de productions brutes standards (sans les subsides) pour déterminer l'OTE, et non plus sur des rapports de marge brute standard. Ce changement de référence affecte très peu la classification des exploitations.
- En multipliant les premières données par les secondes, on obtient des produits qui peuvent être agrégés par secteur et ensuite rapportés à la valeur de la production brute standard totale dans la commune considérée.

Les communes où les grandes cultures occupent une place très importante dans l'activité des exploitations se situent principalement en régions limoneuse et sablo-limoneuse (carte 2.1).

Carte 2.1 : Importance du secteur des grandes cultures dans les communes de Wallonie, en 2012



En % de la valeur (exprimée en PBS) de la production agricole totale dans la commune

Source : calculs sur base des données de l'enquête agricole de mai 2012

## II.2 LES CULTURES HORTICOLES

### II.2.1 Les productions maraîchères

Les légumes sont très nombreux et chaque espèce se décline en diverses variétés ayant des besoins spécifiques. Les productions maraîchères sont donc très variées. Toutefois, on distinguera les cultures de légumes en plein air et les cultures sous serres.

#### II.2.1.1 Les cultures de légumes en plein air

Il y a une vingtaine d'années, les cultures de légumes en plein air couvraient une superficie de 3 300 ha. En 2012, elles couvrent 12 704 ha, soit 3,2 % de la superficie des terres arables de la Wallonie. Par rapport à l'année 2011, on observe, selon la DGSIE, une augmentation de la superficie de l'ordre de 503 ha, soit +4,1 %.

Malgré la forte croissance de ce type de cultures (+6 % l'an en moyenne), la superficie wallonne reste bien en deçà de la superficie couverte en Région flamande (26 396 ha). On notera toutefois que le taux annuel d'augmentation de la superficie est de 2,9 % en Région flamande, soit la moitié de celui de la Wallonie.

Les cultures de légumes en plein air sont avant tout destinées à l'industrie de la transformation. Les petits pois et les haricots verts pour l'industrie couvrent respectivement 5 022 ha et 2 112 ha. Les carottes pour l'industrie et pour la consommation à l'état frais représentent quant à elles respectivement 617 ha et 291 ha. Enfin, 494 ha sont occupés par les racines de witloof.

#### II.2.1.2 Les cultures sous serres

Les cultures de légumes sous serres tendent à s'accroître ces dernières années en Wallonie. On en recensait 8,4 ha en 2011 et 8,8 ha en 2012 dans le nouvel échantillon. Ce mode de production reste cependant marginal par rapport à l'ensemble de la Belgique où l'on recense 884 ha de cultures de légumes sous verre.

Le besoin de diversification est une des raisons du développement, encore timide, des productions maraîchères en Wallonie. Il existe de réelles potentialités de croissance. Cependant, le développement de ces productions rencontre des problèmes d'organisation, notamment sur le plan de la commercialisation.

### II.2.2 Les productions fruitières

On distingue ici les productions de plein air, y compris les fraises sous petits tunnels, cloches ou plastiques perforés et les cultures fruitières sous serres.

En 2012, on recense 1 605 ha de cultures fruitières de plein air, soit 1,7 % de moins qu'en 2011. Les vergers (1 445 ha dans 125 exploitations, soit une moyenne de 11,6 ha par exploitation) en représentent la plus grosse part. Ceux-ci se partagent essentiellement entre les pommiers (606 ha), les poiriers (682 ha) et les cerisiers (46 ha). La culture de fraises couvre quant à elle 160 ha, en hausse de 74 % par rapport à 2011 !

En quelques décennies, les cultures fruitières de plein air se sont profondément modifiées. Elles sont devenues de plus en plus intensives et la spécialisation s'est accentuée. L'adoption des arbres de basse tige, d'une part, et de variétés dont l'entrée en production est beaucoup plus rapide, d'autre part, a permis d'accroître les rendements tout en réduisant les intrants. Le développement de la lutte intégrée, plus naturelle, se poursuit.

Les cultures et plantations fruitières sont très présentes dans la province de Liège. En 2012, on y recense près de 927 ha, soit 58 % des cultures fruitières de plein air.

En 2012, les cultures fruitières sous serres, uniquement des fraises, recouvrent 13,2 hectares. Cette superficie concerne 47 exploitations, soit, en moyenne, 28 ares par exploitation.

### II.2.3 Les pépinières et cultures ornementales

En 2012, on a recensé 488 hectares de pépinières en plein air dont 206 ha de plants d'ornement, 41 ha de plants forestiers et 240 ha de plants fruitiers. Cette superficie est en hausse. En 2011, on en recensait 465 ha (rappel : changement de champ d'observation) .

On trouve principalement les plants d'ornement en province du Hainaut (51 %), les plants forestiers dans les provinces de Luxembourg et de Namur (plus de 70%) et les plants d'arbres fruitiers dans le Hainaut et en province de Liège.

Les cultures ornementales en plein air couvrent 29,6 ha dont 20 ha de chrysanthèmes en pots.

Enfin, les cultures ornementales sous serres représentent 11 ha dont 6,3 ha de plantes de parterres et de balcons.

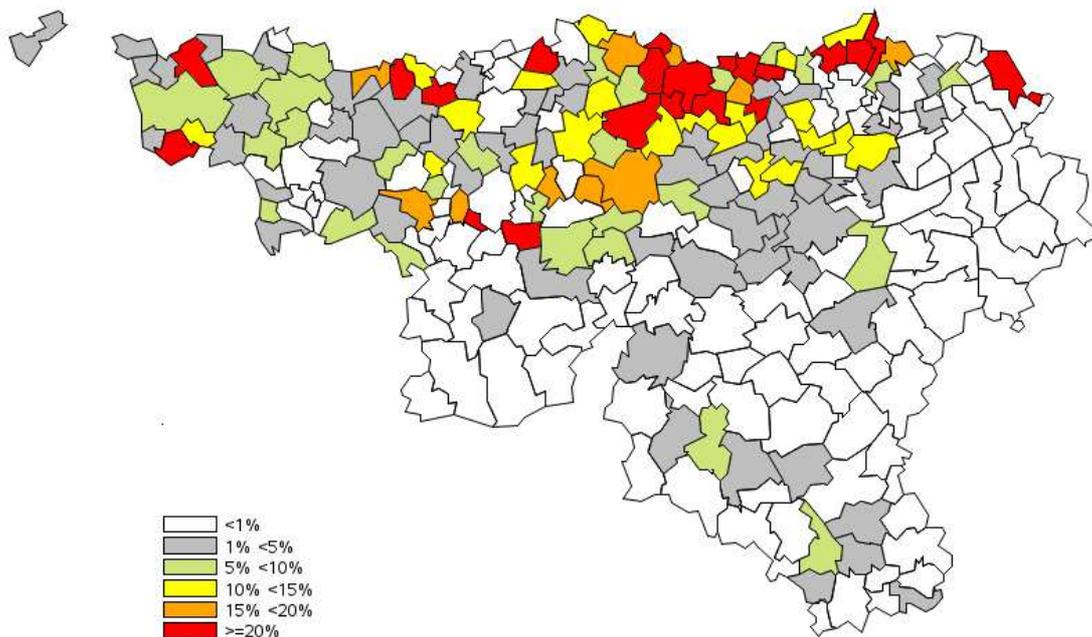
La superficie agricole consacrée aux sapins de Noël en Wallonie couvre près de 665 hectares soit 62 % de la superficie de sapins de Noël recensée au niveau de la Belgique. Ce type de production est essentiellement localisé dans les provinces de Namur et de Luxembourg.

Il n'est pas aisé d'évaluer les superficies consacrées aux sapins de Noël car il arrive que la destination des jeunes arbres plantés varie dans le temps, notamment en fonction de l'évolution du marché, et que certaines superficies en sapins de Noël appartiennent à des catégories de citoyens non recensées.

### II.2.4 Importance et localisation des cultures horticoles

Les communes où les cultures horticoles (légumes, fruits, pépinières, fleurs et plantes ornementales) occupent une place relativement importante sont assez dispersées en Wallonie (carte 2.2).

Carte 2.2 : Importance du secteur horticole dans les communes de Wallonie, en 2012



En % de la valeur (exprimée en PBS) de la production agricole totale de la commune

Source : calculs sur base des données de l'enquête agricole de mai 2012

## II.3 LES PRODUCTIONS ANIMALES

### II.3.1 Les productions bovines

Au 1<sup>er</sup> mai 2012, l'effectif total des bovins en Wallonie s'élevait à 1 212 884 têtes (49 % du cheptel belge), soit un effectif en baisse de 3,6 % par rapport à 2011 (annexe II.3).

Entre le 1<sup>er</sup> mai 2011 et le 1<sup>er</sup> mai 2012, on enregistre la disparition de 338 exploitations détenant des bovins en Wallonie (-3,4 %).

A la suite des diverses crises qui ont marqué la seconde moitié des années 90 (ESB, dioxine...), l'effectif bovin wallon s'est réduit de plus de 13 % entre 1990 et 2006. Durant cette période, la restructuration du cheptel bovin entamée à la suite de l'instauration des quotas laitiers s'est poursuivie avec la réforme de 1992. En 1990, sur un total de près de 600 000 vaches, 34 % étaient des vaches allaitantes mais en 2012, sur un total d'un peu plus de 498 700 vaches en production, 59 % relèvent de cette catégorie.

Avec la race Blanc Bleu Belge dont l'effectif des vaches représente près de 54 % du total des vaches recensées en Wallonie, l'exploitation bovine wallonne s'est orientée résolument vers la viande.

De plus, les exploitations détenant des bovins ont tendance à se spécialiser. En 2012, sur les 9 577 exploitations détenant des bovins, 4 139 détiennent des vaches laitières et 7 248 des vaches allaitantes.

#### II.3.1.1 La production de viande

En 2012, la production nette (les abattages) de la Belgique concerne 822 565 têtes de bétail bovin dont 502 467 bovins adultes d'un poids carcasse moyen de 417,3 kg et 320 098 veaux d'un poids carcasse moyen de 162,7 kg. On estime donc la production bovine nette belge à 261 760 tonnes, en diminution de 3,2 % par rapport à 2011.

La localisation (Wallonie, Flandre) des abattages ne fait que refléter l'activité des entreprises d'abattage (et leur localisation) et n'augure en rien de l'origine de l'animal abattu.

Pour exprimer la production de viande bovine, on utilise la notion de « production indigène brute » (PIB). Celle-ci est égale au nombre des abattages (production nette) augmenté des exportations d'animaux vivants et diminué des importations d'animaux vivants. Pour déterminer la PIB de la Wallonie, on a utilisé les données disponibles au niveau national, lesquelles ont été extrapolées au prorata du potentiel de reproduction présent en Wallonie.

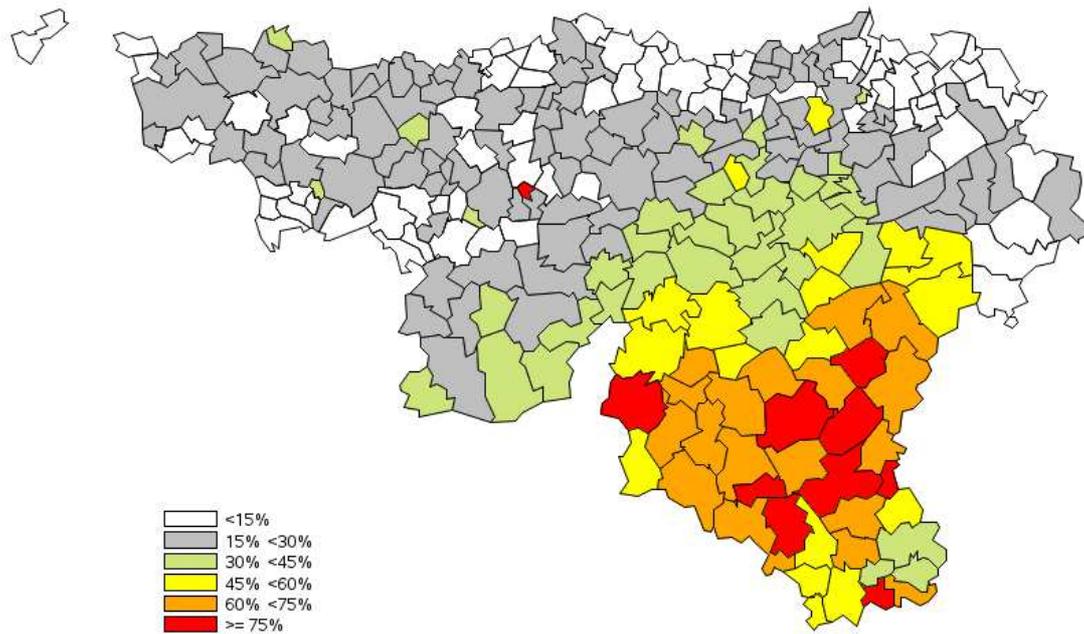
En 2012, la production indigène brute de viande bovine à l'échelon de la Belgique s'élève à 295 600 tonnes (en équivalent poids carcasse) dont 49 000 tonnes (en équivalent poids carcasse) de veaux de boucherie.

Si on émet l'hypothèse qu'en Wallonie la viande de gros bovins représente 70 % de la production indigène brute belge et celle des veaux 2 %, on peut estimer la PIB wallonne à 173 600 tonnes (en équivalent poids carcasse). Il convient de tempérer ce chiffre en rappelant que l'exploitation bovine wallonne est de type « naisseur-éleveur » et que l'engraissement des bovins se fait de moins en moins dans l'exploitation d'origine.

#### II.3.1.2 Importance et localisation de la viande bovine

Les communes où la production de viande bovine (obtenue surtout à partir des vaches allaitantes) constitue une activité très importante sont principalement situées dans le sud de la Wallonie et particulièrement dans la province de Luxembourg (carte 2.3).

Carte 2.3 : Importance du secteur de la viande bovine dans les communes de Wallonie, en 2012



En % de la valeur (exprimée en PBS) de la production agricole totale dans la commune

Source : calculs sur base des données de l'enquête agricole de mai 2012

### II.3.1.3 La production de lait

En 2012, la production laitière wallonne a été obtenue à partir d'environ 206 000 vaches (dont un certain nombre appartient au rameau mixte de la race BBB).

Sur les 3,423 milliards de litres de quota livraison de la Belgique, la Wallonie dispose de 1,372 milliards de litres (tableau suivant). La somme des livraisons corrigées ne s'élève qu'à 1,203 milliards de litres. Le quota livraison attribué moyen est de l'ordre de 354 566 litres par exploitation pour la campagne 2012-2013, en hausse de 17 266 litres ou de 5,0 % par rapport à la campagne 2011-2012.

Toutefois, le quota moyen par exploitation varie selon les provinces entre 280 800 litres en Hainaut et 457 400 litres dans la province de Liège.

Tableau 2.3 : Répartition du quota livraison selon les provinces wallonnes en 2012-2013

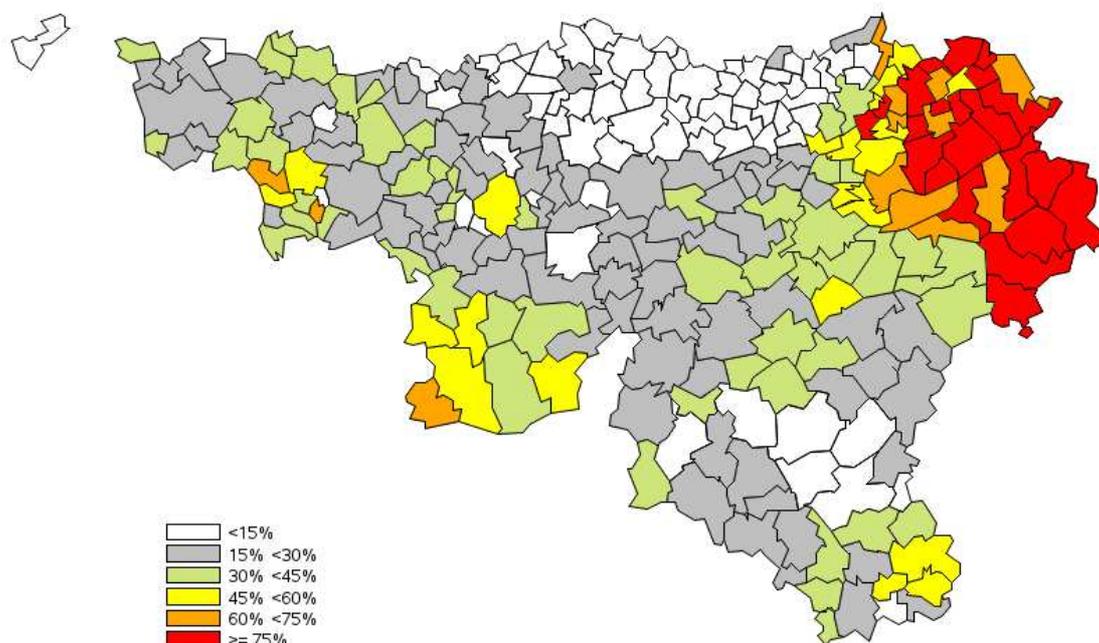
	Quota (millions de litres)	Quota (%)	Nombre de producteurs	Quota moyen (1 000 litres)
Brabant wallon	49,8	3,6	161	325,5
Hainaut	390,6	28,5	1.391	280,8
Liège	566,2	41,3	1.238	457,4
Luxembourg	177,5	12,9	508	349,4
Namur	187,6	13,7	579	324,0
Wallonie	1.371,8	100,0	3.869	354,6

Source : DGARNE-D41

### II.3.1.4 Importance et localisation de la production de lait

Les communes où la production de lait occupe une place très importante dans l'économie des exploitations sont concentrées dans la province de Liège (région herbagère liégeoise et Haute Ardenne) ainsi que le montre la carte 2.4.

Carte 2.4 : Importance du secteur laitier dans les communes de Wallonie, en 2012



En % de la valeur (exprimée en PBS) de la production agricole totale dans la commune

Source : calculs sur base des données de l'enquête agricole de mai 2012

### II.3.2 La production porcine

Entre l'enquête au 1<sup>er</sup> mai 2011 et l'enquête au 1<sup>er</sup> mai 2012, le nombre total de porcs détenus en Belgique a augmenté de 112 166 têtes (+1,7 %), mais le nombre de truies diminue de près de 21 200 têtes.

En Wallonie, on constate une augmentation des effectifs entre 2011 et 2012 de l'ordre de 35 800 têtes (+9,7 %) pour s'établir à 406 084 porcs, dont plus de 17 000 truies.

En 1990, la Wallonie comptait près de 305 000 porcs pour 3 898 détenteurs, soit 78 porcs, en moyenne, par détenteur. Cette spéculation concernait alors 13,4 % des exploitations agricoles. En 2012, cette proportion n'est plus que de 5,0 %, soit 668 exploitations détenant, en moyenne, 608 porcs.

Le nombre d'exploitations détenant des truies s'élève à 231 en 2012 (75 truies par exploitation) alors qu'en 1990, on en comptait 1 997 (20 truies par exploitation).

La production nette (les abattages) en Wallonie, en 2012, s'élève à 140 200 tonnes, soit près de 13,0 % de la production nette belge.

La production porcine wallonne est surtout concentrée dans les provinces du Hainaut (152 700 porcs) et de Liège (116 000 porcs). C'est dans cette dernière province que 57 % des abattages wallons ont eu lieu en 2012.

## II.3.3 La production avicole

### II.3.3.1 Le poulet de chair

En 1990, on dénombrait 609 870 poulets de chair dans 1 165 exploitations. En 2012, on en dénombre 3 724 800 (+10,9 %) dans 341 exploitations (+19 % par rapport à 2011). Il est à noter que 92 exploitations déclarent détenir plus de 10 000 poulets de chair (22.000 en moyenne) et représentent plus de 90 % du secteur en Wallonie. La production nette wallonne est de près de 65 000 tonnes de volailles, soit 16 % de la production nette belge.

### II.3.3.2 Les poules pondeuses

La consommation moyenne d'œufs est stationnaire depuis plusieurs années, mais l'utilisation des œufs s'est diversifiée grâce au développement de l'industrie agroalimentaire.

Au 1<sup>er</sup> mai 2012, la Wallonie compte 1 365 700 poules pondeuses, soit près de 132 000 de plus qu'en 2011 (+10,7 %).

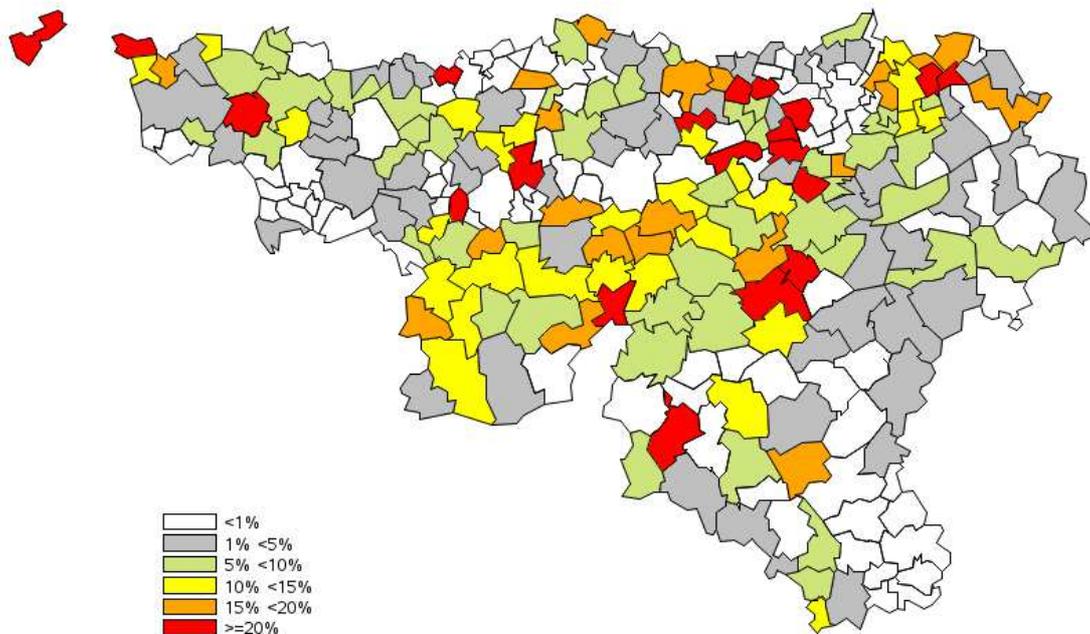
La production d'œufs en Wallonie se répartit entre les provinces du Hainaut (44,5 %), de Liège (25,6 %) et de Luxembourg (20,0 %).

Le nombre de détenteurs de poules pondeuses recensés par la DGSIE (INS) est de 1 180. Cependant 3 % d'entre eux (40 exploitations de plus de 10 000 poules), détiennent 82 % de l'effectif. La production d'œufs, comme la production de viande de volaille, se concentre et se spécialise.

## II.3.4 Importance et localisation du secteur des granivores

Les productions hors-sol (porcs et volailles) sont peu développées en Wallonie et ne représentent une importance significative dans l'économie des exploitations que dans quelques communes (carte 2.5).

Carte 2.5 : Importance du secteur des granivores dans les communes de Wallonie, en 2012



En % de la valeur (exprimée en PBS) de la production agricole totale dans la commune

Source : calculs sur base des données de l'enquête agricole de mai 2012

### II.3.5 La production chevaline

En 1990, 2 282 chevaux agricoles étaient recensés en Wallonie. En 2012, on en recense encore 2 324, mais également 10 979 autres chevaux et poneys dans les exploitations agricoles. C'est dans la province de Luxembourg que les chevaux agricoles sont les plus nombreux, viennent ensuite les provinces du Hainaut, de Namur et de Liège.

Le rapport entre les chevaux agricoles et les autres chevaux se révèle être le plus élevé dans le Luxembourg et le plus bas en Brabant wallon.

### II.3.6 Les productions ovine et caprine

Les productions ovine et caprine étaient plus répandues autrefois car elles mettaient en valeur des terres de moindre qualité. Ces productions étaient compatibles avec une agriculture plus extensive. Avec le temps, les terres marginales ont été améliorées ou abandonnées (boisées).

En 1990, un peu moins de 70 000 moutons étaient recensés dans les exploitations agricoles wallonnes. En 2012, on en recense près de 49 300. Ils sont détenus dans 1 136 exploitations professionnelles, à part plus ou moins égale dans les provinces de Liège, de Luxembourg, du Hainaut et de Namur, et en quantité plus faible en Brabant wallon.

L'élevage du mouton jouit actuellement d'un bon encadrement en Wallonie. Toutefois, cette dernière (comme le pays) est loin d'atteindre l'autosuffisance pour cette production.

En 2012, le nombre de caprins recensés en Wallonie s'élève à 9 805 têtes.

Il faut noter, tant en ce qui concerne le cheptel ovin que caprin, qu'un grand nombre de particuliers ne participant pas aux recensements détiennent des animaux, et qu'il est difficile d'en évaluer le nombre.

## II.4 LES PRODUCTIONS SOUS MODE BIOLOGIQUE

Trois organismes certificateurs sont agréés en Wallonie en vue de superviser l'ensemble des opérateurs (producteurs, transformateurs et importateurs) du secteur « bio ». Il s'agit de « CERTISYS » (Belgique), de « Tüv Nord Integra » (division du groupe « INTEGRA ») et de Quality Partner (Belgique).

NB : il y en a un de plus agréé en Flandre, à savoir Control Union.

Tout opérateur désireux de s'inscrire dans le mode biologique est tenu de notifier son activité auprès d'un de ces organismes certificateurs qui veillera au respect des cahiers des charges relatifs au(x) domaine(s) d'activité de l'opérateur en question.

En ce qui concerne la production agricole proprement dite, il n'est pas concevable de passer de but en blanc du mode conventionnel de production au mode biologique. Par conséquent, les agriculteurs qui s'engagent dans cette voie transitent par une « période de conversion » d'une durée d'environ deux ans avant que leurs productions puissent être vendues sous l'appellation « produit issu de l'agriculture biologique » (NB : on dit plus couramment « produit biologique ») et certifiées comme telles.

### II.4.1 Les productions végétales

L'importance des superficies sous contrôle en Wallonie vient du rapport annuel établi par les organismes certificateurs à destination de la direction concernée de la D'GARNE. Pour la Flandre les informations sont tirées du rapport : « De biologische landbouw in 2012 » publié par l'« *Afdeling Monitoring en Studie* » du « *Departement Landbouw en Visserij* »<sup>[1]</sup>.

En 2012, la superficie sous contrôle (bio et conversion) à l'échelon du Royaume couvre près de 59 700 ha (dont 54 745 ha en Wallonie), soit une augmentation de 9 % par rapport à l'année

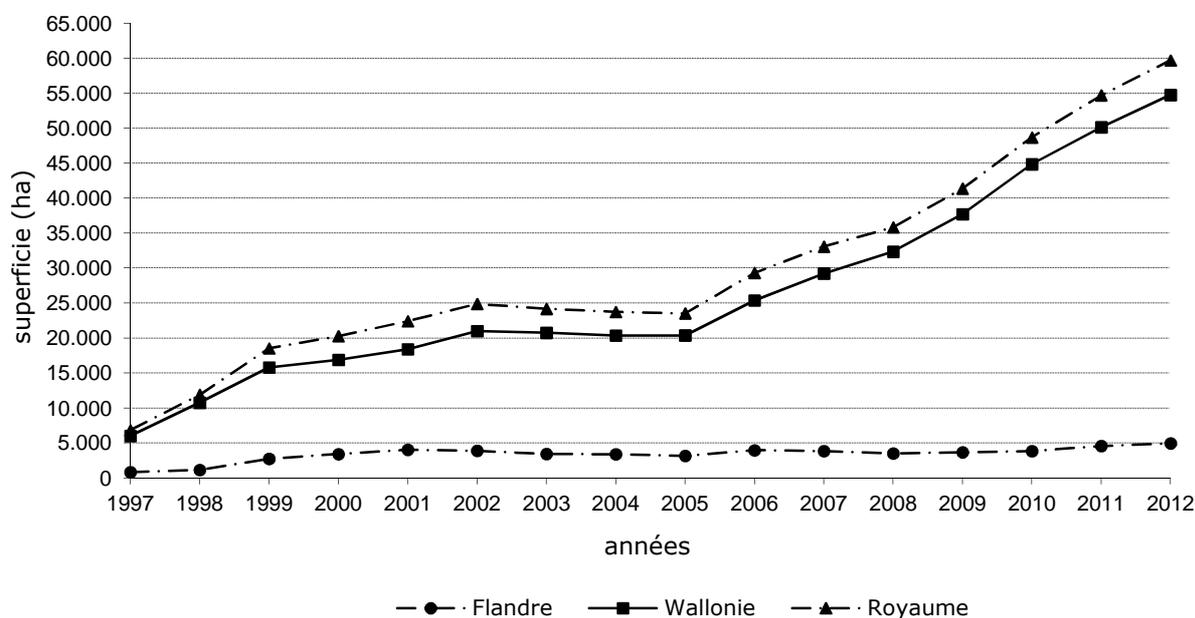
[1] <http://lv.vlaanderen.be/nlapps/data/docattachments/20130504%20Biorapport%20AMS.pdf>

précédente. Cet accroissement est la résultante d'une progression enregistrée dans les deux régions du pays, + 8,2 % en Flandre et + 9,2 % en Wallonie. On note toutefois un tassement de cette progression par rapport celle observée entre les années 2010 et 2011. Ce ralentissement de la croissance des superficies sous contrôle est nettement plus marqué en Flandre qu'en Wallonie.

La part de la superficie sous contrôle par rapport à la SAU recensée, progresse encore en Wallonie et atteint 7,7 %. Malgré l'appréciable progression enregistrée ces deux dernières années (+29 %), la superficie sous contrôle en Flandre reste sous la barre du pour cent avec 0,74 % de la SAU recensée. En ce qui concerne la Wallonie, l'objectif pour 2010 de 10 % de la SAU convertie au mode biologique de production fixé dans le « Contrat d'avenir pour la Wallonie » (CAWA) n'a pas été atteint. Cependant, si le rythme annuel moyen de progression observé ces cinq dernières années devait se maintenir, le cap des 10 % de la SAU wallonne menés en mode biologique devrait être dépassé dans le courant de l'année 2015 et celui des 15 % dans le courant de l'année 2018.

La figure 2.1 ci-après donne l'évolution récente des superficies sous contrôle en Région flamande, en Wallonie et en Belgique.

Figure 2.1 : Agriculture biologique : Evolution des superficies sous contrôle de 1997 à 2012



Source : rapport de la Belgique relatif au règlement (CE) n°834/2007 du Conseil et calculs DGARNE (D32)

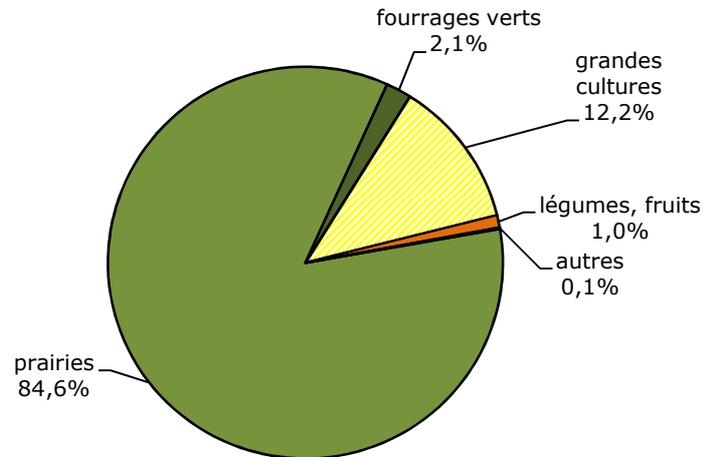
La répartition de la superficie sous contrôle selon les cultures, ainsi que le montre la figure 2.2 ci-après, n'évolue guère dans le temps. Le paysage « bio » wallon est depuis le début des observations en la matière très largement dominé par les superficies fourragères qui représentent près de 87 % de la SAU en mode biologique de production, soit, et c'est une première, une réduction de près de 2 % par rapport à l'année précédente. Ceci provient d'une forte progression relative (+ 70 % et + 19 %) des surfaces sous contrôle dédiées aux grandes cultures et aux cultures fruitières et maraîchères.

La situation est différente en Région flamande puisque les grandes cultures, les fruits et les légumes représentent ensemble près de 33 % de la superficie sous contrôle. En Wallonie, ces superficies couvrent 13 % de la superficie sous contrôle. Les prairies flamandaises menées en mode biologique (les surfaces en conversion comprises) représentent 50 % de la surface totale « bio ». En Wallonie, près de 85 % de la surface « bio » sont consacrés à la prairie.

L'agriculture biologique est bien plus axée sur la production fourragère que l'agriculture conventionnelle dans les deux régions mais tout particulièrement en Wallonie. Ceci traduit très probablement le fait qu'il est plus aisé de conduire des surfaces fourragères en mode biologique de production et plus spécialement des prairies et en outre que ces spéculations

sont, à la base, menées de manière moins intensive en Wallonie qu'en Flandre d'où la plus grande facilité d'adaptation au cahier des charges « bio » dans la première région citée.

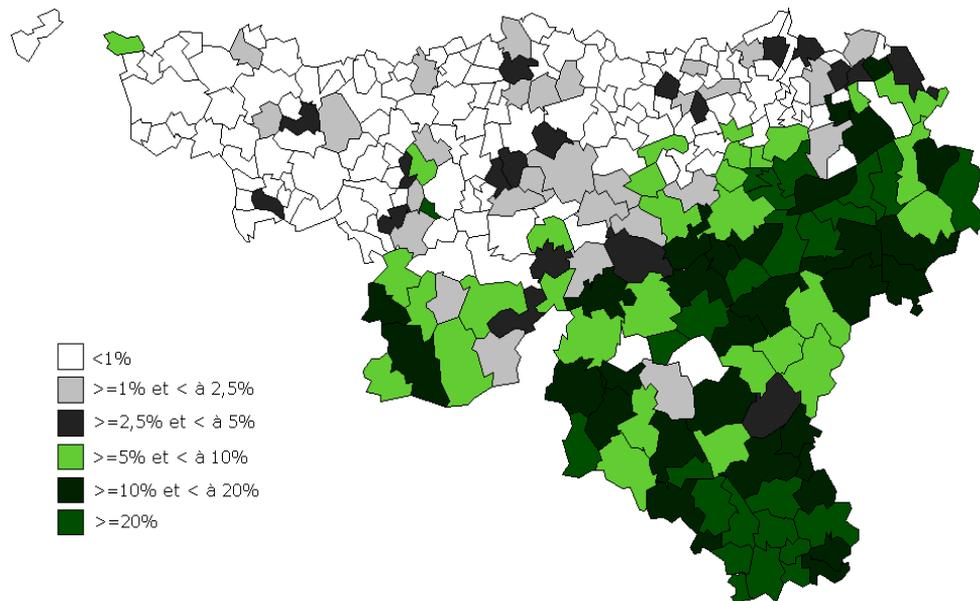
Figure 2.2 : Ventilation de la superficie wallonne sous contrôle selon le type de culture (2012)



Sources : SPW/DGARNE (D32), Certisys, Tüv Nord Integra, Quality Partner

Le mode biologique concerne +/- 8 % de la SAU wallonne. A l'échelon des communes d'importantes différences apparaissent ; c'est ce qu'illustre la carte ci-après qui est toujours d'actualité. Le Sud-Est est, globalement plus orienté « bio » que le reste de la Wallonie. Cet écart entre les deux sous-régions forme une frontière coïncidant assez bien avec la limite de la zone défavorisée. En effet, 87 % des surfaces « bio » sont fourragères et cette zone est de loin dominée par les superficies fourragères qui servent de support aux spéculations bovines (lait, viande).

Carte 2.6 : Importance du mode de production biologique dans les communes wallonnes (2010) en % de la SAU communale



Sources : Service public de Wallonie/DGARNE, SPF économie/DGSIE

## II.4.2 Les productions animales

Vu la nature et la localisation de la production végétale « bio » en Wallonie (Sud et Est de la Région) et sachant que la production animale sous contrôle est par essence liée au sol, il n'est pas étonnant de constater que les herbivores et plus particulièrement les bovins forment le contingent animal de loin le plus important lorsqu'on le convertit en unités de gros bétail (UGB).

Tableau 2.4 : Evolution des principales espèces d'animaux sous contrôle entre 2006 et 2012 en RW

Espèces	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012		
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	UGB	% UGB
Bovins	30.844	36.275	40.467	51.522	61.333	66.062	69.690	56.491	83,7
Porcins	9.377	9.438	9.593	8.250	13.618	10.365	8.273	1.331	2,0
Ovins et caprins	9.192	8.929	7.652	7.490	8.107	9.179	11.260	1.689	2,5
Autres herbivores	653	714	881	1.048	1.106	1.216	1.080	764	1,1
Volailles	772.636	853.124	945.000	999.294	1.151.490	1.350.664	1.486.743	7.184	10,7
							1.577.046	67.459	100,0

Sources : Certisys, Tüv Nord Integra, Quality Partner, Service public de Wallonie/DGARNE, estimations DGARNE (UGB)

Le nombre d'animaux sous contrôle en 2012 représente, selon l'espèce, une part variable du cheptel recensé en Wallonie. A titre d'illustration, les bovins, les porcins, les ovins et caprins ainsi que la volaille « bio » représentent respectivement 5,70 %, 2,0 %, 19,0 % et 27,2 % du cheptel recensé correspondant. On note une progression sensible du nombre de têtes de volailles (+10,0 %) et plus tempérée du nombre de bovins (+5,7 %) sous contrôle par rapport à l'année précédente. Par contre le nombre de porcs sous contrôle poursuit la baisse amorcée en 2010 (-20,9 % entre 2012 et 2011). Comme en 2011, en 2012, plus d'une volaille sur quatre est élevée dans le respect du cahier de charges « bio ».

Il est à souligner que le secteur animal « bio » est à l'instar du secteur végétal plus dynamique en Wallonie qu'en Région flamande même pour des productions telles les porcs et la volaille qui sont une spécialité du Nord du Royaume. Lorsqu'on exprime en UGB, les animaux sous contrôle en Région flamande représentent, en 2012, à peine 8 % du total sous contrôle en Belgique.

## II.4.3 Evolution des productions sous contrôle « bio »

### II.4.3.1 Les tendances

Les superficies sous contrôle ont crû en 2012 à l'échelon du Royaume (+9 %) de façon moins accentuée que l'année précédente où l'on avait assisté à une très forte progression des surfaces sous contrôle en Flandre (+19 %).

En ce qui concerne le secteur animal « bio » (tableau 2.4), en Wallonie, la progression enregistrée chez les bovins l'année précédente est moins accentuée en 2012. Si l'on porte un regard sur la période couverte par le tableau on relève que le nombre volailles sous contrôle a doublé et que le nombre de bovins a plus que doublé. On note une progression considérable les quatre dernières années ce qui concerne tant les ovins et caprins (+50 %) et une tendance à la baisse, sensible, chez les porcins les trois dernières années (-39 %).

### II.4.3.2 Importance du marché des produits « bios »

Le montant total des ventes de produits (alimentaires ou non) portant la certification « bio » qui s'établissait à près de 245 millions d'euros en 2006 a, selon le panel GfK<sup>[1]</sup> avoisiné les 390 millions d'euros en 2011 et atteint 417 millions d'euros en 2012<sup>[2]</sup>, soit une progression de 7 %. Les produits alimentaires pèsent pour près de 68 % du total

[1] GfK Panelservices Benelux.

[2] Voir aussi pour un rapport complet [http://www.bioforum.be/fr/pdf/37-Le\\_Bio\\_en\\_chiffres\\_2012.pdf](http://www.bioforum.be/fr/pdf/37-Le_Bio_en_chiffres_2012.pdf).

Les surfaces grandes et moyennes et les hard discounters (60,1 %), en léger recul, et le commerce spécialisé (31,5 %), en progrès, forment ensemble plus de 90 % du chiffre d'affaire. La part des ventes se produisant sur des marchés généralistes progresse en 2012 après une contraction observée l'année précédente ; elle s'établit à 4,3 % du total. Par contre les ventes à la ferme et sur des marchés fermiers ou du terroir se sont quelque peu contractées en 2012 après avoir connu une progression en 2011 ; elles forment 4,1 % du total des ventes.

Bien que les montants annoncés puissent paraître fort importants, la part du « bio » dans le marché des produits alimentaires (cette fois) ne représente pas plus de 2 % de la valeur totale des ventes ; c'est du même ordre de grandeur que l'année précédente.

On notera également que, selon l'enquête référencée à la page précédente (GFK), quelque 18 % de la population belge sont des consommateurs réguliers de produits « bio » (fréquence d'au moins un achat de bio tous les 10 jours). Cette frange de la population représente près de 80 % du chiffre d'affaire total du « bio ».

Les produits alimentaires « bio » représentent environ 68 % du total des ventes de produits « bio ». Les produits d'origine végétale représentent un peu plus de 59 % des achats de produits alimentaires « bios », parmi ceux-ci l'on trouve les produits de substitution de viande et du lait. Les produits laitiers et les autres produits d'origine animale forment respectivement et approximativement 18 % et 23 % des dépenses d'alimentation « bio ».

La production intérieure ne suffit pas à satisfaire la demande d'où un recours substantiel à l'importation. Il faut savoir que l'importation de produits issus de l'agriculture biologique est régie par une réglementation stricte afin de garantir au consommateur européen que ces produits importés ont été élaborés selon des méthodes de production équivalentes aux méthodes admises en Europe et ont subi des comparables à ceux imposés par la législation européenne pour les produits indigènes.

En moyenne, les produits « bios » sont 30 % plus chers que leurs homologues conventionnels mais selon la nature du produit l'on s'écarte de manière plus ou moins importante de cette moyenne. Il semble cependant que la tendance est à une réduction des écarts de prix entre produits « bios » et conventionnels.

Ainsi qu'on l'a évoqué plus haut, la grande distribution règne en maître sur le secteur « bio » qu'il s'agisse ou non de produits alimentaires. Elle est en mesure de mettre en place ses propres filières, ses propres cahiers de charge<sup>[1]</sup> allant de la production primaire à, bien entendu, la commercialisation. La grande distribution, ce sont de gigantesques centrales d'achat susceptibles de peser lourdement sur la formation des prix ; c'est aussi une certaine tendance à la standardisation, à l'homogénéisation des produits telle qu'on la trouve dans le secteur conventionnel. Force est de constater que le consommateur place sa confiance dans la grande distribution entre autres pour ses achats de produits issus de l'agriculture biologique.

#### II.4.3.3 Le dynamisme du secteur végétal « bio » wallon

La superficie sous contrôle est constituée, d'une part de l'étendue des terres en période de conversion vers l'agriculture biologique et d'autre part, des surfaces réellement certifiées « bio ». Lorsque la part des surfaces en conversion dans le total des superficies sous contrôle est en progression, on peut conclure que le secteur est animé d'un certain dynamisme pour autant que la superficie totale soit également en croissance.

En 2002, on comptait un ha en conversion sur à peu près 5 ha sous contrôle, soit un taux de conversion de 20 %, toutes productions végétales sous contrôle confondues. En 2003, il y avait un ha en conversion sur 3,5 ha sous contrôle, soit un taux de conversion d'environ 29 %. Ce pourcentage plus important n'était nullement synonyme de dynamisme car la superficie sous contrôle était en légère baisse ; en d'autres termes, la superficie certifiée en « bio » qui a été « perdue » n'a pas été compensée par celle entrée en conversion. En 2004, le tassement des superficies s'est poursuivi mais, à la différence de l'année précédente, le taux de

---

[1] Ces filières doivent évidemment se développer dans le respect de la réglementation en vigueur dans ce domaine.

conversion a également été en baisse, affichant 17 % environ, soit un ha en conversion pour 6 ha sous contrôle.

Pour ce qui est du dynamisme affiché par le secteur « bio » en 2006, on relève un ha en conversion pour 3,6 ha sous contrôle, soit un taux de conversion avoisinant les 28 %. Si en outre on prend en considération la progression des superficies sous contrôle, on peut percevoir les premiers signes d'un regain de dynamisme du secteur « bio » wallon. Mais il faudrait que cette tendance se confirme dans le futur pour pouvoir réellement qualifier cela de regain de dynamisme. En 2007 on compte un ha en conversion pour 3,3 ha sous contrôle, soit un taux de conversion de l'ordre de 30 % qui confirme les signes de dynamisme perçus l'année précédente. En 2008, léger essoufflement puisqu'on ne compte plus que un ha en conversion pour 3,9 ha sous contrôle, soit un taux de conversion d'environ 25 %. En 2009, nouvelle embellie du secteur puisque, outre l'accroissement notable des superficies sous contrôle, l'on note un ha en conversion pour 3,4 ha sous contrôle, soit un taux de conversion de 29 %. En 2010, la progression se poursuit avec un ha en conversion pour 3,1 ha sous contrôle, soit un taux de conversion de 32 %. En 2011, la superficie sous contrôle progresse encore mais plus mollement de sorte que l'on enregistre 1 ha en conversion pour 3,7 ha sous contrôle soit un taux de conversion de 27 %.

En 2012, la superficie sous contrôle poursuit sa progression mais avec une intensité moindre que l'année précédente. Par conséquent on n'observe plus que 1 ha en conversion pour 4,7 ha sous contrôle, soit un taux de conversion de 21 %. On n'avait plus enregistré un taux de conversion aussi bas depuis 2004. L'avenir nous montrera s'il s'agit d'un essoufflement de la dynamique « bio ».

## II.5 EVOLUTION DES PRIX DES PRINCIPAUX PRODUITS ET MOYENS DE PRODUCTION AGRICOLES

### II.5.1 Les produits végétaux

#### II.5.1.1 Les céréales

Chiffres repères		
Prix €/100 kg		
	Froment	Escourgeon
1990/91	18,1	16,8
2005/06	9,6	9,4
2007/08	21,7	20,4
2009/10	10,1	8,3
2010/11	21,2	17,8
2011/12	18,6	18,1
2012/13	22,88	21,11

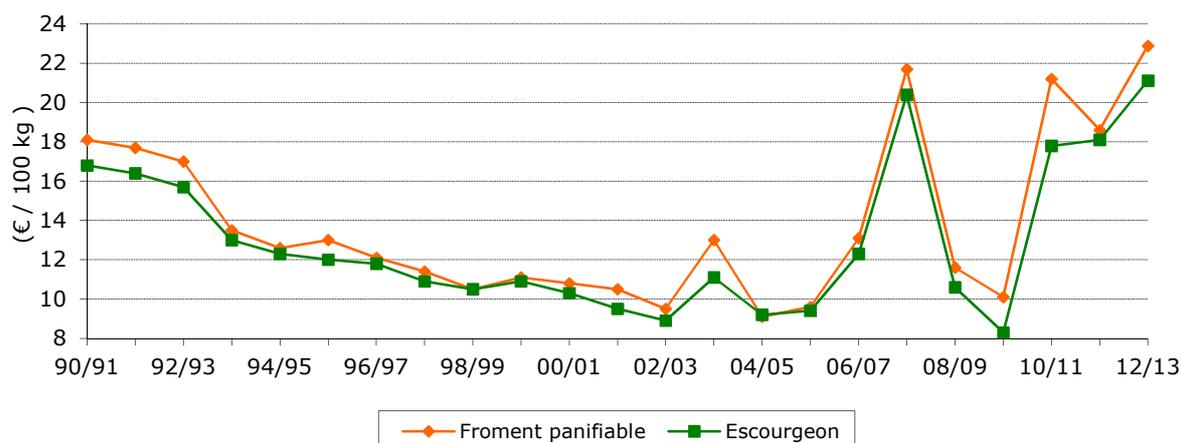
Etant régis par une organisation de marchés depuis le début du marché commun, les prix des céréales ont évolué suivant les décisions prises à ce niveau.

Jusqu'au milieu des années 80, on a observé des prix en hausse. A partir de l'année 1985, la politique est devenue plus restrictive et les prix moins soutenus.

La réforme de 1992 a marqué un tournant car en modifiant profondément la politique de soutien des revenus, elle a accentué la baisse des prix.

La réforme dite « Agenda 2000 » et sa révision à mi-parcours ont fortement modifié les organisations communes de marchés dans le but de les libéraliser. Depuis, on observe une forte volatilité des prix des produits agricoles au sein de l'Union européenne.

Figure 2.3 : Evolution des prix du froment panifiable et de l'escourgeon, en Belgique, de 1990/91 à 2012/13 (€/100 kg)



Sources : CEA – DGARNE

En 2004/2005, les prix des céréales ont été en moyenne sensiblement moins élevés qu'en 2003/2004. La situation particulière de l'année 2003/04 expliquait cet écart : la faible récolte au niveau mondial avait fait augmenter sensiblement les prix (+20 % par rapport à 2002/03). En 2004, la récolte est redevenue plus abondante, ce qui a fait reculer les prix de vente.

Les prix de la campagne 2005-2006 ont été en moyenne légèrement supérieurs à ceux de la campagne 2004/2005 (+5,6 %) en raison notamment de prix plus élevés en fin de campagne.

En 2008/2009, l'abondance de la production a amené une situation semblable à celle vécue pour la récolte 2004. Le prix moyen du blé panifiable est en moyenne 47 % moins élevé que celui de la campagne 2007/2008. Pour l'escourgeon, la baisse est de 48 %.

Pour la campagne 2009/10, la baisse des prix s'est poursuivie : -13 % en froment et -22% en escourgeon (annexes II.4 et II.5)

En 2010/2011, on observe à nouveau une augmentation de plus de 100 % suite à certaines récoltes décevantes en Belgique et dans le monde et à la spéculation sur les marchés mondiaux.

Pour la campagne 2011/12, on note un retrait de 12 % du prix du froment d'hiver et une légère augmentation (+1,7 %) de l'escourgeon.

La campagne 2012/2013 bat les records avec 22,88 €/quintal en froment (+23 %) et 21,11 € le quintal en escourgeon (+16 %).

### II.5.1.2 Les pommes de terre

Non soumis à une organisation de marchés, les prix des pommes de terre (annexe II.6) sont très fluctuants. Dépendant des superficies et des aléas du climat, les productions peuvent être très variables ce qui explique l'instabilité des prix; une production abondante génère généralement des prix relativement bas tandis qu'une production réduite amène des prix élevés. De plus, des prix élevés une année favorisent un accroissement de la superficie l'année suivante tandis que des prix réduits la diminuent. L'année 2005 s'inscrit dans ce schéma : production en baisse (globalement -14 %) et hausse sensible des prix (11 euros/100 kg en moyenne contre 4,8 pour la campagne précédente).

La récolte 2009, en hausse (+11,4 %) par rapport à 2008, provoque une baisse sensible du prix moyen de la campagne (-26,5 %).

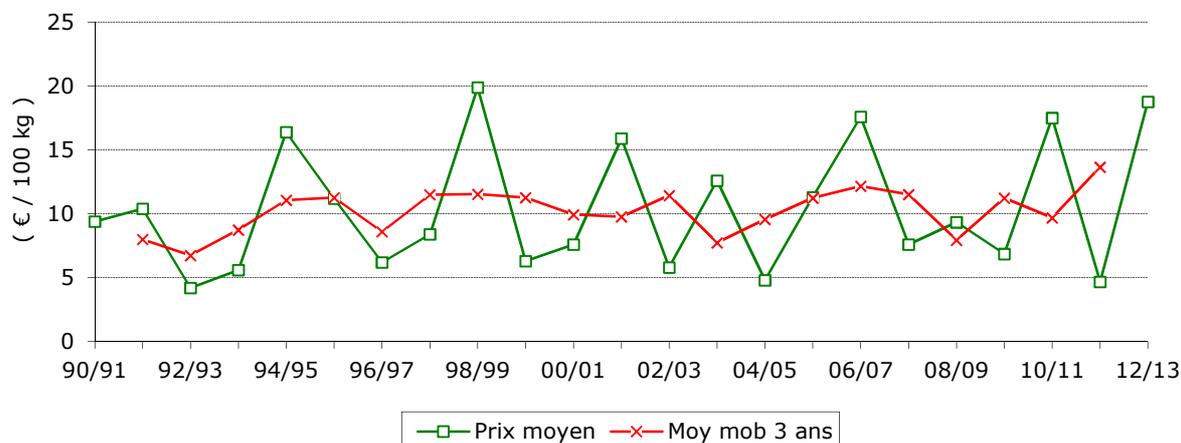
Pour la campagne 2010/2011, la hausse des prix atteint 155 % par rapport à la campagne précédente. Cette hausse de prix est due à la baisse de production observée au niveau européen (baisse moyenne des rendements de 4,5 % et augmentation globale des surfaces de 0,1 %). Situation favorable pour la Belgique qui augmente globalement sa production de 8,8 %.

En ce qui concerne la campagne 2011/12, on observe une chute de prix de 73 %, provoquée par une forte augmentation des rendements.

La campagne 2012/13, caractérisée par une baisse des rendements et des superficies, et donc par une diminution de la production de près de 50 %, est une année record pour le prix moyen du marché (187,8 €/tonne) car le prix de la campagne précédente est multiplié par 4.

On fera remarquer qu'une bonne partie de la production est sous contrat.

Figure 2.4 : Evolution du prix de la pomme de terre, en Belgique, de 1990/91 à 2012/13 (€/100 kg)



Sources : CEA – DGARNE

### II.5.1.3 Les betteraves sucrières

Depuis la mise en œuvre des quotas individuels de production (1986), le prix des betteraves sucrières est relativement stable.

En 2005, on enregistre une légère diminution du prix moyen (16 %) due à une valorisation moins importante en sucre A + B. Cependant, comme la teneur réelle en sucre fut plus élevée en 2005, la diminution est en partie compensée.

Chiffres repères		
Prix des betteraves		
€/tonne		
récolte	16°Z	Teneur réelle
2002	39,6	43,6
2003	38,1	46,0
2004	37,4	44,7
2005	41,1	43,0
2006	32,6	37,0
2007	28,1	33,2
2008	26,4	33,2
2009	25,2	33,0
2010	28,4	31,5
2011	38,4	39,7
2012	45,06	47,5

Source : DGARNE

En 2006, la réforme du secteur est entrée en vigueur. Comme pour les autres productions concernées, elle se traduit par une diminution des prix compensée par une aide directe (DPU)

En 2007, on observe une diminution des prix de 3,5 % par rapport à 2006, tempérée par une meilleure valorisation du sucre C.

Pour 2008, le prix reste équivalent à celui de 2007, on l'estime à 33,08 euros par tonne.

En 2009, le prix varie légèrement à la baisse. On l'estime à 32,99 euros par tonne, soit une diminution de près de 0,3 %.

Il diminue encore en 2010, pour s'établir à 31,45 euros par tonne, soit -4,7%. Cette baisse est surtout due à la quantité de sucre hors quota produite au cours de la campagne précédente et au cours de cette campagne.

La campagne betteravière 2011 restera dans les annales car elle bat tous les records de rendement racines (90,31 t/ha à 16 % sucre), de rendement sucre (14,427 t/ha) et de tare totale la plus faible (12,33 %). Les difficultés d'approvisionnement au niveau du marché mondial ont provoqué une hausse sensible du prix du sucre et en

conséquence de celui des betteraves sucrières. Le prix payé (à 16°Z) est équivalent à celui de 2003 soit 35 % de plus qu'en 2010.

En 2012, le rendement moyen national s'établit à près de 13 tonnes de sucre à l'hectare et le surprix payé fin 2013 pour la production de 2012 d'environ 19,65€ par tonne de betteraves porte le prix de la tonne de betteraves à 45,06€

## II.5.2 Les produits animaux

### II.5.2.1 La viande bovine

#### *Les bovins de bonne qualité*

Après une période de hausse jusqu'au milieu des années 80 et une relative stabilité entre 1985 et 1990, les prix se sont réduits fortement jusqu'en 1996 (effets conjoints de diverses causes dont la principale fut la réforme de la PAC de 1992).

De 1998 à 2000, les prix furent relativement favorables. Ils ont ensuite baissé en 2001 suite à la crise de l'ESB et de la fièvre aphteuse. En 2002 et 2003, les prix se sont relevés.

En 2004, le prix des vaches culs de poulain s'est maintenu (+0,8 % en moyenne) en accusant cependant un certain recul en fin d'année. Pour les taureaux, c'est un recul (-8 %) qui est enregistré avec une baisse continue tout au long de l'année.

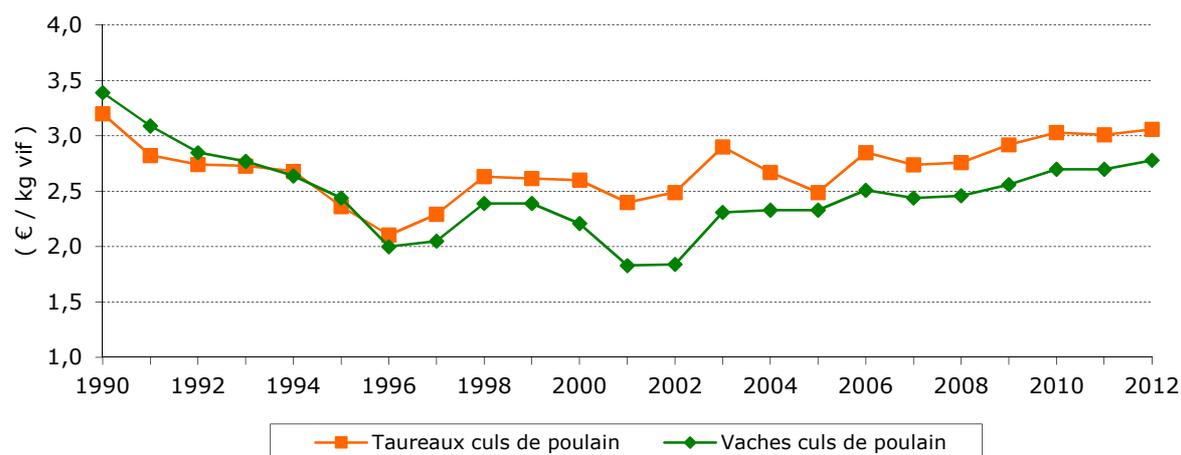
En 2005, on assiste à une nouvelle diminution du prix moyen des taureaux, malgré une amélioration au second semestre. Pour les vaches, le prix moyen est stable.

En 2007, l'amélioration ne s'est pas poursuivie suite à l'apparition de la FCO. Les moyennes 2007 sont nettement inférieures à celles de 2006. On note une très légère reprise en 2008 (voir annexes II.7 à II.10) et une franche reprise en 2009 : +6 % et +4 % respectivement pour les taureaux et les vaches culs de poulain. Cette augmentation se poursuit en 2010, +3,8 % et +5,5 % respectivement, tandis qu'en 2011, on ne note que peu de variation par rapport à 2010.

La situation sur le marché mondial en 2012 permet aux prix de se maintenir (+1 %) en taureaux cul-de-poulain et on observe une augmentation de 3 % en vaches cul-de-poulain.

	Taureaux culs de poulain	Vaches culs de poulain
1990	3,20	3,39
1999	2,62	2,39
2001	2,40	1,83
2003	2,91	2,30
2004	2,67	2,33
2005	2,49	2,33
2006	2,85	2,51
2007	2,74	2,44
2008	2,76	2,46
2009	2,92	2,56
2010	3,03	2,70
2011	3,01	2,70
2012	3,06	2,78

Figure 2.5 : Evolution des prix des vaches et des taureaux culs de poulain en Belgique, de 1990 à 2012 (€/kg vif)



Sources : CEA – DGARNE

#### Les autres bovins

Dépendant en partie des marchés extérieurs, l'évolution des prix de ces bovins peut être différente de celle du bétail de bonne qualité qui est essentiellement consommé sur le marché intérieur. C'est ainsi qu'en 2001, les restrictions à l'exportation ont eu des conséquences très négatives sur les prix.

En 2002, l'assainissement des marchés et la possibilité d'exporter à nouveau ont permis aux prix de se relever dans des proportions appréciables.

Chiffres repères		
Prix €/kg		
	Vaches assimilées c-d-p	Vaches 50%
1990	2,81	1,15
1999	2,15	0,77
2001	1,55	0,61
2003	2,02	0,75
2004	1,89	0,69
2005	1,57	0,91
2006	2,02	1,12
2007	2,14	1,05
2008	2,17	1,22
2009	2,26	1,26
2010	2,30	1,14
2011	2,28	1,20
2012	2,36	1,52

En 2003, le prix des bovins de qualité moyenne s'est encore amélioré mais en ce qui concerne le bétail de faible qualité, c'est un recul important des prix qui a été enregistré.

En 2004, le recul est général tant pour la qualité moyenne (-18 % pour les taureaux 60% et -8 % pour les vaches 50%) que pour le bétail de fabrication (-7,5 % en moyenne).

En 2005, par contre, de fortes hausses sont enregistrées (+21 % pour les taureaux 60 % et +30 % pour les vaches 50 %).

En 2008, le prix des vaches 50 % augmente de 16 %. Vu la perte de représentativité du taureau 60 % (- de 2 %), les prix de cette catégorie ne sont plus relevés.

En 2009, le prix des vaches 50 % continue d'augmenter (+3,3 %).

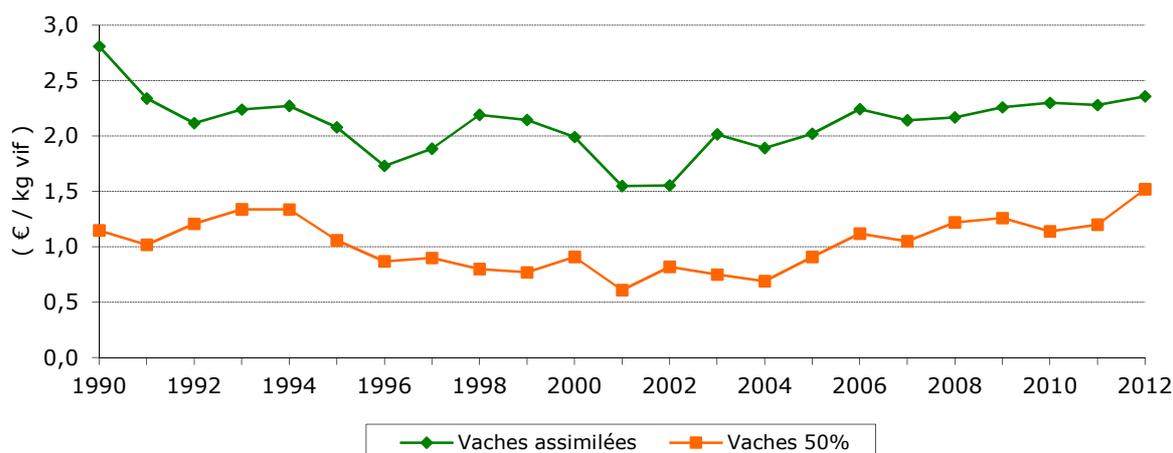
Ce n'est plus le cas en 2010 puisqu'on observe une baisse de près de 10 %. Le prix des vaches assimilées, quant à lui, continue à augmenter : +1,8 %.

En 2011, le prix des vaches 50 % augmente de 5 % et s'aligne pratiquement sur le prix moyen de 2008. On note une légère stagnation en vaches assimilées cul-

de-poulain.

En 2012, on note une nette reprise à la hausse tant en vaches assimilées cul-de-poulain (+3,5 %) qu'en vaches 50 % (+27 %).

Figure 2.6 : Evolution des prix des vaches assimilées c-d-p et des vaches 50 % en Belgique, de 1990 à 2012 (€/kg vif)



Sources : CEA – DGARNE

### II.5.2.2 La viande porcine

Le marché de la viande porcine est moins réglementé que celui de la viande bovine. Fluctuant en fonction de l'offre, les prix présentent depuis toujours un caractère cyclique prononcé.

Situés très bas en 1999 en raison des effets conjugués de la surproduction et de la crise de la dioxine, les prix se sont progressivement relevés en 2000 et ce redressement s'est poursuivi en 2001. En 2002 et 2003, une augmentation relativement importante de la production européenne a provoqué une nouvelle baisse des cours.

En 2004, suite au recul de la production, les prix se sont relevés : on enregistre une hausse moyenne de 10,6 %. En 2005, le prix moyen est resté relativement stable.

En 2006, des prix très élevés pendant l'été ont permis au prix moyen d'être supérieur à celui de 2005. Le prix a diminué au cours des derniers mois de l'année. Cette baisse s'est poursuivie en 2007, accompagnée d'une très forte diminution de la rentabilité de la production porcine. 2008 a connu une embellie avec une augmentation des prix de 13 % par rapport à 2007, mais 2009 marque une nouvelle baisse de 10 % par rapport à 2008.

Malgré la hausse de la production (PIB=+10 %) en 2010, les prix restent proches de ceux de 2009 (-2 %) en raison du bon comportement des exportations dans un marché mondial marqué par la reprise économique des principaux pays importateurs (Russie, Asie du sud-est,...) et la forte hausse des prix aux Etats-Unis et au Brésil. En 2011, les prix se relèvent (+8 %) mais les prix des aliments composés sont à la hausse (+17 %).

En 2012, la croissance des prix se poursuit pour atteindre, en moyenne, 1,24 € par kg sur pied, soit +14 %.

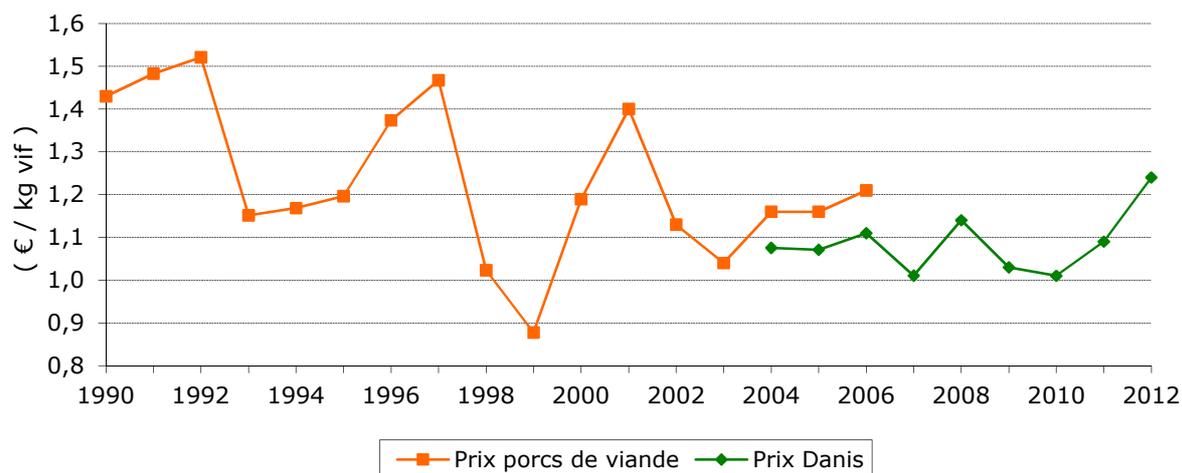
#### Chiffres repères

Prix porcs sur pied

€/kg vif

2004	1,08
2005	1,07
2006	1,11
2007	1,01
2008	1,14
2009	1,03
2010	1,01
2011	1,09
2012	1,24

Figure 2.7 : Evolution du prix moyen annuel du porc en Belgique, de 1990 à 2012 (€/kg vif)



Sources : CEA – DGARNE

### II.5.2.3 La viande de volaille

Comme pour la production porcine, les prix se sont relevés après la crise de la dioxine. Cependant, à partir du milieu de 2001, les prix ont de nouveau été en recul. En 2002, on enregistre une baisse de 15 % par rapport à 2001. Une augmentation de la production européenne et des importations hors Union européenne à bas prix expliquent cette évolution. La situation s'est améliorée en 2003 (+10,8 %). C'est au milieu de l'année que les prix ont été les plus élevés (0,91 euro/kg vif). En 2004, les prix se sont maintenus en moyenne au niveau de ceux de 2003.

#### Chiffres repères

Prix poulet à rôtir  
€/kg vif

1990	0,88
1999	0,58
2001	0,78
2003	0,73
2004	0,73
2005	0,78
2006	0,70
2007	0,86
2008	0,87
2009	0,82
2010	0,86
2011	0,93
2012	0,96

En 2005, le prix moyen a augmenté de 6 % par rapport à 2004. Cela résulte des prix relativement élevés de l'été. Au cours du dernier trimestre, en raison du problème de la grippe aviaire, les prix ont considérablement régressé.

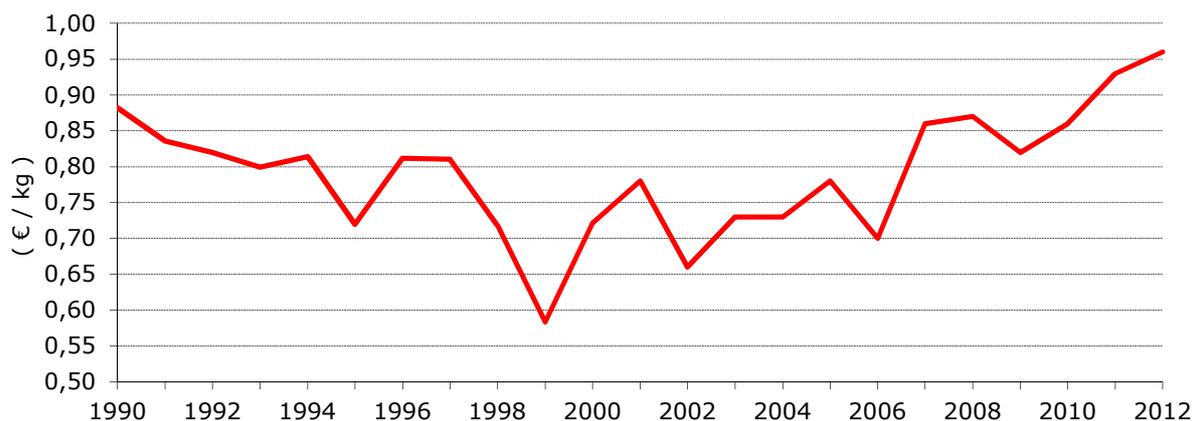
Des prix relativement bas ont été enregistrés au cours des 4 premiers mois de 2006. Ensuite, les prix se sont relevés mais pas suffisamment pour atteindre ceux enregistrés en moyenne en 2005. Le prix moyen de l'année 2007 est donc en hausse de 23 % par rapport à celui de 2006. On observe encore une augmentation de 1,6 % en 2008.

En 2009, le marché de Deinze montre une diminution de 5 %. Comme pour les porcs, le secteur de la volaille est plus ou moins fortement intégré.

En 2010, les prix se rétablissent au niveau de ceux de 2007 (+5 % par rapport à 2009) suite à une légère diminution de la production et une hausse de la consommation. Le prix du poulet à rôtir poursuit son ascension en 2011 (+8 %) mais le prix des aliments augmente de près de 11 %.

En 2012, le prix moyen du poulet à rôtir augmente encore de 3 % et celui de la poule à bouillir augmente de 31 %. Pour la même année, le prix des aliments pour poulets à l'engrais augmente de 4 % et celui pour poules pondeuses augmente de 3,5 %.

Figure 2.8 : Evolution du prix du poulet à rôtir en Belgique, de 1990 à 2012 (€/kg vif)



Sources : CEA – DGARNE

#### II.5.2.4 Le lait

Le secteur du lait fait l'objet d'une organisation commune des marchés qui fonctionne depuis 1968.

En 1984, pour assurer la maîtrise de la production et revenir à l'équilibre du marché, un système de quotas individuels de production a été mis en place et les prix sont restés relativement stables.

A partir de 2006, suite à la décision prise par la réforme «Agenda 2000» et confirmée par la révision à mi-parcours, les prix deviennent plus volatiles.

En 2007, la forte demande mondiale de produits laitiers dérivés a provoqué une hausse du prix au producteur de 28,4 % en moyenne. Mais dès janvier 2008 la baisse des prix du lait commence et le prix moyen de 2008 est de 10 % inférieur à celui de 2007.

Cette baisse se poursuit à un rythme plus rapide en 2009 : -25 %.

Malgré une légère augmentation de la production, le prix payé aux producteurs en 2010 a augmenté de 28,5 % par rapport à 2009. Cette situation s'explique par une légère augmentation de la consommation ménagère, une hausse des exportations et l'augmentation des prix des produits laitiers sur le marché mondial.

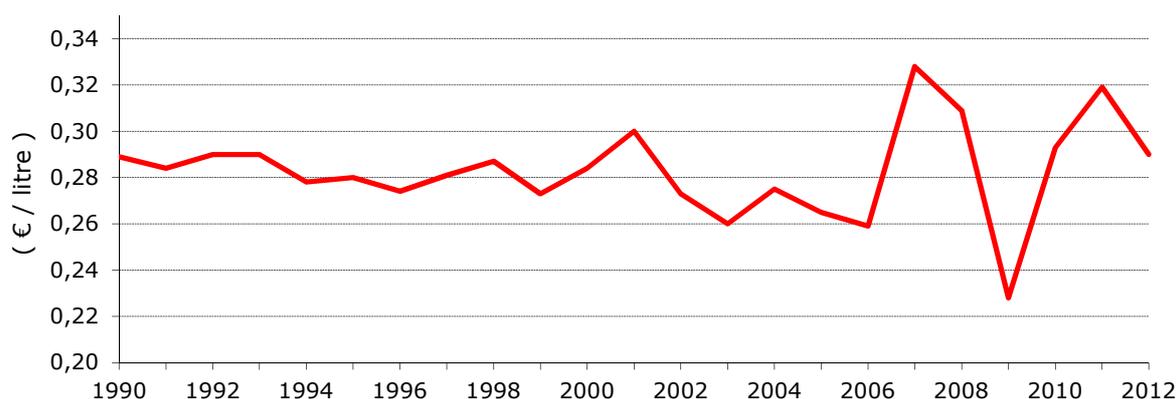
En 2011, le prix du lait augmente encore de près de 9 %.

En 2012, le prix revient à son niveau de 2010, soit une baisse de 9,1 % par rapport à 2011.

Enfin, le régime des quotas laitiers ne sera pas reconduit à partir du 1<sup>er</sup> avril 2015.

Chiffres repères	
Prix lait	
€/kg	
2007	0,328
2008	0,309
2009	0,228
2010	0,293
2011	0,319
2012	0,290

Figure 2.9 : Evolution du prix du lait en Belgique, de 1990 à 2012 (prix standard en €/litre jusqu'en 2002 et en €/kg à partir de 2003)



Sources : CEA – DGARNE – CBL

### II.5.2.5 Les œufs

Comme ceux de la volaille, les prix des œufs présentent depuis 1985 une tendance à la baisse avec un caractère cyclique aussi fortement marqué.

Les prix n'ont pas été bons en 1998 et surtout en 1999 (dioxine). Après un redressement spectaculaire en 2000, ils ont reperdu une partie de cette hausse en 2001 et se sont maintenus à ce niveau en 2002. En 2003 par contre, on note une hausse moyenne très sensible (+40 %) due au prix particulièrement élevé du dernier trimestre (conséquence de la peste aviaire du printemps 2003).

<b>Chiffres repères</b>	
Prix œufs bruns 60-65 g (œufs de batterie) €/100 pièces	
1990	4,78
1999	2,65
2001	3,66
2003	5,51
2004	3,00
2005	3,17
2006	3,99
2007	5,07
2008	4,99
2009	5,47
2010	4,36
2011	4,23
2012	7,47

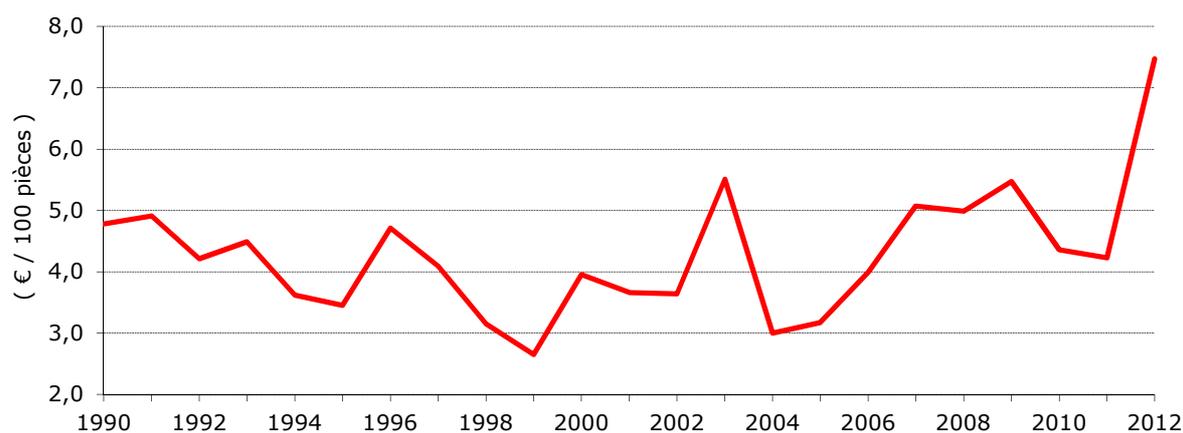
En 2004, la reprise de l'offre a ramené les prix à un niveau nettement moins élevé.

Au cours de l'année 2005, les prix se sont progressivement et régulièrement relevés. On enregistre une hausse moyenne de 5,7 % par rapport à 2004. Cette hausse s'est poursuivie en 2006 (+26 %) et en 2007 (+27 %). Le cycle s'inverse en 2008 (-1,6 %), mais reprend de plus belle en 2009, +9,6 %, pour s'établir à 5,47 euros pour 100 pièces de la catégorie 60 à 65 gr.

Malgré une légère baisse de la production, le prix des œufs sur le marché de Kruishoutem en 2010 a diminué de 20 % par rapport à 2009. En 2011, le prix des œufs diminue à nouveau de 3 %, malgré un redressement certain à partir du mois d'octobre.

A partir de 2012, les nouvelles normes sur le bien-être animal imposent à l'exploitant des investissements importants. La mise aux normes a pris du retard et les interdictions (blocus) de commercialisation ont provoqué une diminution de l'offre qui s'est traduite par une hausse des prix importante (+77 %).

Figure 2.10 : Evolution du prix des œufs en Belgique, de 1990 à 2012 (€/100 pièces)(œufs bruns 60-65 g)



Sources : CEA – DGARNE

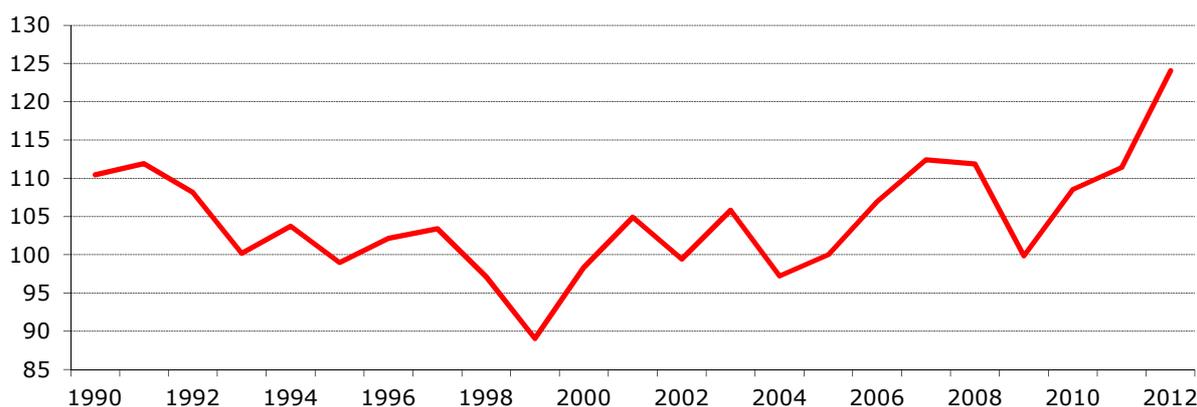
### II.5.3 Evolution des prix reçus, des prix payés et du rapport prix reçus/prix payés

Comme précédemment, on présente l'évolution des indices de prix en faisant référence à deux périodes distinctes : l'une assez large (1990-2012) qui donne l'évolution générale des prix et l'autre (2003-2012) qui donne une description plus détaillée des évolutions intervenues au cours des dernières années. Ces indices sont valables pour l'ensemble de l'agriculture belge et sont calculés sur la base des années civiles, ce qui signifie que pour les produits végétaux, on prend en considération les prix relatifs à des récoltes différentes.

#### II.5.3.1 Indice des prix reçus

Période 1990-2012

Figure 2.11 : Evolution de l'indice des prix des produits agricoles et horticoles en Belgique, de 1990 à 2012 (base 2005=100)



Source : DGSIE (INS) et CEA (avant 2001)

On constate que la baisse des prix a surtout été importante durant la première moitié des années 90. Ensuite, on assiste en moyenne à une certaine stabilisation sauf en 1999 qui fut une année particulièrement mauvaise (dioxine).

En 2000 et 2001, l'indice général des prix s'est relevé pour ensuite rechuter sensiblement en 2002. En 2003, l'indice global des prix reçus se relève de 2,7 %.

En 2004, on enregistre un nouveau recul (6,6 %). En 2005, on observe globalement une légère amélioration (+2,9 %).

Cette amélioration s'est poursuivie en 2006 en s'amplifiant.

En 2007, on observe une nouvelle hausse de 2,1 %.

2008 est à nouveau une année de baisse légère des prix.

En 2009, la baisse des prix est drastique : -10,6 %.

Enfin, en 2010, on observe un redressement certain : +8,6 %, suivi d'une hausse de près de 3 % en 2011.

Du point de vue des prix, l'année 2012 est une bonne année avec une hausse moyenne des prix reçus de 11,4 %.

#### Chiffres repères

Indice prix reçus  
(2005=100)

2003	105,8
2004	97,2
2006	107,0
2007	112,4
2008	111,9
2009	99,9
2010	108,5
2011	111,4
2012	124,1

#### Période 2003-2012

Le tableau 2.5 ci-après reprend les évolutions en base 2005, au cours des dernières années, des principaux postes qui forment les indices globaux.

Tableau 2.5 : Indices des prix à la production des produits agricoles et horticoles en Belgique, de 2003 à 2012 (base 2005=100)

	2003	2004	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2012/ 2011
Produits agricoles	103,86	101,79	109,57	111,19	113,84	99,13	108,23	115,45	128,80	+11,56
Végétaux	136,63	115,27	131,69	130,41	124,90	94,68	127,29	128,11	168,74	+31,71
Céréales	124,75	117,73	129,94	195,09	177,15	118,98	171,05	215,48	244,67	+13,55
Pommes de terre	187,91	126,63	180,45	124,56	121,34	81,70	140,03	96,60	197,77	+104,73
Betteraves	93,83	100,00	87,35	88,12	82,34	81,11	77,79	81,68	76,23	-6,67
Animaux	97,12	99,01	105,01	107,23	111,57	100,04	104,30	112,84	120,58	+6,86
Bovins	100,28	94,13	115,59	113,35	112,56	113,17	112,64	121,13	131,10	+8,23
Porcs	90,71	100,44	104,38	90,25	103,53	92,97	90,99	99,34	112,52	+13,27
Volaille	95,66	94,25	89,98	110,80	115,19	106,65	111,25	122,13	121,92	-0,17
Lait	98,02	104,90	97,84	123,30	117,58	85,62	111,04	121,17	109,31	-9,79
Œufs	165,04	86,88	127,40	163,29	161,13	178,03	141,11	132,79	241,15	+81,60
Produits horticoles	110,91	85,23	100,15	115,57	106,73	102,05	109,46	100,82	111,72	+10,81
Légumes	120,21	71,70	89,63	100,32	105,39	106,23	126,35	100,23	123,80	+23,52
Fruits	117,82	103,73	112,19	130,08	131,49	115,00	103,69	116,50	108,75	-6,65
Non comestibles	93,62	89,87	105,43	125,36	90,71	87,20	91,22	90,32	97,84	+8,33
Total	105,82	97,20	106,96	112,40	111,87	99,85	108,53	111,40	124,07	+11,37

Source : DGSIE (INS)

En 2012, l'indice global des prix des produits agricoles et horticoles s'établissait à 124,07 en base 2005=100. Il est en hausse de 11,4 % par rapport à 2011. Ce sont les indices des céréales et celui des œufs qui sont les plus hauts : respectivement 245 et 241 en base 2005=100.

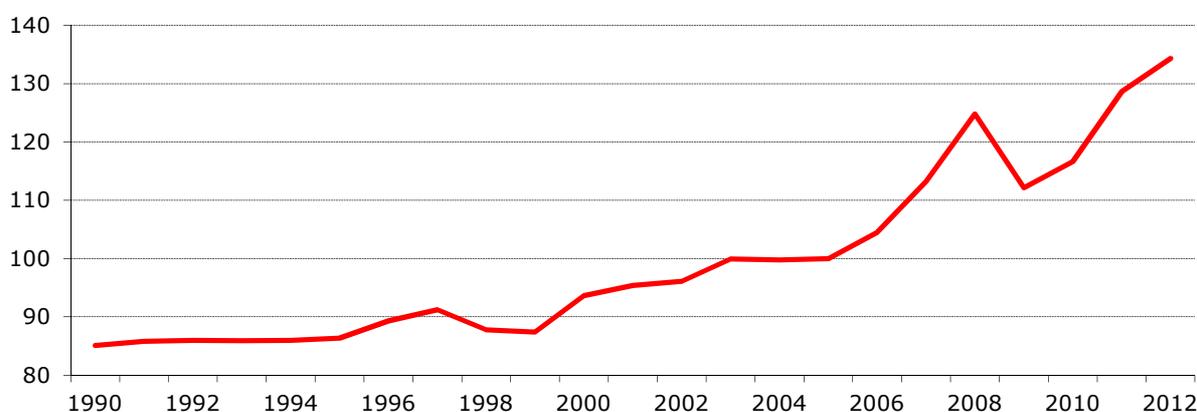
Tous les indices représentatifs des grands regroupements sont en hausse en 2012. Ce sont principalement (pour l'agriculture en Wallonie) les prix des céréales, des pommes de terre et des œufs qui augmentent fortement par rapport à 2011 de respectivement 14 %, 105 % et 82 %. Les prix des bovins présentent une tendance à la hausse, notamment pour les

catégories de bonne qualité. Par contre, les indices de la volaille et des fruits diminuent respectivement de 0,2 % et 7 %.

### II.5.3.2 Indice des prix payés

Période 1990-2012

Figure 2.12 : Evolution de l'indice des prix des moyens de production, de 1990 à 2012 (2005=100)



Source : DGSIE (INS) et CEA (avant 2001)

Au début des années 90, l'indice global des prix des moyens de production est resté relativement stable. En 2000 et 2001, il a sensiblement progressé, pour ensuite se stabiliser, avant d'augmenter à nouveau à partir de 2004. Entre 1990 et 2008, la hausse de l'indice global est de 50,6 %.

En 2009, l'indice des prix payés diminue de 9,1 % par rapport à 2008.

Il augmente de 4 % en 2010, de 10 % en 2011 et de 4 % en 2012.

#### Chiffres repères

Indice prix payés  
(2005=100)

2003	99,9
2004	99,8
2006	104,5
2007	113,2
2008	124,8
2009	112,2
2010	116,7
2011	128,6
2012	134,3

Période 2003-2012

En 2012, l'indice global des prix des moyens de production en base 2005 a augmenté de 4 % par rapport à 2011. Par rapport à 2003, il a augmenté de 34 %. Les prix de la consommation intermédiaire ont globalement augmenté de 5 % en 2012. Par rapport à 2003, on constate une hausse de 38 %. Ce sont principalement les prix de l'énergie, des aliments et des frais d'entretien du matériel qui expliquent cette évolution. Les coûts des investissements et des salaires ont quant à eux augmenté respectivement de 2,8 et 5,2 %. Par rapport à 2003, ces hausses atteignent 39 et 32 %.

Tableau 2.6 : Evolution des indices des prix des moyens de production, de 2003 à 2012 (2005=100)

	2003	2004	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2012/ 2011
Consommation intermédiaire	101,06	100,51	104,32	114,00	128,51	110,84	116,21	131,97	139,03	+5,35
Semences et plants	95,53	100,00	100,00	116,12	119,72	125,68	126,21	127,75	129,33	+1,24
Animaux d'élevage et de rente	85,40	95,08	105,97	76,73	88,42	91,91	95,43	97,28	95,68	-1,64
Energie	81,58	79,83	109,23	115,07	143,67	114,36	137,88	168,18	182,56	+8,55
Produits phytosanitaires	96,70	96,70	101,06	103,22	105,93	105,93	111,89	112,98	115,69	+2,40
Engrais	89,87	94,93	104,75	122,91	224,52	152,16	151,93	184,77	184,16	-0,33
Aliments	108,27	108,17	104,09	117,51	127,06	101,69	104,95	126,11	136,29	+8,07
Petit matériel	95,41	100,00	105,80	118,32	117,87	129,05	130,34	132,30	134,28	+1,50
Entretien des bâtiments	95,82	95,65	112,20	120,76	126,37	119,72	127,04	133,24	134,98	+1,31
Entretien du matériel	102,05	100,48	104,56	107,53	111,67	114,82	121,01	125,38	128,20	+2,25
Autres biens et services	102,27	94,46	102,21	105,14	110,59	111,07	112,69	115,45	118,61	+2,74
Investissements	91,99	94,21	106,38	111,20	117,80	116,75	120,12	124,60	128,09	+2,80
Matériel	88,52	92,75	103,07	105,83	113,51	114,65	115,79	120,48	125,14	+3,87
Construction	96,24	96,01	110,44	117,79	123,06	119,32	125,42	129,64	131,71	+1,60
Salaires	97,41	98,62	101,08	104,92	105,98	108,37	116,97	121,95	128,34	+5,24
Fermages	98,06	98,06	101,74	106,34	106,34	112,38	114,74	116,71	120,20	+2,99
Intérêts	107,74	105,42	108,79	122,79	125,86	127,09	115,71	104,83	94,96	-9,42
Indice global	99,93	99,78	104,45	113,17	124,79	112,16	116,66	128,63	134,33	+4,43

Source : DGSIE (INS)

### II.5.3.3 Le terme de l'échange (ciseau des prix)

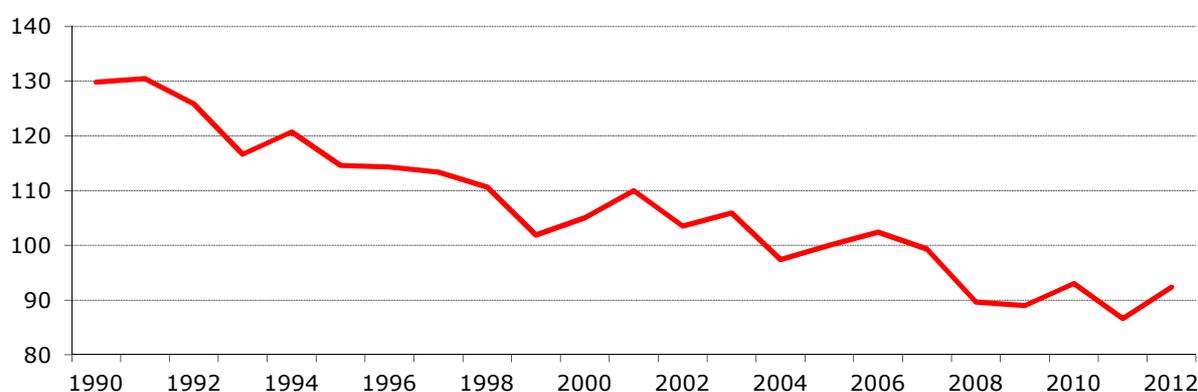
Il s'agit de l'évolution du rapport entre l'indice global des prix reçus et celui des prix payés. Ce rapport est traditionnellement calculé et parfois utilisé comme indicateur de l'évolution de la rentabilité en agriculture

Malgré des variations positives ponctuelles, ce rapport présente une évolution à la baisse. A partir de la réforme de la PAC (1992), cet indicateur a perdu une grande partie de son intérêt car sa liaison avec l'évolution de la rentabilité est de moins en moins forte.

En 2005, le rapport se situe au même niveau qu'en 2004 ; les hausses des prix et des coûts se neutralisent.

En 2006, la hausse plus importante de l'indice global des prix reçus améliore le terme de l'échange, mais il se détériore à nouveau en 2007, 2008 et 2009, pour se redresser quelque peu en 2010 et redescendre sous l'indice 90 en 2011. En 2012, il augmente de 6,6 % par rapport à 2011 pour atteindre 92,4 (contre 86,6 en 2011).

Figure 2.13 : Evolution du rapport prix reçus / prix payés, de 1990 à 2012 (base 2005=100)



Source : DGSIE (INS) et CEA (avant 2001)



## CHAPITRE III. SITUATION ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS

---

Les résultats présentés comportent d'abord un premier volet consacré à la structure des produits et des charges par hectare (ha), ensuite deux volets portant sur l'évolution du revenu du travail par hectare et par unité de travail (UT), un volet consacré à l'évolution du revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial, et enfin un volet consacré plus en détail aux exploitations des trois OTE les plus représentées en Wallonie.

La situation est analysée en profondeur pour les principales orientations technico-économiques wallonnes sur la base du revenu du travail par unité de travail, avec des indications sur le niveau d'importance des aides, sur la dispersion des revenus et sur le revenu du travail et du capital familial ; à partir de ces résultats et en fonction de l'importance respective des différents types d'exploitations par région, on détermine les niveaux moyens de revenu à l'échelon des régions agricoles et pour la Wallonie dans son ensemble.

Le réseau de comptabilités agricoles et horticolas comprenait 440 exploitations agricoles et 9 exploitations horticolas au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Ces exploitations sont choisies en fonction d'un plan d'échantillonnage établi chaque année dans le but de calculer, avec la même précision pour chaque type d'exploitation, le revenu du travail par unité de travail de la population agricole observée. Cette population comprend les entreprises individuelles, les groupements de personnes physiques et les sociétés pour autant qu'ils aient une dimension économique supérieure à 25 000 euros de production brute standard (PBS)<sup>[1]</sup>.

Les données analysées dans cette partie sont des données pondérées. Le système de pondération se base sur le classement des exploitations du champ d'observation dans une cellule « dimension X orientation technico-économique X région agricole ». La comparaison entre l'échantillon de la DAEA classé selon les trois critères cités ci-avant et le champ d'observation, donne le poids relatif des exploitations de l'échantillon dans le calcul des moyennes.

L'annexe III.1 donne la répartition de la population agricole observée (champ d'observation) par orientation technico-économique (OTE) et par région agricole sur base de l'enquête agricole et horticole de la DGSIE (ex-INS) de 2012. Il s'agit donc de cellules « orientation X région agricole ».

L'analyse de l'évolution du revenu agricole se fait sur base de deux critères :

- le revenu du travail est obtenu en retranchant de l'ensemble des produits de l'exploitation toutes les charges réelles et imputées à l'exception des salaires réels et imputés. On suppose donc que le mode de rémunération des facteurs de production (terre, capital et travail) soit le même dans toutes les exploitations, aucune distinction n'étant faite entre les fonds propres et le capital emprunté, ni entre le travail non salarié et le travail salarié. Ce revenu du travail (RT) est généralement exprimé par unité de travail (UT), le chef d'exploitation disponible à temps plein pour son exploitation étant comptabilisé pour une unité de travail quel que soit le nombre d'heures prestées.
- le revenu du travail et du capital familial est égal au total des produits moins le total des charges réellement payées et l'amortissement des actifs qui en font l'objet. Il a pour but de montrer l'évolution de la rentabilité des facteurs de production apportés par l'exploitant et sa famille. Ce revenu du travail et du capital familial (RF) est exprimé par unité de travail familial (UTF). Il donne une indication sur la situation financière des exploitations.

En 2009, une modification des règles de calcul de l'unité de travail au sein du RICA a été introduite. Pour le chef d'exploitation, le calcul reste le même et se base sur sa disponibilité,

---

<sup>[1]</sup> A partir de 2010, le règlement CE 1242/2008 base la référence de calcul de l'OTE non plus sur des rapports de marge brute standard mais sur des rapports de production brute standard.

mais pour les autres travailleurs, la référence devient 1 800 heures plutôt que 3 000 heures, étant entendu qu'une personne ne peut être comptée au maximum que pour 1 UT. Ceci a pour conséquence d'augmenter sensiblement le nombre d'UT par exploitation.

La nouvelle typologie communautaire des exploitations répondant au règlement CE 1242/2008 implique de grandes modifications au niveau de la définition du champ d'observation. Les modifications impliquent au niveau belge, et donc wallon, un élargissement de ce champ, si bien que le champ d'observation wallon est passé de 9 972 exploitations en 2009 à 11 124 exploitations en 2010. C'est dans la classe de dimension des plus petites exploitations que l'effectif a le plus augmenté. Les conséquences sur la structure moyenne de l'exploitation wallonne sont évidentes (annexe III.2) et la comparaison avec les années antérieures n'est pas possible.

En 2012, le champ d'observation compte 10 580 exploitations.

## **III.1 LE REVENU EN AGRICULTURE**

### **III.1.1 Structure des exploitations agricoles**

Avant d'analyser le revenu des exploitations agricoles wallonnes, il est judicieux de montrer certains éléments structurels des principales orientations technico-économiques (OTE correspondant à la classification des exploitations selon la typologie européenne) de la Wallonie (annexe III.2) appartenant au champ d'observation.

Afin de ne pas alourdir le texte, nous ne commenterons pas l'annexe III.2 pour chacune des OTE. Nous nous contenterons de la description sommaire de l'exploitation wallonne moyenne et ferons un commentaire en ce qui concerne la dimension économique moyenne des différentes OTE.

La dimension moyenne de l'exploitation agricole wallonne (RICA) est de l'ordre de 177 000 euros de PBS. L'exploitation « bovins à viande » est la plus petite avec à peine 105 000 euros de PBS tandis que l'exploitation mixte « cultures et lait » est la plus grande : 238 000 euros de PBS. Les autres OTE se tiennent dans la moyenne. Si, comme on peut le supposer, la dimension économique de l'exploitation augure du potentiel de revenu qu'on peut en obtenir, on comprend mieux la plus faible rentabilité de l'exploitation « bovins à viande ».

L'exploitation professionnelle moyenne wallonne dispose de 1,43 unités de travail (UT), elle exploite 65 ha et détient 19 vaches laitières, 27 vaches allaitantes, 66 autres bovins, 36 porcs et 515 volailles ; la présence moyenne relativement forte des granivores (porcs et volailles) s'explique par la composition des exploitations du groupe très hétérogène des exploitations dites « Autres agricoles ».

Comme on peut le voir à l'annexe III.1, l'exploitation agricole wallonne reste résolument orientée vers les productions bovines. Sur les 10 580 exploitations constituant le champ d'observation du RICA, 7 242 ont une orientation technico-économique spécialisée en productions bovines ou mixte cultures-bovins.

### **III.1.2 Revenu du travail par hectare**

Dans cette partie, on commente sommairement l'évolution du revenu du travail par ha (RT/ha) au cours des trois dernières années (2010, 2011 et 2012) pour chacune des principales orientations technico-économiques (OTE) wallonnes (annexe III.3) et pour chacune des régions agricoles wallonnes (annexe III.4).

Le revenu obtenu en 2012 est comparé à ceux obtenus durant les années précédentes et l'évolution constatée entre 2012 et 2011 est expliquée à partir des principales variations dans les postes de produits et de charges.

#### **III.1.2.1 Selon les orientations technico-économiques**

Les exploitations laitières obtiennent en 2012 un RT/ha de 420 €, soit une diminution de 46% par rapport à 2011 et de 30 % comparativement à 2010. La diminution constatée entre 2012

et 2011 trouve essentiellement son origine dans une diminution des produits de 375 € par ha et une augmentation du total des charges (sans le travail) de 51 € par ha.

Les exploitations spécialisées en cultures agricoles obtiennent en moyenne pour 2012 un revenu du travail de 887 € par ha, soit une augmentation par rapport à 2011 de 22 %. Cette évolution s'explique par une augmentation des produits de 304 €/ha et une augmentation des charges hors travail de 142 €/ha.

Les exploitations combinant les cultures et le lait obtiennent en 2012 un RT/ha de 624 €, en hausse de 8 % par rapport à 2011. La hausse constatée par rapport à 2011 résulte d'une augmentation des produits de 225 €/ha et d'une augmentation des charges (sans le travail) de 178 €/ha.

L'orientation "Bovins mixtes" a un revenu moyen de 361 € par ha en 2012, soit une diminution de 36 % par rapport à 2011 et de 29 % par rapport à 2010. La baisse constatée entre 2012 et 2011 provient essentiellement de la baisse des produits de 109 €/ha et d'une augmentation des charges (sans le travail) de 97 €/ha.

En 2012, le revenu moyen par ha des exploitations du type "Cultures et bovins non laitiers" s'élève à 605 €, en augmentation de 20 % par rapport à 2011 et de 2,5 % par rapport à 2010. La variation du RT/ha entre 2012 et 2011 s'explique par une augmentation des produits de 304 €/ha avec des charges (sans le travail) en hausse de 201 €/ha.

Les exploitations du type "Bovins à viande" obtiennent en moyenne en 2012 un RT/ha de 158 €, soit une baisse de 28 % par rapport à 2011. La variation constatée s'explique par une diminution des produits de 30 €/ha et une augmentation des charges (sans le travail) de 30 €/ha.

### III.1.2.2 Selon les régions agricoles

Les différences entre les RT/ha des régions agricoles wallonnes trouvent leur origine dans deux facteurs : les variations de RT/ha entre les orientations technico-économiques qui y sont pratiquées et l'importance relative de celles-ci dans les différentes régions.

L'annexe III.4 reprend les RT/ha estimés pour les régions agricoles wallonnes classées dans l'ordre conventionnel géographique du nord au sud.

### III.1.3 Structure des produits et des charges en Wallonie

L'annexe III.5 reprend les données relatives aux montants des produits et des charges (y compris les coûts imputés de la main-d'œuvre familiale) pour les trois derniers exercices comptables disponibles en Wallonie. Les annexes III.6 et III.6 bis reprennent ces mêmes montants pour l'exercice 2012 selon l'orientation technico-économique et selon la région agricole respectivement.

En 2012, le produit moyen de l'exploitation agricole wallonne s'élève à 2 889 € par ha. Il est composé pour 42 % par les produits bovins, pour 33 % par les produits des cultures, pour 18 % par d'autres produits comprenant essentiellement les primes découplées ou non et pour 7 % par les spéculations non liées au sol (porcs et volailles).

Les charges totales s'élèvent à 3 373 € par ha. Près de 29 % de ces charges sont des charges imputées comme rémunération de la main-d'œuvre familiale (au tarif horaire pour un ouvrier qualifié fixé par la Commission paritaire nationale de l'agriculture soit 17,51 €/h de salaire coût).

Les charges variables (liées à une activité particulière) interviennent pour 26 % du total et comprennent notamment les aliments (13,7 %) et les engrais achetés (4,6 %).

Les autres charges sont des charges fixes relativement indépendantes du choix des productions et constituent 45 % de l'ensemble des charges ; parmi celles-ci, les charges de la mécanisation (frais de matériel augmentés des travaux par tiers) interviennent pour 19 % et celles du foncier pour 15 %.

Par rapport à l'exercice comptable 2011, le produit moyen par ha de l'exploitation wallonne est en augmentation de 2 %, avec un montant moyen des charges qui augmente de 4 %.

La structure du produit par ha en 2012 diffère très peu de celle observée en 2011, mais on observe une diminution de la part des bovins et une augmentation de la part relative aux cultures.

Quant à la structure des charges, elle n'est pas modifiée fondamentalement entre 2012 et 2011, toutefois on enregistre une hausse des charges de matériel de 7 % et des aliments achetés de près de 11 %.

### **III.1.4 Revenu du travail par unité de travail**

Dans cette partie, on analyse l'évolution du revenu du travail par unité de travail (RT/UT) selon les orientations technico-économiques, par région agricole et pour l'ensemble de la Wallonie.

On développe particulièrement l'analyse selon les orientations technico-économiques ; à celle-ci succède l'examen de l'importance dans le revenu des aides (compensatoires,...) et des primes (uniques, ...) issues des premier et second piliers de la politique agricole européenne. Ensuite, sont présentées les tendances sur une longue période (non seulement pour les principales orientations technico-économiques wallonnes mais aussi pour d'autres orientations développées essentiellement en Région flamande). Finalement, la variabilité des revenus agricoles en Wallonie est abordée en montrant la dispersion des résultats pour les exploitations du réseau comptable.

#### **III.1.4.1 Selon les orientations technico-économiques**

Les RT/UT de 2012 des principales orientations technico-économiques en Wallonie sont repris à l'annexe III.7 ainsi que ceux des deux années précédentes. L'origine de la variation du RT/UT entre 2012 et 2011 est la même que celle qui explique l'écart entre les RT/ha 2012 et 2011.

En 2012, les exploitations spécialisées en cultures agricoles obtiennent un RT/UT de 50 510 €, en augmentation de 19 % par rapport à 2011.

Les exploitations laitières ont, en moyenne, un RT/UT de 14 293 € en 2012, soit une baisse de près de 44 % du revenu obtenu en 2011 et une baisse de 30 % par rapport à 2010.

Quant à l'orientation « Cultures et lait », elle procure, en moyenne, un RT/UT de 29 499 €, en hausse par rapport à 2011 de près de 9 %.

Les orientations combinant les cultures avec les bovins non laitiers obtiennent un RT/UT de 26 300 €, en hausse de 12 % par rapport à 2011 et en baisse de 8 % par rapport à 2010.

Le RT/UT des exploitations « Bovins mixtes » s'élève en moyenne à 13 884 €, ce qui est inférieur de 37 % par rapport à 2011 et de 27 % par rapport à 2010.

Quant à l'orientation « Bovins à viande » elle procure en moyenne, un RT/UT de 6 664 €, en baisse de 28 % par rapport à 2011 et de 43 % par rapport à 2010.

#### **III.1.4.2 Importance des aides dans le revenu du travail**

Les aides considérées ici ne comprennent pas les aides aux investissements (subventions en intérêt et en capital) ni celles non liées directement à la politique agricole commune (PAC) telle que les subventions à l'achat et à la vente du bétail. Ces aides sont rangées sous les dénominations d'usage : le premier et le second pilier.

Le premier pilier comprend depuis 2005 des aides découplées (ou primes uniques qui, à partir de 2006, comprennent aussi l'aide compensatoire aux produits laitiers et l'aide compensatoire au secteur sucrier) et d'autres non découplées (principalement la primes aux vaches allaitantes). En 2007, l'aide compensatoire au secteur du sucre suite à la diminution des prix institutionnels du sucre a été augmentée par rapport à celle octroyée en 2006 ce qui a provoqué une nouvelle hausse des primes uniques il en sera de même en 2008 et 2009.

Le second pilier comprend notamment les aides agri-environnementales, l'aide aux régions défavorisées, l'aide à l'agriculture biologique et l'aide à la production intégrée.

L'annexe III.8 illustre, par secteur, l'importance des aides dans le RT/UT obtenu au cours des trois derniers exercices comptables (2010 à 2012).

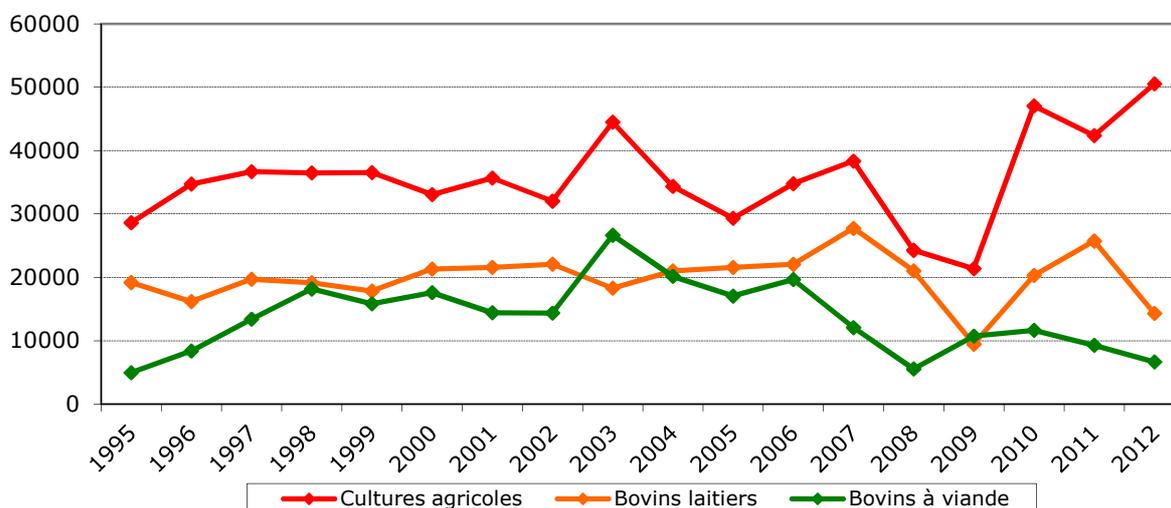
En 2012, à partir des données extrapolées du réseau comptable, les aides du premier et du second pilier représentent globalement près de 97 % du RT/UT en Wallonie, dont 16 % proviennent du second pilier.

La part que prennent ces aides varie bien entendu selon les années, essentiellement en fonction du niveau du RT/UT et de l'augmentation d'aides existantes (lait en 2005 et 2006) ou de l'apparition d'aide nouvelle (sucre) en 2006 et de son augmentation en 2007 et 2008. C'est ainsi que la part des aides dans le revenu a régulièrement progressé en passant de 77 % en 2005 et à 80 % en 2006 pour se situer à un niveau inférieur (72 %) en 2007 suite aux augmentations de revenus dues essentiellement à la hausse des prix pour les céréales et le lait. En 2009, la baisse des prix des céréales, du lait, ..., et la hausse des coûts de production impliquant une forte chute des revenus expliquent l'augmentation très importante observée de la part des aides dans les revenus.

### III.1.4.3 Revenu du travail sur une longue période

L'évolution du RT/UT est reprise sur une plus longue période (à partir de l'exercice comptable 1995/1996) dans la figure 3.1 qui, par souci de clarté, reprend seulement les trois orientations technico-économiques spécialisées qui sont « Cultures agricoles », « Lait très spécialisé » et « Bovins à viande ».

Figure 3.1 : Evolution du RT/UT par orientations technico-économiques spécialisées de 1995 à 2012 (€)



Source : DGARNE

Les exploitations du type « Cultures agricoles » ont toujours un revenu du travail par unité de travail (RT/UT) nettement supérieur à celui des autres types d'exploitations.

Pour les exploitations du type « Cultures agricoles », les revenus les plus élevés ont été observés durant la période 1997 à 1999 (environ 37 000 €) ainsi qu'en 2003 (44 500 €) et 2007 (42 500 €). Les revenus les plus faibles ont été observés en 1995 (28 600 €), en 2005 (29 300 €), en 2008 (24 260 €) et en 2009 (21 350 €). L'année 2012 est à marquer d'une pierre blanche avec un RT/UT de 50 500 €.

Durant la première partie de la période observée (1995/96 à 1999/00), l'orientation « Lait très spécialisé » a généralement obtenu un revenu voisin de 19 000 € sauf en 1996 (16 200 €) et en 1999 (17 800 €)). Le revenu augmente ensuite durant les années 2000 à 2002 avec des RT/UT allant de 21 300 € à 22 100 €, pour redescendre à 18 300 € en 2003, remonter à 21 000 € en 2004, à 22 000 € en 2006 et à plus de 27 730 € en 2007 et chuter jusqu'à 9 455 € en 2009 pour remonter à 25 718 € en 2011. L'année 2012 est à peine meilleure que 2009 avec un RT/UT de 14.293€.

L'exploitation « Bovins à viande » a connu une importante remontée de ses revenus entre 1995 et 1998 (passant de 5 000 à 18 200 €). Par la suite, sa rentabilité s'est détériorée en 1999 (15 800 €) pour s'établir autour des 17 600 € en 2000, avant de tomber à un niveau voisin de 14 400 € en 2001 et en 2002. En 2003, le revenu a fortement augmenté, atteignant plus de 26 600 €, pour redescendre ensuite à moins de 20 200 € en 2004 et à 16 900 € en

2005 pour remonter à 19 800 € en 2006 mais pour finalement s'établir à seulement 15 100 € en 2007 et pour s'écrouler à 5 535 € en 2008 et remonter à 10 749 € en 2009. On observe une très légère augmentation en 2010 mais une nouvelle baisse en 2011 à 9 266 €/UT, baisse confirmée en 2012 avec 6.664€.

De l'examen des résultats obtenus pour les principaux types d'exploitations en Wallonie, il ne faut toutefois pas conclure que d'autres orientations de production moins fréquentes en Wallonie ne sont pas intéressantes pour les agriculteurs wallons.

Vu le faible nombre de ces types d'exploitations dans le réseau comptable de la DAEA, on s'est basé sur les résultats obtenus en Région flamande entre 2005 et 2009 (dernière année disponible actuellement) publiés en 2012 dans « Economische resultaten van de vlaamse land en tuinbouw 2011 » par le département « landbouw en visserij – afdeling monitoring en studie (AMS) ». On se contentera de résumer sommairement dans le tableau suivant le revenu du travail par unité de travail dégagé selon l'orientation technico-économique.

Tableau 3.1 : RTF/UTF pour certaines orientations technico-économiques observées en Région flamande mais peu fréquentes en Région wallonne (€)

	2006	2007	2008	2009	2010	2006-2010
Exploitations porcines	26.062	13.552	10.855	14.911	20.439	17.164
Légumes sous verre	21.458	22.103	24.688	6.082	55.014	25.869
Légumes de plein air	23.300	23.775	13.572	17.765	30.083	21.699
Fruits	33.830	76.171	32.537	14.653	43.734	40.185
Plantes ornementales	19.699	12.723	3.554	4.199	12.001	10.435

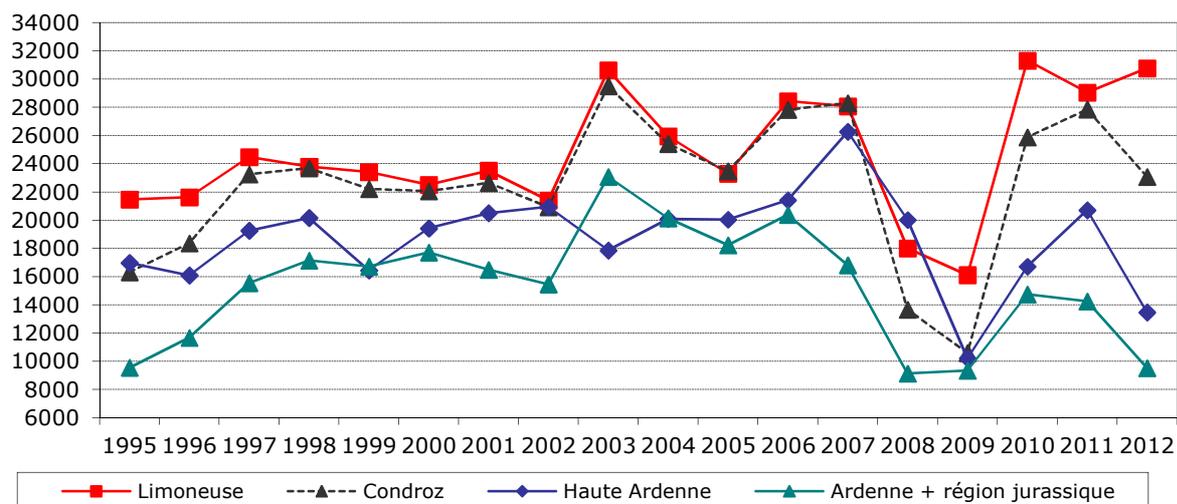
Source : AMS, janvier 2012

Ces spéculations dégagent des revenus honorables, mais il faut garder à l'esprit le caractère intensif de l'utilisation de la main-d'œuvre et la forte variabilité des revenus d'une année à l'autre. La rentabilité de ces spéculations se juge sur le long terme.

#### III.1.4.4 Selon les régions agricoles

L'évolution du revenu du travail par unité de travail dans les régions agricoles situées entièrement ou partiellement sur le territoire wallon est reprise à l'annexe III.9 pour les trois dernières années disponibles et est illustrée sur une plus longue période à la figure 3.2.

Figure 3.2 : Evolution du RT/UT par région agricole de 1995 à 2012 (€)



Source : DGARNE

Afin d'examiner l'évolution du revenu du travail par unité de travail sur une période plus longue, allant de 1995 à 2012, nous utilisons les données comptables pondérées de 4 régions agricoles représentatives : la région limoneuse, le Condroz, la Haute Ardenne et le regroupement Ardenne-région jurassique. Cette évolution est illustrée à la figure 3.2.

### III.1.4.5 Dispersion du revenu du travail en Wallonie

En 2012, le RT/UT de l'ensemble des exploitations atteint 21 286 €, soit une baisse de 11 % par rapport à 2011 et de 10 % par rapport à 2010 (annexe III.9).

On constate encore qu'en moyenne pour la période 2010 à 2012, le RT/UT des exploitations agricoles wallonnes est estimé à 22 955 €; il est inférieur de 24 % au RT/UT des exploitations agricoles situées en région limonaise.

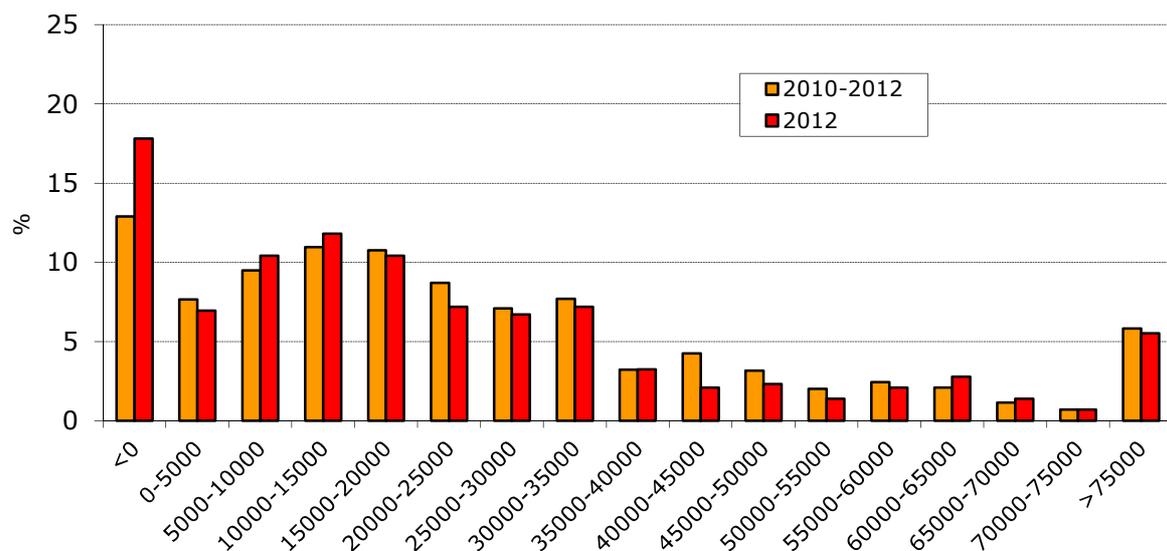
Pour montrer la dispersion des résultats individuels, on a réparti les exploitations du réseau comptable en classes de RT/UT par intervalle de 5 000 € et on a exprimé la fréquence en pourcentage du nombre d'exploitations (annexe III.12). Les résultats sont également illustrés à la figure 3.3 pour 2012 ainsi que pour la moyenne triennale 2010 à 2012.

Sans perdre de vue qu'il s'agit seulement d'une répartition à l'intérieur du réseau comptable sans aucune extrapolation, on peut faire les constatations qui suivent :

- près de 12 % des exploitations observées obtiennent un RT/UT négatif en 2011 ; sur la période couvrant les trois dernières années, ce pourcentage est très légèrement inférieur à 15 % ;
- près de 10 % des exploitations suivies en comptabilité obtiennent un RT/UT supérieur à 60 000 € en 2011 mais seulement 7 % sur la période 2009 à 2011.

Ces constatations traduisent bien la dégradation sensible du revenu agricole en 2009 et sa reprise exceptionnelle en 2010, 2011 étant en position intermédiaire.

Figure 3.3 : Dispersion du revenu du travail par unité de travail (RT/UT) (€)



Source : DGARNE

### III.1.5 Revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial

Comme indiqué au début du chapitre, en complément à l'analyse de l'évolution du revenu du travail par unité de travail (RT/UT), on donne ici un indicateur de revenu qui cerne mieux la rentabilité globale des exploitations à savoir la rémunération de l'ensemble des facteurs de production apportés par l'exploitant et sa famille. Il s'agit du revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial (RF/UTF) qui regroupe le revenu du travail et du capital en propriété puisqu'au revenu du travail sont ajoutés les éléments imputés (intérêts et fermages).

L'annexe III.10 donne le revenu familial par unité de travail familial selon les orientations technico-économiques pour les exercices comptables 2010 à 2012.

En 2012 et par orientation technico-économique, le revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial atteint les valeurs suivantes : « Cultures agricoles » 58 939 €,

« Cultures et lait » 39 031 €, « Bovins laitiers » 20 752 €, « Cultures et bovins non laitiers » 35 804 €, « Bovins mixtes » 21 518 € et « Bovins à viande » 15 667 €.

L'annexe III.11 donne, selon les régions agricoles et pour l'ensemble de la Wallonie, le revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial (RAF/UTF) obtenu durant les exercices comptables 2010 à 2012 ainsi que la moyenne triennale.

Pour l'ensemble de la Wallonie, la moyenne atteint 29 023 € et représente une diminution de 8,3 % par rapport à 2011, ce qui est presque équivalent à la baisse moyenne observée pour le revenu du travail par unité de travail.

De l'examen de ces résultats, les principaux enseignements sont les suivants :

- le revenu agricole familial par unité de travail familial est plus élevé que le revenu du travail par unité de travail puisqu'il comprend les intérêts imputés (rémunération du capital de l'exploitant). Les écarts sont assez différents selon les orientations et les régions. Ils sont évidemment plus grands lorsque les capitaux sont importants ; par exemple, dans l'orientation « Bovins à viande », pour la moyenne des trois dernières années, le revenu familial par unité de travail familial est 2 fois plus élevé que le revenu du travail par unité de travail ;
- l'ordre hiérarchique des orientations et des régions n'est pas fondamentalement modifié. Cependant, la dispersion des revenus autour de la moyenne est moins élevée qu'avec le revenu du travail par unité de travail.

## III.2 LES PRINCIPALES ORIENTATIONS TECHNICO-ECONOMIQUES WALLONNES

### Avertissement

Au cours de la période étudiée (2008 à 2012), deux évènements indépendants se sont produits et ont perturbé les évolutions chronologiques.

Premièrement, afin de constituer des groupes homogènes d'exploitations, on procède à leur répartition en orientations technico-économiques (OTE) sur base, avant l'année 2010, de la part relative prise par chacune des spéculations pratiquées sur l'exploitation dans la marge brute standard totale de l'exploitation. Cette méthode de calcul était imposée à tous les États membres de l'Union par la décision des communautés européennes n° 85/377<sup>[1]</sup>. Cette décision a été modifiée par le Règlement n° 1242/2008<sup>[2]</sup> applicable dès 2010 et basant la référence, non plus sur des rapports de marges brutes standard, mais sur des rapports de productions brutes standard.

Avec la nouvelle typologie et ses règles d'application, le champ d'observation est plus étendu qu'auparavant. En effet, d'une part la limite inférieure est abaissée et, d'autre part, il n'y a plus de limite supérieure.

Dans le système articulé sur les MBSw une exploitation doit atteindre au moins 5 UDW, soit environ 27 10<sup>3</sup> € de MBS totale (MBSw « 2004 »), ce qui correspond à une PBS totale d'à peu près 37 10<sup>3</sup> € (PBSw «2004 »). Dans le nouveau système le seuil d'entrée est fixé à 25 10<sup>3</sup> € de PBS totale. Examiné à la lumière de l'enquête DGSIE de mai 2008, cet abaissement de la limite inférieure permet à un peu plus de 1 000 exploitations (supplémentaires) d'entrer dans le champ d'observation. A l'autre extrémité la suppression de la limite supérieure dans le nouveau système permet à quelques 200 exploitations (supplémentaires) de faire partie du champ d'observation. Il s'agit d'exploitations dont la dimension économique, c'est-à-dire la PBS totale, dépasse 522 10<sup>3</sup>€ ce qui correspond à la limite supérieure de 70 UDW dans l'ancien système. Le champ d'observation ainsi redessiné porte sur 74% des exploitations en activité (soit 11 417 exploitations), concentrant 98% du potentiel économique exprimé selon les PBSw «2004 ». Envisagé selon le système des MBSw « 2004 » le champ d'observation porterait sur moins de 66% des exploitations en activité (soit 10 175 exploitations), totalisant

<sup>[1]</sup> Journal officiel des CE n° L220 du 17/08/1985

<sup>[2]</sup> Journal officiel L335 du 13/12/2008

87% du potentiel économique. Le champ d'observation dans sa nouvelle formule représente donc mieux et de façon plus complète la population agricole.

Par rapport à l'ancien système, on assiste à une sorte de montée en puissance relative des orientations de production qui ne sont pas tributaires ou qui le sont peu de la PAC. Il s'agit pour l'essentiel des OTE granivores, horticoles et fruiticoles spécialisées. Ces OTE ainsi que quelques autres agricoles dans lesquelles ont retrouvé des granivores et/ou de l'horticulture font partie des orientations de production peu représentées en Région wallonne. Dans le système articulé sur les PBSw«2004 » ces OTE totalisent 17,5% de la production standard totale alors qu'elles forment à peine plus de 8% de la marge brute standard totale wallonne dans le système fondé sur les MBSw«2004 ». En termes d'effectif cela représente 1 077 exploitations dans le nouveau système contre 703 dans l'ancien.

En conséquence, les caractéristiques structurelles moyennes (DGSIE) présentent une rupture de série chronologique à partir de 2010.

Deuxièmement, dans un but de simplification administrative, l'enquête de la DGSIE sur les exploitations agricoles et horticoles ne se fonde plus sur les agriculteurs qui ont fait une déclaration au recensement agricole de 2010 mais sur les agriculteurs qui ont introduit une déclaration de superficie à la Région wallonne ou une verzamelaanvraag à la Région flamande. Il y a donc une rupture chronologique dans le registre DGSIE des exploitations agricoles. En d'autres termes, la définition de l'échantillon recensé change à partir de 2011.

Du fait de ces deux modifications majeures la plus grande prudence est requise pour l'interprétation des évolutions observées sur la période 2008-2012.

### III.2.1 les exploitations de grandes cultures (OTE 1)

#### III.2.1.1 Caractéristiques structurelles

La valeur des grandes cultures représente en Wallonie près de 30 % en moyenne de la valeur de la production agricole et horticole totale (entre 2001 et 2012). L'ensemble des grandes cultures commerciables n'est pas produit uniquement par des exploitations spécialisées. Toutefois, les exploitations à caractère professionnel de l'OTE 1 ont une superficie moyenne de 78 ha et près de 93 % de cette superficie est consacrée aux cultures arables.

En termes d'occupation du sol elles couvrent 23 % de la SAU wallonne, elles produisent 45 % des céréales, 54 % des plantes industrielles, 73 % du lin, 56 % des pommes de terre et près de 56 % des légumes de plein air destinés à l'industrie.

Ces exploitations sont principalement situées en région limoneuse, sablo-limoneuse et Condroz

Tableau 3.2 : Évolution de la structure des exploitations professionnelles de grandes cultures.

Année	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre d'exploitations	2.181	2.186	2.026	2.097	2.067
SAU (ha)	74,95	75,58	80,65	77,66	78,03
Terres arables (ha)	68,75	69,15	74,21	71,31	72,34
Dont en % :					
Céréales	56,4	54,1	53,2	53,7	55,4
Betteraves sucrières	13,6	13,5	12,9	13,8	13,8
Pommes de terre	8,7	10,7	12,29	12,6	11,1
Prairies permanentes (ha)	6,14	6,35	6,35	6,35	5,66

Sources : enquêtes de la DGSIE et calculs DAEA

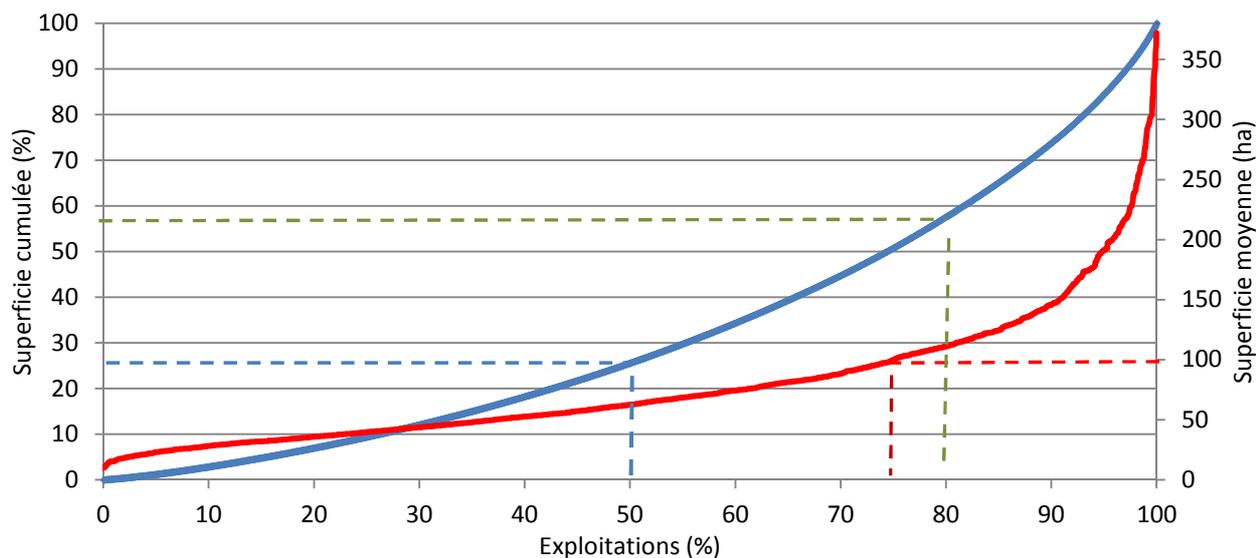
Dans la figure ci-après, on représente la distribution des exploitations professionnelles de l'OTE 1 en fonction de leur dimension. La courbe bleue en relation avec l'axe des ordonnées de gauche est une courbe de Lorenz pour laquelle les exploitations ont été classées par ordre croissant de superficie. La courbe rouge en relation avec l'axe des ordonnées de droite nous indique l'évolution de la dimension moyenne des exploitations.

La SAU occupée par les exploitations spécialisées en grandes cultures s'élève, en moyenne, à 188 000 hectares.

La courbe de Lorenz nous indique que la moitié des exploitations professionnelles (les plus petites) occupent 26 % seulement de la SAU couverte par l'OTE 1 tandis que les 20 % les plus grandes s'approprient 43 % de cette SAU.

Près de 75 % des exploitations ont une dimension moyenne inférieure à 100 hectares et seulement 4 % ont une superficie supérieure à 200 ha mais elles occupent 15 % de la SAU.

Figure 3.4 : distribution des exploitations professionnelles de grandes cultures selon leur superficie agricole utilisée en 2012.



Source : enquêtes de la DGSIE et calculs DAEA

### III.2.1.2 Rentabilité de quelques grandes cultures

#### III.2.1.2.1 Le froment d'hiver

Au cours des 5 dernières années, on observe une forte volatilité du prix du froment d'hiver. Il varie de 11 € à 23 € par quintal. Le rendement est très variable aussi, mais c'est le prix qui influence le plus la rentabilité de cette culture.

Tableau 3.3 : Évolution des résultats du froment d'hiver, 2008 - 2012

	2008	2009	2010	2011	2012
Rendement (Qx/ha)	86,4	93	84,49	83,71	81,29
Prix moyen (€/100 Kg)	13,22	10,91	19,97	19,30	23,06
Total des produits (€/ha)	1.129	1.011	1.696	1.616	1.878
Charges variables (€/ha)	609	555	515	619	634
Marge brute (€/ha)	520	456	1.181	997	1.244

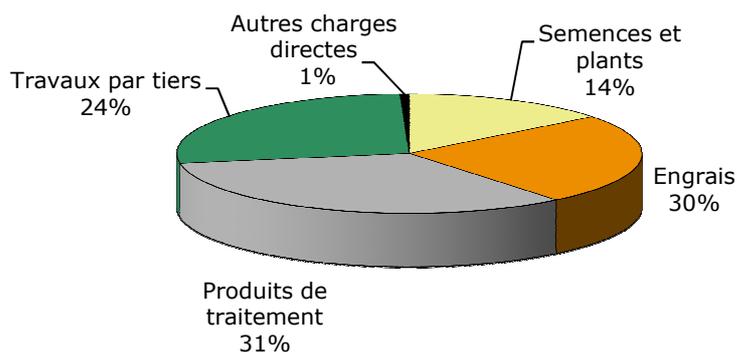
Source : réseau comptable de la DAEA

En 2012, le rendement du froment d'hiver est légèrement en retrait par rapport à 2011 (-3 %), le prix est en hausse de 19 %.

Les coûts de production sont en progression de 2 %, engrais et énergie ont augmenté dans cette même proportion si bien que la marge brute s'établit à 1.244 €/ha, en augmentation de 25 % par rapport à 2011. Elle est toutefois nettement supérieure aux marges brutes enregistrées au cours de la période de 5 ans.

Les coûts variables qui s'élèvent en moyenne à 634 €/ha se répartissent comme suit :

Figure 3.5 : Coûts variables en froment d'hiver



Source : réseau comptable de la DAEA

### III.2.1.2.2 Les betteraves sucrières

Sur la période 2008-2012, la betterave sucrière occupait en moyenne 42 750 hectares dont 56 % étaient cultivés par les exploitations spécialisées en grandes cultures.

Tableau 3.4 : Évolution des résultats en betteraves sucrières

	2008	2009	2010	2011	2012
Rendement (tonnes/ha)	69,6	78,9	72,3	80,8	72,6
Prix moyen (€/tonne)	35,88	32,99	31,24	45,1	47,1
Total des produits (€/ha)	2.496	2.603	2.259	3.644	3.419
Charges variables (€/ha)	1.126	1.090	1.112	1.123	1.215
Marge brute (€/ha)	1.370	1.513	1.147	2.521	2.204

Source : réseau comptable de la DAEA

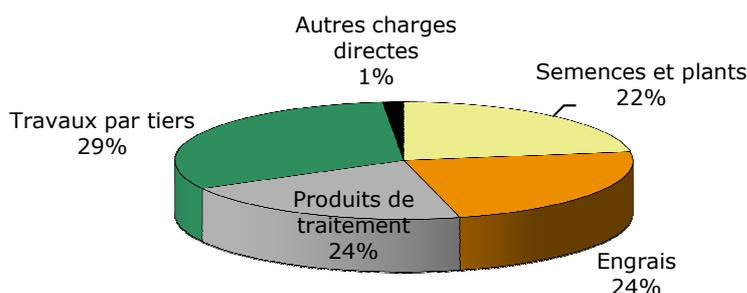
Le prix moyen reçu par les producteurs est relativement stable et dépend de la richesse en sucre des betteraves livrées à la sucrerie sauf comme lorsqu'en 2011-2012, le prix du sucre sur le marché mondial est exceptionnellement élevé, ce qui a aussi été le cas pour la campagne 2012-2013.

2012 est une année exceptionnelle en betteraves sucrières. Le rendement racines est bon : 72,6 t/ha. Le rendement en sucre atteint 13,0 t/ha. Enfin, le prix moyen observé dans le réseau comptable de la DAEA est de 47,1 €/tonne, soit 30 % de plus que le prix moyen observé au cours de la période 2008-2011.

En conséquence de ces résultats exceptionnels, la marge brute atteint 2.204 €/ha en 2012, soit -13 % par rapport à 2011 mais +35 % par rapport à la période 2008-2011.

Les charges directes sont pratiquement constantes d'une année à l'autre si bien que la rentabilité est assurée par le rendement en sucre. Les charges, qui s'élèvent en moyenne à environ 1 215 €/ha se répartissent comme suit :

Figure 3.6 : Charges variables en betteraves sucrières



Source : réseau comptable de la DAEA

Notez que les charges d'engrais ne sont pas entièrement destinées à la betterave qui, en tant que tête de rotation, assume la fumure de fond.

### III.2.1.2.3 Les pommes de terre

Sur la période 2008-2012, les pommes de terre couvraient en moyenne 30 400 hectares dont 61 % étaient cultivés par les exploitations spécialisées en grandes cultures.

Tableau 3.5 : Évolution des résultats en pommes de terre

	2008	2009	2010	2011	2012
Rendement (tonnes/ha)	51,20	29,30	42,50	47,08	44,42
Prix moyen (€/tonne)	90,00	101,46	118,17	62,70	149,02
Total des produits (€/ha)	4.590	2.849	5.056	2.952	6.620
Charges variables (€/ha)	1.804	1.171	1.647	1.719	2.050
Marge brute (€/ha)	2.786	1.678	3.409	1.233	4.570

Source : réseau comptable de la DAEA

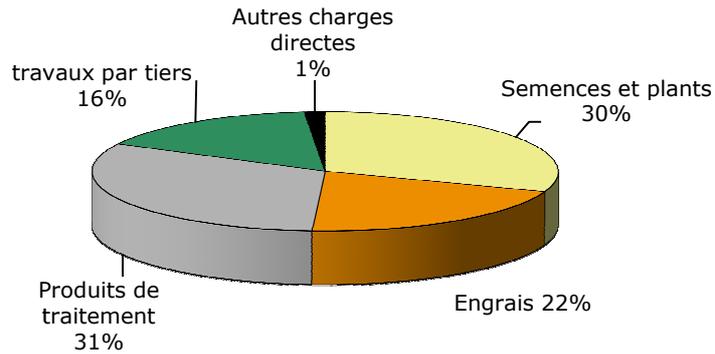
Prix, rendements et charges sont très variables et, pour cette raison, la rentabilité des pommes de terre doit s'apprécier sur le long terme.

Comme pour la betterave sucrière, l'année 2012 a été très bonne en pommes de terre en raison des conditions climatiques favorables avant et après l'arrachage qui ont influé sur la qualité des tubercules et sur les conditions de stockage. Le prix de vente a été très élevé, 149,02 €/tonne en moyenne, soit +137 % par rapport à 2011 et +60 % sur le prix moyen de la période 2008-2011.

En conséquence, la marge brute par ha est très élevée : 4 570 €/ha.

Les charges variables, notamment les produits de lutte, sont très fortement influencées par les précipitations. Elles se répartissent en moyenne pour la période 2008-2012 comme indiqué dans la figure suivante et s'élèvent en moyenne à 2 050 €/ha en 2012.

Figure 3.7 : Charges variables en pommes de terre



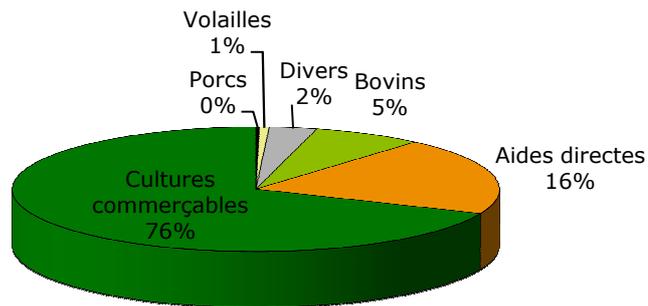
Source : réseau comptable de la DAEA

### III.2.1.3 Résultats de l'ensemble de l'exploitation de grandes cultures

#### III.2.1.3.1 Les produits

Les produits de l'exploitation, qui s'élèvent en moyenne à 220 200 €, proviennent pour 76 % des cultures commerciales, 16 % des aides directes, 5 % des bovins, 2 % des produits divers et 1 % des porcs et volailles.

Figure 3.8 : Produits de l'exploitation de grandes cultures

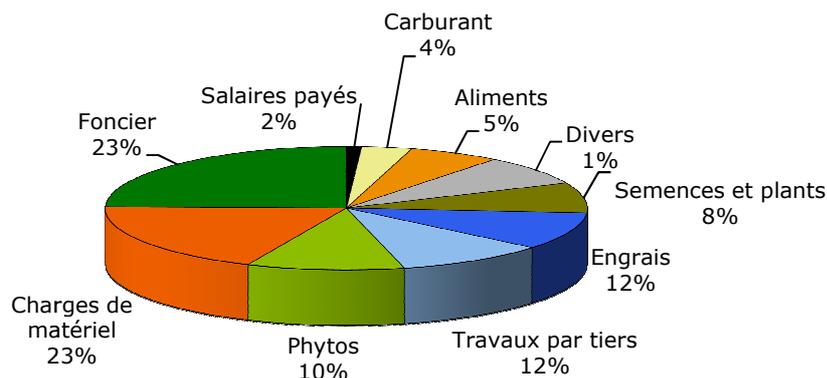


Source : réseau comptable de la DAEA

#### III.2.1.3.2 Les charges

Le total des charges (sans le coût imputé du travail familial) s'élève dans l'OTE 1 à 153 500 € et se répartit comme suit :

Figure 3.9 : Charges de l'exploitation de grandes cultures



Source : réseau comptable de la DAEA

### III.2.1.3.3 Les revenus

En moyenne pondérée, c'est à dire en tenant compte de la dimension de l'exploitation et de la région agricole, le revenu du travail de l'exploitant et de sa famille s'élève à 66 691 €.

## III.2.2 Les exploitations laitières (OTE 450)

### III.2.2.1 Caractéristiques structurelles

La valeur de la production laitière dans la valeur de la production agricole et horticole de la Wallonie s'élève, en moyenne sur 10 ans, à 23 % de cette dernière. Elle représente 40 % de la valeur totale des productions animales wallonnes.

Tableau 3.6 : Évolution de la structure des exploitations laitières professionnelles wallonnes

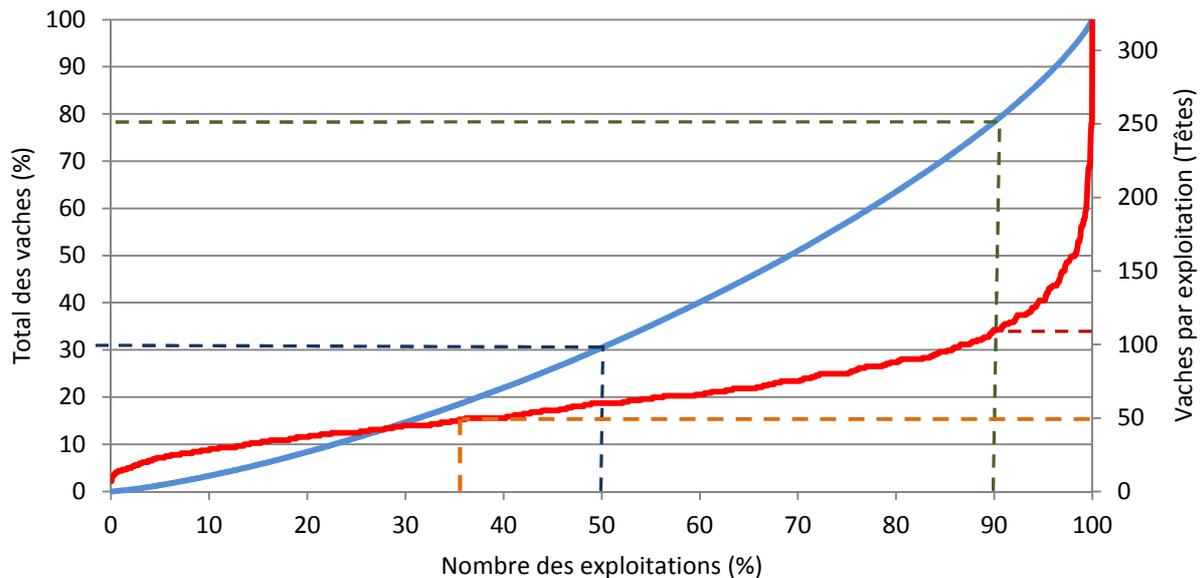
	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre d'exploitations	2.075	2.076	1.763	1.699	1.805
SAU	55,57	57,25	57,45	57,66	58,43
Terres arables	14,08	14,54	16,20	15,77	17,80
Dont fourrages	8,89	9,37	9,00	8,75	10,20
Prairies permanentes	41,49	42,70	41,24	41,89	40,43
Bovins par exploitation	130	137	130	132	131
Dont : vaches laitières	57	59	63	65	65
vaches allaitantes	8	9	3	3	3

Source : enquêtes et recensements de la DGSIE, SPF-économie

Contrairement à l'ensemble des exploitations, le nombre des exploitations laitières spécialisées à caractère professionnel augmente. La superficie moyenne varie entre 55 et 58 hectares et se situe à 58,43 hectares en 2012. En moyenne 69 % de la SAU est composée de prairies permanentes. Les 30 % de terres arables sont utilisées à 57 % pour produire des fourrages.

Les exploitations spécialisées en lait (OTE 450) détiennent 58 % des vaches laitières wallonnes en production et le nombre de vaches par exploitation augmente régulièrement.

Figure 3.10 : distribution des exploitations professionnelles spécialisées en lait selon le nombre de vaches laitières détenues (2012)



Source : DGSIE et calculs DAEA, 2012

La courbe de Lorenz (en bleu) nous indique que 50 % des exploitations spécialisées en lait (les plus petites) détiennent 31 % des vaches laitières en production de cette orientation technico-économique.

La courbe en rouge, représentant le nombre de vaches par exploitation nous indique que 90 % des exploitations détiennent moins de 110 vaches en production regroupant 78 % du total des vaches et que 36 % en détiennent moins de 50 représentant moins de 15 % du total des vaches.

Les 10 % des exploitations les plus grandes détiennent 22 % des vaches de cette OTE.

#### III.2.2.1.1 Rentabilité

Suite à la réduction du prix du lait à la fin de 2008 et surtout en 2009, les produits du lait présentent une importante détérioration en 2009 (-28 %) avec un léger rattrapage en 2010 (+18 %) et en 2011. La marge brute moyenne de 2012 est très faible au regard des autres années du fait d'une diminution des produits (-6 %) et d'une augmentation des charges (+9 %).

Le nombre moyen de vaches laitières par exploitation est en constante augmentation, ce qui permet un revenu moins dépendant de la valorisation du lait mais nettement insuffisant en 2012.

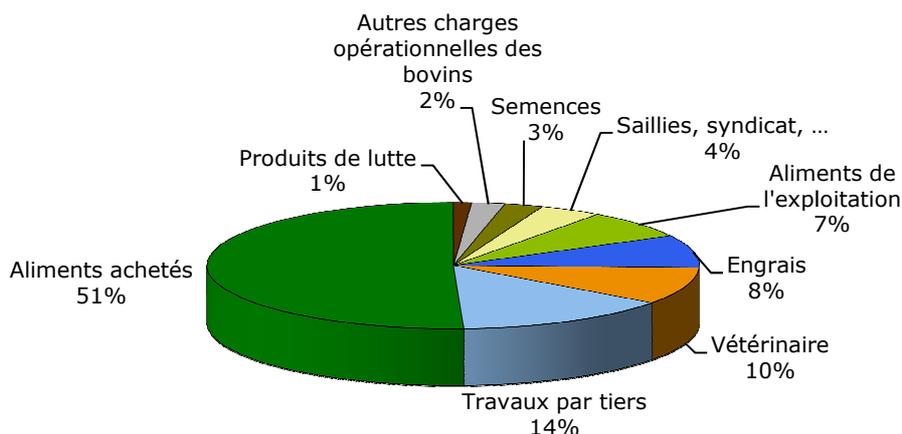
Tableau 3.7 : Évolution des résultats de l'exploitation laitière pour 1.000 litres de lait (2008-2012)

	2008	2009	2010	2011	2012
Produits lait	358,29	263,18	308,75	342,52	311,51
Produits viande	68,82	77,19	52,90	51,85	58,66
Autres produits	0,62	0,75	0,71	0,67	0,64
Total des produits	427,74	341,13	362,36	395,04	370,81
Total des charges opérationnelles	135,56	115,50	108,21	121,66	135,86
Charges opérationnelles des cultures fourragères	27,18	23,27	21,03	27,49	27,33
Marge brute	265,00	202,36	233,13	245,89	207,62
Valorisation du lait	359,44	261,19	309,23	340,24	308,51
Teneur en matières grasses	42,70	42,16	42,17	42,10	42,06
Teneur en protéines	34,42	34,02	34,28	34,47	34,44
Rendement laitier	5.870	6.071	6.281	6.401	6.224
Prix moyen des concentrés pour vache laitière	0,30	0,25	0,25	0,29	0,34
Nombre de vaches laitières	60	63	65	68	67
Nombre de vaches nourrices	10	11	4	3	3
Quantité de concentrés par vache laitière	1.136	1.147	1.189	1.136	1.138

Source : réseau comptable de la DAEA

Les charges opérationnelles s'élèvent, en moyenne, à 149 €/1000 litres. Les aliments achetés en représentent 51 %.

Figure 3.11 : Charges opérationnelles de l'exploitation laitière

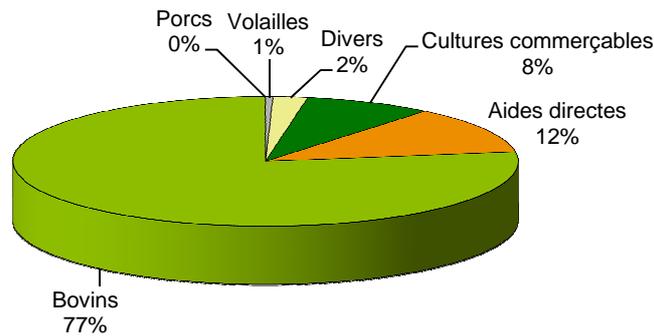


Source : réseau comptable de la DAEA

### III.2.2.1.2 Produits et charges de l'exploitation.

Les produits de l'exploitation laitière moyenne s'élèvent à 205 300 €. Les produits des bovins en représentent près de 77 % en 2012.

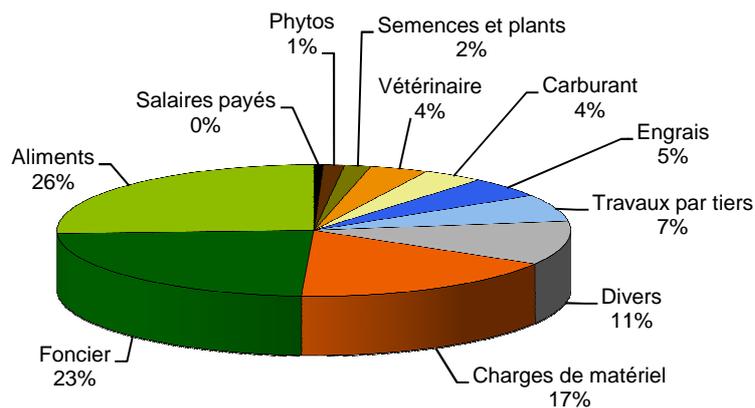
Figure 3.12 : Total des produits de l'exploitation laitière



Source : réseau comptable de la DAEA

Les charges de l'exploitation laitière sans les salaires imputés pour l'exploitant et sa famille se montent à 178 500 € et se répartissent comme suit :

Figure 3.13 : Total des charges de l'exploitation laitière



Source : réseau comptable de la DAEA

Ce sont les charges d'alimentation qui sont les plus importantes (26 %) suivies par les charges foncières (23 %).

Enfin, le revenu du travail de l'exploitant et de sa famille s'élève à 26 800 € en moyenne pondérée.

### III.2.3 Les exploitations spécialisées en viande bovine (OTE 460).

#### III.2.3.1 Caractéristiques structurelles

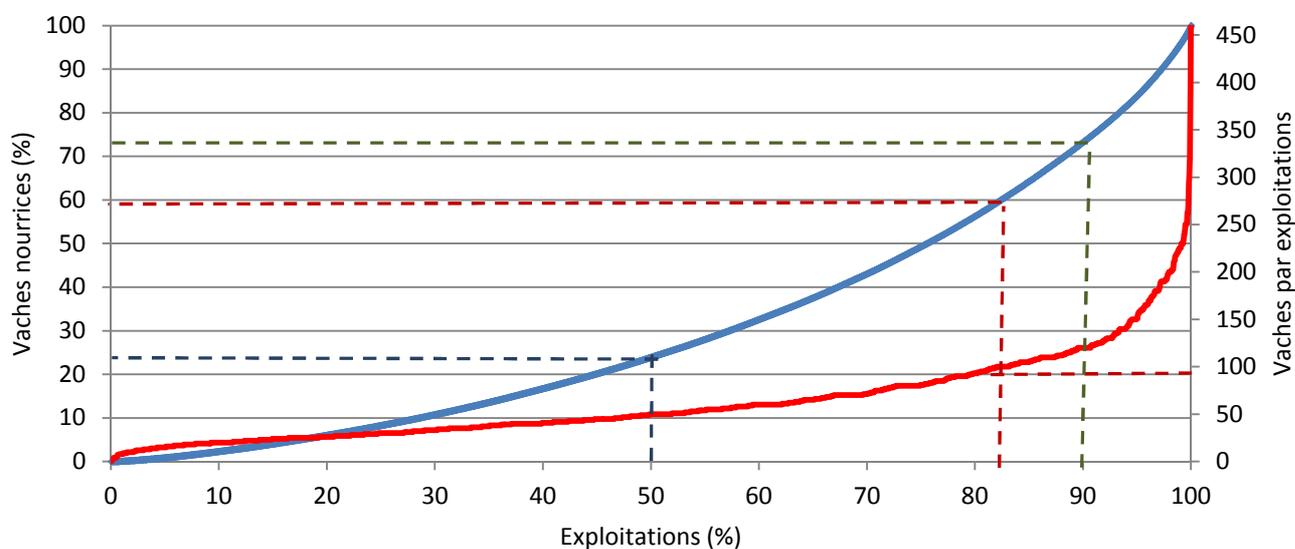
La valeur de la production de viande bovine dans la valeur de la production agricole et horticole de la Wallonie s'élève en moyenne sur les dix dernières années à 26 % de cette dernière. Elle représente 43 % de la valeur totale des productions animales wallonnes.

Tableau 3.8 : Évolution de la structure des exploitations wallonnes de viande bovine

	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre d'exploitations	2.037	2.060	2.301	2.303	2.300
SAU	60,00	60,28	59,56	61,18	61,56
Terres arables	14,68	14,92	14,93	15,56	15,20
Dont fourrages	8,70	8,88	8,43	8,65	8,35
Prairies permanentes	45,31	45,36	44,63	45,62	46,16
Bovins par exploitation	177	178	165	165	163
Dont : vaches laitières	0	0	0	0	0
vaches allaitantes	63	64	59	59	60

Source : DGSIE - Enquêtes et recensements agricoles

Figure 3.14 : Distribution des exploitations de l'OTE 460 selon le nombre de vaches allaitantes détenues en 2012.



Source : Enquête DGSIE (2012)

Grâce à la courbe de Lorenz (en bleu), on observe que 50 % des exploitations spécialisées en viande bovine (les plus petites) détiennent 24 % des vaches nourrices présentes dans cette orientation technico-économique. 82 % de ces exploitations détiennent moins de 100 vaches et regroupent 60 % des vaches de l'OTE 460. Les exploitations les plus grandes (10 %) détiennent 27 % des vaches et plus de 120 vaches nourrices par exploitation.

### III.2.3.1.1 Rentabilité

Tableau 3.9 : Evolution de la rentabilité par vache nourrice des exploitations professionnelles spécialisées en viande bovine (€/vache nourrice)

	2008	2009	2010	2011	2012
Produits viande par vache nourrice	1.069	1.194	1.230	1.304	1.274
Autres produits	3	9	11	6	8
Total des produits	1.075	1.205	1.242	1.310	1.282
Total des charges opérationnelles des bovins	610	547	591	691	679
Charges opérationnelles des cultures fourragères	96	94	94	112	112
Marge brute	369	564	556	507	491
Nombre de vaches nourrices	77	74	73	70	71
Césariennes par 100 vêlages	75,78	78,84	79,04	75,48	76,67
Nombre d'UGB	133	130	126	123	123

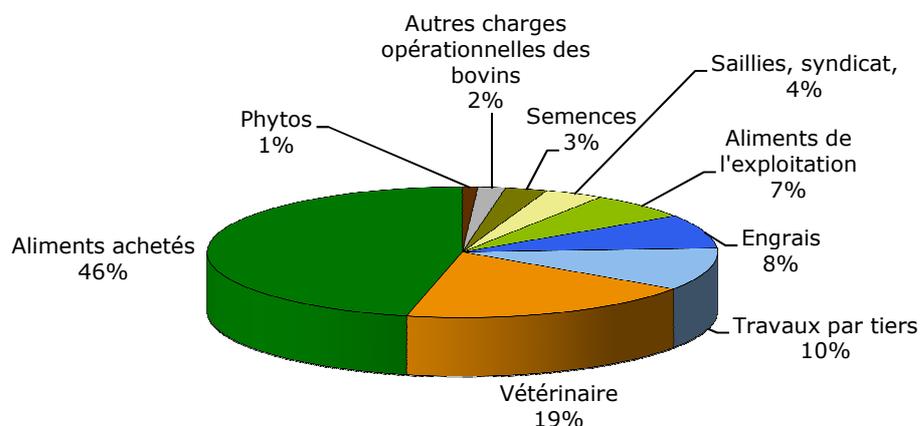
Source : réseau comptable de la DAEA

Ce tableau révèle que la rentabilité des vaches allaitantes est bien inférieure à celle des vaches laitières.

En 2012, suite à une diminution des produits de 2 % par rapport à 2011, la rentabilité de l'exploitation spécialisée en viande bovine, exprimée par vache nourrice, diminue par rapport aux années précédentes à l'exception de 2008.

Les charges opérationnelles s'élèvent en moyenne à 725 €/vache. Les aliments achetés en représentent 46 % et les frais vétérinaires 19 %.

Figure 3.15 : Charges opérationnelles de l'exploitation « Bovins à viande »

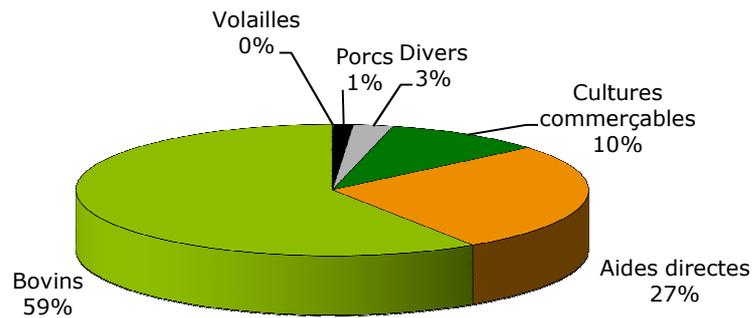


Source : réseau comptable de la DAEA

### III.2.3.1.2 Produits et charges de l'exploitation « bovins à viande »

Le total des produits de l'exploitation moyenne bovins à viande s'élève à 160.500 € et se répartit comme suit :

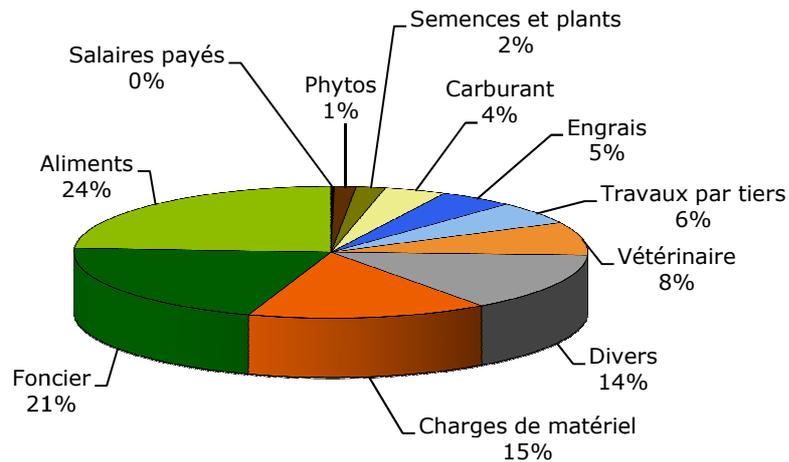
Figure 3.16 : Total des produits de l'exploitation « bovins à viande »



Source : réseau comptable de la DAEA

Près de 60 % des produits proviennent des productions bovines et 27 % proviennent des aides directes.

Figure 17 : Total des charges de l'exploitation « Bovins à viande »



Source : réseau comptable de la DAEA

Le total des charges s'élève en moyenne à 146 000 €. Le revenu du travail de l'exploitant et de sa famille s'élève donc, en moyenne pondérée, à 18 300 €.

### III.3 LE CAPITAL AGRICOLE (APPROCHE MICRO-ECONOMIQUE)

#### III.3.1 Nature et importance des capitaux engagés

L'estimation des capitaux nécessaires à la réalisation des activités agricoles se fonde sur un échantillon de plus de 400 comptabilités d'entreprises agricoles réparties à travers la Wallonie. Ces comptabilités forment le réseau comptable organisé et géré par la Direction de l'Analyse Economique Agricole.

L'activité agricole mobilise des capitaux à la fois importants et variés. La substitution du matériel à la main-d'œuvre, la reprise de terres, les acquisitions et transferts de droits à produire et de droits à paiement, requièrent et requerront des moyens financiers à ce point conséquents qu'ils sont susceptibles de constituer un frein voire même un obstacle à l'installation des jeunes.

L'exercice comptable envisagé ici couvre l'année civile 2012. L'analyse porte exclusivement sur les orientations technico-économiques (OTE) car elles sont le principal déterminant du volume et de la structure du capital engagé dans les exploitations agricoles. L'information détaillée ayant servi de support se trouve déclinée en tableaux aux annexes III.13 à III.18. Les résultats exprimés par région agricole, bien que d'intérêt secondaire dans la présente analyse, font l'objet des tableaux 14 et 18 de ladite annexe III.

Les résultats obtenus sont influencés par les modifications statistiques apportées au champ d'observation notamment en y incluant des exploitations plus petites qui en étaient exclues précédemment (voir avertissement au point III.2).

Le capital mis en œuvre dans une exploitation agricole à caractère professionnel atteint, en moyenne, 1 215 500 € en Wallonie. Ce capital est engagé à raison de 47,9 % par l'exploitant et de 52,1 % par les bailleurs. Les parts respectives de l'exploitant et des bailleurs évoluent relativement peu dans le temps. Les seconds apportent essentiellement les terres et les bâtiments loués au premier.

Les capitaux mis en jeu par l'exploitant (581 800 €), se subdivisent en deux grandes rubriques : les capitaux fonciers et le capital d'exploitation. Parmi les premiers, les terres et les améliorations foncières s'élèvent, en moyenne, à 232 300 €, soit 19,1 % du total des capitaux engagés dans l'exploitation. Les bâtiments et quotas de production atteignent 118 500 €, soit 9,8 % du total.

En ce qui concerne le capital d'exploitation, le cheptel vif représente 11 % du total des capitaux engagés, soit 133 300 € ; il s'agit essentiellement de bovins. Le cheptel mort, avec 6 % du total, s'élève à 74 000 €. Par ailleurs, le capital circulant intervient pour 2,0 % (23 800 €).

Le montant des capitaux engagés dans l'exploitation et leur ventilation entre les différentes rubriques sont influencés par l'OTE (annexe III.13).

En 2012 le capital total engagé par exploitation est le plus élevé, en moyenne, dans les OTE où les grandes cultures sont importantes (environ 1,4 millions d'€) ; ceci confirme le constat des années précédentes. Il est le plus faible dans les orientations spécialisées en production laitière (OTE 45) ou en production de viande (OTE 46). L'écart entre le montant moyen le plus élevé (cultures agricoles et lait, 1 780 700 €) et le montant moyen le plus faible (bovins à viande, 825 100 €) représente plus de 115 % de ce dernier montant.

La part des capitaux engagés par l'exploitant diffère sensiblement selon l'OTE. En effet, elle est la plus faible dans les orientations où les cultures agricoles revêtent une certaine importance. C'est dans ces mêmes OTE que le capital total de l'exploitation est en moyenne le plus élevé. C'est ainsi que l'on trouve les OTE : « Cultures agricoles et polyculture » (36,5 %) avec 559 500 €, « Cultures et bovins non laitiers » (39,8 %) avec 491 000 € et « Cultures et lait » (45,9 %) avec 816 800 €. Il est à noter que, dans ces orientations de production, l'importante contribution des bailleurs vient surtout de la mise à disposition de terres dans le cadre du bail à ferme. La part des capitaux engagés par l'exploitant est en moyenne la plus élevée dans les OTE axées sur les productions bovines telles que « Bovins mixtes » (55,3 %), et « Bovins à viande » (59,7 %).

La part des capitaux relatifs aux bâtiments et aux quotas est la plus élevée dans les exploitations « Bovins laitiers » (15,1 %) avec en moyenne 156 000 €, étant donné le poids important que représentent les quotas laitiers dans l'affectation des ressources de l'exploitant. Elle est, par contre, bien plus faible dans les exploitations « Cultures agricoles et polyculture » (4,6 %) où l'on observe 70 000 € de moyenne et dans les exploitations « Cultures et bovins non laitiers » (5,9 %) où 73 400 € constituent la moyenne.

En ce qui concerne le capital d'exploitation, la part du cheptel vif dans l'ensemble des capitaux est la plus élevée dans les orientations « Bovins à viande » (22,9 %) et « Bovins mixtes » (25,3 %) avec respectivement 188 600 € et 246 600 € de moyenne. A l'inverse, il n'est pas surprenant de constater que le cheptel vif (1,4 %) est peu présent dans l'orientation « Cultures agricoles et polyculture » (21 000 €).

On notera aussi que dans les exploitations laitières, la valeur du cheptel vif (107 000 €) est très nettement inférieure à celle observée dans les exploitations spécialisées en production de viande bovine (OTE 46) (188 600 €). Dans les premières, le cheptel vif représente 10,4 % du

total engagé dans l'exploitation alors que, dans les secondes, il constitue 22,9 % de ce total. La (les) race(s) des bovins présente(s) dans les unes et les autres explique(nt) en grande partie cette différence.

Quant au cheptel mort, son importance varie de 5 % pour l'orientation « Cultures » à 8,5 % pour l'orientation « Bovins laitiers ».

La part du capital circulant dans le total des capitaux engagés est relativement plus élevée dans les exploitations où les cultures agricoles sont importantes (3,2 % pour l'orientation « Cultures ») que dans celles où les productions bovines sont dominantes (0,8 % dans les OTE « Bovins à viande »).

Par ailleurs, si on se limite au capital engagé par l'exploitant, pour la période récente (2010 à 2012), on observe (Annexe III.15) une croissance régulière de ce capital de 3,1 % par an (taux annuel de variation). Cet accroissement résulte d'une progression nettement plus prononcée du capital foncier (+5,7 % l'an) que du capital d'exploitation. Il est à noter que sur longue période (20 ans), on peut mettre en évidence une croissance à tendance générale linéaire du capital engagé par l'exploitant. Si l'on examine de plus courtes périodes, à savoir les années 1990 à 1994 et 2005 à 2010 on constate que la croissance du capital d'exploitation s'est très nettement accélérée. En effet, sur la première courte période citée le capital a crû de 2,4 % l'an, en moyenne, contre 6,2 % l'an au cours de la seconde courte période. La modification du champ d'observation en 2011 ne nous permet pas d'inclure cet exercice comptable dans cette analyse

### **III.3.2 Endettement des exploitations professionnelles**

L'importance des capitaux qu'il faut mettre en jeu afin d'assurer les activités agricoles pose la question des sources de financement. Soulignons à ce propos que les propriétaires de facteurs de production fondamentaux que sont la terre et les bâtiments n'exercent, bien souvent, pas eux-mêmes la profession d'agriculteur. Néanmoins ils jouent un rôle essentiel grâce à la location de leurs biens régie par une législation spécifique.

Le capital engagé par l'exploitant (actif) est en quelque sorte le résultat de l'affectation des ressources dont il dispose « personnellement ». Ces ressources ont deux origines possibles :

- interne, on parle alors des fonds propres ;
- externe, ce sont les emprunts auxquels il recourt.

Contrairement à l'ensemble des capitaux engagés par l'exploitant qui croissent de façon régulière dans le temps même sur courte période, les fonds propres qu'il met en jeu et, par conséquent, les emprunts qu'il contracte évoluent généralement de manière plus irrégulière en courte période à l'exception de la période passée en revue (annexe III.16). Ceci tient au terme généralement long (15 ans et plus) des emprunts en agriculture. On observe cependant sur longue période, une hausse des emprunts, avec comme corollaire une tendance baissière du taux de solvabilité des exploitations agricoles.

Il n'est pas très éclairant d'aborder la question du financement des exploitations agricoles par le biais des régions agricoles (annexe III.18) parce que la structure du financement des exploitations agricoles est surtout déterminée par la nature des spéculations qu'elles pratiquent. Signalons toutefois que le taux de solvabilité est le plus élevé en Ardenne (75,3 %) et en région sablo-limoneuse (76 %), et le plus bas dans la région herbagère liégeoise (63,6 %) et en Haute Ardenne (64,7 %). Les deux dernières régions citées sont spécialisées dans la production laitière.

Il est par contre plus intéressant d'envisager cette question en fixant l'attention sur les OTE (Annexe III.17). Ainsi, le taux de solvabilité varie sensiblement d'une orientation à l'autre. Il est, en moyenne, de 64,3 % dans les exploitations de l'OTE « Bovins laitiers » et de 80,9 % dans celles de l'orientation « Bovins à viande ». D'une manière générale, les exploitations à production laitière marquée recourent plus aux sources externes de financement tandis que celles plutôt axées sur la production de viande bovine ont tendance à pratiquer l'autofinancement.

Sur une longue période, on observe une baisse du taux de solvabilité. En effet, le volume de l'actif à financer augmente de façon régulière. Par ailleurs, l'activité agricole ne permet bien souvent pas de générer un volume suffisant de ressources « internes » pour financer totalement cet accroissement. En outre, grâce notamment à l'action des pouvoirs publics via entre autres le 2<sup>ème</sup> pilier de la PAC (PDR), les agriculteurs ont la possibilité de trouver des sources « externes » de financement à des conditions favorables. Il est à noter que la baisse du taux de solvabilité, ou hausse du taux d'endettement, n'est pas mauvaise en soi à condition qu'elle constitue un levier de rentabilité pour les fonds propres de l'agriculteur.

Au cours de la période allant de 1990 à 1994 le montant moyen des fonds empruntés a crû de 3,7 % l'an et de 8,5 % l'an entre 2005 et 2010.



## CHAPITRE IV. SITUATION ECONOMIQUE DE L'AGRICULTURE ET DE L'HORTICULTURE

### IV.1 VALEUR DE LA PRODUCTION WALLONNE

#### IV.1.1 Situation en 2012

En 2012, la valeur de la production agricole finale de la Wallonie est estimée à 1 975,1 millions d'euros, ce qui représente une hausse de 9,1 % par rapport à 2011 (annexe IV.1).

Ce sont les produits de l'élevage qui constituent le poste le plus important avec une valeur de 1 048,2 millions d'euros, soit 53,1 % du total.

Parmi ces produits, la valeur des animaux (viande) atteint 654 millions d'euros, ce qui représente 33,1 % du total et 4 % en plus qu'en 2011. La production de viande bovine est la plus importante : elle atteint 469,2 millions d'euros ou 23,8 % du total avec une diminution par rapport à 2011 de 2,8 %. La production laitière (lait et dérivés) atteint 371,9 millions d'euros, soit 18,8 % du total. La production porcine représente une valeur de 119,4 millions d'euros, ce qui représente 6 % de l'ensemble.

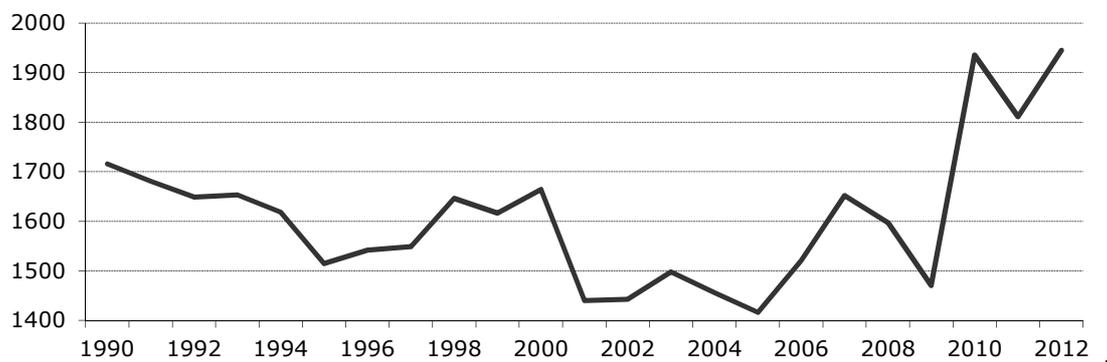
Les valeurs des productions de volaille et d'œufs sont moins importantes : elles atteignent respectivement 60,7 et 22,3 millions d'euros, soit 3,1 et 1,2 % de la valeur globale de la production agricole de la Région.

La valeur de l'ensemble des produits de grandes cultures atteint, en 2012, 736,1 millions d'euros, soit 37,3 % de l'ensemble. Ce poste est en augmentation de 31 % par rapport à 2011. C'est la production de céréales qui est la plus importante : 302 millions d'euros ou 15,3 % du total. La valeur des betteraves, en hausse par rapport à 2011, atteint 154 millions d'euros, soit 7,8 % du total général. Les pommes de terre représentent une valeur de 197 millions d'euros, soit 10 % de la production globale finale.

Enfin, la valeur des productions horticoles est estimée provisoirement à 190,8 millions d'euros, ce qui représente 9,7 % du total général. Les légumes constituent la production la plus importante : 87 millions d'euros, soit 4,4 % de l'ensemble.

#### IV.1.2 Evolutions 1990-2012

Figure 4.1 : Evolution de la valeur de la production finale agricole wallonne, 1990-2012 (en millions d'€)

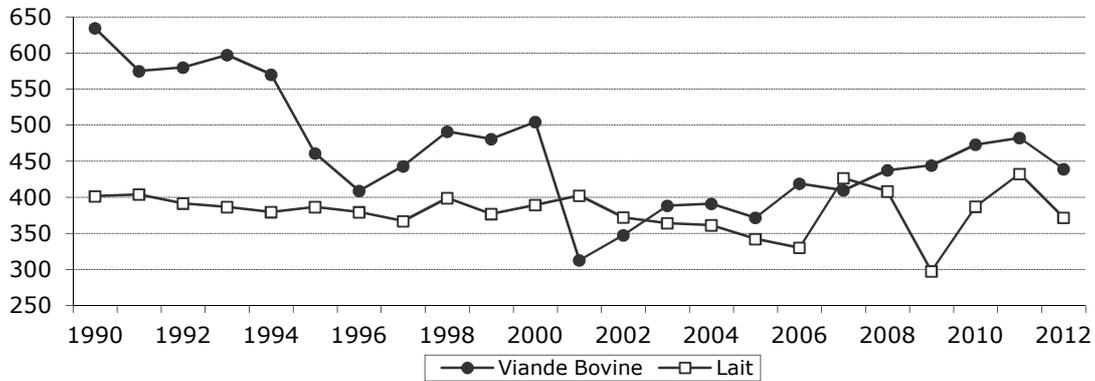


Sources : Centre d'Economie agricole (CEA) et D'GARNE (DAEA)

Sur la période 1990-2006, la valeur de la production finale de l'agriculture wallonne présente une tendance à la baisse. L'élément déterminant est à trouver dans la PAC avec le passage progressif d'une politique de soutien des prix à une politique de soutien des revenus ayant pour corollaire une baisse des prix des principales productions wallonnes (céréales, viande bovine, lait et betteraves) et la mise en place d'aides compensatoires, lesquelles ne sont pas comptabilisées dans la valeur de la production. Ces éléments ont eu pour conséquence une

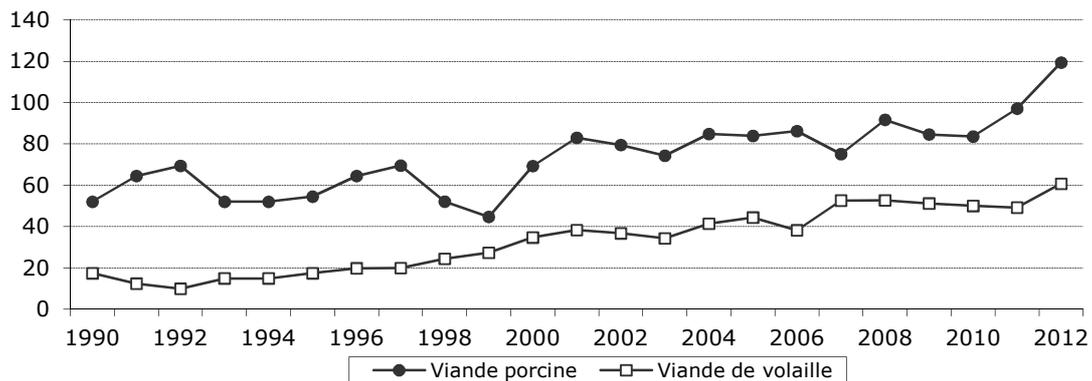
forte réduction des emblavements en chicorées à inuline ainsi qu'un recul des effectifs bovins. L'année 2009 confirme la baisse observée en 2008 en présentant une diminution de 8 % par rapport à l'année précédente. De ce point de vue, 2010 est une année exceptionnelle, présentant une augmentation de la production finale de 31,6 %. Enfin, 2011 se positionne à un niveau plus qu'honorable malgré une baisse de 25 % par rapport à 2010 et 2012 présente une augmentation de 9,1 % par rapport à 2011.

Figure 4.2 : Evolution de la valeur des productions de viande bovine et de lait, 1990-2012 (en millions d'€)



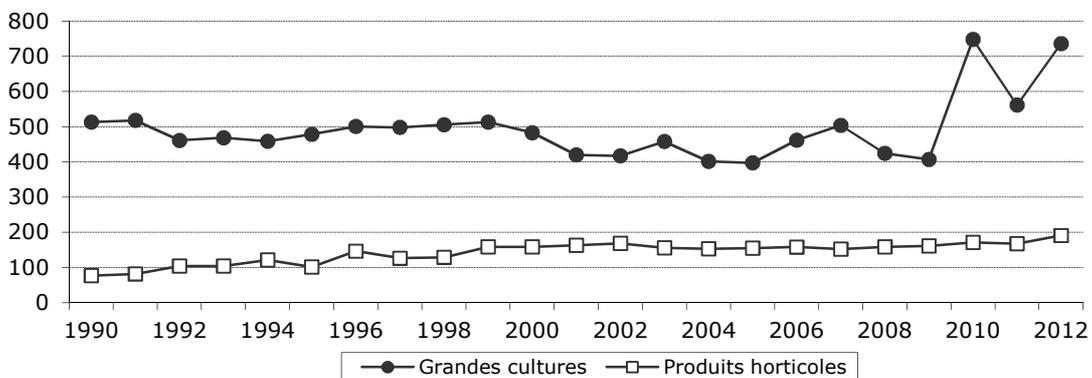
Sources : Centre d'Economie agricole (CEA) et DGARNE

Figure 4.3 : Evolution de la valeur des productions de viande porcine et de viande de volaille, 1990-2012 (en millions d'€)



Sources : Centre d'Economie agricole (CEA) et DGARNE

Figure 4.4 : Evolution de la valeur des productions de grandes cultures et de l'horticulture, 1990-2012 (en millions d'€)



Sources : Centre d'Economie agricole (CEA) et DGARNE

### IV.1.3 Part de l'agriculture wallonne dans l'agriculture belge

On constate que la Wallonie joue un rôle prépondérant dans les secteurs des betteraves et des céréales. Son rôle est également important pour la viande bovine et pour le lait. Dans d'autres domaines, comme les productions horticoles, les porcs, la volaille et les œufs, la part est faible mais en croissance.

Tableau 4.1 : Part de la Wallonie dans la valeur de la production agricole belge et part dans les divers secteurs de l'agriculture et de l'horticulture, en 2012 (%)

Ensemble des secteurs	23
Grandes cultures	51
Dont - céréales	55
- betteraves sucrières	66
- pommes de terre	45
Productions horticoles	13
Dont - légumes	10
- fruits	7
Produits de l'élevage	22
Dont - bovins	52
- porcs	7
- volaille	16
- lait et dérivés	40
- œufs	13

Sources : DGARNE et CLE

## IV.2 VALEUR AJOUTEE BRUTE DE L'AGRICULTURE WALLONNE ET PART DE CELLE-CI DANS LA VALEUR AJOUTEE BRUTE REGIONALE

Des données relatives à la valeur ajoutée brute du secteur agricole wallon sont actuellement disponibles pour 2011. Pour cette année-là, la valeur ajoutée brute de l'agriculture wallonne atteint 746,3 millions d'euros, -2,3 % par rapport à 2010 (données Banque Nationale de Belgique).

La valeur ajoutée brute de l'ensemble des secteurs de la Wallonie, exprimée aux prix du marché, est estimée à 78 909,2 millions d'euros en 2011. La contribution relative du secteur « Agriculture, sylviculture et pêche » est estimée à près de 1 %. En y ajoutant l'agroalimentaire, l'importance relative atteint 2,8 %.

En Wallonie, comme ailleurs, on constate que la contribution relative de l'agriculture est en régression. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que l'agriculture génère des activités tant en amont qu'en aval. De plus, elle occupe une place essentielle dans l'aménagement du territoire et la gestion de l'environnement. Par ailleurs, la réduction de sa contribution relative ne doit pas occulter son caractère indispensable.

Au niveau du Royaume, en 2012, la VAB du secteur agricole augmente de 21 % par rapport à 2011, et la contribution relative du secteur s'élève à 0,66 % du PIB ou 2,5 % si on ajoute l'agroalimentaire.

## IV.3 LES AIDES DIRECTES APPORTEES AU TITRE DE LA PAC

### IV.3.1 Le 1<sup>er</sup> pilier (données financières)

On donnera ici un aperçu des montants octroyés aux producteurs « principalement » au titre de la campagne FEOGA 2011/2012 (du 16/10 au 15/10) qu'on associera à l'année civile 2012.

Dans les montants exposés ci-après il est tenu compte des régularisations positives et négatives de campagnes antérieures ainsi que des recouvrements et autres pénalités.

#### IV.3.1.1 Ventilation des aides par secteur

Depuis la mise en route du régime de paiement unique (1<sup>er</sup> janvier 2005) la plus grande partie des dépenses relatives au 1<sup>er</sup> pilier de la PAC ne relève plus de la pratique effective et avérée d'une spéculation animale ou végétale mais, sous certaines conditions, de l'activation de droits établis à partir d'une période de référence. Ces droits, correspondant à un montant par unité de superficie (€/ha) variable d'un agriculteur à l'autre<sup>[1]</sup>, sont activés à l'idéal au moyen d'un nombre équivalent d'hectares de superficie éligible<sup>[2]</sup>.

Tableau 4.2 : Ventilation des dépenses en Wallonie pour la campagne 2010/2011

Rubriques	2008 (en 10 <sup>3</sup> €)	2009 (en 10 <sup>3</sup> €)	2010 (en 10 <sup>3</sup> €)	2011 (en 10 <sup>3</sup> €)	2012 (en 10 <sup>3</sup> €)	En % de (1)
Fruits à coque	2,3	4,5	4,7			
Protéagineux	54,9	31,1	51,9	103,8	117,1	
Cultures énergétiques	221,9	118,3	211,3	12,5	-1,5	
Aide au lin (transformation)	151,9	169,8	260,5	136,4	163,8	
Multiplication de semences	341,7	368,8	260,3	7,6		
Secteur des fruits & légumes	809,2	952,8	921,9	153,4	976,5	
Secteur laitier	94,2	80,6	100,4	85,7	93,0	
Vaches allaitantes	62 053,6	62 265,9	61 144,7	64 217,3	63 225,1	20,6
Régime de paiement unique	233 275,1	241 548,7	243 417,5	242 690,9	240 609,1	78,3
Reliquat du passé et autres paiements	47,0	-1,6	29,8	14,8	-0,1	
Secteur sucrier ( fonds de restructuration)	29 755,9	35 407,2	371,4	4 448,5	2 074,7	0,7
<b>Total général (1)</b>	<b>326 807,6</b>	<b>340 946,1</b>	<b>306 374,4</b>	<b>311 870,9</b>	<b>307 257,7</b>	<b>100,0</b>

Source : DGARNE

Depuis l'année 2003 où le total payé approchait 223,5 millions d'euros, les paiements portant sur le 1<sup>er</sup> pilier de la PAC ont crû en moyenne d'un peu moins de 4,0 % l'an.

En 2012, les montants alloués relevant du régime de paiement unique représentent plus de 78% des dépenses du FEAGA pour la Wallonie. Cette proportion ne fera que croître dans le temps vu qu'un nombre toujours plus important de matières rejoint le régime de paiement unique. Ceci apparaît clairement dans le tableau où certaines rubriques ne sont plus constituées que de régularisations. En 2012 les aides relatives à la multiplication des semences ont été intégrées au paiement unique.

A terme et de manière simplifiée il ne devrait plus guère rester en Wallonie que deux grandes rubriques, à savoir le paiement unique et celui pour les vaches allaitantes. En ce qui concerne ce dernier l'Autorité européenne préconise son intégration dans le régime de paiement unique.

En outre, des informations portant sur les droits à paiement et leur activation, sur les superficies éligibles, et plus généralement sur les conditions qui sous-tendent le système de paiement unique peuvent être obtenues en visitant, entre autres, les sites suivants :

[http://agriculture.wallonie.be/apps/spip\\_wolwin/rubrique.php3?id\\_rubrique=26](http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/rubrique.php3?id_rubrique=26)

[http://agriculture.wallonie.be/apps/spip\\_wolwin/article.php3?id\\_article=186](http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/article.php3?id_article=186)

[1] La Belgique a opté pour le système de références individuelles.

[2] A partir de la campagne 2008 il n'y a plus d'obligation de mise en jachère. Cela signifie que l'activation des droits jachère, qui eux existent toujours, peut se faire avec tous les couverts autorisés pour la jachère mais aussi pour l'activation des droits ordinaires avec toutefois une restriction portant sur les superficies destinées aux cultures énergétiques. Les droits ordinaires portent sur la superficie agricole utilisée de l'exploitation hormis les surfaces occupées par des légumes et des fruits, des cultures permanentes et des forêts ainsi que des pommes de terre (sauf celles destinées à la féculerie).

## IV.3.2 Le 2<sup>ème</sup> pilier

### IV.3.2.1 La programmation 2007-2013 du PDR

Ainsi qu'annoncé précédemment, une nouvelle programmation du PDR portant sur la période 2007-2013 a été prévue et coulée en force de loi notamment via le règlement (CE) n°1698/2005 du Conseil qui, entre autres, crée le FEADER<sup>[1]</sup> alimenté par :

- Les rubriques de la section garantie du FEOGA axées sur le financement du développement rural,
- Les parties de la section orientation du FEOGA portant sur le financement du développement rural dans les zones de l'objectif 1 et celles relative au financement de l'initiative communautaire LEADER +,
- Le produit issu de la modulation des paiements réalisés dans le cadre du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC.

Le nouveau PDR, mis en route dès janvier 2007, est articulé sur trois axes thématiques et un quatrième intitulé axe Leader. Les trois premiers axes cités correspondent aux visées de l'Autorité européenne en matière de développement rural :

- Axe 1 : amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier,
- Axe 2 : amélioration de l'environnement et aménagement de l'espace rural,
- Axe 3 : amélioration de la qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale.

Le quatrième axe vise à susciter l'installation d'un mode opératoire de type LEADER<sup>[2]</sup> dans la mise en place des actions à mener dans le cadre des trois axes thématiques.

En marge des actions menées sous le couvert de ces axes d'autres actions réunies sous l'appellation « assistance technique » peuvent faire l'objet d'un cofinancement. Ce sont entre autres des opérations de communication et de publicité ainsi que celles liées à l'évaluation du programme.

### IV.3.2.2 Les mesures adoptées en Wallonie

Dans le tableau ci-dessous figurent de manière synthétique les mesures retenues et inscrites dans le PDR wallon, parmi le catalogue de mesures possibles, ainsi que leur(s) modalité(s) d'accès et la codification qui les identifie. On notera au passage que seule la mesure « agroenvironnement » est obligatoire.

Code	Intitulé	Accès
<i>Axe1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier</i>		
111	Formation professionnelle et actions d'information	Régime d'aides & appel à projets
112	Installation des jeunes agriculteurs (ISA) AGW du 24 mai 2007 et du 3 juillet 2008)	Régimes d'aides
121	Modernisation des exploitations agricoles (ISA)	
123	Accroissement de la valeur ajoutées des produits agricoles et sylvicoles	

[1] Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural. Le règlement (CE) n°1974/2006 de la Commission porte mesures d'application du règlement (CE) n°1698/2005.

[2] LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale.

132	Aide aux agriculteurs participant à des régimes de qualité alimentaire	
<i>Axe2: Amélioration de l'environnement et aménagement de l'espace rural</i>		
212	Indemnités compensatoires pour les régions défavorisées	Régimes d'aides
213	Indemnités Natura 2000 dans le secteur agricole	
214	Mesure agroenvironnementale	
224	Indemnités Natura 2000 dans le secteur forestier	
<i>Axe3: Qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale</i>		
311	Diversification vers de activités non agricoles	Régimes d'aides
312	Création et développement de micro-entreprises	
313	Promotion des activités touristiques	Appel à projets
321	Services de base pour la population rurale	
322	Rénovation et développement des villages	
323	Conservation et mise en valeur du patrimoine rural	Régimes d'aides
331	Formation et information dans les secteurs couverts par l'Axe3	Appel à projets
<i>Axe4: Leader</i>		
411, 412, 413, 421 et 431	Leader : élaboration d'une stratégie de développement local	Appel à projets

Des informations détaillées sur la philosophie et les mécanismes qui sous tendent le PDR nouveau sont disponibles sur le site WEB spécialement créé : <http://www.pwdr.be/> ou encore sur le portail de l'agriculture wallonne :

A titre d'information on notera que dans la programmation précédente (2000-2006) l'indemnité compensatoire pour les régions défavorisées était totalement financée par le pouvoir régional tandis dans la nouvelle programmation elle est inscrite au cofinancement dans l'Axe 2 (code 212).

#### IV.3.2.3 Plan de financement 2007-2013

Afin d'établir un certain équilibre entre les axes, la Commission européenne a imposé certaines contraintes liées au financement. Ainsi la participation financière communautaire doit représenter au moins 10 % de la contribution totale du FEADER pour les axes 1 et 3 et au moins 25 % pour l'axe 2. L'axe 4 ou axe Leader doit quant à lui représenter au moins 5 % de la contribution communautaire au financement du PDR. Enfin, au plus 4% du budget FEADER prévu dans la programmation actuelle peut être réservé à des opérations d'« assistance technique ».

La participation totale du FEADER a été estimée à environ 194,09 millions d'euros pour la période et, dans son ensemble, la participation publique totale est évaluée à 476,98 millions d'euros. Notons que bon nombre des mesures arrêtées dans le PDR ne pourront être couronnées de succès sans la participation financière des bénéficiaires. Selon les estimations réalisées ex-ante, le volume financier total de la nouvelle programmation avoisinera la somme de 1 375,39 millions d'euros au bout des 7 ans.

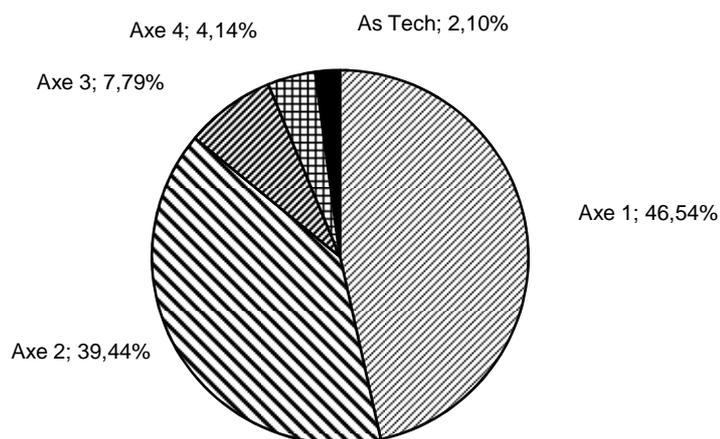
Suivant l'axe dans lequel s'inscrivent les actions, le taux de cofinancement du FEADER est susceptible de différer. Par souci de simplicité et dans le respect des limites fixées par la Commission, la Wallonie a prévu deux niveaux de participation du FEADER à savoir : 30 % de la dépense publique totale dans l'axe 1 et 50 % de celle-ci dans les axes 2 et 3, dans l'axe Leader et les opérations d'assistance technique.

Le tableau et le graphique ci-dessous permettent de connaître et de visualiser l'importance de chaque axe dans le financement public total pour les 7 années qui viennent.

Tableau 4.3 : Montants des concours publics totaux selon les axes du PDR

Axes	Financement public (en millions d'€)	Importance relative de chaque axe (%)
1	222,000	46,5
2	188,114	39,4
3	37,133	7,8
4	19,732	4,1
As Tech	10,000	2,1
Total	476,979	100,0

Figure 4.5 : Répartition prévisionnelle des concours publics pour la période 2007-2013



Source : DGARNE, Direction des Programmes européens

#### IV.3.2.4 Exécution du PDR 2007-2013 depuis sa mise en route

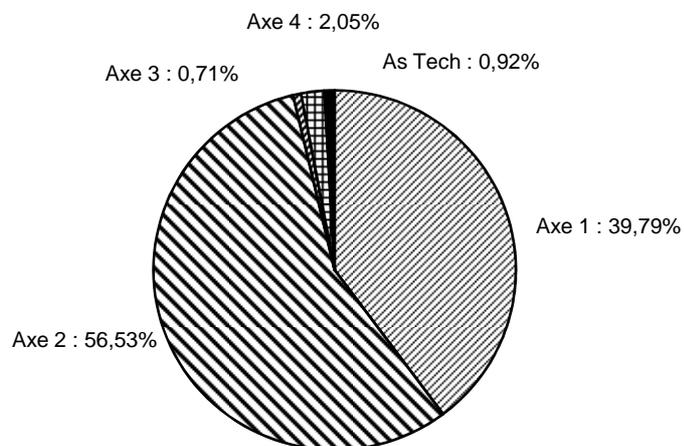
Depuis 2007 jusque 2012 (y compris) le total du concours FEADER s'est élevé à près de 166,3 millions d'euros. L'ensemble des concours publics a atteint 416,1 millions d'euros. La part du FEADER est donc, en moyenne, d'un peu moins de 40 %

La figure présentée ci-après permet d'apprécier depuis sa mise en route la marche relative de la programmation 2007-2013 en regard de la figure précédente qui donne la ventilation prévisionnelle de cette programmation selon les axes retenus.

Ainsi qu'on l'observe, à ce stade-ci de la programmation, l'axe 2 est et reste largement dominant. Il s'agit de régimes d'aides qui par nature sont assez proches de celui du paiement unique. Les concours publics portent exclusivement sur les différentes mesures prises dans le cadre de l'agro-environnement ainsi que sur l'indemnité compensatoire pour la zone défavorisée. Les superficies concernées par ces aides doivent obligatoirement figurer dans la déclaration de superficie annuelle que les agriculteurs introduisent notamment au titre du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC.

Les dépenses concernant l'axe 1 sont relativement moins importantes que prévu mais elles montent progressivement en puissance car les nouvelles prescriptions administratives sur le financement de l'installation des jeunes et la modernisation des exploitations agricoles et horticoles sont maintenant opérationnelles après avoir connu quelques soucis de mise en route.

Figure 4.6 : Répartition des concours publics depuis le démarrage de la programmation 2007-2013



Source : DGARNE, Direction des Programmes européens

En 2007 l'axe 1 portait 34,1 % des concours public et l'axe 2, 65,8 %. En 2009, nous observons les pourcentages ci-après : 35,8 % pour l'axe 1 et 61,7 % pour l'axe 2. En 2012, ces pourcentages se présentent de la façon suivante : 39,8 % pour l'axe 1 et 56,5 % pour l'axe 2. Ceci illustre bien le fait que les dépenses relevant de l'axe 1 sont de plus en plus conséquentes.

A la fin de 2012, il reste encore 25 % de l'enveloppe initialement budgétée pour l'axe 1. Par contre pour l'axe 2, l'enveloppe prévue est dépassée de 25 %. Pour les axes 3, 4 et l'axe assistance technique le PwDR a consommé respectivement 8 %, 43 % et 35 % des enveloppes (concours publics) projetées.

## **CHAPITRE V. PREVISIONS POUR 2013**

---

### **V.1 LES EXPLOITATIONS ET LES FACTEURS DE PRODUCTION**

Avertissement de la DGSIE :

Dans un but de simplification administrative, les enquêtes à partir de 2011 ne se fondent plus sur les agriculteurs qui ont fait une déclaration au recensement agricole mais sur les agriculteurs qui ont introduit une « déclaration de superficie » à la Région wallonne ou une « verzamelaanvraag » à la Région flamande. Cela a des implications sur le nombre d'exploitations agricoles qui composent notre registre. Dans un certain nombre de cas, une « unité » de production, que l'on considérait précédemment comme une exploitation, est maintenant intégrée dans une déclaration effectuée à un niveau de gestion plus large. Les superficies et le cheptel associés à cette ancienne unité ne disparaissent pas dans les résultats mais ils sont comptabilisés avec d'autres déclarations. La conséquence principale est donc une diminution du nombre d'unités agricoles (ou entreprises) distinguées dans le registre. C'est une diminution « administrative » qui s'ajoute, cette année-ci, à l'évolution des départs et créations d'exploitations. L'année 2011 se marque donc par une rupture chronologique dans le registre des exploitations agricoles.

#### **V.1.1 Les exploitations**

D'après les résultats provisoires de l'enquête agricole de mai 2013, le nombre d'exploitations agricoles s'établit à 13 045 unités, cette diminution de 2 % poursuit la tendance fondamentale qui est le recul du nombre d'exploitations agricoles dans le temps.

#### **V.1.2 La superficie agricole utilisée**

Entre 2012 et 2013, la superficie agricole utilisée (SAU) a diminué de 0,7 % en atteignant 710 268 ha. La répartition de cette superficie est donnée dans le tableau 5.1 ci-après. Toutefois, la SAU moyenne par exploitation a augmenté de 1,3 % par rapport à 2012, pour s'établir à 54,4 ha.

Les variations de superficie sont parfois assez importantes. Par rapport à 2012, les céréales sont en augmentation (+1,1 %). Pour les betteraves, on observe une diminution de 4,7 % tandis que la superficie consacrée aux pommes de terre augmente (+6,1 %). Les cultures fourragères sont en légère diminution (-1,1 %). La superficie en jachères, liée à la politique agricole diminue de 2,8 %.

Tableau 5.1 : Superficie agricole utilisée (SAU) en 2011, 2012 et 2013

Cultures	2011 (ha)	2012 (ha)	2013 (ha)
Céréales pour le grain	185 032	190 193	192.345
Dont -froment d'hiver	127 613	132 502	128.931
-orge d'hiver	29 156	30 631	30.635
Cultures industrielles	60 667	59 368	60.575
Dont - betteraves sucrières	40 746	40 431	38.548
-chicorée	5 324	4 180	5.056
-lin	2 713	2 651	2.877
Pommes de terre	34 010	29 885	31.702
Fourrages de terres arables	88 523	90 791	89.796
Dont -maïs fourrager	56 222	55 811	54.650
Légumes de plein air	12 201	12 704	-
Jachères	6 664	6.798	6.607
Prairies permanentes	330 850	321 843	312.917
Autres	4 765	3 372	16.326
Superficie agricole utilisée	722 652	714 954	710.268

Source : DGSIE (INS) - Enquêtes agricoles

### V.1.3 Le cheptel

Tableau 5.2 : Evolution du cheptel dans les exploitations agricoles wallonnes entre 2011, 2012 et 2013

Cheptel	2011	2012	2013
Bovins	1 257 818	1 212 884	1.188.893
Dont -bovins de - de 1 an	323 111	294 896	289.344
-bovins de 1 à 2 ans	245 100	244 171	242.085
-vaches laitières	208 859	205 449	202.684
-vaches allaitantes	294 785	293 291	287.800
Porcs	370 271	404 168	400.878
Ovins	43 116	49 349	47.931
Volailles	4 813 880	5 467 237	5.554.285
Dont -poules et poulettes	1 408 367	1 598 800	1.751.308
-poulets de chair	3 357 731	3 724 845	3.704.339

Source : DGSIE (INS) - Enquêtes agricoles

Depuis 2001, le cheptel bovin wallon est en diminution (-321 000 têtes). Par rapport à 2012, le cheptel diminue de 23 991 têtes (-2 %). On notera la diminution du nombre de vaches allaitantes en production (-1,9 %). Le nombre de bovins présents dans les exploitations qui en détiennent augmente légèrement (129 têtes en moyenne). Le nombre de porcs diminue (-0,8 %), et le nombre de volailles augmente de 1,6 %.

## V.2 LES PRODUCTIONS

### V.2.1 Les productions végétales

La production des céréales (surtout celles d'hiver) a été défavorisée par les conditions météorologiques de fin 2012 (température basse et précipitations élevées en octobre et décembre, sec en novembre) qui ont eu pour conséquence une légère diminution des emblavements de froment d'hiver. Les conditions climatiques des mois de juin, juillet et août ont eu un impact significatif sur certaines récoltes, si bien que la production de céréales est en

légère progression ou stationnaire en 2013 par rapport à 2012, malgré des rendements plus élevés qu'en 2012.

En ce qui concerne les pommes de terre, on observe une augmentation des surfaces plantées de 6,5 % en Wallonie. Ceci peut éventuellement s'expliquer par le prix très élevé (multiplié par trois par rapport à 2012) des pommes de terre de consommation, mais aussi par les conditions climatiques favorables. Les rendements sont en augmentation (environ 18 %).

Pour les betteraves sucrières, les superficies ensemencées ont diminué de 4 % et les rendements connus à ce jour sont très moyens à bons. On devrait approcher les 13 tonnes de sucre à l'hectare.

## V.2.2 Les productions animales

La production de viande bovine a diminué sensiblement au cours des dernières années. Elle devrait diminuer de 3 % en 2013 par rapport à 2012.

En ce qui concerne les autres viandes, on constatera un léger tassement de la production de viande porcine et une augmentation de la production de viande de volaille (+1 %).

Pour le secteur laitier, il y a une légère augmentation de la production.

Pour les œufs, une légère diminution est prévue.

## V.3 LES PRIX

### V.3.1 Les productions végétales

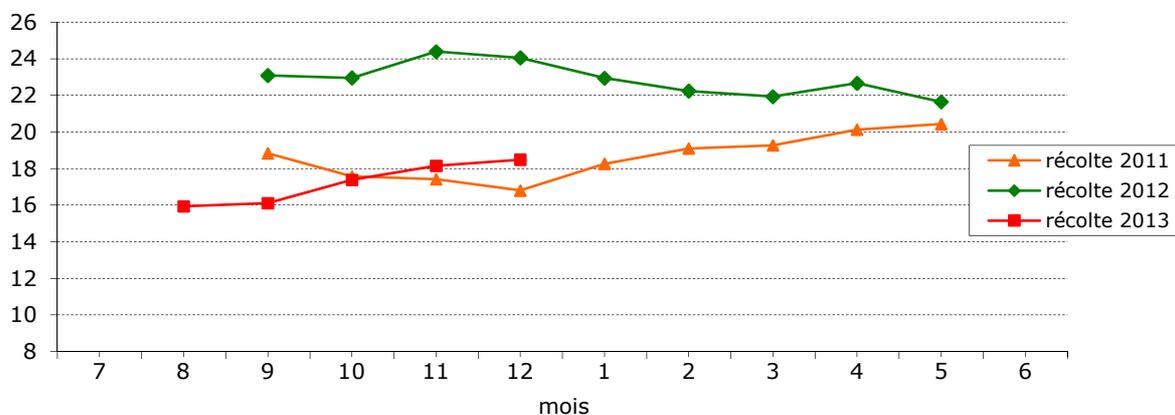
En prix, l'année 2013 apparaît globalement être une année intermédiaire entre 2011 et 2012.

Pour avoir une idée de l'évolution des prix des principaux produits agricoles, on a repris, sur quelques figures, les évolutions mensuelles de ceux-ci au cours des années 2011 à 2013 (années campagnes pour les produits végétaux).

En ce qui concerne le froment panifiable, la figure 5.1 fait apparaître clairement l'évolution défavorable des prix au début de la campagne 2011-2012 suivie d'un redressement et une très nette amélioration pour la campagne 2012-2013. Les premiers mois de la campagne 2013-2014 font apparaître des prix moins élevés que pendant la campagne précédente, sauf en escourgeon.

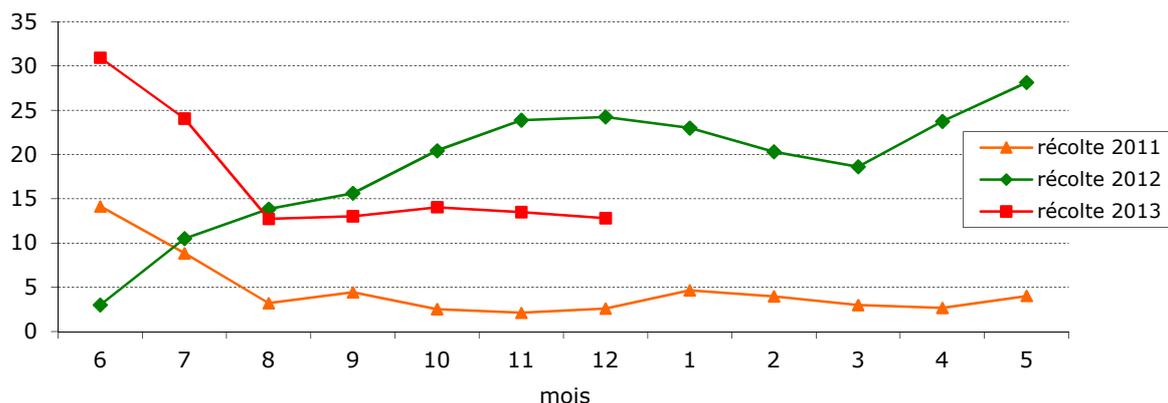
Pour ce qui est des pommes de terre (figure 5.2), les premiers prix mensuels de la récolte 2013 indiquent une nette amélioration par rapport à la récolte 2011, mais les prix seront inférieurs à ceux de la récolte de 2012.

Figure 5.1 : Prix payés aux producteurs pour le froment panifiable (€/100 Kg)



Source : DGARNE

Figure 5.2 : Prix payés aux producteurs pour les pommes de terre de consommation (€/100 kg)



Source : DGARNE

En ce qui concerne les betteraves, l'évolution devrait être un statu quo, ou une légère baisse.

### V.3.2 Les productions animales

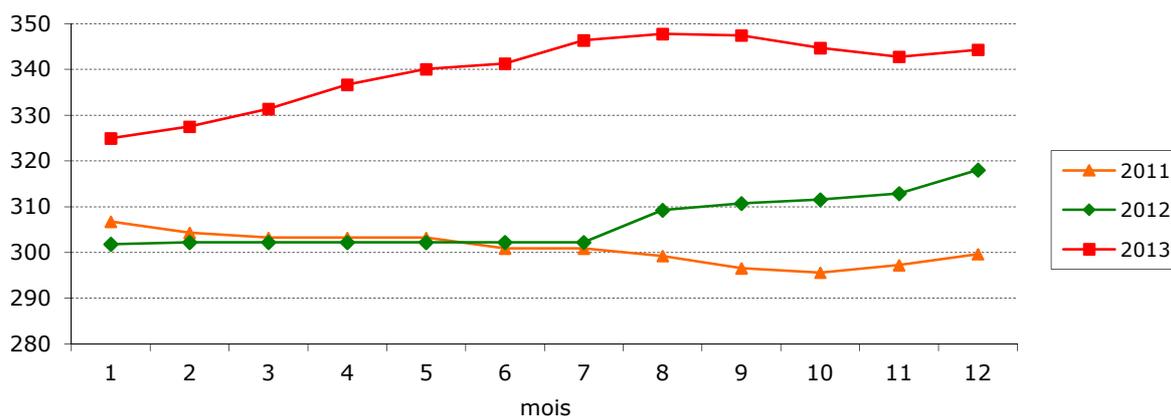
En 2013, par rapport à 2012, le prix des bovins, toutes catégories confondues, est soutenu notamment par la diminution de l'offre. Le prix des taureaux culs-de-poulain augmente de 10,8 %, celui des assimilés culs-de-poulain augmente de 10 % et celui des taureaux de bonne conformation augmente de 11,9 %, soit en moyenne pondérée<sup>[1]</sup> une augmentation de 10,8 % pour les bovins mâles.

En femelles, on observe une hausse de prix en culs-de-poulain et assimilées (+12 %) et en bonne conformation (+9,6 %), et une baisse de prix en carcasses O (-0,6 %) et en bétail de fabrication (-10 %).

Ce qui donne, en moyenne pondérée, une augmentation de 12,8 % pour les vaches et une augmentation de 9 % pour les génisses de boucherie.

Le prix des petits veaux reste inchangé.

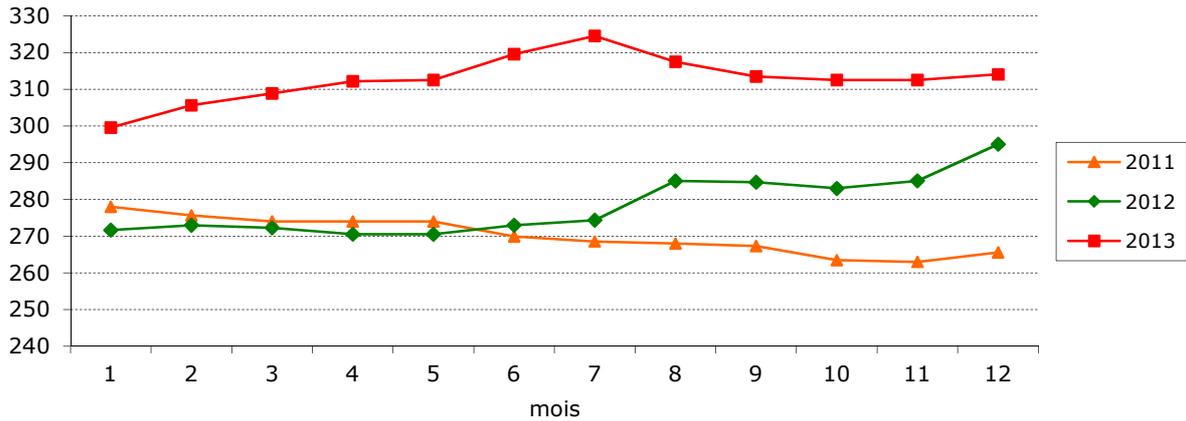
Figure 5.3 : Prix payés aux producteurs de taureaux culs de poulain (€/100kg sur pied)



Source : DGARNE

<sup>[1]</sup> Sur base du classement des carcasses

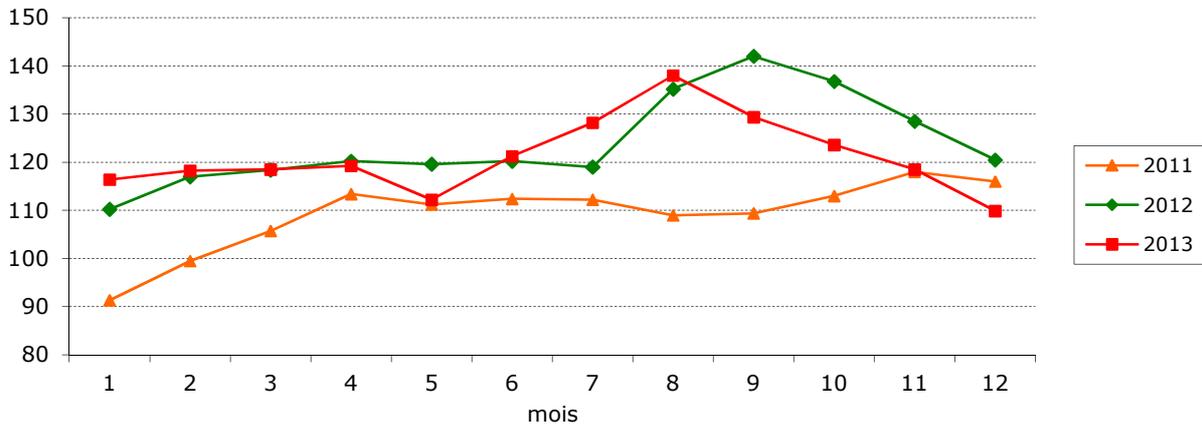
Figure 5.4 : Prix payés aux producteurs de vaches culs de poulain (€/100kg sur pied)



Source : DGARNE

En ce qui concerne la viande porcine, on observe une diminution des prix de 1 % par rapport à 2012.

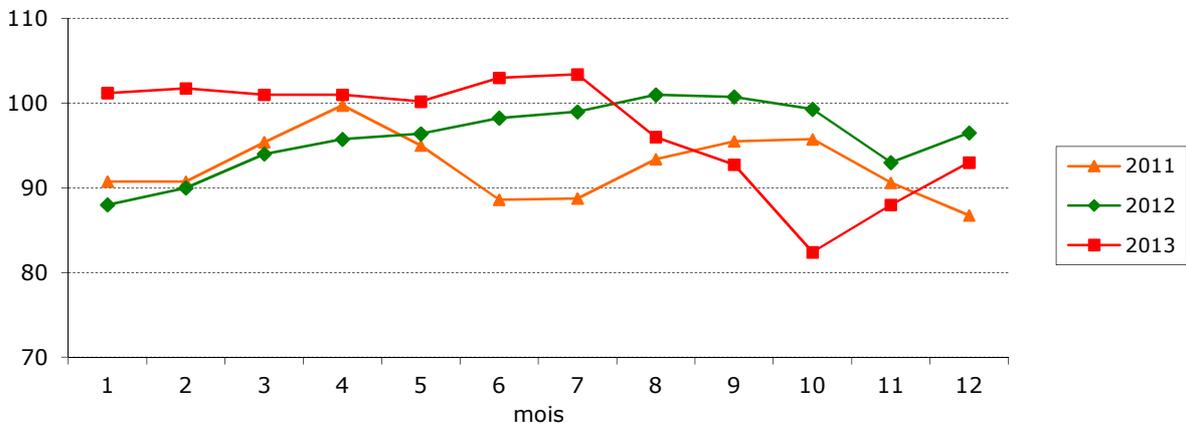
Figure 5.5 : Prix payés aux producteurs pour les porcs sur pieds (€/100kg sur pied)



Source : DGARNE

L'évolution des prix de la viande de volaille présente un caractère cyclique prononcé, mais le prix moyen de 2013 devrait être supérieur de 1 % par rapport à celui de 2012.

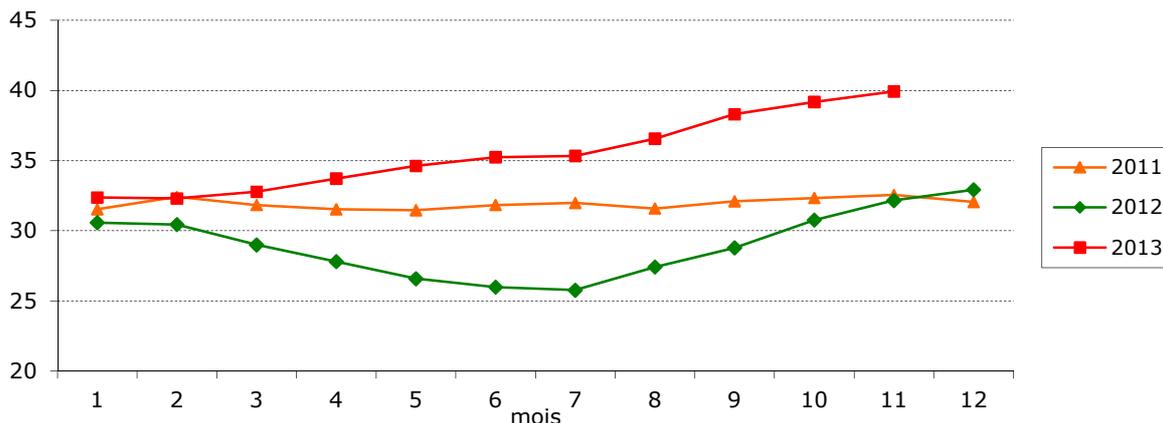
Figure 5.6 : Prix payés aux producteurs pour les poulets à rôtir (€/100 kg sur pied)



Source : DGARNE

Quant à la production laitière, le prix moyen du lait de l'année 2013 devrait être en hausse d'environ 24 % par rapport à celui de 2012.

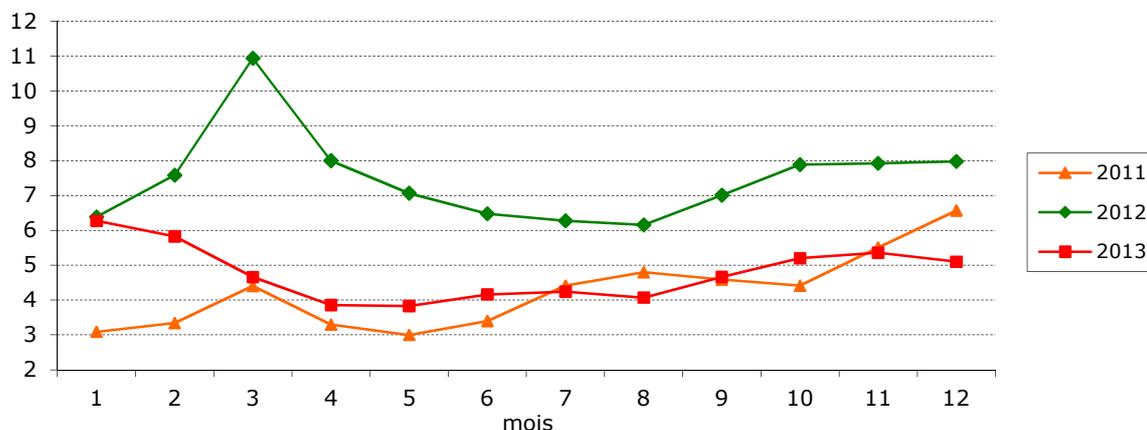
Figure 5.7 : Prix payés aux producteurs pour le lait (€/100 Kg)



Source : DGARNE

Enfin, pour les œufs, les prix de 2013 sont en baisse en moyenne de 29 % par rapport à 2012.

Figure 5.8 : Prix payés aux producteurs pour les œufs bruns 60-65 gr (€/100 pièces)



Source : DGARNE

## V.4 LES REVENUS

Dans la foulée de la rédaction du rapport sur l'évolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie 2012-2013, la Direction de l'Analyse économique agricole (DAEA) procède à la prévision du revenu du travail par unité de travail de 2013. Cette prévision se fait à l'aide d'un « modèle » basé sur les comptabilités du réseau de la DAEA.

A partir des données du dernier exercice comptable clôturé, 2012 en l'occurrence, on reconstitue l'exercice comptable à prévoir en appliquant aux données connues des coefficients qui traduisent les évolutions observées ou prévisibles entre les deux exercices (rendements, prix, dimension, ...). Cet exercice est très délicat, surtout depuis la libéralisation des marchés qui rend les prix très volatils. La prudence s'impose donc lors de l'interprétation des résultats.

Le revenu du travail par unité de travail en 2012 est globalement inférieur de 11 % à celui de 2011, 21.286€ et 23.846 € respectivement.

Ce constat global doit être nuancé lorsqu'on l'examine au niveau des orientations technico-économiques. Les exploitations laitières et bovines voient leur revenu du travail par unité de travail diminuer de 44 % à 28 %. Les autres OTE ont un revenu orienté à la hausse entre 19 % (grandes cultures) et 9 % (bovins et lait).

En 2013, le revenu du travail par unité de travail devrait globalement augmenter de 17 à 20 % par rapport à 2012, sur base des principales hypothèses suivantes :

- augmentation de la superficie moyenne des exploitations de 1,5 %;
- diminution du nombre de porcs par exploitation de 2 %;
- prix des céréales : -29 %;
- prix des pommes de terre sur le marché libre : +3 % et rendements en hausse;
- prix du lait : +23 %;
- prix des bovins variant entre -2 % et +12 % selon la catégorie;
- prix de la volaille : +5 %;
- prix des engrais : -3 %;
- prix des aliments : de +3 % (porcs) à +11 % (lait);
- prix des carburants : -7 %.

Le résultat sera à nouveau très contrasté selon les orientations technico-économiques. La plupart des OTE voient leur RT/UT progresser de manière très significative mais les exploitations de grandes cultures ont un revenu en baisse de 15 à 20 % par rapport à 2012. Par contre, la production laitière verrait son RT/UT augmenter fortement, selon la structure de l'exploitation, pour revenir à un niveau avoisinant celui de 2011.

Il faut toutefois être très prudent avec ce type de prévision, car il se base sur les structures des exploitations et sur le comportement des producteurs au cours de l'exercice 2012, or il se pourrait très bien qu'ils aient modifié quelque peu leurs méthodes de production (moins d'intrants par exemple).

La conclusion que nous pouvons tirer est qu'en 2013, les productions végétales devraient revenir à une rentabilité proche de 2011 (en diminution par rapport à 2012) de même que la production laitière (en augmentation par rapport à 2012).



# Annexe I

Annexe I.1 : Situation de la main-d'œuvre agricole en Wallonie et en Belgique (mai 2012)

	Région wallonne		Belgique		A/B
	A	%	B	%	%
Main-d'œuvre à temps plein					
Exploitants :					
- hommes	7.567	86,7	20.971	88,3	36,1
- femmes	1.163	13,3	2.766	11,7	42,0
- total	8.730	100,0	23.737	100,0	36,8
Conjoints des exploitants :					
- hommes	122	8,9	337	7,7	36,2
- femmes	1.245	91,1	4.058	92,3	30,7
- total	1.367	100,0	4.395	100,0	31,1
Autres membres de la famille					
- hommes	1.223	87,1	2.398	85,5	51,0
- femmes	181	12,9	406	14,5	44,6
- total	1.404	100,0	2.804	100,0	50,1
Main-d'œuvre non familiale :					
- hommes	1.352	84,3	7.332	78,6	18,4
- femmes	252	15,7	1.997	21,4	12,6
- total	1.604	100,0	9.329	100,0	17,2
Total :					
- hommes	10.264	78,3	31.038	77,1	33,1
- femmes	2.841	21,7	9.227	22,9	30,8
- total	13.105	100,0	40.265	100,0	32,5
Main-d'œuvre à temps partiel					
Exploitants :					
- hommes	2.557	77,5	7.879	78,9	32,5
- femmes	744	22,5	2.106	21,1	35,3
- total	3.301	100,0	9.985	100,0	33,1
Conjoints des exploitants :					
- hommes	586	20,2	1.785	16,6	32,8
- femmes	2.309	79,8	8.944	83,4	25,8
- total	2.895	100,0	10.729	100,0	27,0
Autres membres de la famille					
- hommes	1.784	72,3	5.859	69,7	30,4
- femmes	685	27,7	2.551	30,3	26,9
- total	2.469	100,0	8.410	100,0	29,4
Main-d'œuvre non familiale :					
- hommes	1.087	74,7	3.906	63,0	27,8
- femmes	369	25,3	2.294	37,0	16,1
- total	1.456	100,0	6.200	100,0	23,5
Total					
- hommes	6.014	59,4	19.429	55,0	31,0
- femmes	4.107	40,6	15.895	45,0	25,8
- total	10.121	100,0	35.324	100,0	28,7
Total général					
- hommes	16.278	70,1	50.467	66,8	32,3
- femmes	6.948	29,9	25.122	33,2	27,7
- total	23.226	100,0	75.589	100,0	30,7

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensement agricole

Annexe I.2 : Répartition de la main-d'œuvre agricole en Belgique, en Région flamande, en Wallonie et dans les régions agricoles situées en territoire wallon (mai 2012)

	Belgique	Région flamande	Wallonie	Région sablo-limoneuse (Wallonie)	Région limoneuse (Wallonie)	Région herbagère liégeoise (Wallonie)	Campine hennuyère
Main-d'œuvre à temps plein							
Exploitants							
- hommes	20.971	13.397	7.567	452	2.727	779	15
- femmes	2.766	1.602	1.163	48	394	107	4
- total	23.737	14.999	8.730	500	3.121	886	19
Conjoints des exploitants	4.395	3.025	1.367	93	553	88	4
Autres membres de la famille	2.804	1.400	1.404	76	487	147	6
Main-d'œuvre non familiale	9.329	7.716	1.604	134	805	123	4
Total	40.265	27.140	13.105	803	4.966	1.244	33
Main-d'œuvre à temps partiel							
Exploitants							
- hommes	7.879	5.320	2.557	165	872	271	5
- femmes	2.106	1.358	744	54	286	56	2
- total	9.985	6.678	3.301	219	1.158	327	7
Conjoints des exploitants	10.729	7.831	2.895	169	986	347	3
Autres membres de la famille	8.410	5.939	2.469	167	956	247	4
Main-d'œuvre non familiale	6.200	4.732	1.456	164	651	109	4
Total	35.324	25.180	10.121	719	3.751	1.030	18
Total général	75.589	52.320	23.226	1.522	8.717	2.274	51
Temps plein/total (%)	53,3	51,9	56,4	52,8	57,0	54,7	64,7
Exploitants/total (%)	44,6	41,4	51,8	47,2	49,1	53,3	51,0

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensement agricole

Annexe I.2 (suite) : Répartition de la main-d'œuvre agricole en Belgique, en Région flamande, en Wallonie et dans les régions agricoles situées en territoire wallon (mai 2012)

	Condroz	Haute Ardenne	Région herbagère (Fagne)	Famenne	Ardenne	Région jurassique
Main-d'œuvre à temps plein						
Exploitants						
- hommes	1.061	386	166	564	1.118	299
- femmes	123	59	17	98	251	62
- total	1.184	445	183	662	1.369	361
Conjoints des exploitants	191	36	42	85	220	55
Autres membres de la famille	203	63	30	129	205	58
Main-d'œuvre non familiale	296	25	10	72	94	41
Total	1.874	569	265	948	1.888	515
Main-d'œuvre à temps partiel						
Exploitants						
- hommes	382	160	58	183	363	98
- femmes	106	45	13	54	95	33
- total	488	205	71	237	458	131
Conjoints des exploitants	352	210	53	202	450	123
Autres membres de la famille	280	190	57	169	264	135
Main-d'œuvre non familiale	277	40	19	69	102	21
Total	1.397	645	200	677	1.274	410
Total général	3.271	1.214	465	1.625	3.162	925
Temps plein/total (%)	57,3	46,9	57,0	58,3	59,7	55,7
Exploitants/total (%)	51,1	53,5	54,6	55,3	57,8	53,2

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensement agricole

Annexe I.2 (suite): Répartition de la main-d'œuvre agricole selon les provinces wallonnes (mai 2012)

	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
Main-d'œuvre à temps plein					
Exploitants					
- hommes	516	2.446	1.814	1.437	1.354
- femmes	82	340	228	309	204
- total	598	2.786	2.042	1.746	1.558
Conjoints des exploitants	64	596	196	283	228
Autres membres de la famille	102	436	323	279	264
Main-d'œuvre non familiale	200	592	380	152	280
Total	964	4.410	2.941	2.460	2.330
Main-d'œuvre à temps partiel					
Exploitants					
- hommes	206	716	690	454	491
- femmes	78	202	196	118	150
- total	284	918	886	572	641
Conjoints des exploitants	236	846	776	591	446
Autres membres de la famille	209	787	650	394	429
Main-d'œuvre non familiale	219	473	398	133	233
Total	948	3.024	2.710	1.690	1.749
Total général	1.912	7.434	5.651	4.150	4.079
Temps plein/total (%)	50,4	59,3	52,0	59,3	57,1
Exploitants/total (%)	46,1	49,8	51,8	55,9	53,9

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensement agricole

Annexe I.3 : Main-d'œuvre agricole en Belgique et en Wallonie (2005 à 2012)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Main-d'œuvre totale								
Belgique	95.009	92.405	90.445	86.456	83.865	80.944	74.399	75.589
Wallonie	28.007	27.365	26.470	25.839	25.176	24.315	22.566	23.226
dont :								
Exploitants								
Belgique	47.957	46.172	44.209	42.270	40.319	38.582	34.985	33.722
Wallonie	15.985	15.404	14.824	14.295	13.741	13.251	12.326	12.031
Main-d'œuvre à temps plein								
Belgique	49.467	48.173	46.500	45.598	44.527	*	*	40.265
Wallonie	15.561	15.240	14.802	14.603	14.321	*	*	13.105
Main-d'œuvre à temps partiel								
Belgique	45.542	44.232	43.945	40.858	39.338	*	*	35.324
Wallonie	12.446	12.125	11.668	11.236	10.855	*	*	10.121

\* : indisponible

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensements et enquêtes agricoles

Annexe I.4 : Etat civil des exploitants en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et dans les provinces (mai 2010) (données indisponibles en 2011 et 2012)

	Célibataire		Marié(e)		Veuf(ve)		Séparé(e)		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Belgique	6.575	17,0	28.640	74,2	1.780	4,6	1.601	4,1	38.596	100,0
Région flamande	3.943	15,6	19.265	76,1	1.172	4,6	949	3,7	25.329	100,0
Wallonie	2.630	19,8	9.368	70,7	608	4,6	651	4,9	13.257	100,0
Région sablo-limoneuse	161	19,7	565	69,2	47	5,8	44	5,4	817	100,0
Région limoneuse	834	18,2	3.243	70,7	255	5,6	254	5,5	4.586	100,0
Région herb. liégeoise	293	20,4	1.021	71,2	40	2,8	79	5,5	1.433	100,0
Campine hennuyère	5	17,2	21	72,4	-	-	-	-	29	100,0
Condroz	357	19,6	1.277	69,9	87	4,8	105	5,8	1.826	100,0
Haute Ardenne	160	22,0	532	73,1	20	2,7	16	2,2	728	100,0
Région herbagère (Fagne)	53	18,6	202	70,9	11	3,9	19	6,7	285	100,0
Famenne	225	22,7	685	69,2	38	3,8	42	4,2	990	100,0
Ardenne	427	20,9	1.460	71,4	88	4,3	70	3,4	2.045	100,0
Région jurassique	115	22,2	362	69,9	20	3,9	21	4,1	518	100,0
Brabant wallon	150	15,7	692	72,5	62	6,5	51	5,3	955	100,0
Hainaut	781	19,3	2.834	70,0	202	5,0	234	5,8	4.051	100,0
Liège	679	20,5	2.346	70,7	124	3,7	167	5,0	3.316	100,0
Luxembourg	534	20,9	1.828	71,4	109	4,3	88	3,4	2.559	100,0
Namur	486	20,5	1.668	70,2	111	4,7	111	4,7	2.376	100,0

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensement agricole

Annexe I.5 : Succession des exploitants de 50 ans et plus en Belgique, en Région flamande et en Wallonie (mai 2012)

		Belgique	Région flamande	Wallonie
Oui	Nombre	3.450	1.837	1.613
	%	16,06	13,34	20,96
	Superf. (ha)	180.157	65.257	114.900
	Sup. moy. (ha)	52,22	35,52	71,23
Non	Nombre	9.965	6.797	3.166
	%	46,40	49,35	41,14
	Superf. (ha)	206.438	98.369	108.057
	Sup. moy. (ha)	20,72	14,47	34,13
Ne sait pas	Nombre	8.063	5.138	2.916
	%	37,54	37,31	37,89
	Superf. (ha)	259.800	122.558	137.110
	Sup. moy. (ha)	32,22	23,85	47,02
> 50 ans	Nombre	21.478	13.772	7.695
	% / total des exploitants	63,61	63,46	63,87
	Superf. (ha)	646.395	286.184	360.067
	Sup. moy. (ha)	30,10	20,78	46,79

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensement agricole

*Annexe I.6 : Nombre de nouveaux déclarants entre mai 2009 et mai 2010, superficies totale et moyenne cultivées par eux en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (données indisponibles en 2011 et 2012)*

	Nombre	Superficie (ha)	Sup moy (ha)
Belgique	772	24.005	31,09
Région flamande	514	12.643	24,60
Wallonie	258	11.362	44,04
Région sablo-limoneuse	24	1.255	52,28
Région limoneuse	93	4.067	43,74
Région herbagère liégeoise	34	863	25,38
Campine hennuyère	-	-	-
Condroz	35	2.112	60,35
Haute Ardenne	9	229	25,47
Région herbagère (Fagne)	5	111	22,12
Famenne	20	985	49,27
Ardenne	28	1.346	48,07
Région jurassique	10	394	39,40
Brabant wallon	23	1.079	46,93
Hainaut	81	3.316	40,93
Liège	71	2.382	33,56
Luxembourg	40	1.924	48,10
Namur	43	2.661	61,88

*Source : DGSIE (ex-INS) – Enquête et recensement agricoles*

*Annexe I.7 : Evolution du taux de remplacement des exploitations agricoles et horticoles en Wallonie (2000 à 2010) (données indisponibles en 2011 et 2012)*

	Nombre d'exploitations	Nombre de nouveaux déclarants (A)	Diminution du nombre d'exploitations (B)	(A)/(A+B)
2000	20.843	534	667	0,44
2001	19.779	464	1.064	0,30
2002	18.989	346	790	0,30
2003	18.342	318	647	0,33
2004	17.712	343	630	0,35
2005	17.109	314	603	0,34
2006	16.557	325	552	0,37
2007	16.008	366	549	0,40
2008	15.500	324	508	0,39
2009	14.966	199	534	0,27
2010	14.502	258	464	0,36

*Source : DGSIE (ex-INS) – Recensements et enquêtes agricoles*

Annexe I.8 : Taux de remplacement des exploitations entre mai 2009 et mai 2010 pour la Belgique, la Région flamande, la Wallonie, les régions agricoles et les provinces wallonnes (données indisponibles en 2011 et 2012)

Belgique	0,34
Région flamande	0,33
Wallonie	0,36
Région sablo-limoneuse	0,56
Région limoneuse	0,39
Région herbagère liégeoise	0,49
Campine hennuyère	-
Condroz	0,34
Haute Ardenne	0,21
Région herbagère (Fagne)	0,22
Famenne	0,41
Ardenne	0,23
Région jurassique	0,34
Brabant wallon	0,43
Hainaut	0,37
Liège	0,40
Luxembourg	0,28
Namur	0,33

Source : DGSIE (ex-INS) – Enquête et recensement agricoles

Annexe I.9 : Variation de la SAU en Région flamande, en Wallonie et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes, entre 2011 et 2012 et importance relative des régions agricoles et des provinces dans la Wallonie

	SAU (ha)		
	2011	2012	Wallonie
Région flamande	613.860	618.205	
Wallonie	722.652	714.954	100,0
Région sablo-limoneuse	44.233	44.393	6,2
Région limoneuse	255.834	251.710	35,2
Région herbagère liégeoise	52.701	52.663	7,4
Campine hennuyère	1.416	1.461	0,2
Condroz	127.533	126.980	17,8
Haute Ardenne	27.443	28.526	4,0
Région herbagère (Fagne)	14.698	13.974	2,0
Famenne	61.389	59.937	8,4
Ardenne	105.130	103.051	14,4
Région jurassique	32.275	32.259	4,5
Brabant wallon	62.051	61.929	8,7
Hainaut	210.182	205.735	28,8
Liège	153.120	153.529	21,5
Luxembourg	142.332	140.352	19,6
Namur	154.966	153.408	21,5

Source : DGSIE (ex-INS) – Enquête et recensement agricoles

Annexe I.10 : Superficie en faire-valoir direct et en faire-valoir indirect en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2012).

	Faire-valoir		Total (hors métayage)
	Direct	Indirect	
Wallonie (ha)	238.198	472.989	711.187
	33,5%	66,5%	100%
Région flamande (ha)	219.710	390.520	610.229
	36,0%	64,0%	100%
Sablo-limoneuse (ha)	13.887	30.025	43.912
	31,6%	68,4%	100%
Limoneuse (ha)	78.013	172.392	250.405
	31,2%	68,8%	100%
Herbagère liégeoise (ha)	15.922	36.556	52.478
	30,3%	69,7%	100%
Campine hennuyère (ha)	457	1.004	1.461
	31,3%	68,7%	100%
Condroz (ha)	43.842	82.745	126.587
	34,6%	65,4%	100%
Hte Ardenne (ha)	9.489	18.973	28.462
	33,3%	66,7%	100%
Fagne (ha)	4.938	8.810	13.748
	35,9%	64,1%	100%
Famenne (ha)	19.614	39.993	59.606
	32,9%	67,1%	100%
Ardenne (ha)	39.578	63.049	102.627
	38,6%	61,4%	100%
Jurassique (ha)	12.457	19.444	31.901
	39,0%	61,0%	100%
Brabant wallon (ha)	20.465	40.905	61.371
	33,3%	66,7%	100%
Hainaut (ha)	61.982	142.433	204.415
	30,3%	69,7%	100%
Liège (ha)	49.334	103.906	153.239
	32,2%	67,8%	100%
Luxembourg (ha)	52.758	86.749	139.507
	37,8%	62,2%	100%
Namur (ha)	53.659	98.996	152.655
	35,2%	64,8%	100%

Source : DGSIE (ex-INS) – Recensement agricole

Annexe I.11 : Coefficients de fermage des années 1980 à 2013 (incluse) en Wallonie

	1980	1985	1990	1993	1996	1999	2002	2005	2008	2011
<b>Brabant wallon</b>										
1. Région sablo-limoneuse	1,62	2,14	2,14	2,31	2,31	2,31	2,49	2,54	2,95	3,32
2. Région limoneuse	1,50	2,14	2,14	2,40	2,40	2,40	2,59	2,64	3,05	3,35
<b>Namur</b>										
1. Région limoneuse	1,78	2,40	2,55	2,63	2,71	2,85	3,00	3,09	3,50	3,79
2. Condroz	1,79	2,21	2,31	2,38	2,45	2,57	2,70	2,78	3,20	3,46
3. Région herbagère	1,71	1,84	2,00	2,06	2,12	2,23	2,35	2,42	2,78	2,92
4. Famenne	1,44	1,75	1,90	1,96	2,02	2,12	2,25	2,32	2,70	2,92
5. Ardenne	1,64	1,98	2,13	2,19	2,26	2,37	2,50	2,58	2,95	3,10
<b>Luxembourg</b>										
1. Ardenne	1,63	1,75	2,25	2,55	2,60	2,70	2,95	3,00	3,30	3,40
2. Famenne	1,53	1,65	2,20	2,40	2,45	2,50	2,75	2,80	3,10	3,20
3. Région herbagère	1,56	1,64	2,20	2,85	2,85	2,90	3,15	3,20	3,50	3,65
4. Région jurassique	1,34	1,72	1,96	2,45	2,45	2,55	2,70	2,75	3,15	3,25
<b>Liège</b>										
1. Région limoneuse	1,80	2,30	2,37	2,58	2,62	2,68	2,87	2,96	3,48	3,70
2. Région herbagère	1,75	1,94	2,30	2,60	2,66	2,69	2,84	2,93	3,37	3,59
3. Condroz	1,80	2,18	2,35	2,50	2,54	2,57	2,75	2,83	3,33	3,59
4. Haute-Ardenne	1,75	1,88	2,30	2,65	2,76	2,79	2,89	2,97	3,42	3,62
5. Famenne	1,75	1,94	2,30	2,37	2,47	2,50	2,68	2,76	3,17	3,33
<b>Hainaut</b>										
1. Région sablo limoneuse	1,63	2,20	2,30	2,40	2,48	2,58	2,60	2,71	3,08	3,27
2. Région limoneuse	1,85	2,50	2,50	2,60	2,68	2,79	2,85	2,96	3,35	3,54
3. Campine hennuyère	1,62	2,19	2,20	2,30	2,37	2,44	2,50	2,60	2,89	3,04
4. Condroz	1,73	2,20	2,25	2,35	2,42	2,49	2,00	2,68	3,03	3,23
5. Région herbagère	1,66	2,00	2,05	2,15	2,22	2,31	2,37	2,46	2,72	2,86
6. Famenne	1,62	1,95	2,00	2,10	2,17	2,24	2,35	2,44	2,70	2,81
7. Ardenne	1,74	2,50	2,10	2,20	2,27	2,34	2,45	2,55	2,82	2,93

Source : DGARNE, Commissions provinciales des fermages

Annexe I.12 : Résultats de l'enquête annuelle de la DGSIE sur les fermages (1980-2010)

Prairies permanentes

Provinces	1980	1990	1995	2000	2005	2009	2010
Anvers	85,82	106,4	135,00	155,83	195,00	227,00	232,00
Brabant Flamand	102,26	129,65	157,16	143,23	166,00	167,00	174,00
Brabant Wallon	102,26	129,65	157,16	173,35	204,00	217,00	213,00
Hainaut	125,13	173,5	173,38	191,50	197,00	230,00	233,00
Liège	123,7	150	163,61	177,49	189,00	226,00	230,00
Limbourg	90,65	141,79	134,16	167,30	183,00	188,00	205,00
Luxembourg	81,19	97,69	98,41	108,73	129,00	135,00	140,00
Namur	90,88	112,62	118,94	130,17	142,00	157,00	161,00
Flandre Orientale	112,25	141,79	174,72	201,39	226,00	233,00	251,00
Flandre Occidentale	134,93	179,6	209,22	241,87	265,00	306,00	313,00
Royaume	103,87	142,54	157,59	175,26	193,00	215,00	222,00

Terres labourées

Provinces	1980	1990	1995	2000	2005	2009	2010
Anvers	95,19	119,04	151,96	229,45	249,00	269,00	275,00
Brabant Flamand	106,64	137,88	164,33	167,72	188,00	198,00	196,00
Brabant Wallon	106,64	137,88	164,33	194,45	226,00	236,00	228,00
Hainaut	125,07	177,05	183,84	195,71	201,00	232,00	232,00
Liège	123,01	156,17	169,06	182,35	195,00	236,00	238,00
Limbourg	88,67	151,22	163,91	181,56	217,00	234,00	233,00
Luxembourg	75,73	93,6	96,13	115,12	134,00	136,00	136,00
Namur	87,75	113,58	118,00	132,57	150,00	160,00	165,00
Flandre Orientale	115,07	148,09	183,12	211,68	257,00	262,00	282,00
Flandre Occidentale	137,46	189,89	209,99	253,45	271,00	313,00	315,00
Royaume	109,37	147,25	164,25	188,25	208,00	229,00	233,00

Prairies permanentes

Régions agricoles	1980	1990	1995	2000	2005	2009	2010
Dunes-Polders	112,97	181,95	214,87	235,33	266,00	308,00	306,00
Région sablonneuse	104,64	136,71	167,90	194,87	226,00	231,00	250,00
Campine	83,69	112,69	121,57	155,80	186,00	202,00	211,00
Région sablo-limoneuse	113,68	148,39	177,78	199,48	213,00	241,00	249,00
Région limoneuse	128,91	177,34	183,52	198,86	213,00	240,00	242,00
Région herbagère (Liège)	132,17	164,33	158,35	171,96	186,00	227,00	235,00
Condroz	99,73	130,39	127,07	143,85	154,00	185,00	189,00
Haute Ardenne		129,72	154,31	142,49	148,00	168,00	166,00
Région Herbagère (Fagne)			120,20	122,73	130,00	152,00	154,00
Famenne	79,32	90,18	89,91	93,95	111,00	115,00	119,00
Ardenne	78,91	98,04	100,20	110,98	133,00	137,00	140,00
Région jurassique	72,83	88,89	91,87	106,07	109,00	132,00	144,00

Annexe I.12 (suite)

Terres labourées							
Régions agricoles	1980	1990	1995	2000	2005	2009	2010
Dunes-Polders	136,34	189,29	219,21	246,26	264,00	305,00	316,00
Région sablonneuse	108,45	144,03	169,51	202,65	252,00	252,00	271,00
Campine	91,08	117,75	150,52	211,65	228,00	250,00	251,00
Région sablo-limoneuse	117,51	159,07	188,32	216,06	227,00	263,00	262,00
Région limoneuse	128,95	180,32	190,70	209,49	230,00	251,00	253,00
Région herbagère (Liège)	124,91	158,89	155,80	177,05	197,00	231,00	235,00
Condroz	99,85	132,11	132,55	150,25	164,00	191,00	192,00
Haute Ardenne			163,76	146,16	145,00	175,00	168,00
Région Herbagère (Fagne)		113,61	120,20	126,87	129,00	161,00	155,00
Famenne	74,99	93,11	89,14	95,69	111,00	116,00	118,00
Ardenne	71,99	91,03	96,88	115,67	136,00	140,00	139,00
Région jurassique	72,51	88,52	92,19	112,05	122,00	124,00	130,00

Source : DGSIE (ex-INS) - Statistiques agricoles trimestrielles

Annexe I.13 : Nombre de bovins en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2012)

	1990	%	2000	%	2011	%	2012	%
Belgique	3.248.780	100	3.041.565	93,6	2.560.319	78,8	2.484.272	76,5
Région flamande	1.715.772	100	1.558.075	90,8	1.302.248	75,9	1.270.856	74,1
Wallonie	1.532.494	100	1.483.060	96,8	1.257.818	82,1	1.212.884	79,1
Région sablo-limoneuse	75.735	100	65.312	86,2	52.232	69,0	50.488	66,7
Région limoneuse	423.461	100	395.110	93,3	326.986	77,2	314.786	74,3
Région herbagère liégeoise	160.067	100	138.171	86,3	120.740	75,4	117.386	73,3
Campine hennuyère	2.815	100	2.310	82,1	2.338	83,1	2.060	73,2
Condroz	229.582	100	226.530	98,7	193.732	84,4	186.747	81,3
Haute Ardenne	78.839	100	64.625	82,0	58.747	74,5	56.074	71,1
Région herbagère (Fagne)	37.026	100	36.929	99,7	32.048	86,6	31.476	85,0
Famenne	141.647	100	147.149	103,9	127.294	89,9	123.862	87,4
Ardenne	314.605	100	332.087	105,6	278.841	88,6	267.681	85,1
Région jurassique	68.717	100	74.837	108,9	64.860	94,4	62.324	90,7
Brabant wallon	79.284	100	68.625	86,6	53.855	67,9	51.976	65,6
Hainaut	420.527	100	391.319	93,1	324.607	77,2	314.181	74,7
Liège	352.865	100	312.563	88,6	271.106	76,8	261.380	74,1
Luxembourg	391.463	100	414.466	105,9	356.037	91,0	342.652	87,5
Namur	288.355	100	296.087	102,7	252.213	87,5	242.695	84,2

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensements et enquêtes agricoles

*Annexe I.14 : Nombre de porcs en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2012)*

	1990	%	2000	%	2011	%	2012	%
Belgique	6.700.422	100	7.368.539	110,0	6.521.447	97,3	6.633.613	99,0
Région flamande	6.395.797	100	7.051.094	110,2	6.151.167	96,2	6.229.445	97,4
Wallonie	304.611	100	317.433	104,2	370.271	121,6	404.168	132,7
Région sablo-limoneuse	29.106	100	23.832	81,9	24.704	84,9	20.546	70,6
Région limoneuse	160.240	100	164.768	102,8	156.360	97,6	177.620	110,8
Région herbagère liégeoise	69.209	100	64.968	93,9	54.896	79,3	57.197	82,6
Campine hennuyère	180	100	32	17,8	2	1,1	2	1,1
Condroz	19.074	100	29.012	152,1	72.452	379,8	80.636	422,8
Haute Ardenne	5.639	100	6.191	109,8	5.071	89,9	5.104	90,5
Région herbagère (Fagne)	2.248	100	4.042	179,8	3.772	167,8	3.786	168,4
Famenne	4.553	100	14.105	309,8	31.540	692,7	37.019	813,1
Ardenne	12.347	100	9.347	75,7	17.403	140,9	18.271	148,0
Région jurassique	2.015	100	1.136	56,4	4.071	202,0	3.987	197,9
Brabant wallon	32.537	100	28.329	87,1	25.310	77,8	23.510	72,3
Hainaut	114.250	100	133.120	116,5	142.928	125,1	153.159	134,1
Liège	118.006	100	108.172	91,7	99.832	84,6	115.619	98,0
Luxembourg	14.027	100	17.197	122,6	31.129	221,9	33.762	240,7
Namur	25.791	100	30.615	118,7	71.072	275,6	78.118	302,9

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensements et enquêtes agricoles

*Annexe I.15 : Nombre de volailles en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2012)*

	1990	%	2000	%	2011	%	2012	%
Belgique	27.166.776	100	40.636.926	149,6	36.442.211	134,1	35.618.325	131,1
Région flamande	25.998.165	100	36.663.318	141,0	31.628.280	121,7	30.151.058	116,0
Wallonie	1.168.084	100	3.973.281	340,2	4.813.880	412,1	5.467.237	468,1
Région sablo-limoneuse	152.997	100	353.112	230,8	380.018	248,4	379.344	247,9
Région limoneuse	555.690	100	1.549.472	278,8	1.712.679	308,2	2.087.826	375,7
Région herbagère liégeoise	127.576	100	350.090	274,4	313.328	245,6	270.321	211,9
Campine hennuyère	673	100	284	42,2	68	10,1	86	12,8
Condroz	138.246	100	878.044	635,1	1.226.309	887,0	1.494.645	1081,1
Haute Ardenne	38.713	100	58.925	152,2	47.753	123,4	49.320	127,4
Région herbagère (Fagne)	5.688	100	89.687	1576,8	113.356	1992,9	117.292	2062,1
Famenne	25.214	100	236.359	937,4	494.413	1960,9	556.603	2207,5
Ardenne	100.547	100	442.600	440,2	491.870	489,2	467.634	465,1
Région jurassique	22.740	100	14.708	64,7	34.086	149,9	44.166	194,2
Brabant wallon	127.723	100	445.197	348,6	409.642	320,7	343.122	268,6
Hainaut	567.085	100	1.437.505	253,5	1.655.865	292,0	1.922.200	339,0
Liège	218.760	100	953.253	435,8	1.091.103	498,8	1.405.236	642,4
Luxembourg	124.364	100	500.121	402,1	591.569	475,7	588.112	472,9
Namur	130.152	100	637.205	489,6	1.065.701	818,8	1.208.567	928,6

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensements et enquêtes agricoles

Annexe I.16 : Nombre d'ovins, de caprins et d'équidés en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2012)

	Ovins	Caprins	Equidés
Belgique	119.260	35.955	38.966
Région flamande	69.896	26.143	24.482
Wallonie	49.349	9.805	14.466
Région sablo-limoneuse	1.628	285	1.575
Région limoneuse	10.851	2.860	4.366
Région herbagère liégeoise	4.882	1.060	1.556
Campine hennuyère	97	7	86
Condroz	7.971	1.275	2.284
Haute Ardenne	2.216	26	397
Région herbagère (Fagne)	663	2.656	203
Famenne	7320	940	1474
Ardenne	8335	631	1796
Région jurassique	5386	65	729
Brabant wallon	2.194	244	1.448
Hainaut	8.324	2.857	4.019
Liège	12.094	1.527	3.461
Luxembourg	14.672	750	2.653
Namur	12.065	4.427	2.885

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensement agricole

Annexe I.17 : Evolution du nombre d'exploitations en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2012)

	1990	%	2000	%	2010	%	2011	%	2012	%
Belgique	87.180	100	61.926	71	42.854	49	39.528	45	38.559	44
Région flamande	57.934	100	41.047	71	28.331	49	25.982	45	25.230	44
Wallonie	29.178	100	20.843	71	14.502	50	13.521	46	13.306	46
Région sablo-limoneuse	1.685	100	1.269	75	924	55	845	50	831	49
Région limoneuse	9.462	100	6.966	74	5.172	55	4.955	52	4.919	52
Région herbagère liégeoise	3.412	100	2.313	68	1.521	45	1.321	39	1.289	38
Campine hennuyère	60	100	45	75	32	53	30	50	30	50
Condroz	3.882	100	2.880	74	2.095	54	1.969	51	1.938	50
Haute Ardenne	2.189	100	1.364	62	744	34	686	31	670	31
Région herbagère (Fagne)	648	100	468	72	298	46	271	42	264	41
Famenne	2.119	100	1.554	73	1.037	49	966	46	948	45
Ardenne	4.592	100	3.179	69	2.136	47	1.958	43	1.904	41
Région jurassique	1.129	100	805	71	543	48	520	46	513	45
Brabant wallon	2.011	100	1.532	76	1.106	55	1.063	53	1.061	53
Hainaut	8.521	100	6.167	72	4.469	52	4.183	49	4.130	48
Liège	7.936	100	5.466	69	3.656	46	3.343	42	3.281	41
Luxembourg	5.733	100	3.981	69	2.672	47	2.492	43	2.422	42
Namur	4.977	100	3.697	74	2.599	52	2.440	49	2.412	48

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensements et enquêtes agricoles

Annexe I.18 : Evolution de la superficie moyenne par exploitation en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2012)

	1990	%	2000	%	2010	%	2011	%	2012	%
Belgique	15,57	100	22,51	145	31,69	204	33,83	217	34,59	222
Région flamande	10,42	100	15,52	149	21,77	209	23,63	227	24,50	235
Wallonie	25,80	100	36,31	141	51,09	198	53,45	207	53,73	208
Région sablo-limoneuse	26,64	100	37,56	141	49,96	188	52,35	191	53,42	201
Région limoneuse	28,70	100	39,05	136	51,47	179	51,63	180	51,17	178
Région herbagère liégeoise	16,96	100	23,88	141	36,01	212	39,89	235	40,86	241
Campine hennuyère	22,70	100	28,02	123	41,78	184	47,20	208	48,69	214
Condroz	34,66	100	46,69	135	61,72	178	64,77	189	65,52	189
Haute Ardenne	13,17	100	19,07	145	36,63	278	40,00	304	42,58	323
Région herbagère (Fagne)	23,25	100	32,62	140	49,54	213	54,24	233	52,93	228
Famenne	29,60	100	40,65	137	59,75	202	63,55	215	63,23	214
Ardenne	22,92	100	34,24	149	50,10	219	53,69	234	54,12	236
Région jurassique	27,19	100	40,77	150	59,11	217	62,07	228	62,88	231
Brabant wallon	32,12	100	43,64	136	56,94	177	58,37	182	58,37	182
Hainaut	25,98	100	36,04	139	48,60	187	50,25	193	49,81	192
Liège	20,59	100	29,00	141	43,53	211	45,80	222	46,79	227
Luxembourg	24,38	100	36,54	150	53,83	221	57,12	234	57,95	238
Namur	32,88	100	44,27	135	60,68	185	63,51	193	63,60	193

Source : DGSIE (ex-INS) – Recensements et enquêtes agricoles

Annexe I.19 : Répartition du total des exploitations de Wallonie selon l'orientation technico-économique (mai 2012)

OTE	Dénomination	Nombre	%
	<i>Exploitations spécialisées en :</i>		
1	cultures agricoles	3.298	24,8
2	cultures horticoles	183	1,4
3	cultures permanentes	69	0,5
45	production de lait	1.849	13,9
46	production de viande bovine	3.740	28,1
47	production bovine mixte	1.394	10,5
48	production d'autres herbivores	534	4,0
5	production de granivores	270	2,0
	<i>Exploitations mixtes de :</i>		
6	polyculture	50	0,4
7	polyélevage	216	1,6
83	cultures et herbivores	1.472	11,1
84	Combinaisons de cultures et élevage	119	0,9
9	Exploitations non classées	112	0,8
	Total	13.306	100,0

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensement agricole

Annexe I.20 : Répartition des exploitations de Wallonie selon les principales orientations technico-économiques et les régions agricoles (mai 2012)

	1	45	46	47	48	83
	Cultures agricoles	Production de lait	Production de viande bovine	Production bovine mixte	Production d'autres herbivores	Cultures et herbivores
Région sablo-limoneuse	351	67	106	69	25	139
Région limoneuse	2.069	342	503	422	112	990
Région herbagère liégeoise	70	571	395	65	82	12
Condroz	581	181	430	226	78	256
Haute Ardenne	24	356	222	36	20	0
Région herbagère (Fagne)	18	58	98	64	9	6
Famenne	83	99	425	172	61	36
Ardenne	62	124	1.265	273	98	17
Région Jurassique	33	46	293	63	44	12

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensement agricole

Annexe I.21 : Répartition du total des exploitations de Wallonie selon la classe de superficie (mai 2012)

	Exploitations				Superficie			
	Nombre	%	Nombre cumulé	% cumulé	Superficie (ha)	%	Superficie cumulée (ha)	% cumulé
total	13.306	100,00			714.954	100		
0 - 25 ha	4.355	32,73	4.355	32,73	47.749	6,68	47.749	6,68
25 - 50 ha	3.125	23,48	7.480	56,21	116.385	16,28	164.134	22,96
50 - 75 ha	2.476	18,61	9.956	74,82	153.146	21,42	317.280	44,38
75 - 100 ha	1.550	11,65	11.506	86,47	133.865	18,73	451.145	63,11
100 - 150 ha	1.271	9,55	12.777	96,02	152.218	21,29	603.363	84,40
150 - 200 ha	326	2,45	13.103	98,47	55.865	7,81	659.228	92,21
> 200 ha	203	1,53	13.306	100,00	55.726	7,79	714.954	100,00

Source : DGSIE (ex-INS) - Recensement agricole

Annexe I.22 : Cheptel bovin, nombre de détenteurs et cheptel bovin moyen en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2012)

	Cheptel (têtes)	Nombre de détenteurs	Cheptel moyen (têtes/détenteur)
Belgique	2.484.272	22.993	108,0
Région flamande	1.270.856	13.408	94,8
Wallonie	1.212.884	9.577	126,6
Région sablo-limoneuse	50.488	459	110,0
Région limoneuse	314.786	2.895	108,7
Région herbagère liégeoise	117.386	1.108	105,9
Campine hennuyère	2.060	21	98,1
Condroz	186.747	1.255	148,8
Haute Ardenne	56.074	629	89,1
Région herbagère (Fagne)	31.476	236	133,4
Famenne	123.862	795	155,8
Ardenne	267.681	1.746	153,3
Région jurassique	62.324	433	143,9
Brabant wallon	51.976	459	113,2
Hainaut	314.181	2.840	110,6
Liège	261.380	2.410	108,5
Luxembourg	342.652	2.177	157,4
Namur	242.695	1.691	143,5

Source : DGSIE (ex-INS) – Recensement agricole

Annexe I.23 : Nombre de vaches laitières, nombre de détenteurs et cheptel moyen en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2012)

	Cheptel (têtes)	Nombre de détenteurs	Cheptel moyen (têtes/détenteur)
Belgique	485.112	9.774	49,6
Région flamande	279.479	5.631	49,6
Wallonie	205.449	4.139	49,6
Région sablo-limoneuse	8.989	205	43,8
Région limoneuse	52.185	1.310	39,8
Région herbagère liégeoise	47.023	670	70,2
Campine hennuyère	491	11	44,6
Condroz	26.015	530	49,1
Haute Ardenne	23.484	396	59,3
Région herbagère (Fagne)	6.591	132	49,9
Famenne	15.513	316	49,1
Ardenne	18.290	449	40,7
Région jurassique	6.868	120	57,2
Brabant wallon	7.087	170	41,7
Hainaut	62.186	1.467	42,4
Liège	79.527	1.269	62,7
Luxembourg	27.149	595	45,6
Namur	29.500	638	46,2

Source : DGSIE (ex-INS) – Recensement agricole

Annexe I.24 : Nombre de vaches allaitantes, nombre de détenteurs et cheptel moyen en Belgique, en Région flamande, en Wallonie, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2012)

	Cheptel (têtes)	Nombre de détenteurs	Cheptel moyen (têtes/détenteur)
Belgique	468.756	15.573	30,1
Région flamande	175.402	8.320	21,1
Wallonie	293.291	7.248	40,5
Région sablo-limoneuse	10.339	355	29,1
Région limoneuse	69.933	2.220	31,5
Région herbagère liégeoise	12.664	532	23,8
Campine hennuyère	330	16	20,6
Condroz	48.717	1.003	48,6
Haute Ardenne	4.504	310	14,5
Région herbagère (Fagne)	5.776	183	31,6
Famenne	35.162	684	51,4
Ardenne	86.730	1.560	55,6
Région jurassique	19.136	385	49,7
Brabant wallon	12.654	377	33,6
Hainaut	62.622	2.125	29,5
Liège	41.464	1.373	30,2
Luxembourg	109.358	1.945	56,2
Namur	67.193	1.428	47,1

Source : DGSIE (ex-INS) – Recensement agricole

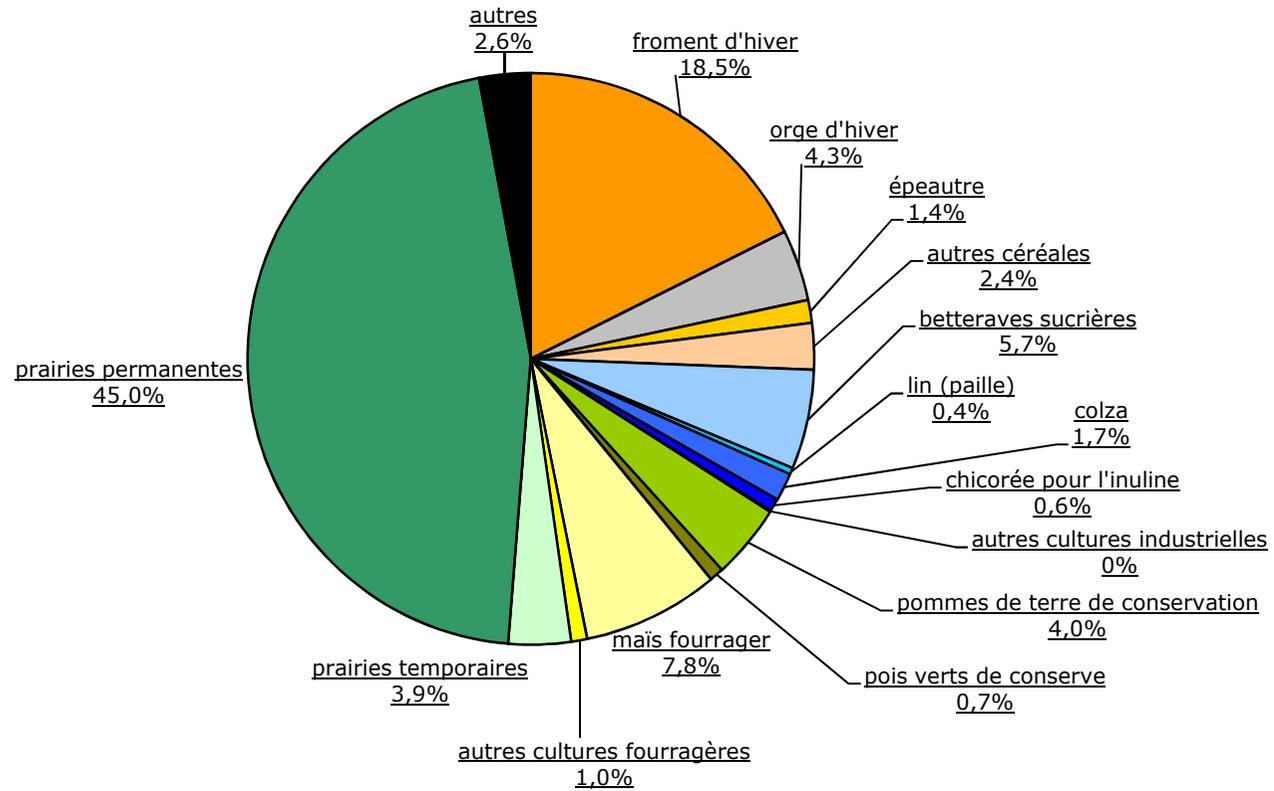
Annexe I.25 : Nombre de porcs, nombre de détenteurs et cheptel porcin moyen en Belgique, en Région flamande, en Wallonie et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (mai 2012)

	Cheptel (têtes)	Nombre de détenteurs	Cheptel moyen (têtes/détenteur)
Belgique	6.633.613	5.389	1231
Région flamande	6.229.445	4.722	1319
Wallonie	404.168	667	606
Région sablo-limoneuse	20.546	42	489
Région limoneuse	177.620	242	734
Région herbagère liégeoise	57.197	101	566
Campine hennuyère			
Condroz	80.636	97	831
Haute Ardenne	5.104	15	340
Région herbagère (Fagne)	3.786	5	757
Famenne	37.019	59	627
Ardenne	18.271	82	223
Région jurassique	3.987	23	173
Brabant wallon	23.510	45	522
Hainaut	153.159	209	733
Liège	115.619	190	609
Luxembourg	33.762	111	304
Namur	78.118	112	697

Source : DGSIE (ex-INS) – Recensement agricole

# Annexe II

Annexe II.1 : Importance relative des cultures (2012)



Source : DGSIE (ex-INS) – Recensement agricole

Annexe II.2 : Estimation définitive de la production des cultures agricoles

Cultures	Nature de la récolte	2012			2011
		Superficie ha	Rendement 100 kg à l'ha	Production en tonnes	Production en tonnes
<b>1. Céréales pour le grain</b>					
Froment d'hiver	grain	132.502	84,7	1.121.839	1.091.116
	paille		42,7	566.276	379.120
Froment de printemps	grain	880	56,0	4.932	15.267
	paille		25,8	2.270	6.326
Epeautre	grain	9.838	70,5	69.314	66.654
	paille		45,5	44.775	30.055
Seigle ( <i>y c. méteil</i> )	grain	268	49,2	1.318	1.218
	paille		35,7	958	599
Orge de brasserie	grain	357	65,2	2.326	2.076
	paille		33,8	1.207	935
Orge d'hiver	grain	30.631	81,8	250.621	235.096
	paille		37,9	115.969	88.543
Orge de printemps	grain	1.495	55,7	8.334	7.794
	paille		32,2	4.810	3.994
Avoine ( <i>y c. mélanges de céréales d'été</i> )	grain	2.331	60,8	14.182	13.741
	paille		36,2	8.438	6.702
Triticale	grain	2.663	65,0	17.301	12.451
	paille		44,6	11.880	6.825
Maïs grain	grain	6.362	109,7	69.780	88.151
Autres céréales	grain	2.864	60,0	17.175	6.802
<b>2. Cultures industrielles</b>					
Plants de pommes de terre	tubercules	897	238,7	21.413	27.400
Pommes de terre hâtives	tubercules	172	381,0	6.553	85.299
Pommes de terre de conservation	tubercules	28.816	425,6	1.226.520	1.632.886
Betteraves sucrières	racines	40.431	804,1	3.251.055	3.584.187
Chicorée pour l'inuline	racines	4.172	467,3	194.970	291.379
Chicorée (café)	racines	8	380,0	304	293
Lin	paille	2.651	59,9	15.882	10.064
	grain		5,0	1.326	1.098
Colza et navette	grain	11.850	38,4	45.463	49.853
Tabac	feuilles séchées	3	23,3	7	11
Houblon	cônes secs	13	17,7	23	14
Haricots verts de conserve	gousses fraîches	2.112	112,6	23.788	25.699
Pois verts de conserve	grain frais	5.022	77,0	38.647	40.106

Annexe II.2 (suite) : Estimation définitive de la production des cultures agricoles

Cultures	Nature de la récolte	2012			2011
		Superficie ha	Rendement 100 kg à l'ha	Production en tonnes	Production en tonnes
<b>3. Cultures fourragères</b>					
Betteraves fourragères	racines	751	971,7	72.972	220.743
Maïs fourrage	masse verte	55.811	442,0	2.466.632	2.410.931
Pois protéagineux	grain	412	41,8	1.723	2.984
Féveroles et fèves	grain	160	54,2	868	1.238
<b>4. Prairies</b>					
Prairies temporaires fauchées (ensemble des coupes)	matière sèche	26.159	95,0	248.479	207.616
Prairies permanentes fauchées (ensemble des coupes)	matière sèche	95.702	66,7	638.698	604.877

Source : SPF-économie – DGSIE (ex-INS)

Annexe II.3 : Composition du cheptel bovin wallon, au 1<sup>er</sup> mai, en 2011 et 2012 (têtes)

	2011	2012	Différence %
Bovins de moins d'1 an	323.111	294.896	-8,7
Bovins de 1 à 2 ans			
- Mâles	57.647	55.641	-3,5
- Femelles	187.453	188.530	+0,6
Bovins de 2 ans et plus			
- Mâles	17.492	19.119	+9,3
- Génisses	137.363	120.956	-11,9
- Vaches laitières	208.859	205.449	-1,6
- Vaches allaitantes	294.785	293.291	-0,5
- Vaches de réforme	39.337	35.002	-11,0
Total	1.257.818	1.212.884	-3,6

Source : DGSIE (ex-INS) – Enquête et recensement agricoles



Janvier	283,34	220,87	235,50	195,80	221,27	251,02	234,36	262,81	255,91	260,75	266,85
Février	285,70	221,86	231,78	195,38	223,56	247,98	233,50	264,50	256,61	260,75	267,25
Mars	285,70	213,19	231,78	196,62	230,68	244,91	233,50	262,90	260,48	260,75	267,25
Avril	285,40	210,71	232,40	196,63	240,03	243,33	233,50	261,25	262,25	260,75	267,25
Mai	288,80	209,72	233,27	201,84	245,76	237,56	236,40	261,25	262,25	260,75	267,25
Juin	288,18	208,85	241,08	212,46	253,17	232,51	237,67	259,70	261,95	258,42	269,75
Juillet	286,32	203,69	244,60	211,83	252,24	231,25	238,42	256,48	258,33	259,75	270,15
Août	282,60	201,04	248,64	218,71	256,19	236,35	247,13	255,43	258,25	259,75	276,93
Septembre	280,74	195,84	247,27	218,62	259,11	240,33	252,56	253,25	260,58	259,75	277,25
Octobre	274,42	192,12	239,22	216,84	256,29	237,94	252,64	253,25	260,75	260,64	279,43
Novembre	263,39	195,84	232,40	221,00	255,00	234,66	252,55	253,45	260,75	262,25	279,83
décembre	256,57	203,27	224,34	222,43	253,33	232,35	255,17	254,75	260,75	264,67	284,27
Moy/année	280,09	206,42	236,86	209,01	245,55	239,18	242,28	258,25	259,90	260,75	272,79

Source : CEA-DAEA

Annexe II.8 : Prix des taureaux de bonne conformation (Eur/100 kg sur pied)

	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Janvier				160,02	199,77	210,09	196,02	210,00	174,31	177,15	198,69
Février				160,50	201,99	205,96	196,50	210,00	173,21	181,50	199,50
Mars				163,89	207,67	201,54	196,50	207,90	174,50	181,50	199,50
Avril				164,92	211,08	202,96	196,50	206,33	174,50	181,50	199,50
Mai				174,69	212,63	197,63	200,37	199,92	171,60	181,50	199,50
Juin				182,25	218,54	195,08	204,00	193,30	168,90	181,50	204,50
Juillet				184,00	215,05	192,39	204,00	183,27	166,50	184,50	205,31
Août				190,13	219,65	193,81	207,19	180,85	166,50	184,50	209,50
Septembre				191,38	219,71	197,00	210,92	176,50	171,17	184,50	209,50
Octobre				190,88	215,25	193,15	210,94	176,50	171,50	186,27	207,40
Novembre				191,58	213,42	187,75	210,08	176,50	174,67	189,50	204,67
décembre				197,51	212,75	190,29	214,00	176,50	176,50	194,34	213,53
Moy/année				179,31	212,29	197,31	203,92	191,47	171,99	184,02	204,26

Source : CEA-DAEA

Annexe II.9 : Prix des vaches assimilées C-D-P (Eur/100 kg sur pied)

	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Janvier	285,82	220,63	214,43	190,48	208,23	233,11	209,04	228,75	223,31	229,76	229,13
Février	286,32	220,63	206,50	188,72	207,76	222,62	208,66	225,00	227,14	231,50	230,50
Mars	286,32	212,57	202,65	190,13	211,34	217,63	204,97	225,00	229,68	231,50	229,77
Avril	286,32	210,71	202,36	187,89	214,04	216,87	204,04	225,00	230,80	231,50	228,92
Mai	286,32	211,70	197,82	198,60	219,94	213,60	209,69	229,44	233,53	231,50	230,50
Juin	286,02	213,51	197,70	206,50	229,25	209,00	217,58	231,30	234,00	227,42	233,00
Juillet	285,08	211,95	200,79	206,50	231,06	207,95	217,63	230,56	229,58	226,06	234,37
Août	282,60	209,97	201,29	210,54	235,05	210,13	223,11	226,15	229,50	225,50	241,27
Septembre	281,68	200,79	203,89	211,77	237,25	214,67	228,46	222,70	231,25	225,50	240,67
Octobre	277,64	197,08	201,29	212,95	236,38	211,90	226,50	221,50	229,50	223,48	239,00
Novembre	268,67	194,60	188,40	210,92	230,92	207,08	225,79	221,83	229,50	223,00	241,08
décembre	264,63	192,12	173,10	210,25	231,74	206,02	228,15	222,98	229,50	225,42	251,02
Moy/année	281,46	208,03	199,18	202,10	224,41	214,21	216,97	225,85	229,77	227,68	235,77

Source : CEA-DAEA

Annexe II.10 : Prix des vaches de bonne conformation (Eur/100 kg sur pied)

	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Janvier	212,94	193,11	176,62	143,38	175,22	183,36	169,45	200,00	188,11	197,50	207,76
Février	210,09	191,30	175,51	142,38	177,68	174,12	169,25	200,00	191,50	197,50	210,50
Mars	203,27	181,58	174,76	145,75	179,38	173,40	169,25	200,00	195,85	197,50	210,50

Avril	203,27	181,58	174,76	147,63	181,50	172,91	170,08	201,17	196,60	197,50	212,33
Mai	205,50	185,67	172,29	159,06	186,47	169,69	175,66	210,81	200,56	197,50	215,50
Juin	205,75	186,54	174,15	168,00	190,31	165,50	182,42	212,50	201,50	189,33	220,50
Juillet	202,65	183,02	176,00	167,06	190,25	165,30	181,75	207,66	197,50	190,50	221,31
Août	198,31	181,71	177,49	171,69	193,54	166,63	186,99	193,79	197,50	190,50	225,50
Septembre	197,40	179,10	177,86	173,13	196,67	172,58	193,63	186,90	201,00	190,50	223,83
Octobre	195,09	179,72	176,25	173,31	196,70	171,41	192,94	184,50	197,50	192,27	220,50
Novembre	188,40	180,34	166,41	169,92	188,83	162,36	192,00	185,17	197,50	195,50	222,00
Décembre	181,58	176,00	147,08	171,83	187,31	164,05	195,51	187,47	197,50	200,34	234,53
Moy/année	200,40	183,32	172,43	161,10	186,99	170,11	181,58	197,50	196,89	194,70	218,73

Source : CEA-DAEA

Annexe II.11 : Prix des vaches 50 % (Eur/100 kg sur pied)

	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Janvier	125,68	110,81	76,85	77,84	95,98	110,39	103,78	132,50	121,25	107,57	139,88
Février	118,37	107,41	86,02	78,83	107,85	108,12	115,10	131,07	121,25	111,36	142,37
Mars	117,75	104,12	88,62	83,79	116,36	103,29	115,50	129,60	121,25	116,20	143,75
Avril	117,75	104,74	87,38	89,67	117,56	103,03	116,22	127,50	121,25	117,42	144,67
Mai	119,98	108,08	93,46	94,25	118,67	104,83	121,57	129,31	118,02	117,65	147,38
Juin	121,47	105,97	94,82	100,67	114,56	103,72	127,17	129,92	112,08	115,50	153,75
Juillet	121,47	104,12	96,26	99,17	112,09	102,54	126,41	124,64	108,67	117,06	154,15
Août	118,37	109,07	100,89	96,63	110,31	104,16	127,89	123,43	106,25	121,98	163,27
Septembre	114,97	109,07	99,78	94,58	111,22	105,50	129,03	121,25	108,58	125,58	162,67
Octobre	108,58	110,56	97,92	93,00	110,93	105,18	128,00	121,25	109,30	127,14	157,14
Novembre	101,02	102,26	92,96	89,92	111,28	102,19	126,17	121,25	107,58	132,08	155,08
Décembre	92,96	90,48	76,43	91,41	112,17	101,33	130,50	121,25	107,25	136,17	156,25
Moy/année	114,87	105,55	90,95	90,81	111,58	104,52	122,28	126,08	113,56	120,48	151,70

Source : CEA-DAEA



# Annexe III

Annexe III.1 : Répartition du champ d'observation en 2012 par orientation technico-économique et par région agricole

	Sablo-limoneuse	Limoneuse	Herbagère liégeoise	Campine hennuyère	Condroz	Haute Ardenne	Fagne	Famenne	Ardenne	Région jurassique	Wallonie
Cultures agricoles	266	1.574	23	5	423	4	6	46	15	11	2.373
Bovins laitiers	65	338	565	5	178	353	57	96	120	45	1.822
Bovins à viande	71	322	212	3	316	90	60	343	1023	263	2.703
Bovins mixtes	68	411	60	4	220	29	64	172	271	62	1.361
Cultures et lait	45	379	1	2	49	0	0	4	1	0	481
Cultures et bovins non laitiers	74	547	10	2	186	0	4	28	14	10	875
Autres orientations agricoles	43	241	74	2	137	10	13	78	78	26	702
Total agriculture	632	3.812	945	23	1.509	486	204	767	1.522	417	10.317
Orientations horticoles	18	171	17	1	33	1	0	9	8	5	263
Total Wallonie	650	3.983	962	24	1.542	487	204	776	1.530	422	10.580

Source : DGSIE (ex-INS) et calculs DAEA

Annexe III.2 : Données structurelles moyennes du champ d'observation par orientation technico-économique en Wallonie (résultats observés en mai 2012)

	Cultures agricoles	Bovins laitiers	Bovins à viande	Bovins mixtes	Cultures et lait	Cultures et bovins non laitiers	Wallonie
OTE	1+612 à 615	45	46	47	831+832	833+834	
Dimension économique (1 000€ de PBSW)	145,00	195,60	105,60	218,19	238,11	147,46	176,86
Unités de travail (nombre)	1,20	1,59	1,22	1,73	1,82	1,35	1,43
Superficie (hectares)	74,72	58,36	55,29	78,34	84,62	68,83	65,23
Vaches laitières (nombre)	0,24	65,61	0,11	40,19	37,98	0,19	19,39
Vaches allaitantes (nombre)	4,57	3,38	53,19	50,17	19,56	38,09	27,04
Autres bovins (nombre)	8,33	63,42	92,48	130,72	73,39	72,94	66,18
Porcs et truies (nombre)	0,81	5,17	0,60	1,40	0,50	0,10	36,20
Poules et poulets (nombre)	6,21	34,18	7,69	41,36	9,91	15,46	515,80

Source : DGSIE (ex-INS) et calculs DAEA

*Annexe III.3 : Evolution du revenu du travail par ha de SAU, selon les orientations technico-économiques, en 2010, 2011 et 2012 (€)*

	2010	2011	2012	Moyenne triennale
Cultures agricoles	723	726	887	778
Bovins laitiers	604	779	420	601
Bovins à viande	277	219	158	218
Bovins mixtes	509	566	361	478
Cultures et lait	674	578	624	625
Cultures et bovins non laitiers	590	502	604	565

Source : DGARNE, DAEA

*Annexe III.4 : Evolution du revenu du travail par ha de SAU, selon les régions agricoles wallonnes, en 2010, 2011 et 2012 (€)*

	2010	2011	2012	Moyenne triennale
Région sablo-limoneuse	695	683	709	696
Région limoneuse	709	690	731	710
Région herbagère liégeoise	541	604	415	520
Condroz	508	542	453	501
Haute Ardenne	516	616	391	508
Région herbagère (Fagne)	516	585	418	506
Famenne	403	425	284	371
Ardenne	342	323	218	295
Région jurassique	364	372	238	324
Wallonie	553	561	500	538

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.5 : Structure des produits et des charges de l'exploitation agricole par ha de SAU, en Wallonie (2010, 2011 et 2012)

	2010		2011		2012	
	€	%	€	%	€	%
Produits						
Cultures commercçables	774	29,4	816	28,8	951	32,9
Bovins et cultures fourragères	1.177	44,8	1.315	46,4	1.200	41,5
Porcs	92	3,5	106	3,7	138	4,8
Volailles	51	2,0	60	2,1	73	2,5
Autres produits*	535	20,3	536	18,9	527	18,3
Total	2.629	100	2.833	100,0	2.889	100,0
Charges						
Travail familial **	862	29,2	966	29,7	967	28,7
Travail payé	11	0,4	16	0,5	17	0,5
Travaux par tiers	143	4,8	169	5,2	168	5,0
Charges de matériel	418	14,2	438	13,5	471	14,0
Aliments achetés	344	11,7	418	12,9	462	13,7
Aliments de l'exploitation	78	2,6	91	2,8	95	2,8
Engrais achetés	118	4,0	155	4,8	157	4,6
Semences et plants	71	2,4	82	2,5	86	2,5
Produits de lutte	78	2,7	82	2,5	93	2,8
Charges foncières	491	16,6	489	15,0	510	15,1
Autres charges	334	11,3	349	10,7	347	10,3
Total des charges	2.949	100	3.255	100,0	3.373	100,0

\* Y compris les aides

\*\* Charges entièrement imputées

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.6 : Structure des produits et des charges de l'exploitation agricole par ha de SAU, selon l'OTE en 2012

	Cultures agricoles et polyculture	Bovins laitiers	Bovins à viande	Bovins mixtes	Cultures et lait	Cultures et bovins non laitiers	Wallonie
	(1+612 à 655)	45	46	47	(831 + 832)	(833 + 834)	
Cultures commerçables	2.134	320	165	387	1.363	1.724	1.521
Bovins et cultures fourragères	141	2.379	1.086	1.942	1.352	1.254	977
Porcs	0	0	20	13	0	0	13
Volaille	31	22	1	14	0	0	1
Autres produits *	518	457	597	525	483	444	562
Total des produits	2.824	3.178	1.870	2.881	3.197	3.422	3.074
Travail familial **	566	1.300	976	1.160	916	901	961
Travail payé	32	15	4	17	13	16	9
Travaux par tiers	227	186	92	138	209	220	185
Charges de matériel	446	585	343	483	531	573	486
Aliments achetés	63	616	328	551	319	383	385
Aliments de l'exploitation	33	97	44	149	168	160	128
Engrais achetés	227	143	81	145	218	236	200
Semences et plants	160	52	30	55	140	148	102
Produits de lutte	191	43	19	49	146	173	145
Charges foncières	455	635	384	480	565	585	465
Autres charges	134	402	391	470	322	320	375
Total des charges	2.535	4.073	2.692	3.697	3.548	3.714	3.440

\* Y compris les aides

\*\* Charges entièrement imputées

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.6(bis) : Structure des produits et des charges de l'exploitation agricole par ha de SAU, selon la région agricole en 2012

	Sablo-lim.	Limoneuse	Herb. Liège	Condroz	H.A.	Fagne	Famenne	Ardenne	Jurassique
Cultures commerçables	1.625	1.683	176	931	113	238	400	228	270
Bovins et cultures fourragères	900	892	2.102	1.022	2.246	1.797	1.359	1.297	1.332
Porcs	116	126	289	153	89	239	168	80	80
Volaille	48	54	84	132	26	72	117	46	49
Autres produits *	518	516	455	538	438	506	559	575	579
<b>Total des produits</b>	<b>3.208</b>	<b>3.272</b>	<b>3.107</b>	<b>2.776</b>	<b>2.911</b>	<b>2.851</b>	<b>2.602</b>	<b>2.227</b>	<b>2.309</b>
Travail familial **	924	914	1.201	823	1.242	1.118	1.011	1.022	1.020
Travail payé	20	20	21	19	17	27	12	9	11
Travaux par tiers	222	224	164	141	161	143	118	103	109
Charges de matériel	501	508	496	469	506	447	441	392	414
Aliments achetés	362	373	749	470	607	632	555	442	454
Aliments de l'exploitation	100	102	70	102	63	84	112	83	89
Engrais achetés	202	206	113	163	115	108	115	97	100
Semences et plants	134	138	34	76	31	38	50	38	41
Produits de lutte	154	159	24	91	19	29	44	27	31
Charges foncières	533	538	649	471	643	554	470	414	426
Autres charges	292	292	394	339	377	398	413	411	408
<b>Total des charges</b>	<b>3.442</b>	<b>3.475</b>	<b>3.914</b>	<b>3.164</b>	<b>3.780</b>	<b>3.578</b>	<b>3.341</b>	<b>3.039</b>	<b>3.102</b>

\* Y compris les aides

\*\* Charges entièrement imputées

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.7 : Evolution du revenu du travail par unité de travail, selon les orientations technico-économiques, en 2010, 2011 et 2012 (€)

	2010	2011	2012	Moyenne triennale
Cultures agricoles	47.032	42.369	50.510	46.637
Bovins laitiers	20.292	25.718	14.293	20.101
Bovins à viande	11.634	9.266	6.664	9.188
Bovins mixtes	18.909	22.037	13.884	18.277
Cultures et lait	30.436	27.156	29.499	29.031
Cultures et bovins non laitiers	28.604	23.529	26.300	26.144

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.8 : Part des aides (premier et second pilier de la PAC) dans le revenu du travail (%)

	Premier pilier			Second pilier		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Cultures agricoles	55	55	46	7	5	4
Bovins laitiers	56	45	80	13	10	18
Bovins à viande	157	193	267	45	59	95
Bovins mixtes	81	76	114	15	14	21
Cultures et lait	63	74	68	4	4	3
Cultures et bovins non laitiers	77	93	81	6	7	4
Wallonie	55	73	81	11	13	16

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.9 : Evolution du revenu du travail par unité de travail, selon les régions agricoles de Wallonie, en 2010, 2011 et 2012 (€)

	2010	2011	2012	Moyenne triennale
Région sablo-limoneuse	29.507	28.191	29.441	29.046
Région limoneuse	31.301	29.042	30.764	30.369
Région herbagère liégeoise	18.242	21.423	14.739	18.135
Condroz	25.878	27.860	23.069	25.602
Haute Ardenne	16.716	20.711	13.467	16.965
Région herbagère (Fagne)	19.902	22.974	16.171	19.682
Famenne	17.425	18.575	12.373	16.124
Ardenne	14.541	13.826	9.322	12.563
Région jurassique	15.512	15.722	10.203	13.812
Wallonie	23.733	23.846	21.286	22.955

Source : DGARNE, DAEA

*Annexe III.10 : Evolution du revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial, selon les orientations technico-économiques en 2010, 2011 et 2012 (€)*

	2010	2011	2012	Moyenne triennale
Cultures agricoles	56.228	50.389	58.939	55.185
Bovins laitiers	26.220	31.973	20.752	26.315
Bovins à viande	20.917	18.357	15.667	18.313
Bovins mixtes	26.939	30.203	21.518	26.220
Cultures et lait	37.562	34.954	39.031	37.183
Cultures et bovins non laitiers	36.278	32.968	35.804	35.017
Wallonie	31.432	31.649	29.023	30.701

Source : DGARNE, DAEA

*Annexe III.11 : Evolution du revenu du travail et du capital familial par unité de travail familial, selon les régions agricoles en 2010, 2011 et 2012 (€)*

	2010	2011	2012	Moyenne triennale
Région sablo-limoneuse	36.965	35.784	36.609	36.453
Région limoneuse	38.865	36.683	38.139	37.896
Condroz	25.376	28.849	22.245	25.490
Région herbagère liégeoise	33.796	36.115	31.811	33.907
Haute Ardenne	23.331	27.464	20.628	23.807
Région herbagère (Fagne)	27.389	30.897	24.214	27.500
Famenne	25.330	26.727	20.601	24.220
Ardenne	23.049	22.219	17.579	20.949
Région jurassique	23.725	23.974	18.448	22.049
Wallonie	31.432	31.649	29.023	30.701

Source : DGARNE, DAEA

Annexe III.12 : Répartition des exploitations en fonction du revenu du travail par unité de travail (%), de 2010 à 2012

RT/UT	Nombre d'exploitations (%)			
	2010	2011	2012	moyenne triennale
<0	9,11	11,76	17,82	12,90
0-5000	7,56	8,47	6,94	7,66
5000-10000	9,11	8,94	10,42	9,49
10000-15000	10,44	10,59	11,81	10,95
15000-20000	12,89	8,94	10,42	10,75
20000-25000	10,22	8,71	7,18	8,70
25000-30000	9,11	5,41	6,71	7,08
30000-35000	5,11	10,82	7,18	7,70
35000-40000	3,11	3,29	3,24	3,21
40000-45000	6,67	4,00	2,08	4,25
45000-50000	2,89	4,24	2,31	3,15
50000-55000	1,78	2,82	1,39	2,00
55000-60000	3,11	2,12	2,08	2,44
60000-65000	1,33	2,12	2,78	2,08
65000-70000	0,89	1,18	1,39	1,15
70000-75000	0,44	0,94	0,69	0,69
>75000	6,22	5,69	5,52	5,81

Source : DGARNE

Annexe III.13 : Répartition du capital engagé dans l'exploitation selon les orientations de production (en 2012)

	Cultures agricoles et polyculture (1+612 à 655)	Bovins laitiers (45)	Bovins à viande (46)	Bovins mixtes (47)	Cultures et lait (831+832)	Cultures et bovins non laitiers (833+834)	Wallonie
Total des capitaux engagés (1000 €)	1.532,6	1.034,6	825,1	1.358,8	1.780,7	1.235,0	1.215,5
Part engagée par l'exploitant (%)	<b>36,5</b>	<b>50,6</b>	<b>59,7</b>	<b>55,3</b>	<b>45,9</b>	<b>39,8</b>	<b>47,9</b>
Capital foncier	27,0	30,7	30,6	30,0	28,8	20,6	28,9
Terres, améliorations foncières	22,4	15,6	20,4	19,9	20,5	14,7	19,1
Autres (bâtiments, quotas,..)	4,6	15,1	10,2	10,1	8,2	5,9	9,7
Capital d'exploitation	9,5	20,0	29,1	25,3	17,1	19,2	19,0
Cheptel vif	1,4	10,4	22,9	18,2	7,3	11,4	11,0
Cheptel mort	5,0	8,5	5,5	5,9	6,9	5,4	6,1
Capital circulant	3,2	1,1	0,8	1,3	2,9	2,4	2,0
Part engagée par les bailleurs (%)	<b>63,5</b>	<b>49,4</b>	<b>40,3</b>	<b>44,7</b>	<b>54,1</b>	<b>60,2</b>	<b>52,1</b>

Source : DGARNE

Annexe III.14 : Répartition du capital engagé dans l'exploitation selon les régions agricoles (en 2012)

	Sablo-limoneuse	Limoneuse	Herbagère liégeoise	Condroz	Haute Ardenne	Herbagère (Fagne)	Famenne	Ardenne	Jura
Total des capitaux engagés (1000 €)	1.300,9	1.348,8	1.000,4	1.403,1	929,9	1.080,5	1.143,0	990,5	1.024,1
Part engagée par l'exploitant (%)	<b>43,0</b>	<b>42,6</b>	<b>52,0</b>	<b>48,2</b>	<b>51,8</b>	<b>54,2</b>	<b>54,9</b>	<b>56,9</b>	<b>56,0</b>
Capital foncier	27,8	27,6	32,1	28,5	31,9	32,1	30,2	29,7	29,6
Terres, améliorations foncières	21,0	20,8	15,1	18,2	14,8	17,6	17,8	18,5	18,3
Autres (bâtiments, quotas,..)	6,8	6,8	17,0	10,4	17,1	14,5	12,5	11,2	11,3
Capital d'exploitation	15,2	15,0	19,9	19,6	19,9	22,2	24,7	27,2	26,5
Cheptel vif	7,0	6,8	11,6	11,1	11,4	14,3	17,1	20,3	19,2
Cheptel mort	5,5	5,6	7,6	6,4	8,0	7,1	6,2	5,9	6,2
Capital circulant	2,6	2,7	0,6	2,1	0,5	0,8	1,3	1,0	1,1
Part engagée par les bailleurs (%)	<b>57,0</b>	<b>57,4</b>	<b>48,0</b>	<b>51,8</b>	<b>48,2</b>	<b>45,8</b>	<b>45,1</b>	<b>43,1</b>	<b>44,0</b>

Source : DGARNE

Annexe III.15 : Répartition du capital engagé (actif) par l'exploitant entre 2010 et 2012

Rubriques de l'actif	Valeur en 1 000 euros		
	2010	2011	2012
A) Capital foncier			
Terres et améliorations foncières	201,3	196,7	232,3
Autres (bâtiments, quotas,...)	112,5	107,2	118,5
Total (A)	<b>313,8</b>	<b>303,9</b>	<b>350,7</b>
B) Capital d'exploitation			
Cheptel vif	141,1	135,8	133,3
Cheptel mort	72,2	69,4	74,0
Capital circulant	20,5	22,8	23,8
Total (B)	<b>233,8</b>	<b>228,0</b>	<b>231,1</b>
Total du capital engagé par l'exploitant (A + B)	<b>547,6</b>	<b>531,9</b>	<b>581,8</b>

Source : DGARNE

Annexe III.16 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant entre 2010 et 2012

Origine des fonds (passif)	Valeur en 1 000 euros		
	2010	2011	2012
Fonds propres (A)	383,5	376,3	420,0
Emprunts	164,0	155,7	161,8
Total passif = total actif (B)	<b>547,6</b>	<b>531,9</b>	<b>581,8</b>
Taux de solvabilité (A/B) en %	70,0	70,7	72,2

Source : DGARNE

Annexe III.17 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant selon les orientations technico-économiques en 2012

Origine des fonds (passif)		Cultures agricoles et polyculture (1+612 à 655)	Bovins laitiers (45)	Bovins à viande (46)	Bovins mixtes (47)	Cultures et lait (831+832)	Cultures et bovins non laitiers (833+834)	Wallonie
Fonds propres (A)	(en mille euros)	430,2	337,1	398,8	561,2	593,2	358,3	420,0
Emprunts		129,4	186,9	94,1	190,9	223,6	132,6	161,8
Total passif (B)		<b>559,6</b>	<b>524,0</b>	<b>492,9</b>	<b>752,0</b>	<b>816,8</b>	<b>491,0</b>	<b>581,8</b>
Taux de solvabilité (A/B) en %		76,9	64,3	80,9	74,6	72,6	73,0	72,2

Source : DGARNE

Annexe III.18 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant selon les régions agricoles en 2012

Origine des fonds		Sablo-limoneuse	Limoneuse	Herbagère liégeoise	Condroz	Haute Ardenne	Herbagère (Fagne)	Famenne	Ardenne	Jura
Fonds propres (A)	(en mille euros)	425,0	434,0	331,1	460,3	311,6	394,1	440,5	424,2	423,8
Emprunts		134,5	140,9	189,2	215,6	170,3	191,9	187,4	139,2	150,2
Total passif (B)		<b>559,5</b>	<b>574,9</b>	<b>520,3</b>	<b>675,9</b>	<b>481,9</b>	<b>586,0</b>	<b>627,9</b>	<b>563,4</b>	<b>573,9</b>
Taux de solvabilité (A/B) en %		76,0	75,5	63,6	68,1	64,7	67,2	70,1	75,3	73,8

Source : DGARNE



# Annexe IV

Annexe IV.1 : Valeur de la production agricole wallonne 2001-2012 (en millions d'€)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2012/2011 %
<b>Grandes cultures</b>	<b>420,0</b>	<b>417,4</b>	<b>458,2</b>	<b>401,6</b>	<b>392,1</b>	<b>461,7</b>	<b>503,8</b>	<b>424,4</b>	<b>406,9</b>	<b>748,2</b>	<b>561,7</b>	<b>736,1</b>	<b>+31,1</b>
<i>dont</i>													
- céréales	132,0	125,0	152,0	116,9	114,3	174,8	249,4	149,9	130,4	279,4	266,5	302,0	+13,3
- betteraves sucrières	162,8	175,9	179,4	172,3	161,4	132,0	124,6	115,2	126,0	91,3	148,3	154,0	+3,8
- pommes de terre	74,0	62,6	70,0	49,1	62,2	78,8	74,9	109,1	89,3	301,2	74,0	196,9	+166,1
<b>Produits de l'élevage</b>	<b>857,0</b>	<b>856,6</b>	<b>883,8</b>	<b>901,5</b>	<b>869,3</b>	<b>900,5</b>	<b>996,0</b>	<b>1.014,6</b>	<b>902,2</b>	<b>1.015,4</b>	<b>1.081,6</b>	<b>1.048,2</b>	<b>-3,1</b>
<i>dont</i>													
<i>animaux</i>	441,3	470,4	503,0	524,5	509,6	553,0	545,9	582,1	580,1	606,8	628,8	654,0	+4,0
- bovins	313,0	347,6	388,5	391,2	371,9	419,1	409,9	437,7	444,3	473,2	482,5	469,2	-2,8
- porcs	83,0	79,5	74,3	84,8	83,9	86,2	75,1	91,7	84,6	83,6	97,1	119,4	+23,0
- volaille	38,3	36,7	34,4	41,4	44,4	38,2	52,6	52,7	51,2	50,0	49,2	60,7	+23,4
<i>produits animaux</i>	415,6	386,2	380,8	376,9	359,7	347,5	450,1	432,1	322,1	408,6	452,8	394,2	-12,9
- lait et dérivés	402,5	372,3	364,3	361,5	342,3	330,3	426,7	408,4	297,7	387,2	432,6	371,9	-14,0
<b>Horticulture</b>	<b>163,3</b>	<b>168,6</b>	<b>156,0</b>	<b>153,0</b>	<b>154,8</b>	<b>158,1</b>	<b>152,4</b>	<b>158,5</b>	<b>161,2</b>	<b>171,5</b>	<b>167,7</b>	<b>190,8</b>	<b>+13,8</b>
<i>dont</i>													
-légumes	52,6	46,3	46,6	53,9	47,9	43,1	40,5	59,9	69,1	67,8	71,0	87,3	+23,0
-fruits	24,2	26,0	30,4	28,3	31,7	38,0	37,2	33,2	31,0	35,6	30,2	35,4	+17,2
-non comestibles	86,5	96,3	78,9	70,8	75,2	77,0	74,7	65,4	61,1	68,1	66,6	68,1	+2,3
<b>Total</b>	<b>1.440,3</b>	<b>1.442,6</b>	<b>1.497,9</b>	<b>1.456,1</b>	<b>1.416,2</b>	<b>1.520,3</b>	<b>1.652,2</b>	<b>1.597,5</b>	<b>1.470,3</b>	<b>1.935,1</b>	<b>1.811,0</b>	<b>1.975,1</b>	<b>+9,1</b>

Sources : DGARNE, DAEA (CLE), DGSIE (ex-INS)



Ce 25<sup>ème</sup> rapport sur l'évolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie se fonde sur l'exercice comptable de la DAEA et l'enquête agricole de la DGSIE (ex-INS) de 2012. En 2012, les exploitations de grandes cultures et les exploitations mixtes cultures et bovins ont un résultat économique supérieur à celui de 2011; dans toutes les autres orientations le résultat est en diminution, surtout en bovins laitiers.

D/2014/11802/07

Editeur responsable : DGARNE, 15 avenue Prince de Liège - 5100 Jambes

Publication gratuite, imprimée sur papier recyclé